

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL – PROGRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET
DÉMOGRAPHIQUES



PROFIL DE PAUVRETE AU TCHAD EN 2018

**Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des
ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4)**

RAPPORT PRINCIPAL



LA BANQUE MONDIALE

Ouvrer pour un monde
sans pauvreté

Juillet 2020

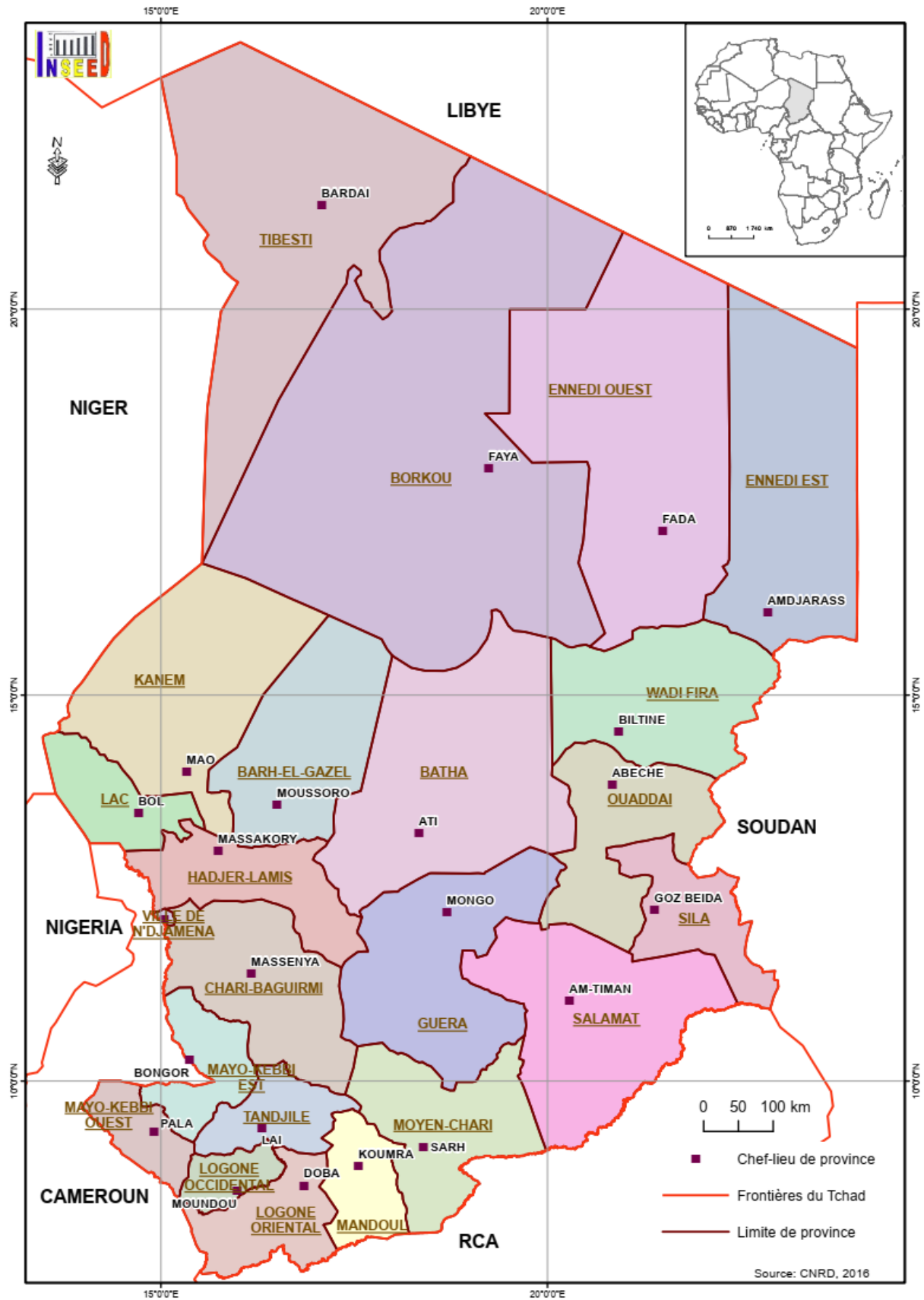


TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PAUVRETE EN 2018

N°	Indicateur	2011	2018
1	Projection de population (INSEED,2014)	11 880 614	15 162 044
2	Population totale estimée par l'enquête	10 015 591	15 503 179
3	Taille moyenne des ménages	5,6	5,3
4	Proportion de la population urbaine enquêtée	18,4	24,4
5	Seuil alimentaire (F CFA)	159 991	153 353
6	Seuil global (F CFA)	237 942	241 970
7	Incidence de la pauvreté au niveau national (%)	46,7	42,3
8	Profondeur de la pauvreté au niveau national (%)	26,3	12,6
9	Sévérité de la pauvreté au niveau national (%)	15,9	5,2
10	Incidence de la pauvreté en milieu urbain (%)	20,9	19,3
11	Incidence de la pauvreté en milieu rural (%)	52,5	49,7
12	Profondeur de la pauvreté en milieu urbain (%)	10,2	5,0
13	Profondeur de la pauvreté en milieu rural (%)	29,9	15,1
14	Sévérité de la pauvreté en milieu urbain (%)	5,4	1,9
15	Sévérité de la pauvreté en milieu rural (%)	18,3	6,3
16	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin) (%)	47,4	42,4
17	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin) (%)	42,6	42,1
18	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin) (%)	26,7	12,5
19	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin) (%)	23,9	13,2
20	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin) (%)	16,2	5,1
21	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin) (%)	14,4	5,7
22	Indice d'inégalité (GINI)		0,34
23	Proportion de ménages dirigés par une femme (%)	20,8	25,0
24	Taux d'activité chez les 15 ans et plus (%)	61,8	60,0
25	Taux de chômage au sens du BIT (%)	5,7	2,0
26	Taux de chômage élargi (%)	11,8	18,5
27	Nombre d'heures œuvrées par semaine	33,6	33,0
28	Taux de salarisation au niveau national	8,7	7,9
29	Taux de salarisation à N'Djaména	45,6	45,8
30	Taux de salarisation en milieu urbain	33,1	26,8
31	Taux de salarisation en milieu rural	3,7	2,8
32	Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal (F CFA)	96 197	114 563
33	Taux de sous-emploi invisible	4,1	4
34	Taux de pauvreté subjective (%)		27,9

N°	Indicateur	2011	2018
35	Pourcentage des ménages utilisant le gaz comme principal combustible de cuisson	1,6	6,1
36	Pourcentage des ménages ne disposant pas de WC	71,7	66,5
37	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement	84,1	83,0
38	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement avec un titre ou acte de propriété		9,8
39	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité au niveau national	3,3	8,0
40	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain		30,4
41	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural		1,1
42	Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable en saison sèche	43,7	62,7
43	Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable en saison des pluies	40,1	60,4
44	Pourcentage des ménages dont le principal matériau du mur est la brique cuite		28,0
45	Proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans la population féminine	42,8	41,6
46	Proportion des enfants de moins de 5 ans	20,5	20,6
47	Taux d'handicap (%)		5,7
48	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire (%)	74,9	72,5
49	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire (%)	43,7	46,0
50	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire 1 ^{er} cycle (%)		32,5
51	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le secondaire 1 ^{er} cycle (%)		11,6
52	Indice de Parité entre Sexes (IPS) en matière de scolarisation dans le primaire (F/G) (%)	89,5	90,3
53	Taux d'alphabétisation chez les 15 ans et plus (%)	26,8	41,5
54	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire 2 ^{eme} cycle (%)		25,5
55	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le secondaire 2 ^{eme} cycle (%)		5,5
56	Taux net de scolarisation au supérieur (%)		2
57	Dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant (F CFA)		11 345
58	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant (F CFA)	21 222	21 752
59	Taux de morbidité des trente derniers jours (%)	27,9	43,2
60	Population de 6 ans et plus	7 508 859	11 649 717
61	Population de 15 ans et plus	5 205 789	7 246 959

N°	Indicateur	2011	2018
62	Population de 15-59 ans	4 766 576	6 594 362
63	Population de 60 ans et plus	439 213	652 597
64	Population active occupée de 15 ans et plus	3 217 178	4 350 913

TABLE DES MATIERES

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PAUVRETE EN 2018	II
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES GRAPHIQUES	XVII
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	XIX
GLOSSAIRE	XXI
AVANT PROPOS	XXII
REMERCIEMENTS	XXIV
RESUME EXECUTIF	XXVI
INTRODUCTION	33
CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	36
1.1 Contexte géographique et sociodémographique	36
1.2 Contexte sociopolitique.....	38
1.3 Evolution économique	39
1.4 Stratégies nationales de développement.....	42
CHAPITRE 2 : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE	45
2.1 Plan de sondage	45
2.2 Méthodologie de collecte et de traitement de données	46
2.2.1 Collecte des données sur les unités non-standards	46
2.2.2 Collecte des données des enquêtes pilotes.....	47
2.2.3 Collecte des données de l'enquête principale	48
2.2.4 Traitement des données	48
2.3 Pauvreté monétaire : approche méthodologique de l'analyse	49
2.3.1 Construction de l'indicateur de bien-être.....	49
2.3.2 Seuils de pauvreté.....	50
2.3.3 Les indices de pauvreté	51
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES ..	53
3.1 Couverture de l'échantillon.....	53
3.2 Structure de la population.....	53
3.2.1 Volume de la population enquêtée	53

3.2.2 Structure de la population par sexe et âge	54
3.2.3 Structure de la population par province de résidence	55
3.3 Caractéristiques des ménages enquêtés	56
3.3.1 Structure des ménages	56
3.3.2 Taille moyenne des ménages	60
CHAPITRE 4 : MESURES DE LA PAUVRETE	64
4.1 Approche relative	64
4.1.1 Définition des quintiles de pauvreté	64
4.1.2 Quintiles de bien-être et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	65
4.1.3 Localisation géographique, taille du ménage et bien-être des individus	67
4.1.4 Quintiles de bien-être et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	70
4.2 Approche absolue	72
4.2.1 Analyse spatiale de la pauvreté	73
4.2.2 Incidence de la pauvreté	73
4.2.3 Profondeur de la pauvreté	75
4.2.4 Sévérité de la pauvreté	76
4.2.5 Extrême pauvreté	77
4.2.6 Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage	78
4.2.7 Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage	79
4.2.8 Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âge du chef de ménage	79
4.2.9 Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage	80
4.2.10 Indicateurs de pauvreté selon certaines caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage ..	80
4.2.11 Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage	82
4.3 Analyse de l'inégalité.....	82
4.3.1 Dépenses de consommation des ménages et pauvreté.....	82
4.3.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini	85
CHAPITRE 5 : POSSESSION DE BIENS DURABLES	86
5.1 Possession de Réfrigérateur/Congélateur	86
5.2 Possession de Ventilateur	86
5.3 Possession de Climatiseur.....	87
5.4 Possession de Motocyclette.....	87
5.5 Possession de Voiture	88
5.6 Possession de Téléviseur	89
5.7 Possession de Téléphone mobile	90
5.8 Possession d'Ordinateur.....	91
5.9 Possession de Radio	92
5.10 Evolution du niveau de possession des biens d'équipements par les ménages entre 2009 et 2018	93
CHAPITRE 6 : EDUCATION ET SANTE	95

6.1	Alphabétisation-Scolarisation et pauvreté	95
6.1.1.	Alphabétisation.....	95
6.1.2	Scolarisation.....	97
6.1.3	Pauvreté et niveau d'études atteint	103
6.1.4	Fréquentation scolaire selon le type d'établissement	104
6.1.5	Fréquentation scolaire selon le type d'enseignement et pauvreté	104
6.1.6	Non fréquentation scolaire.....	105
6.1.7	Raison de non-fréquentation scolaire	107
6.1.8	Dépenses d'éducation	112
6.1.9	Mobilité scolaire intergénérationnelle	116
6.2	Santé et pauvreté.....	117
6.2.1	Morbidité.....	117
6.2.2	Fréquentation des formations sanitaires	123
6.2.3	Accessibilité au centre de santé	127
6.2.4	Dépenses de santé.....	130
CHAPITRE 7 : SITUATION DE L'EMPLOI		132
7.1	Taux d'activité.....	132
7.2	Caractéristiques des emplois principaux	135
7.3	Chômage.....	140
7.3.1	Taux de chômage au sens du BIT.....	140
7.3.2	Taux de chômage au sens large	143
7.4	Sous-emploi	147
CHAPITRE 8 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE		150
8.1	Logement.....	150
8.1.1	Type de logement.....	150
8.1.2	Qualité de logement.....	151
8.1.3	Autres caractéristiques du logement.....	153
8.2	Occupation du logement.....	157
8.2.1	Nombre de personnes par pièce.....	157
8.2.2	Statut d'occupation du logement.....	158
8.3	Source d'approvisionnement en eau de boisson.....	158
8.3.1	Source d'eau de boisson en saison sèche.....	159
8.3.2	Source d'eau de boisson en saison des pluies.....	160
8.3.3	Traitement d'eau de boisson.....	163
8.3.4	Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson.....	163
CHAPITRE 9 : PAUVRETE SUBJECTIVE		165
9.1	Niveau des indicateurs de la pauvreté subjective en 2018	165
9.1.1	Incidence de la pauvreté subjective	165
9.1.2	Perception de la situation de pauvreté du Tchad par les ménages enquêtés.....	166
9.1.3	Perception de la cause de la pauvreté par les ménages tchadiens	167
9.1.4	Perception de la situation économique par les ménages tchadiens	169
9.2	Pauvreté subjective et caractéristiques du chef de ménage	172
9.2.1	Pauvreté subjective selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	172

9.2.2 Pauvreté subjective selon les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	173
CHAPITRE 10 : CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE	175
10.1 Dépenses moyennes	175
10.1.1 Dépenses moyennes par quintile de bien-être	175
10.1.2 Dépenses moyennes par niveau de vie	178
10.2 Structure des dépenses	179
10.2.1 Structures des dépenses par poste selon les quintiles de bien-être	179
10.2.2 Structures des dépenses par poste selon le niveau de vie des ménages	181
10.2.3 Structures des dépenses par poste selon le milieu de résidence.....	181
10.2.4. Structures des dépenses par poste selon la province de résidence	182
10.2.5 Structures des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage	184
10.2.6 Structures des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage	185
CONCLUSION GENERALE	187
BIBLIOGRAPHIE	189
ANNEXES	191
A .1 Plan de sondage	191
A .2 Difficultés rencontrées	191
A .3 Liste du personnel ayant participé à l'enquête	192
A .4 Tableaux additifs.....	197
A.5 Méthode de calage	202

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01: Contribution des secteurs et branches d'activités à la croissance du PIB réel (en point de pourcentage).....	40
Tableau 1.02: Extrait du tableau des opérations financières de l'Etat de 2010 à 2018	41
Tableau 1.03: Vue synoptique des stratégies nationales de développement du Tchad	43
Tableau 2.01: Seuils de pauvreté annuels des zones agroécologiques (F CFA).....	51
Tableau 3.01: Répartition de la population enquêtée par sexe selon le milieu de résidence	54
Tableau 3.02: Répartition de la population par grands groupes d'âge selon le milieu de résidence et rapport de masculinité	54
Tableau 3.03: Age moyen et âge médian selon le sexe	55
Tableau 3.04: Répartition de la population (en %) par province de résidence selon le sexe et pourcentage des femmes	55
Tableau 3.05: Structure des ménages par opérations de collecte entre 2003 et 2018 selon le sexe du chef de ménage, proportion des ménages dirigés par des femmes et taux d'accroissement annuel moyen au cours de période.....	56
Tableau 3.06a : Répartition des ménages par certaines caractéristiques du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage (en %).....	57
Tableau 3.06b : Age moyen et âge médian des chefs de ménage	58
Tableau 3.07: Répartition des ménages par certaines caractéristiques du ménage selon le sexe du chef de ménage (en %).....	58
Tableau 3.08a : Structure des ménages par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)	59
Tableau 3.08b : Structure des ménages par catégorie socio-économique du chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)	60
Tableau 3.09: Répartition de la taille moyenne des ménages par sexe du chef selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être	63
Tableau 3.10: Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018	63
Tableau 4.01: Répartition par quintile de bien-être des dépenses annuelles moyennes par tête	64
Tableau 4.02a : Structure des ménages par sexe, classe d'âges et statut matrimonial du chef de ménage selon le quintile de bien-être	66
Tableau 4.02b : Structure des ménages par situation d'alphabétisation et niveau d'instruction du chef de ménage selon le quintile de bien-être	67
Tableau 4.03a : Structure des ménages par taille et milieu de résidence selon le quintile de bien-être	68
Tableau 4.03b : Structure des ménages par province selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être	69

Tableau 4.04a : Structure des ménages par situation d'activité et secteur institutionnel du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%).....	71
Tableau 4.04b : Structure des ménages par branche d'activité et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%).....	72
Tableau 4.05 : Indicateurs de pauvreté par province de résidence	73
Tableau 4.06 : Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage.....	79
Tableau 4.07 : Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage	79
Tableau 4.08 : Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âges du chef de ménage	80
Tableau 4.09 : Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage.....	80
Tableau 4.10 : Indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction, le statut dans la profession et la branche d'activité du chef de ménage.....	81
Tableau 4.11 : Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage	82
Tableau 4.12a : Pourcentage des dépenses totales de consommation des ménages par lieu de résidence selon le quintile de bien-être	83
Tableau 4.12b : Distribution des dépenses de consommation des ménages par province de résidence selon le quintile de bien-être	84
Tableau 5.01: Pourcentage de ménages possédant un réfrigérateur/congélateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	86
Tableau 5.02: Pourcentage de ménages possédant un climatiseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	87
Tableau 5.03: Pourcentage de ménages ayant au moins une voiture par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)	88
Tableau 5.04: Pourcentage de ménages possédant une voiture par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	89
Tableau 5.05: Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	89
Tableau 5.06: Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)	90
Tableau 5.07: Pourcentage de ménages possédant au moins un téléphone mobile par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	91
Tableau 5.08: Pourcentage de ménages possédant un ordinateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	92
Tableau 5.09: Pourcentage de ménages possédant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	92
Tableau 5.10: Pourcentage de ménages ayant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le niveau de vie (%).....	93

Tableau 6.01a : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe.....	96
Tableau 6.01b : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe	96
Tableau 6.02 : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par province de résidence selon le quintile de bien-être	97
Tableau 6.03 : Répartition de la population selon le quintile de bien-être et le niveau d’instruction atteint, 2017/2018	98
Tableau 6.04 : Taux Brut de Scolarisation par sexe et milieu de résidence selon le niveau d’instruction, 2017/2018	99
Tableau 6.05 : Taux Brut de Scolarisation par milieu de résidence, province, quintile de bien-être selon le cycle et le sexe en 2017/2018.....	100
Tableau 6.06 : Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans selon le quintile de bien-être et le sexe par milieu de résidence (%).....	102
Tableau 6.07a : Taux net de scolarisation des 6-11 ans par province de résidence selon le sexe et le quintile de bien-être (%)	102
Tableau 6.07b : Taux net de scolarisation au secondaire et au supérieur par milieu de résidence en 2017/2018 (%)	103
Tableau 6.08 : Diplôme le plus élevé obtenu des 6 ans et plus selon le quintile de bien-être et le sexe (%)	104
Tableau 6.09 : Répartition de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l’enquête par type d’établissement selon le quintile de bien-être (%)	104
Tableau 6.10 : Structure de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l’enquête par type d’enseignement selon le quintile de bien-être (%)	105
Tableau 6.11 : Répartition de la population non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l’enquête par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	105
Tableau 6.12a : Répartition de la population féminine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l’enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%).....	106
Tableau 6.12b : Répartition de la population totale non scolarisée (6 ans et plus) par province selon le quintile de bien-être (%)	106
Tableau 6.13a : Nombre et proportion d’enfants de 6 - 15 ans hors de l’école, par statut dans le fondamental en 2017/2018.	108
Tableau 6.13b : Quelques caractéristiques sociodémographiques des enfants hors de l’école dans le fondamental, 2017/2018	109
Tableau 6.14a : Dépenses moyennes d’éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (scolaires, cotisations et frais de fournitures) et le sexe de l’enfant pour l’année scolaire 2017/2018	113
Tableau 6.14b : Dépenses moyennes d’éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (autres matériels scolaires, frais d’uniformes et frais de cantine ou de restauration) et le sexe de l’enfant pour l’année scolaire 2017/2018.....	114

Tableau 6.14c : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (frais de transport scolaire et montant des autres dépenses scolaires) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018 et ensemble des dépenses d'éducation	114
Tableau 6.15 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le quintile	115
Tableau 6.16 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le niveau de vie	115
Tableau 6.17 : Dépenses moyennes d'éducation par province de résidence selon le quintile.....	115
Tableau 6.18 : Proportion des enfants de 15 ans et plus ayant un niveau donné par niveau d'instruction du père selon le milieu de résidence et le sexe de l'enfant (table de mobilité scolaire)	116
Tableau 6.19 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe du malade.....	118
Tableau 6.20 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par province de résidence selon le quintile de bien-être	119
Tableau 6.21 : Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours selon le type de maladie par quintile de bien-être et le sexe (%)	120
Tableau 6.22 : Répartition de la population par motif de non consultation selon le sexe et le milieu de résidence	121
Tableau 6.23 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (en %).....	121
Tableau 6.24 : Répartition des personnes de 5 ans et plus par type de handicap selon le sexe (en %)	122
Tableau 6.25 : Répartition de personnes malades au cours des 30 derniers jours et ayant consulté selon le type de personnel soignant et le quintile de bien-être (%).....	123
Tableau 6.26 : Répartition des personnes malades au cours des 30 derniers jours et qui ayant consulté par type de personnel soignant selon le quintile de bien-être (%)	124
Tableau 6.27 : Répartition des malades ayant été en consultation par type de structure sanitaire visitée selon leurs caractéristiques.....	125
Tableau 6.28 : Répartition de consultation par provinces de résidence selon l'établissement sanitaire visité	126
Tableau 6.29 : Répartition des malades n'ayant pas été en consultation selon la province et les raisons avancées	127
Tableau 6.30 : Temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence et le type de moyen utilisé.....	128
Tableau 6.31 : Structure des ménages par temps mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence (%).....	128
Tableau 6.32 : Répartition des malades ayant été en consultation par quintile de bien-être selon le niveau de satisfaction de la qualité de service de santé (%)	129
Tableau 6.33 : Répartition de la population par province selon les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre dans un centre de santé le plus proche.	129

Tableau 6.34 : Dépenses annuelles moyennes de santé par sexe et lieu de résidence du chef de ménage selon le quintile de bien-être (en FCFA)	130
Tableau 6.35 : Dépenses de santé par province selon le quintile de bien-être de ménage	131
Tableau 7.01: Taux d'activité (5 ans et plus) par milieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)	133
Tableau 7.02 : Taux d'activité des enfants de 6 à 14 ans par milieu de résidence (%)	133
Tableau 7.03 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)	134
Tableau 7.04 : Taux d'activité (15 ans et plus) par province selon la tranche d'âges (%).....	134
Tableau 7.05 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le sexe (%) ..	135
Tableau 7.06 : Répartition des emplois principaux par catégorie socioprofessionnelle (%).....	135
Tableau 7.07 : Répartition des emplois principaux par secteur d'activité (%).....	136
Tableau 7.08 : Caractéristiques des emplois principaux par branche institutionnelle.....	136
Tableau 7.09 : Revenu mensuel et durée hebdomadaire de travail par sexe et lieu de résidence (%).....	137
Tableau 7.10 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus par type d'entreprise, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence et sexe selon la durée hebdomadaire de travail (%).....	138
Tableau 7.11 Taux de salarisation par lieu de résidence selon le sexe (%)	139
Tableau 7.12 Taux de pluriactivité par lieu de résidence selon le sexe (%).....	140
Tableau 7.13 : Taux de chômage au sens du BIT des 15-64 ans par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)	141
Tableau 7.14 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus au sens du BIT par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%).....	141
Tableau 7.15 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par province de résidence selon le sexe et le milieu de résidence (%).....	142
Tableau 7.16 : Taux de chômage des personnes âgées de 15-64 ans au sens du BIT par province de résidence selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	142
Tableau 7.17 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus (au sens élargi) par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%).....	143
Tableau 7.18 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe et classes d'âges selon le milieu de résidence (%)	144
Tableau 7.19 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et classe d'âges selon le milieu de résidence (%)	145
Tableau 7.20 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et province de résidence selon le niveau d'études atteint (%).....	145
Tableau 7.21 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par diplôme le plus élevé obtenu selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	147

Tableau 7.22: Taux de sous-emploi invisible chez les 15-64 ans par secteur institutionnel, classe d'âges, sexe et niveau d'études selon le milieu de résidence (%)	148
Tableau 7.23: Taux de dépendance économique par milieu de résidence selon le sexe	149
Tableau 8.01: Répartition des ménages par type de logement selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%)	151
Tableau 8.02a : Répartition des ménages par principal matériau du mur selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	151
Tableau 8.02b : Répartition des ménages par principal matériau du toit selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	152
Tableau 8.02c : Répartition des ménages par principal matériau du sol selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	153
Tableau 8.03a : Répartition des ménages par source d'éclairage selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)	154
Tableau 8.03b : Répartition des ménages par source d'énergie de cuisson selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)	154
Tableau 8.03c : Répartition des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	155
Tableau 8.03d : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)	156
Tableau 8.03e : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)	156
Tableau 8.04 : Répartition des ménages par nombre de personnes par pièce selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%).....	157
Tableau 8.05 : Statut d'occupation selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	158
Tableau 8.06a : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence	159
Tableau 8.06b : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence	161
Tableau 8.07 : Pourcentage des ménages par province de résidence selon la source d'approvisionnement en eau de boisson et la saison.....	162
Tableau 8.08 : Pourcentage des ménages par traitement de l'eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie	163
Tableau 8.09 : Pourcentage des ménages par mode de traitement de l'eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie	163
Tableau 8.10: Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par saison selon le milieu de résidence et le niveau de vie	164
Tableau 8.11 : Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par province selon la saison et le niveau de vie (minute)	164

Tableau 9.01: Taux de pauvreté subjective par milieu de résidence selon le sexe	166
Tableau 9.02a : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)	166
Tableau 9.02b : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe et le statut de pauvreté subjective du chef de ménage (%).....	167
Tableau 9.03: Répartition des ménages par principale cause de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage (%)	168
Tableau 9.04 : Répartition des ménages selon les trois premières causes de la pauvreté (%).....	168
Tableau 9.05 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie avec le revenu actuel selon le milieu de résidence (%).....	169
Tableau 9.06a : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport aux gens de la capitale selon le milieu de résidence (%)	170
Tableau 9.06b : Montant minimum mensuel nécessaire (FCFA) au ménage pour avoir un niveau de vie décent par lieu de résidence selon le sexe du chef de ménage.....	171
Tableau 9.07: Proportion des ménages par type de difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe du chef de ménage (%).....	172
Tableau 10.01a : Dépense totale moyenne annuelle par ménage, par milieu et lieu de résidence selon le quintile de bien-être (en FCFA)	176
Tableau 10.01b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence.....	177
Tableau 10.02a : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par milieu et lieu de résidence selon le niveau de vie (F CFA)	178
Tableau 10.02b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le niveau de vie	179
Tableau 10.03: Structure des dépenses annuelles par poste selon le quintile de bien-être (%).....	180
Tableau 10.04: Structure des dépenses annuelles par poste selon le niveau de vie (%).....	181
Tableau 10.05: Structure des dépenses par poste selon le milieu de résidence (%)	182
Tableau 10.06: Structure des dépenses par poste selon la province de résidence (%)	183
Tableau 10.07: Structure des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage (%).....	184
Tableau 10.08: Structure des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage (%).....	185
Tableau A.4.01: Répartition de l'échantillon par province selon le milieu de résidence	197
Tableau A.4.02 : Population des ménages par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe	197
Tableau A.4.03 : Taux d'activité et taux de chômage (au sens du BIT et élargi) par tranche d'âges conventionnelle et sexe	198
Tableau A.4.04 : Taux net de scolarisation au secondaire par province de résidence selon le milieu de résidence (%)	199

Tableau A.4.05 : Répartition de la population masculine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%).....	200
Tableau A.4.06 : Indices de Gini par province et milieu de résidence	200
Tableau A.4.07 : Indices de Gini par groupe socioéconomique.....	201

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Évolution récente de l'activité économique	39
Graphique 1.2 : Evolution du PIB et du revenu national per capita (en milliers de F CFA)	42
Graphique 3.1 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation	61
Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de	61
Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages par province de résidence	62
Graphique 4.1 : Incidence de la pauvreté par milieu de résidence (%)	74
Graphique 4.2 : Part de la population et contribution à l'Incidence de la pauvreté par province de résidence	74
Graphique 4.3 : Profondeur de la pauvreté par milieu de résidence.....	75
Graphique 4.4 : Profondeur de la pauvreté par province de résidence	76
Graphique 4.5 : Sévérité de la pauvreté par milieu de résidence	76
Graphique 4.6 : Sévérité de la pauvreté par province de résidence	77
Graphique 4.7 : Extrême pauvreté par milieu de résidence.....	77
Graphique 4.8 : Extrême pauvreté par province de résidence	78
Graphique 4.9 : Courbe de Lorenz	85
Graphique 5.1 : Répartition des ménages possédant un ventilateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être (%)	87
Graphique 5.2 : Répartition des ménages possédant une motocyclette par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	88
Graphique 5.3 : Pourcentage de personnes de 10 ans et plus possédant un téléphone mobile par province (%) ..	91
Graphique 5.4 : Evolution de la possession de biens d'équipements de 2009 à 2018 (%).....	93
Graphique 5.5 : Evolution de la possession de moyens de transports de 2009 à 2018 (%).....	94
Graphique 6.1 : Parcours scolaire des enfants tchadiens selon le niveau de richesse, 2017/2018	99
Graphique 6.2 : Principale raisons du non accès à l'école selon les intéressés en 2017/2018 (%)	111
Graphique 6.3 : Principales raisons de l'abandon précoce de l'école selon les intéressés, 2017/2018 (%)	111
Graphique 6.4 : Taux de morbidité par milieu de résidence selon le sexe en 2018 (%).....	118
Graphique 6.5 : Taux de handicap au Tchad selon le sexe en 2018 (%)	123
Graphique 8.1 : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence.....	160
Graphique 8.2 : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence.....	162

Graphique 9.1 : Répartition des ménages selon la perception de leur niveau de vie par rapport aux autres ménages (%).....	165
Graphique 9.2 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport à leurs voisins dans la localité selon le milieu de résidence (%).....	170
Graphique 9.3 : Taux de pauvreté subjective par grand groupes d'âges du chef de ménage selon le milieu de résidence (%).....	172
Graphique 9.4 : Taux de pauvreté subjective selon le niveau d'instruction du CM (%).....	173
Graphique 9.5 : Taux de pauvreté subjective selon la situation d'activité du CM (%).....	174
Graphique 9.6 : Taux de pauvreté subjective selon la catégorie socioprofessionnelle du CM (%).....	174

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BCR : Bureau Central du Recensement

BET : Borkou-Ennedi-Tibesti

BIT : Bureau International du Travail

CAPI : Collecte Assistée Par Informatique (Computer Assisted Personal Interviewing)

CM : Chef de Ménage

CNS : Conseil National de la Statistique

DEP : Direction des Etudes et de la Prévision

ECOSIT : Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad

EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples

FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

F CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FGT : Foster-Greer-Thorbecke

FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse

GPS : Global Positioning System (Système Global de Positionnement)

INSEED : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques

MEPDCI : Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale

MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MSP : Ministère de la Santé Publique

NSU : Unité Non Standard (No Standard United)

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAPE : Office National pour la Promotion de l'Emploi

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAPI : Enquête en face à face avec des questionnaires papiers

PHECVM : Programme Harmonisé des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages

PDST : Projet de Développement de la Statistique au Tchad

PIB : Produit Intérieur Brut

PND : Plan National de Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

RCA : République Centrafricaine

RGPH2 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

SNE : Société Nationale d'Electricité

SNRP : Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

TNS : Taux Net de Scolarisation

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UPS : Unité Primaire de Sondage

WC : Water Closet (toilettes)

ZD : Zone de Dénombrement

GLOSSAIRE

Incidence de la pauvreté : Proportion de la population des ménages pauvres (en dessous du seuil de pauvreté).

Profondeur de la pauvreté : Écart relatif moyen entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres.

Contribution : part de la branche dans le PIB ou input dans l'évolution temporelle d'un indicateur.

Sévérité de la pauvreté : Moyenne des carrés des écarts entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres.

Indice de Gini : Mesure synthétique de la différence entre la répartition effective des dépenses de consommation et une répartition hypothétique dans laquelle chaque personne reçoit une part identique (0 représentant l'absence d'inégalité et 1 la plus grande inégalité possible).

Population en âge de travailler : population de 6 ans et plus.

La population active : Ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage.

Population inactive : il s'agit de la population qui n'a jamais travaillé au cours des douze derniers mois.

Chômeurs BIT : Personnes n'ayant pas travaillé lors de la semaine précédant l'enquête (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Population active occupée : Personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine précédant l'enquête, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit en arrêt provisoire de travail, plus tous les individus qui doivent commencer à travailler au cours du mois suivant l'enquête.

Taux d'activité : Rapport entre la population active et la population en âge de travailler.

Taux de chômage : Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Taux de salarisation : Rapport entre le nombre de salariés et le nombre de la population active occupée.

Taux de pluriactivité : Rapport entre le nombre de personnes ayant un ou plusieurs emplois secondaires et le nombre de la population active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : Rapport entre le nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum (60 000 F CFA) et le nombre de la population active occupée.

AVANT PROPOS

Le Gouvernement de la République du Tchad, sous l'impulsion du Maréchal du Tchad Idriss DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, s'est doté d'une vision de développement à long terme dénommée vision 2030 « **le Tchad que nous voulons** ». Cette vision est explicitée comme suit : « Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous ». Elle est déclinée en trois Plans Nationaux de Développement dont l'axe 4 du premier se focalise sur *l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne*.

Le suivi de la mise en œuvre du premier Plan National de Développement (PND 2017-2021), des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine constitue une préoccupation constante du Gouvernement et des Partenaires au Développement. Pour répondre à ce défi, il est indispensable de disposer d'indicateurs statistiques fiables et à jour.

C'est dans ce contexte que le Tchad a réalisé la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté (ECOSIT4) en 2018. Cette opération d'importance majeure pour le Tchad est mise en œuvre par le Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale à travers l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

Cette enquête a bénéficié de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST). C'est la toute première enquête d'envergure nationale à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour assurer la qualité des données collectées et minimiser le temps de leur traitement. Sa réalisation a été faite dans un cadre harmonisé avec les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Guinée, intitulé « *Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de vie des ménages* ».

Ce rapport présente les résultats définitifs de l'ECOSIT4. Ceux-ci sont très attendus pour le suivi-évaluation des politiques publiques plus particulièrement celui des conditions de vie des ménages.

Les données de l'ECOSIT4 viendront renforcer et enrichir la base de données socioéconomiques du Tchad. Les indicateurs calculés et les bases de données permettront à tous les acteurs (gouvernement, société civile, institutions universitaires, organisations internationales, etc.) de disposer des informations nécessaires et

indispensables pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs programmes de développement.

Qu'il me soit permis de remercier, au nom du Gouvernement de la République du Tchad, la Banque Mondiale pour son soutien technique et financier ayant permis la réalisation de ladite enquête. J'exprime également ma profonde gratitude à l'endroit de la Commission de l'UEMOA, de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques à travers la Coordination Technique de l'ECOSIT4, des autorités administratives et traditionnelles, des différentes équipes d'enquêteurs ainsi que la population enquêtée pour leurs contributions à la réussite de cette importante opération.

**Le Ministre de l'Économie, de la Planification du
Développement et de la Coopération Internationale**


Dr Issa DOUBRAGNE



REMERCIEMENTS

La quatrième enquête sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté (ECOSIT4) est une opération d'envergure nationale. Elle intervient après celles menées en 1996, 2003 et 2011. Cette enquête vise à disposer des indicateurs actualisés sur le profil de pauvreté et les conditions de vie des ménages.

Cette opération de grande importance a été réalisée par le Gouvernement tchadien à travers l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale.

La mise en œuvre de cette enquête a été rendue possible grâce à la mobilisation des cadres de l'INSEED, surtout de ceux qui composent l'Equipe Technique, des superviseurs de pools, des chefs d'équipes et des agents enquêteurs. Les résultats de cette enquête serviront à l'évaluation à mi-parcours du Plan National de Développement (PND 2017-2021), du niveau de vie des ménages, au suivi des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Je tiens, au nom du Gouvernement, à saluer l'appui de la Banque Mondiale pour avoir apporté une assistance technique et financière dans la mise en œuvre de cette opération. Aussi, mes remerciements vont-ils à l'endroit de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) pour avoir permis au Tchad de participer activement au Programme d'Harmonisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHECVM) et leurs soutiens techniques ayant permis le renforcement des capacités des cadres de l'INSEED dans l'exécution des enquêtes auprès des ménages.

Je suis extrêmement reconnaissant aux autorités administratives, traditionnelles, militaires et religieuses qui n'ont ménagé aucun effort pour avoir accueilli les agents de collecte et facilité leurs tâches.

Par ailleurs, j'exprime ma profonde gratitude à la Coordination Technique de l'ECOSIT4 et à tous les agents de terrain sans lesquels l'opération n'aurait pu aboutir : superviseurs de pools, chefs d'équipes et agents enquêteurs qui ont sillonné les localités dans toutes les grappes échantillonnées et bravé les intempéries, sans oublier les agents de contrôle de qualité de données.

Mes remerciements s'adressent à toute la population et plus particulièrement aux ménages pour leur disponibilité et leur franche collaboration en acceptant de répondre aux questions posées par les agents de collecte.

Mes remerciements vont également à l'endroit de l'équipe de traitement des données de l'enquête, qui a déployé tous les efforts nécessaires pour l'apurement des données et la

production des résultats bruts qui ont servi au calcul des indicateurs en vue de la rédaction des différents thèmes.

Le présent rapport principal porte sur le profil de pauvreté au Tchad en 2018 a été produit par une équipe d'experts nationaux appuyés par des consultants internationaux de la Banque Mondiale et de la Commission de l'UEMOA. Nous adressons à toute l'équipe nos plus vifs remerciements pour le travail réalisé.

Le Directeur Général de l'INSEED



BARADINE ZAKARIA MOURSAL

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement du Tchad a réalisé en 2018 une opération d'envergure nationale, la Quatrième génération des « Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad ». Elle vise à fournir des indicateurs pour le suivi-évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages, particulièrement le suivi-évaluation du PND 2017-2021, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, des engagements internationaux (ODD, Déclaration d'Addis-Abeba sur la Population et le Développement, etc.) et la planification des futurs plans et programmes de développement. Cette enquête a bénéficié de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et a utilisé la technologie de l'information et de la communication dans le cadre de la collecte.

Sept ans après la dernière enquête, l'organisation d'une nouvelle opération statistique d'envergure nationale s'impose. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de réaliser une quatrième enquête en s'associant à d'autres pays dans le cadre de la première enquête harmonisée pilotée par la Banque Mondiale.

Les principaux résultats du rapport principal sur la pauvreté :

SYNTHESE METHODOLOGIQUE :

L'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 625 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes ont été tirées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de l'UPS étant le nombre de ménages).

Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale. Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés.

La collecte a été organisée en deux vagues. Chacune a duré trois mois : la première, de Juillet à Septembre 2018 et la seconde, de Janvier à Avril 2019.

Elle a utilisé les mêmes concepts qui sont conformes aux standards internationaux. En particulier, la variable principale pour le calcul des indicateurs de pauvreté est, pour l'alimentation, la consommation effective mesurée en quantité, et pour les produits non alimentaires, la dépense de consommation. A part l'enquête ménage ordinaire, d'autres types de collecte ont été instaurés (Enquête de marchés sur les Unités Non Standards (NSU), Communautaire Volets Focus et Prix).

En vue d'améliorer la qualité des données en minimisant, notamment les erreurs de collecte, des innovations ont été apportées dans la mise en œuvre de l'enquête. La collecte s'est faite sur

support électronique (méthode CAPI). Une application mobile (Survey Solutions) a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait avec le logiciel STATA.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

Parmi les 7 500 ménages échantillonnés, 7 493 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 99,9%.

La population du Tchad est estimée à 15 503 179 habitants en 2018 dont 51,8% de femmes et 48,2% d'hommes contre respectivement 51,5% et 48,5% de femmes et d'hommes en 2011 (ECOSIT3). Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 41,6% de la population féminine. L'âge moyen de la population est estimé à 19,3 ans et l'âge médian à 13,0 ans. Ces âges de tendance centrale sont quasi-identiques à ceux de 2011. La population tchadienne est majoritairement jeune caractérisée par le fait qu'environ 53,3% de celle-ci a moins de 15 ans.

L'effectif de la population urbaine est estimé à 3 781 401 habitants, ce qui représente un taux d'urbanisation de 24,4% en 2018, supérieur à celui de 2011 (18,4 %). Le nombre de ménages est estimé à 1 259 498 à l'ECOSIT2 en 2003, à 1 784 037 à l'ECOSIT3 en 2011 et à 2 931 672 à l'ECOSIT4 en 2018. Par ailleurs, la taille moyenne des ménages en 2018 est de 5,3 personnes.

MESURES DE LA PAUVRETE

La dépense moyenne de consommation annuelle par individu est estimée sur l'ensemble des ménages au moment des deux passages de l'ECOSIT4 à 343 259 FCFA. Cependant, un écart important est observé entre les ménages appartenant aux quintiles extrêmes, les 20% les plus riches dépensant en moyenne 761 806 FCA par individu contre seulement une dépense moyenne par individu de l'ordre de 122 759 FCFA pour les 20% les plus pauvres.

Le minimum vital est atteint par une dépense d'environ 672 FCFA par jour et par tête correspondant à une dépense annuelle par tête d'individu de 241 970 FCFA. Le taux de pauvreté (son incidence) est estimé à 42,3%. Il varie de 13,6% à N'Djaména à 63,1% au Mayo-Kebbi Ouest. Il y a presque autant de provinces (11) avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale que celles dont le taux est supérieur à cette moyenne (10 provinces). Le taux de pauvreté est de 42,4% chez les ménages dirigés par les hommes et de 42,1% chez ceux dirigés par les femmes. Les ménages doivent dépenser 12,6% du seuil de pauvreté pour chacun de leurs membres par an en plus des leurs dépenses habituelles pour être au-delà de la ligne de pauvreté. Au niveau national, la sévérité de la pauvreté est estimée à 5,2%. On remarque que les inégalités entre les pauvres sont plus importantes en milieu rural (avec 6,3% comme niveau de sévérité) qu'en milieu urbain (1,9%).

Une personne est extrêmement pauvre si elle n'arrive même pas à couvrir ses besoins alimentaires, c'est-à-dire que ses dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) restent toujours inférieures au montant qu'il faut pour couvrir ses besoins nutritionnels (2 300 Kcal). Ainsi, au Tchad, 15,2% de la population est extrêmement pauvre en 2018. Ce taux est de 5,2% en milieu urbain et 18,4% en milieu rural. Le niveau le plus élevé de l'extrême pauvreté est enregistré dans la province de Mayo-Kebbi Est (27,3%) et celui le plus bas est enregistré dans la province du Borkou/Tibesti.

La valeur de l'indice de Gini au niveau national est de 0,34 en 2018. Les inégalités sont plus accentuées en milieu urbain (indice de Gini vaut 0,36) comparativement au milieu rural (0,30). C'est dans les deux Logones et à N'Djaména que les écarts entre les ménages pauvres et ceux non pauvres sont les plus grands tandis que les Ennedi-Est/Ennedi-Ouest et le Barh-El-Gazal apparaissent comme les provinces les plus égalitaires au Tchad en termes de dépenses de consommation des ménages.

POSSESSION DE BIENS DURABLES

La possession des biens durables est considérée comme une mesure de bien-être alternative à la consommation totale des ménages. Leur prise en compte dans le calcul des indicateurs de pauvreté non monétaire montre l'importance de ces biens pour le bien-être des ménages.

De manière générale, une proportion considérable des ménages possède un téléphone portable (58,6%). Les résultats sur la possession des autres biens se résument comme suit : radio (20,0%), motocyclette (9,1%), téléviseur (5,0%), ventilateur (4,2%), réfrigérateur (1,8%), ordinateur (1,4%), voiture (1,3%) et climatiseur (0,6%).

EDUCATION ET SANTE :

Sur le plan éducatif, dans l'ensemble, le taux d'accès au primaire en 2017/2018 est estimé à 61%, soit moins de deux personnes sur trois. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire est évalué à 46,0% en 2018 alors que le taux brut de scolarisation est estimé à 72,5% contre 43,7% en 2011. Les garçons sont en moyenne plus scolarisés que les filles (48,4% contre 43,7% respectivement) et le milieu rural paraît défavorisé par rapport au milieu urbain (39,6% contre 68,1% en faveur du milieu urbain). Le taux net de scolarisation au primaire parmi les plus pauvres est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (60,3% contre 43,7%). Il en est de même pour les ménages les plus riches (78,7% contre 42,8%). Globalement et naturellement, les enfants des ménages plus pauvres (45,3%) sont moins scolarisés que ceux des ménages plus riches (64,1%).

Les taux bruts de scolarisation dans le secondaire premier cycle (moyen) et le secondaire deuxième cycle (secondaire) sont estimés respectivement à 32,5% et 25,5%. Les taux nets de scolarisation dans le secondaire premier cycle (moyen), le secondaire deuxième cycle (secondaire) et le supérieur sont estimés respectivement à 11,6%, 5,5% et 2,0%.

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 s'élèvent à 11 345 F CFA (11 727 F CFA par enfant de sexe masculin et 10 869 F CFA par fille inscrite à l'école).

Pour l'année scolaire 2017/2018, les frais d'inscription et de scolarité varient en moyenne de 3 602 F CFA chez les ménages les plus pauvres à 34 997 F CFA chez les plus riches.

Globalement, on remarque que les dépenses moyennes annuelles d'éducation passent de 21 222 F CFA par enfant en 2010/2011 à 21 752 F CFA par enfant en 2017/2018 soit une hausse de 2,5% entre 2011 et 2018.

Dans le domaine de la santé, le taux de morbidité au cours des trente derniers jours précédant l'enquête est évalué à 43,2% au Tchad en 2018. Ce taux est plus élevé que celui trouvé en 2011 qui était de 27,9%. Le paludisme est la principale maladie contractée au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête. Ce résultat confirme ceux consignés dans les annuaires des statistiques sanitaires les plus récents. Comme en 2011, les maladies les plus citées au cours de l'enquête sont respectivement la fièvre/paludisme (43,3% contre 40,6% en 2011), l'accident/blessure (3,0% contre 6,1% en 2011) et les autres maladies (9,0% contre 23,2% en 2011). Le problème d'estomac et la fièvre typhoïde apparaissent en 2018 parmi les principales causes ou types de maladie (respectivement 6,9% et 4%). Les maladies liées aux problèmes de la peau, les problèmes dentaires, le diabète et la méningite ne sont pas très fréquentes.

Globalement, on remarque que la majorité des personnes ayant souffert de la maladie ou de blessure a consulté un personnel du corps médical. Le type de personnel du corps médical le plus fréquemment consulté est l'infirmier (60,8%) suivi des médecins généralistes (15,0%). Près de 7% des personnes ayant souffert d'une maladie ou de blessure ont eu recours à des guérisseurs, des marabouts ou des tradipraticiens. La structure sanitaire la plus fréquentée par les personnes malades au cours de la période de référence est le centre de santé urbain (43,1%) suivi de l'hôpital de district (19,1%) et de l'hôpital provincial (9,0%). Dans 66,7% des cas, les malades ont évoqué comme raison principale de non consultation dans une structure sanitaire l'auto médication. Le manque d'argent constitue la deuxième raison de non consultation dans ces structures. La dépense moyenne annuelle de santé par ménage au Tchad est de 64 828 F CFA.

Selon la province de résidence, la dépense moyenne annuelle de santé par ménage est plus importante à N'Djamena (152 788 F CFA) et dans une certaine mesure dans le Mandoul (72 473 F CFA), le Wadi Fira (73 446 F CFA), l'Ennedi Est/Ouest (70 311 F CFA), le Logone Occidental (72 458 F CFA), le Logone Oriental (69 372 FCFA) et le Chari-Baguirmi (66 977 F CFA).

SITUATION DE L'EMPLOI

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes quels que soient leur sexe et âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par autrui ou à leur consommation personnelle. Dans l'ensemble du pays, l'enquête a estimé les personnes âgées de 5 ans et plus à 12 338 671 et la population active de cette tranche d'âge à 4 966 482 personnes, ce qui donne un taux d'activité de 40,3%. Par ailleurs, chez les adultes de 15 ans et plus, le taux d'activité est de 60,0%, soit 6 personnes sur dix qui sont actives.

Les résultats indiquent que 2,0% de la population active de 15 à 64 ans sont en situation de chômage au sens du BIT. Ce taux a baissé de 3,7 points de pourcentage comparativement à celui de l'ECOSIT3 qui était de 5,7%. Cette baisse du taux de chômage résulterait des efforts combinés de l'Etat, du secteur privé et des organisations et associations (Programme auto

emploi de l'ONAPE, financement des projets par le FONAJ, etc.) à réduire le phénomène du chômage. Par ailleurs le taux de chômage élargi des 15 ans et plus est évalué à 18,5%.

LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

Au niveau national, la majorité des ménages habitent des cases isolées (44,6%) et des maisons isolées (37,6%). Il convient de signaler que 0,9% seulement des ménages occupent des villas et 0,2%, des immeubles. Les matériaux du mur les plus utilisés par les ménages tchadiens sont paille/banco/mottes de terre et les briques cuites qui représentent à eux seuls près de 81% des cas.

De manière générale, plus de neuf ménages sur dix (91,4%) utilisent la terre battue/sable comme matériaux du sol. L'utilisation du ciment vient en deuxième position avec 7,3% des cas.

Dans l'ensemble, les latrines sommaires constituent le principal lieu d'aisance des ménages. La proportion des ménages faisant usage des latrines aménagées ne représente que 4,9%. Les données révèlent que près de deux ménages tchadiens sur trois (66,5%) ne disposent pas de WC et huit ménages pauvres sur dix (84,9%) vivant en milieu rural n'ont pas de WC. Cette proportion n'est que de 13,1% pour les ménages non pauvres du milieu urbain. Ces statistiques militeraient en faveur de la formulation et de la mise en œuvre des politiques d'assainissement spécifiques tenant compte de chaque population cible.

Le combustible le plus utilisé pour la cuisson est le bois ramassé ou acheté (72,9% des ménages contre 84,4% en 2011). Quant au gaz, il est utilisé par 6,1% de ménages comme principal combustible de cuisson contre 1,6% en 2011. Cette progression temporelle traduit les résultats positifs des politiques de protection de l'environnement en cours au Tchad. Par ailleurs, plus de 90% des ménages utilisent le bois ramassé, le bois acheté ou le charbon de bois comme principal combustible pour la cuisson en 2018.

Environ neuf ménages sur dix (89,0%) évacuent les eaux usées dans la rue ou dans la nature. Par contre, les modes d'évacuation les plus recommandés tels que, le puisard/fosse moderne (1,9%) et l'égout (1,6%) sont moins utilisés.

Globalement, environ quatre ménages sur cinq (83,0%) sont propriétaires de leur logement parmi lesquels très peu disposent d'un titre ou d'un acte de propriété (9,8%).

En saison sèche, environ trois ménages sur cinq (62,7%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 contre 43,7% en 2011. Le Tchad est à 37,3 points de pourcentage de l'atteinte de la Cible 4 de l'ODD 1. Le statut de pauvreté influence l'accès aux sources d'eau potable : plus le niveau de vie augmente, plus cet accès est facilité. Ainsi, 56,2% des ménages pauvres ont accès à une source améliorée contre 66,0% des ménages non pauvres.

Globalement, en saison des pluies, environ trois ménages sur cinq (60,4%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 contre 40,1% en 2011 (ECOSIT3). Le Tchad est à 39,6 points de pourcentage de l'atteinte de la Cible 4 de l'ODD 1.

PAUVRETE SUBJECTIVE

Le taux de pauvreté subjective du Tchad ou pourcentage des ménages qui se considèrent plus pauvres que les autres ménages de leur localité est estimé à 27,9%.

A la question de savoir si le Tchad est un pays pauvre, 67,5% des ménages ont répondu oui (57,4% des ménages urbains contre 70,6% des ménages ruraux).

Quant à la principale cause de la pauvreté, selon les populations enquêtées, le manque d'emplois (31,8%) apparaît comme la première cause de la pauvreté au Tchad. Ces résultats confirment les difficultés d'emploi auxquelles font face les jeunes adultes sur le marché de travail.

La deuxième et la troisième causes évoquées sont la cherté de la vie (11,8%) et le manque de troupeaux (11,4%). L'inflation et l'aggravation de la sécheresse mettant à rude épreuve l'activité d'élevage constituent des réelles menaces pour une vie décente au Tchad selon la perception des populations interrogées.

Les autres causes de la pauvreté sont par ordre décroissant, la corruption et la mauvaise gestion (9,0%), le manque d'instruction (6,8%) et les fréquentes sécheresses (6,7%) etc. La corruption a un impact plus grave ; elle porte sur la qualité du service public, manque à gagner pour la communauté toute entière et est un danger pour tout le pays.

Le revenu minimum mensuel nécessaire au ménage pour satisfaire ses besoins basiques (nourriture, logement, santé, etc.) dans l'année est estimé à 313 888 FCFA. Cet indicateur varie selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence. En effet, les ménages dirigés par les hommes ont besoin d'un revenu minimal de 345 840 F CFA contre 218 326 F CFA pour les ménages dirigés par les femmes alors qu'en terme de milieu de résidence, les ménages du milieu urbain aspirent à un revenu minimal de 293 440 F CFA contre 463 605 F CFA à N'Djaména et 335 327 F CFA dans les autres centres urbains.

CONSOMMATION DES MENAGES ET LA PAUVRETE

La consommation des ménages et des individus englobe la dépense monétaire et la consommation non monétaire (autoconsommation des biens et services, transferts en nature, etc.).

La dépense totale moyenne des consommations par ménage et par an est estimée à partir des données de l'ECOSIT4 à 1 815 212 F CFA (1 490 510 F CFA en 2011), soit près de 151 268 F CFA par mois et par ménage (124 209 F CFA en 2011). La dépense moyenne par tête et par an est estimée à 343 259 F CFA (231 190 F CFA en 2011), soit 28 605 F CFA par mois et par tête (19 266 F CFA en 2011). Entre 2011 et 2018, la dépense moyenne par tête et par an a augmenté de 48,5%.

Globalement, les dépenses totales de consommation croissent régulièrement du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche. En effet, d'un niveau moyen annuel de 915 333 F CFA par ménage le plus pauvre, la dépense moyenne par ménage atteint 3 118 199 FCFA au niveau des ménages les plus riches.

Les inégalités, mesurées par le rapport des dépenses des non pauvres et des dépenses des pauvres (NP/P), sont fortes au sein de chaque milieu ou lieu de résidence. Cet indicateur vaut 2,1 indiquant ainsi que dans l'ensemble, la dépense moyenne par ménage non pauvre est le double de celle des ménages pauvres.

Dans l'ensemble, les dépenses alimentaires représentent 56,9% des dépenses totales des ménages non pauvres et 59,7% de celles des ménages pauvres.

De manière générale, la structure des dépenses des ménages présente une similarité selon les différents niveaux d'éducation du chef de ménage. Toutefois, l'on observe que plus le niveau d'éducation du chef de ménage est « *élevé* », moins est la part des dépenses consacrées au poste « *alimentation et boisson non alcoolisées* ». Il en est de même des dépenses des produits de « *habillement et chaussures* » et des services de « *santé et hygiène* », et dans une certaine mesure les dépenses des services « *hôtels et restaurants* ». Ceci peut être expliqué par le fait que le niveau d'éducation du chef de ménage étant généralement corrélé au revenu, les ménages dirigés par les chefs ayant un niveau d'éducation élevé sont au-dessus des préoccupations basiques d'alimentaire et s'intéressent amplement aux autres postes qui sont le loisir, l'éducation, etc.

Les ménages dont leur chef ayant déclaré être « sans niveau d'éducation » consacrent pour la consommation des produits « *alimentation et boisson non alcoolisées* » 48,2% de leur consommation contre 46,3% pour l'ensemble des ménages et 37,8% pour les ménages dont le chef ayant déclaré avoir suivi l'enseignement supérieur. De même, il ressort que la part consacrée aux dépenses de « *habillement et chaussures* » et aux services de « *santé et hygiène* » et de « *hôtels et restaurants* » sont respectivement de 6,4%, 3,5% et 9,9% pour les ménages dont le chef est « *sans niveau d'éducation* » contre 4,7%, 2,9% et 7,7% pour les ménages dont le chef ayant suivi l'enseignement supérieur et 6,0%, 3,6% et 10,0% pour l'ensemble des ménages.

En revanche, les parts allouées aux dépenses de « *transport et déplacement* », de « *communication et télécommunication* », de « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », et des « *loisirs et sports* » augmentent avec le niveau d'éducation. En effet, les ménages ayant un chef avec un niveau d'éducation « *supérieur* » y consacrent respectivement 9,7% ; 6,8% ; 5,9% et 2,9% (contre 5,3% ; 4,1% ; 4,2% et 1,0% pour l'ensemble des ménages).

INTRODUCTION

Le Tchad est situé entre les 7^{ème} et 24^{ème} degrés de latitude Nord et les 13^{ème} et 24^{ème} degrés de longitude Est et couvre une superficie de 1 284 000 km². Il partage ses frontières avec, la Libye au Nord ; le Soudan à l'Est ; la République Centrafricaine au Sud et, le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'Ouest. Le Tchad est le cinquième pays d'Afrique par sa superficie après l'Algérie, la République Démocratique du Congo, le Soudan et la Libye. Du Nord au Sud, il s'étend sur 1700 km et, de l'Est à l'Ouest sur 1 000 km.

De par sa position géographique au Sud du Tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad souffre d'une continentalité accentuée dont l'étranglement économique est l'une des conséquences. En effet, le pays ne dispose d'aucune façade maritime et N'Djaména, la capitale, est située à 1 700 km du Port maritime le plus proche qui est celui de Douala au Cameroun, à 1900 km du Port Harcourt de Lagos au Nigeria, à 2700 km de celui de Pointe Noire au Congo et à 3350 km du Port-Soudan, sur la mer Rouge. Cet enclavement extérieur était accentué jusqu'à la production du pétrole, par une insuffisance du réseau routier national bitumé qui a connu une amélioration significative passant de 379 Km en 2000 à 2315 Km en 2018 avec la mise en œuvre des programmes nationaux de transports financés grâce aux ressources du pétrole et aux apports des partenaires.

Pays sahélien en raison des conditions climatiques, le Tchad dispose d'un climat tropical humide au Sud (zone soudanienne la plus arrosée), offrant un paysage de savane arborée et de forêt plus clairsemée à l'approche des villages. Au Centre du pays, le climat est de type sahélien caractérisé par une steppe épineuse et est fortement marqué par une saison sèche plus longue que la saison des pluies. Le Nord qui représente près de la moitié de la superficie du pays, est soumis à un climat saharien désertique aux paysages contrastés.

Le Tchad appartient politiquement et économiquement à l'Afrique Centrale. Il a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Quelques années après son indépendance, il a connu des troubles politico-militaires qui ont entraîné le pays dans une spirale d'insécurité.

A partir de 1990, le pays est entré dans une ère de stabilité et de paix relative, avec l'amorce d'un processus de démocratisation et d'Etat de droit ayant abouti à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1993, avec l'adoption d'une nouvelle Constitution en 1996 révisée en 2005.

Sur le plan sécuritaire, le Tchad est encerclé par des foyers d'instabilité : la crise centrafricaine au Sud, malgré une accalmie, la guerre civile libyenne au Nord, la secte Boko Haram à l'Ouest et la persistante de la crise du Darfour à l'Est. Le Tchad continue sa participation à la stabilisation du Mali à travers son contingent au sein de la MINUSMA dont il est le deuxième plus gros contributeur en troupes. Le Tchad s'est aussi engagé résolument dans la lutte contre le terrorisme au Sahel en intégrant le G5 Sahel. Les coûts des efforts sécuritaires consentis par le Tchad couplés aux difficultés budgétaires occasionnées par la chute du cours du pétrole depuis 2015, ont impacté négativement la situation économique et financière du pays, réduisant ainsi substantiellement les investissements publics et les transferts sociaux.

La dynamique de la population tchadienne est marquée par une baisse de la mortalité et un recul timide de la fécondité, engendrant une augmentation de la population (EDS-MICS2014-2015). Selon les résultats du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH2, 2009), la population du Tchad est estimée à 11 039 873 habitants en 2009 contre 6 279 931 habitants en 1993. Cette population atteindrait 16 244 513 habitants en 2020 selon les projections de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2014). Le taux d'accroissement de cette population est passé de 1,4 % en 1964 (Service de Statistique, 1966), à 2,5 % en 1993 (RGPH1, 1995) et à 3,6 % en 2009 (Résultats globaux RGPH2, 2012). Cependant, la présence massive des réfugiés et des retournés due aux différents conflits qui affectent les trois pays voisins que sont le Soudan, la RCA et le Nigéria peut avoir des implications sur le dénombrement des populations.

L'économie du Tchad est principalement soutenue par les ressources du pétrole dont il est producteur depuis 2003, mais les activités agro-pastorales et halieutiques restent toujours le moteur de l'économie nationale, même si ces activités sont fortement dépendantes des aléas climatiques. Les efforts entrepris visant la diversification économique et l'amélioration des conditions de vie de la population ont abouti à une réduction de la pauvreté de l'ordre de 8 points de pourcentage entre 2003 (55 %) et 2011 (47 %). Le taux de croissance économique s'est établi à -1,9% en 2017 (INSEED, 2018).

Pour relever les défis liés à la diversification économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population, le Tchad a adopté en 2017 la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui est un cadre référentiel de la politique économique et sociale. Cette vision prospective sera mise en œuvre à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026 et PND 2027-2030) visant à accroître le bien-être et la prospérité des populations tchadiennes à travers ses quatre (4) axes stratégiques : (1) Renforcement de l'unité nationale ; (2) Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (3) Développement d'une économie diversifiée et compétitive et (4) Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne. De même, le Tchad s'est engagé dans la réforme de son appareil statistique pour améliorer la production des données statistiques en vue de soutenir les prises de décisions.

Ainsi, pour assurer une évaluation continue des avancées enregistrées et des efforts à réaliser, des enquêtes et études sont menées périodiquement. Dans ce cadre, le Tchad a réalisé en 2018, « la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) ». Cette enquête est exécutée sous la tutelle du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement à travers l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Elle a bénéficié de l'assistance technique et financière de la Banque Mondiale dans un cadre harmonisé avec les pays de l'UEMOA et la Guinée.

La réalisation de cette enquête répond surtout au souci du Gouvernement de la République du Tchad et à celui de ses partenaires au développement d'avoir des indicateurs fiables et à jour pour l'évaluation du Plan National de Développement 2017-2021 et le suivi des indicateurs des Objectifs du Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'ECOSIT4 permet aussi de produire les indicateurs pour le suivi de la pauvreté. La pauvreté étant par essence un phénomène multidimensionnel transversal qui se manifeste non seulement par une faiblesse des revenus, mais aussi par d'autres dimensions non-matérielles telles que l'accès à certains services d'utilité publique (électricité, eau courante ou potable, etc.), l'accès à des infrastructures (écoles, dispensaires, marchés, etc.), les opportunités en matière d'emplois, etc. L'ECOSIT4 a aussi collecté les données sur l'emploi, les caractéristiques des ménages et le cadre de vie de la population.

La collecte principale des données a été organisée en deux vagues, chacune ayant duré trois mois. Deux questionnaires ont été administrés : l'un (le questionnaire ménage) s'adresse au ménage et l'autre (le questionnaire communautaire) pour collecter des informations sur la localité de résidence du ménage. L'application CAPI, développée à partir de la plateforme Survey Solutions, a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait avec le logiciel STATA.

L'échantillon de l'ECOSIT4 est représentatif au niveau national et les résultats produits sont significatifs au niveau national, provincial et selon les milieux de résidence. Elle a touché au total 7 493 ménages sur 7 500 échantillonnés, soit un taux de couverture de 99,9%.

Le plan de publication de l'ECOSIT4 est articulé autour de quatre volumes comprenant le rapport général sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté en 2018, le rapport principal sur le profil de pauvreté au Tchad en 2018, les rapports d'analyse thématique ou policy briefs et les tableaux de données brutes et indicateurs.

Le présent rapport principal sur le profil de pauvreté au Tchad en 2018 comporte dix (10) chapitres :

- Chapitre 1 : Aperçu de la situation économique et sociale ;
- Chapitre 2 : Synthèse méthodologique de l'enquête ;
- Chapitre 3 : Caractéristiques de la population et des ménages enquêtés ;
- Chapitre 4 : Mesures de la pauvreté ;
- Chapitre 5 : Possession de biens durables ;
- Chapitre 6 : Education et santé ;
- Chapitre 7 : Situation de l'emploi ;
- Chapitre 8 : Logement et conditions d'existence ;
- Chapitre 9 : Pauvreté subjective ;
- Chapitre 10 : Consommation des ménages et pauvreté.

CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Contexte géographique et sociodémographique

Le Tchad est un pays situé au cœur de l’Afrique et couvre une superficie de 1 284 000 km². Il est doublement enclavé (sur le plan interne et externe). Ainsi, les distances séparant les différentes provinces du pays sont trop grandes alors que les routes bitumées sont insuffisantes et il n’y a pas de chemin de fer. De même, les ports maritimes des pays frontaliers sont très éloignés de la capitale du pays, le plus proche étant celui de Douala (Cameroun) situé à plus de 1700 km de N’Djaména.

Le pays renferme trois zones climatiques : une zone désertique (ou saharienne) au Nord qui représente 47% de la superficie totale du pays avec une pluviométrie moyenne de 50 millimètres par an ; une zone sahélienne au centre (43% de la superficie totale) avec une pluviométrie variant autour de 900 millimètres et une zone soudanienne au Sud (10% de la superficie totale) avec une pluviométrie oscillant entre 900 et 1100 millimètres. Cependant, l’agriculture reste l’activité dominante dans les zones sahélienne et soudanienne et l’élevage dans les zones saharienne et sahélienne.

En ce qui concerne l’écosystème, le Tchad a un réseau fluvial avec des eaux très poissonneuses, constitué de deux fleuves et de cinq principaux lacs. Le réseau fluvial est constitué du Chari qui coule sur 1 200 km depuis la République Centrafricaine et son principal affluent le Logone qui prend sa source au Cameroun et s’étend sur 1 000 km. Ils sont en partie navigables quatre mois par an. Les principaux lacs du pays sont : le Lac Tchad, le Lac-Fitri, le Lac-Iro, le Lac- Léré et le Lac-Tikem.

En outre, le Tchad dispose de 600 000 hectares de forêts et 400 000 hectares de parcs nationaux. Les parcs les plus importants offrant des variétés d’espèces sont le parc national de Zakouma dans la province du Salamat et celui de Manda dans la province du Moyen-Chari.

S’agissant de la situation démographique, la population du Tchad est estimée à 11 039 873 habitants en 2009 selon RGPH 2009 contre environ 6 279 931 habitants en 1993 (RGPH 1993). Cette population a atteint 15 162 044 habitants en 2018 selon les projections de l’Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2014, hypothèse moyenne). Le taux d’accroissement de cette population est passé successivement de 1,4 % en 1964 (Service de Statistique, 1966), à 2,5 % en 1993 (BCR, 1995), à 3,6 % en 2009 (résultats globaux, RGPH2, 2012) et pourrait s’établir à 3,4 % en 2020 selon les projections de l’INSEED publiées en 2014.

La densité moyenne de la population est passée de 4,9 habitants au Km² en 1993 (RGPH1, BCR, 1993) à 8,6 habitants au Km² en 2009 (RGPH2, INSEED, 2009). La population féminine (51% de l’effectif total) est supérieure à la population masculine (49 %).

Par ailleurs, en 2009, la population âgée de moins de 15 ans représentait environ 51 % de la population totale, celle de 15-59 ans représente 47% et les 60 ans et plus représente 3%. Ce qui

montre que la population tchadienne est principalement jeune et cela constituerait donc un atout pour le développement si ses capacités sont bien renforcées et exploitées.

La fécondité est, avec la mortalité et les migrations, l'une des trois composantes principales de la croissance démographique. Au Tchad comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le mariage est précoce et généralisé et l'usage de la contraception est faible. En effet, trois femmes sur dix âgées de 25-49 ans étaient déjà en union avant d'atteindre 15 ans exacts (30 %) au moment de l'enquête. Ce pourcentage est de 70 % avant d'atteindre 18 ans exacts (EDS-MICS, 2014-2015). L'indice synthétique de fécondité est passé de 5,1 enfants par femme en 1964 à 6,6 enfants en 1996 puis à 6,4 enfants en 2014-2015. L'âge moyen à la procréation est passé de 28,2 ans en 1964 à 29,9 ans en 2009 et le taux brut de natalité de 41,0‰ en 1993 à 49,6‰ en 2009. Dans l'ensemble, selon les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015, 6 % des femmes de 15-49 ans utilisaient, au moment de l'enquête, une méthode de contraception : 5 % appliquaient une méthode moderne et 1 % une méthode traditionnelle.

Au niveau de la santé de la reproduction, selon les résultats de l'EDS-MICS, le rapport de mortalité maternelle est estimé à 860 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2014-2015 et seulement 24% de naissances ont été assistées par un personnel de santé dont 58,6% en milieu urbain et 15,9% en milieu rural.

L'espérance de vie à la naissance au Tchad en 2009 était de 52,4 ans ; elle est de 51,6 ans chez les hommes et de 53,4 ans chez les femmes. On constate que les femmes présentent des risques de mortalité moindres que les hommes avec une différence de 1,8 an en faveur des femmes (INSEED, 2014b :77).

Le taux de la prévalence du VIH/SIDA dans la population générale de 15-49 ans est passé de 3,3% en 2005 (enquête nationale de séroprévalence de 2005) à 3,4% en 2010 (enquête de mesure de la séroprévalence au sein de la population féminine fréquentant les sites sentinelles de l'UNFPA) et à 1,6% en 2015 (enquête EDS-MICS 2014-2015).

La comparaison des résultats de l'EDST-II 2004 et de l'EDS-MICS 2014-2015 révèle que la mortalité des enfants a diminué de façon significative au cours des 10 dernières années. En effet, la mortalité infantile a diminué de 102‰ à 72‰ entre 2004 et 2014-2015. Par ailleurs, d'après les résultats du RGPH2, le taux brut de mortalité était de 14,8‰ en 2009. Il est plus élevé chez les hommes (15,7‰) que chez les femmes (13,8‰).

Entre 1997 et 2004, le taux de mortalité néonatale est passé de 44‰ (EDST1) à 39‰ (EDST2) alors que celui de mortalité post-néonatale paraît plutôt en hausse (59‰ en 1997 contre 63‰ en 2004). À l'enquête EDS-MICS 2014-2015, durant les cinq dernières années, sur 1000 naissances vivantes, 34 meurent au cours du premier mois de vie (38‰ pour la mortalité post-néonatale).

En ce qui concerne les migrations, la proportion des non-migrants du Tchad est passée de 86,6% en 1993 (RGPH1) à 88,8% en 1998 (EMT). En revanche, la proportion des migrants internes et des migrants internationaux a baissé. En effet, en 1993, les migrants internationaux représentaient 1,3% de la population totale résidant au Tchad contre 0,7% en 1998. Les

migrants internationaux recensés au Tchad en 2009 proviennent essentiellement du Cameroun, du Soudan, de la RCA et du Nigeria (INSEED, 2014).

En ce qui concerne le niveau d'instruction de la population, les résultats de l'enquête EDS-MICS 2014-2015 indiquent que 15% des femmes et 37% des hommes ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Une femme sur cinq (22%) est alphabétisée contre 54% des hommes. Globalement, 55% de ménages s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée. Seulement 7% de ménages disposent de toilettes améliorées non partagées et 7% disposent de toilettes partagées. La proportion des ménages en milieu rural qui n'ont pas de toilettes est quatre fois plus élevée qu'en milieu urbain (85% contre 19%).

En outre, 36% des enfants de moins de cinq ans et 35% des femmes enceintes de 15-49 ans ont dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédant l'enquête (EDS-MICS 2014-2015). Par ailleurs, la couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois est passée de 11% à 25% entre 2004 (EDST2) et 2015 (EDS-MICS 2014-2015).

1.2 Contexte sociopolitique

Sur le plan politique, le Tchad est entré dans une ère de stabilité et de paix relative à partir de 1990 avec l'amorce d'un processus de démocratisation et d'Etat de droit, ayant abouti à l'organisation d'une Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1993, à l'adoption d'une Constitution en 1996 révisée en 2005 et la tenue successive des élections présidentielles en 1996, 2001, 2011 et 2016. Les élections législatives ont également eu lieu en 1997, 2001 et 2011 sans oublier les municipales qui se sont déroulées en 2012.

A la faveur de la naissance de la 4^{ème} République, le Tchad s'est doté d'une nouvelle Constitution qui a été promulguée le 4 Mai 2018. Au terme de cette Constitution, le Tchad a opté pour un État unitaire fortement décentralisé.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, il est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif (Article 146 de la Constitution). Il est institué un seul ordre de juridiction dont la Cour Suprême est l'instance la plus haute (Article 147 de la Constitution). En matière de contrôle des activités du pouvoir public et du fonctionnement des institutions, le Tchad dispose d'une Chambre Constitutionnelle au sein de la Cour Suprême, une chambre non permanente pour juger le Président de la République et les membres du Gouvernement ainsi que leurs complices en cas de haute trahison.

Depuis le début de la décennie 2000, le Tchad est devenu un pays d'accueil des réfugiés, d'abord soudanais à la suite des conflits intercommunautaires au Darfour, ensuite centrafricains pour cause de guerre civile ayant atteint son paroxysme en 2014, puis nigériens avec l'avènement de la secte Boko Haram au Nord du Nigéria à partir de 2009. Parallèlement à ces réfugiés, le pays accueille aussi des retournés tchadiens installés depuis des générations dans ces pays touchés par l'insécurité mais également des déplacés internes fuyant l'insécurité aux frontières.

Ainsi, selon les estimations d'OCHA, en 2018-2019, le Tchad compte près de 657 000 personnes en situation de déplacement, dont 450 000 réfugiés et demandeurs d'asile, 124 000 personnes déplacées internes, 51 000 déplacés internes retournés dans leurs villages d'origine dans la région du Lac et 81 000 retournés tchadiens (dont 39 000 au Lac et 42 000 au Sud). Ces déplacements affectent 878 000 personnes des communautés hôtes et qui sont également dans une situation de vulnérabilité nécessitant une assistance multisectorielle. La réponse humanitaire, le développement durable et le maintien d'une paix durable sont les trois côtés du même triangle pour le Tchad.

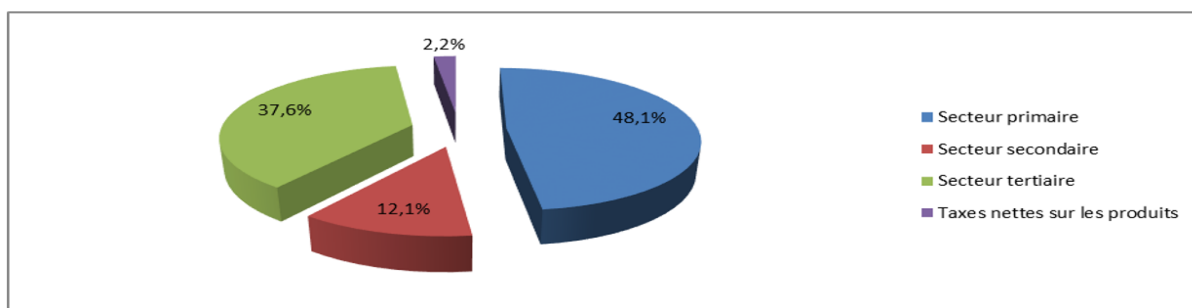
Par ailleurs, sur le plan de la condition féminine, l'engagement du Tchad à promouvoir et à privilégier les droits des femmes, l'a conduit à poursuivre l'œuvre entreprise depuis la ratification de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Depuis lors, plusieurs lois, programmes et stratégies ont été adoptés en vue de promouvoir et protéger les droits des femmes : la Loi n°029/PR/2015 du 21 Juillet 2015 portant interdiction du mariage des enfants, la Loi n°022/PR/2018 du 5 Novembre 2018, instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad, etc.

1.3 Evolution économique

L'économie tchadienne est très vulnérable aux chocs macroéconomiques, notamment la variation du cours du Brent. L'évolution récente de l'économie nationale est marquée par la crise économique et financière due à la chute du cours du pétrole de 2014-2015 sur le marché international. Cette crise a été exacerbée par d'autres facteurs exogènes tels que l'insécurité dans la sous-région (Cameroun, RCA, Libye, Niger, Nigeria et Soudan), les crises humanitaires (plus de 450 000 réfugiés sont dénombrés sur le territoire) et environnementales qui ont impacté négativement les activités économiques. Le taux de croissance du PIB réel était en moyenne autour de 4,0% sur la période 2010-2018 avec une décroissance successive en 2016 et 2017 respectivement de -2,6% et -2,3%.

Graphique 1.1 : Évolution récente de l'activité économique

Structure de la valeur ajoutée sectorielle (%) en moyenne sur la période 2010-2018



Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB réel	15,0%	3,6%	8,2%	3,2%	2,6%	3,9%	-2,6	2,3%	3,0
PIB pétrolier	-1,0%	7,1%	8,4%	-17,2%	11,3%	39,8%	-11,7%	-0,9%	19,0%
PIB hors pétrole	17,9%	2,7%	8,2%	10,3%	0,7%	-3,6%	-1,1%	-2,5%	0,6%

Source : DEP/INSEED, 2018

Au niveau sectoriel, la croissance économique était portée par le secteur primaire qui représentait en moyenne environ 48,0% du PIB sur la période 2010-2018 (voir le graphique ci-dessus) avec une contribution à hauteur de +2,5 points de pourcentage. Sur la période 2010-2018, le secteur primaire a crû en moyenne de +5,4% grâce aux activités des branches agricole (au sens large) et de l'exploitation du pétrole qui ont contribué respectivement en moyenne de +2,0 points de pourcentage et de +0,4 point de pourcentage de croissance du PIB sur la période 2010-2018.

Le secteur secondaire qui représentait 12,1% du PIB (cf. le graphique ci-haut), a contribué de +0,6 point de pourcentage du PIB sur la période 2010-2018. Ce secteur a progressé en moyenne de +5,1% grâce aux activités des branches « raffinage du pétrole » et « manufacturières des produits alimentaires, boissons et tabac » avec des contributions en moyenne de +0,5 point et +0,2 point de pourcentage de croissance respectivement. Et cela, malgré les mauvaises performances enregistrées les dix dernières années de la branche égrenage de coton (-0,1 point de pourcentage) et la branche des Bâtiments Travaux Publics (-0,2 point de pourcentage).

Le secteur tertiaire représentait 37,6% du PIB (voir le graphique ci-dessus), et contribuait à la croissance du PIB en moyenne à hauteur de + 0,6 point de pourcentage sur la période 2010 à 2018. Ce secteur a évolué en moyenne de +1,9% sur la période d'observation grâce au dynamisme des branches des services de commerce (+1,1 point de pourcentage) et services aux entreprises (+1,2 point de pourcentage).

Tableau 1.01: Contribution des secteurs et branches d'activités à la croissance du PIB réel (en point de pourcentage)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	11,7	-3,5	2,7	-1,1	1,5	6,4	0,8	0,6	3,2
Agriculture	11,1	-4,9	1,9	3,1	-0,8	-0,5	2,7	0	0,7
Vivrière	11,4	-5	1,7	2,8	-1,1	-0,7	2,6	0,3	0,8
Industrielle	-0,4	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	-0,2	-0,1
Elevage, sylviculture, pêche	0,5	0,4	1,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,8	0,7
Extraction minière hors pétrole	0,2	0	0	0,1	0,1	-0,3	-0,3	0,7	0,1
Exploitation pétrolière	-0,2	1	-0,3	-4,5	1,8	6,8	-2,1	-1	1,7
Secteur secondaire	1	2,4	5,2	1,8	0,3	-2	-2,2	-1,6	0,3
Coton fibre	-0,1	0	0	-0,3	-0,1	0,1	-0,1	0	-0,2
Produits pétroliers raffinés	0	0	2,4	0,1	0	0,1	0,4	1	0,7
Produits alimentaires, boissons et tabacs	0,9	1,1	0,9	0,7	0,5	0	0,1	-2,6	-0,2
Autres produits manufacturés	0,2	0	0,1	0,2	0	0	0	0	0
Electricité, gaz et eau	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de construction	-0,4	0,9	1,7	1,2	-0,2	-2,2	-2,7	0	0
Secteur tertiaire	1,6	4	0,4	1,9	0,9	-0,7	-1,1	-0,9	-0,6
Commerce	4,2	3,1	-0,4	0	0	1,8	0,4	0	0,5
Hôtellerie Restauration	-0,1	-0,2	0	-0,1	0,3	-0,1	-0,1	0,1	0,1
Transports	0,1	0,2	0,2	0,1	0,5	-0,1	-0,4	-0,1	0,1
Communications	0,3	0,1	1	0,5	0,3	0,1	0,1	-1	0,1
Services financiers	0	0,1	0,1	0,2	0	-0,1	0,3	0	0,1
Services aux entreprises	-0,3	1,8	2,2	3	2,7	1,2	0,2	0	0,1
Autres services marchands	-2,7	-1,7	-2,1	-1,9	-2	-1,6	-1,5	0	0
Branches non marchandes	0	0,7	-0,6	0,1	-0,9	-2	0	0,1	-1,4
SIFIM	0,2	0	0	0	0	0,1	-0,2	0	0
Taxes nettes sur les produits	0,7	0,6	0,1	0,5	0	0,2	-0,1	-0,4	0,1
PIB réel	15	3,6	8,2	3,2	2,6	3,9	-2,6	-2,3	3

Source : DEP/INSEED, 2018

L'inflation observée au cours des dix dernières années a été contenue par les autorités publiques et monétaires. En effet, elle se situe en moyenne autour de 1,6% sur la période 2010-2018, bien inférieure à la norme communautaire (3%). L'inflation a été maîtrisée grâce à trois importantes circonstances : la survenance des bonnes campagnes agricoles, le développement de l'insécurité aux frontières avec certains pays (Nigeria, Cameroun) obligeant les opérateurs tchadiens à vendre leurs produits (bétail, pêche) sur le marché local avec conséquence directe l'accroissement des offres et donc la réduction du niveau général des prix sur le marché local. Enfin la politique agricole ambitieuse du Gouvernement visant l'accroissement des moyens de production agricole.

Pays à faible revenu et fortement dépendant des ressources pétrolières, le Tchad a été sérieusement affecté par le choc pétrolier de 2014-2015 qui l'a entraîné dans une récession successive en 2016 et 2017, et réduisant ses ressources financières nécessaires. En effet, les recettes publiques y compris les dons ont atteint leur plus haut niveau en 2012 avec 1 596,15 milliards de FCFA, avant de connaître une baisse graduelle jusqu'à 716,65 milliards de FCFA en 2016. Aussi, le taux de pression fiscale hors pétrole n'a pas évolué sur les dix dernières années. Après avoir atteint les 7,7% du PIB hors pétrole en 2013, il se situe autour de 6,6% du PIB hors pétrole en 2018, largement inférieur au seuil de la zone CEMAC qui est de 17%.

Face à la situation de crise économique et financière, le Gouvernement a mis en place des mesures d'ajustement budgétaire avec le soutien des partenaires techniques et financiers notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour résorber les déséquilibres macroéconomiques internes et externes afin de stabiliser l'économie nationale.

Les mesures d'ajustement budgétaire consistaient à réduire le train de vie de l'État ainsi qu'à mieux maîtriser les dépenses courantes notamment la masse salariale. Ainsi, les dépenses courantes ont atteint leur niveau le plus élevé en 2014 (soit 864,2 milliards de FCFA), avant de connaître une diminution progressive sur la période 2015-2018 pour s'établir à 615,1 milliards de FCFA en 2018. Cet effort est plus visible au niveau du déficit du solde primaire hors pétrole qui s'est amélioré sur la période 2010-2018. Il est passé de 19% du PIB hors pétrole en 2010 à 3,4% en 2018.

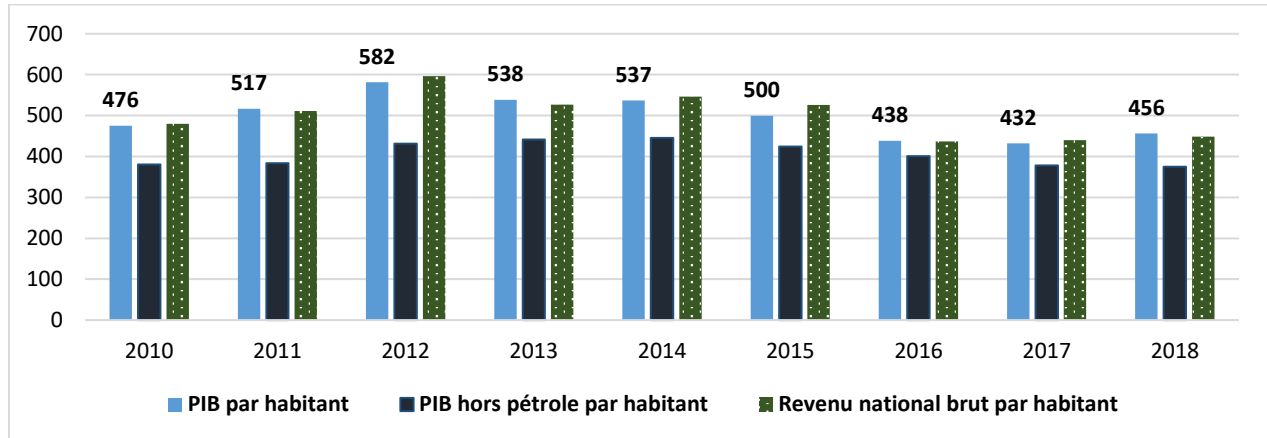
Tableau 1.02: Extrait du tableau des opérations financières de l'Etat de 2010 à 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes et dons (mds FCFA)	1 080,63	1 468,95	1 596,15	1 318,73	1 282,61	789,54	716,65	834,77	874,58
<i>dont recettes fiscales</i>	793,91	1 061,65	1 039,66	1 013,85	933,38	471,95	339,91	411,40	495,47
<i>dont recettes fiscales hors pétrole</i>	296,02	310,66	347,84	431,82	408,61	415,20	333,65	353,84	371,76
<i>dont dons</i>	90,06	128,10	199,65	122,11	107,00	202,00	146,00	205,00	206,84
Dépenses totales (mds FCFA)	1 279,1	1 312,6	1 586,7	1 459,5	1 528,2	1 221,7	870,0	873,0	824,3
<i>Dépenses courantes</i>	748,7	712,0	703,1	803,8	864,2	844,7	690,0	661,0	615,1
<i>Dépenses des investissements publics</i>	530,38	600,66	883,63	655,64	664,00	377,00	180,00	212,00	209,23
<i>dont ressources intérieures</i>	400,55	416,32	640,22	468,99	510,00	231,00	51,00	36,00	71,16
Solde budgétaire de base (%)	-2,9%	3,5%	0,7%	-1,1%	-2,8%	-7,2%	-2,8%	-1,1%	-0,3%
Solde primaire hors pétrole (% du PIB hors pétrole)	-19,0%	-16,8%	-17,8%	-14,0%	-15,3%	-9,1%	-3,9%	-3,1%	-3,4%
PIB nominal (mds FCFA)	5 433,23	6 113,42	7 118,42	6 821,43	7 037,93	6 780,05	6 158,63	6 311,76	6 861,57
PIB nominal hors pétrole (mds FCFA)	4 347,84	4 533,27	5 280,38	5 594,97	5 840,34	5 753,76	5 634,01	5 522,94	5 629,33
Taux de pression fiscale hors pétrole (%)	6,8%	6,9%	6,6%	7,7%	7,0%	7,2%	5,9%	6,4%	6,6%

Source : DEP/MFB, 2018

La situation économique et financière semble avoir des effets sur l'évolution du revenu national par habitant. En effet, le PIB par tête était passé de 475 500 FCFA (environ 970,5 dollars US) en 2010 à 536 760 FCFA (environ 1 092,9 dollars US) en 2014, avant de chuter en 2018 à 455 960 FCFA (environ 828,8 dollars US). Ce qui représente un recul d'une décennie car le PIB par habitant estimé pour 2018 est inférieur à celui enregistré en 2010.

Graphique 1.2 : Evolution du PIB et du revenu national per capita (en milliers de F CFA)



Source : DEP/INSEED, 2018

1.4 Stratégies nationales de développement

Depuis son indépendance en 1960, le Tchad a élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies nationales de développement. Ces stratégies ont connu un hiatus à la fin des années 1980 en lien avec le changement de paradigme de développement faisant la promotion de la bonne gouvernance une condition d'accès à l'aide internationale.

Avant la génération des Stratégies nationales de réduction de la pauvreté, le Tchad a eu à élaborer plusieurs plans nationaux avec des résultats mitigés car la mise en œuvre de certains d'entre eux a été perturbée par les conflits politico-armés que le pays a connus. Ainsi, le Tchad a élaboré (i) le Programme Intérimaire (1964-1965) ; ii) le Plan Quinquennal (1966-1970) ; (iii) le Plan Décennal (1971-1980) ; (iv) le Plan Quadriennal de développement économique et social (1978-1981) ; v) le Programme d'urgence (1983-1984) avec une Table Ronde de mobilisation de ressources en vue de son financement, organisée à Genève en novembre 1982 ; (vi) le Plan Intérimaire/de Reconstruction pour la relance des bases de l'économie tchadienne (1986-1988) ; (vii) le Plan d'orientation « Tchad à l'horizon 2000 » (1991-2000) ; et (viii) le Plan d'Orientation révisé (1998-2005).

Par ailleurs, depuis 1999, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, suivis après par la communauté internationale dans son ensemble, ont changé de paradigme de développement en ce qui concerne leurs interventions dans les pays en développement (PED). Suivant ce nouveau paradigme, l'accès aux mécanismes d'allègement de la dette des pays les plus endettés ou des pays à bas revenus désireux de bénéficier de l'aide financière internationale, est conditionné par la mise en place des stratégies de réduction de la pauvreté,

appelées initialement et communément « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté – DSRP ».

Dans ce cadre, le pays a élaboré les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP) de premières et deuxièmes générations qui ont été mises en œuvre sur la période 2004-2007 puis 2008-2011. Entre temps, le taux de pauvreté a baissé, passant de 55% en 2003 à 47% en 2011, soit une baisse de 8 points de pourcentage entre 2003 et 2011 (ECOSIT3).

Dans le même sillage, les Plans Nationaux de Développement (PND) ont été élaborés et mis en œuvre. D'abord, le PND 2013-2015 a été élaboré pour la lutte contre la pauvreté, et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

S'en est suivie l'élaboration du PND 2017-2021 qui est en cours de mise en œuvre. Comparativement au précédent, ce document s'appuie sur une étude nationale prospective à long terme : « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Cette Vision a pour objectif de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030 à travers : (i) les aspirations nationales de la population tchadienne obtenues grâce aux consultations nationales, régionales et d'enquêtes ; (ii) les engagements régionaux et internationaux notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 (ODD, 2030).

En outre, ce document de stratégie nationale de développement dont le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) est basé sur une gestion axée sur les résultats, se veut de transformer structurellement l'économie nationale à travers ses quatre (4) axes : (i) le renforcement de l'unité nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Tableau 1.03: Vue synoptique des stratégies nationales de développement du Tchad

Stratégie nationale de développement	Objectifs/ Axes stratégiques
Plan National de Développement 2017-2021	Le PND 2017-2021 a quatre axes stratégiques que sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 1 : Renforcement de l'unité nationale (Axe 1) ; ✓ Axe 2 : le Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; ✓ Axe 3 : le développement d'une économie diversifiée et compétitive ; ✓ Axe 4 : l'amélioration de la qualité de vie des Tchadiens
Plan National de Développement 2013-2015	Le PND 2013-2015 avait huit objectifs que sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La croissance soutenue ; ✓ La sécurité alimentaire ; ✓ La création et l'accès à l'emploi ; ✓ Le développement du capital humain ; ✓ Le développement du secteur privé ; ✓ Le développement des TIC ; ✓ La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ;

Stratégie nationale de développement	Objectifs/ Axes stratégiques
Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2008-2011	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'amélioration de la gouvernance. <p>La SNRP 2 avait les objectifs ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La promotion de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques ; ✓ La création d'un environnement économique propice à une croissance économique robuste et diversifiée ; ✓ La valorisation du potentiel de croissance du secteur rural ; ✓ Le développement des infrastructures, levier de la croissance ; <p>La valorisation des ressources humaines, socle principal du processus de développement socio-économique.</p>
Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2007	<p>La SNRP 1 avait les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la bonne gouvernance ; ✓ Assurer une croissance économique forte et soutenue ; ✓ Améliorer le capital humain ; ✓ Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ; ✓ Restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

CHAPITRE 2 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

La réussite d'une enquête d'envergure nationale comme ECOSIT4 tient à beaucoup de préalables : bonne formation des agents de collecte, application d'une méthodologie scientifique et conforme aux normes nationales et internationales.

Ce chapitre présente successivement : i) le plan de sondage ; ii) la méthodologie de collecte et de traitement de données et iii) l'approche de mesure de la pauvreté monétaire.

2.1 Plan de sondage

La quatrième génération des Enquêtes sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad a utilisé la même méthodologie que l'ECOSIT2 et l'ECOSIT3 qui ont été réalisées au moyen d'un sondage probabiliste afin de rendre possible l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé à l'ensemble de la population du Tchad.

La spécificité de la quatrième série est qu'elle s'inscrit dans un cadre harmonisé avec les pays de l'Afrique de l'Ouest. L'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages est une initiative de la Commission de l'UEMOA. Elle est exécutée par les Instituts Nationaux de Statistique (INS) des Etats membres de l'UEMOA et des Etats invités que sont les Comores, la Guinée et le Tchad. L'objectif général de l'harmonisation est de renforcer les capacités des Etats membres de cet espace géographique dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. La requête de la Commission de l'UEMOA se justifie par la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté entre pays ; et dans certains pays, la comparabilité temporelle est sujette aux mêmes difficultés. Les principales raisons de la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté résident dans des différences dans la méthodologie générale des enquêtes, dans la conception des questionnaires et dans les approches méthodologiques de collecte des données.

La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad (ECOSIT4) a pour principal objectif de fournir des données pour le suivi-évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages tchadiens et vise à produire des résultats représentatifs au niveau de l'ensemble du pays, des différents milieux de résidence (urbain et rural) et des provinces y compris la ville de N'Djaména. Selon la nouvelle configuration administrative, le Tchad est subdivisé en 23 provinces. Dans le souci de disposer des indicateurs fiables, désagrégés et représentatifs au niveau des provinces, un léger regroupement des provinces s'impose : les 4 provinces du Borkou, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest et du Tibesti constituent 2 domaines d'étude (Borkou-Tibesti et Ennedi Est-Ennedi Ouest) et les 19 autres provinces constituent chacune un domaine d'étude, ce qui conduit à 21 domaines d'étude. De plus, chaque domaine est subdivisé en strate urbaine et strate rurale hormis la ville de N'Djaména qui constitue une seule strate urbaine. Au total, 41 strates ont été constituées. Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate. Ainsi, l'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 625 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes ont été sélectionnées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de l'UPS étant le nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes ou UPS a fourni une liste exhaustive des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale.

Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés (voir tableau A4.01).

2.2 Méthodologie de collecte et de traitement de données

2.2.1 Collecte des données sur les unités non-standards

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages constituent la principale source de données pour le suivi-évaluation de la pauvreté. Dans un grand nombre de pays en développement, les indicateurs de mesure de la pauvreté sont calculés sur la base de la consommation alimentaire et non-alimentaire. Les ménages déclarent certaines parties de la consommation alimentaire en quantité, soit parce que les ménages la prélèvent sur leurs stocks (stock de produits achetés ou de leur production propre), soit parce qu'il s'agit de cadeaux dont les ménages ignorent la valeur. Par ailleurs, la consommation déclarée en unité permet d'évaluer l'apport énergétique des aliments consommés. D'autres sections d'une enquête sur les conditions de vie requièrent aussi des déclarations en quantités. Par exemple dans la section Agriculture qui est notamment utilisée pour évaluer les revenus issus de cette source et aussi pour évaluer le rendement agricole, les récoltes sont aussi déclarées en quantités. Il est important de disposer des prix unitaires pour valoriser les quantités déclarées. Du reste, les prix unitaires ainsi dérivés servent à d'autres fins telles que l'élaboration du seuil de pauvreté.

Or, dans la plupart des cas ces quantités sont déclarées en unités de mesure non-standards. En effet, pour limiter les erreurs de collecte, il est préférable de permettre aux répondants d'exprimer les quantités des produits consommés ou récoltés dans les unités auxquelles ils sont plus familiers (tas, bol, boîte, dozoum, sachet, panier, seau, louche, calebasse, coro, etc.). Un des challenges majeurs de la valorisation de la consommation alimentaire et de la production agricole dans les enquêtes auprès des ménages est la conversion en unités standards des unités de mesure non-conventionnelles déclarées par les répondants durant les interviews. Pour cette raison, l'exploitation des données requiert de disposer des facteurs de conversion en unités de mesure conventionnelles. Il est quelquefois possible de trouver des facteurs de conversions créés pour des projets spécifiques. Mais leur utilité reste limitée car ces travaux sont souvent non-documentés et suivent des méthodologies scientifiquement non fiables. Dans ces conditions et pour les besoins d'une exploitation et d'une analyse rigoureuse des données des enquêtes sur la pauvreté, il est nécessaire de créer une base de données des facteurs de conversion des unités de mesure non-conventionnelles en unités standards. Une telle base de

données aiderait à améliorer significativement l'exactitude des données de consommation alimentaire et de la production agricole.

Afin de capter un nombre conséquent d'unités de mesure non-conventionnelles, il est recommandé de programmer les visites dans les marchés pendant la période de l'année où une grande variété de produits (sous différents états) est disponible. L'idéal est de faire une enquête durant toute l'année, mais les contraintes de temps et de coût font obstacle à cette approche. A défaut, la période de l'année juste après les récoltes est un bon substitut. Ainsi, la période novembre-janvier était choisie pour les opérations de collecte d'unités de mesure non-conventionnelles.

Etant donné que l'on ne dispose pas d'une liste exhaustive des marchés/points de vente, la sélection s'est faite par choix raisonné. Cependant, les localités à visiter sont identifiées pour assurer une couverture nationale adéquate par milieu et par province. Chaque milieu de province a constitué une strate. Toutefois, si une province est homogène en termes de milieu, elle constitue une strate à part entière. Dans chaque strate, au moins trois marchés/points de vente sont identifiés et visités. Les marchés ou points de vente les plus fréquentés sont identifiés lors de « la descente sur le terrain ».

N'Djaména constitue une strate avec 6 marchés visités. Dans chacune des 22 autres provinces du pays, 3 marchés en milieu urbain et 3 marchés en milieu rural sont visités.

La collecte des données sur les unités non standards est faite dans 41 strates et 124 marchés dans tout le pays. Vu la rareté des marchés opérationnels au BET, 10 marchés sont visités au lieu de 24. Le BET est scindé en 2 domaines : BET1 (provinces Ennedi Est et Ennedi Ouest) et BET2 (provinces Borkou et Tibesti). Un seul marché rural dans Borkou-Tibesti a été visité.

Le travail de terrain a consisté à collecter les données qui ont servi à élaborer la base de données des facteurs de conversion en unités standards des unités de mesure non-conventionnelles et à prendre les photos des différentes combinaisons produits-unités. Des catalogues ont été également élaborés pour permettre aux ménages de pouvoir identifier facilement les unités sous lesquelles un aliment a été consommé/acheté.

2.2.2 Collecte des données des enquêtes pilotes

L'INSEED a organisé deux enquêtes pilotes : l'une utilisant la méthode PAPI et l'autre utilisant l'approche CAPI. Etant donné que l'enquête principale est une enquête CAPI, il est impératif de réaliser plusieurs tests afin de s'assurer de la bonne marche des outils et du dispositif pour éviter des erreurs préjudiciables à celle-ci

Deux phases importantes de l'enquête ont été exécutées avant l'enquête pilote CAPI, à savoir l'enquête pilote version PAPI (du 20 au 25 mai 2016) et l'enquête de marché sur les Unités Non Standards ou NSU (du 8 octobre au 5 décembre 2017).

Les équipes de l'enquête pilote version CAPI ont été déployées sur le terrain du 18 au 28 janvier 2018 dans trois provinces du Tchad, à savoir la ville de N'Djaména, le Hadjer-Lamis et le Chari-Baguirmi. Pour chaque province, il a été choisi une grappe urbaine et une rurale sauf à

N'Djaména où toutes les grappes sont urbaines. A cela, s'ajoute le site de réfugiés de Gaoui dans la ville de N'Djaména.

2.2.3 Collecte des données de l'enquête principale

La collecte a été organisée en deux vagues, chacune ayant duré trois mois, la première de juillet à septembre 2018 et la seconde de janvier à avril 2019.

L'enquête utilise les mêmes concepts qui sont conformes aux standards internationaux. En particulier, la variable principale pour le calcul des indicateurs de pauvreté est, pour l'alimentation, la consommation effective mesurée en quantité, et pour les produits non-alimentaires, la dépense de consommation. A part l'enquête ménage ordinaire, d'autres types de collecte ont été instaurés (Enquête de marchés sur le Unités non Standards (NSU), Communautaire volets Focus et Prix).

Deux questionnaires ont été élaborés et utilisés : le questionnaire ménage administré dans les ménages et le questionnaire communautaire conçu pour collecter des informations sur la localité de résidence du ménage à travers des focus groups auprès de la communauté et l'enquête prix dans les marchés.

Le questionnaire est développé pour produire des données non seulement pour le suivi de la pauvreté, mais aussi pour des analyses approfondies permettant de mieux informer sur les politiques publiques. En vue d'améliorer la qualité des données en minimisant, notamment les erreurs de collecte, des innovations sont apportées dans la mise en œuvre de l'enquête. La collecte s'est faite sur support électronique (méthode CAPI), ce qui a offert la possibilité de suivre en direct l'évolution des enquêteurs sur le terrain et de corriger les erreurs presque en temps réel grâce aux programmes de contrôle écrits à priori. Pour cela, un programme de rejet automatique a été mis à la disposition de l'équipe de contrôle de qualité des données collectées et envoyées sur le serveur par les agents de collecte de terrain. Une application mobile (Survey Solutions) a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait avec le logiciel STATA.

Un programme de rejet automatique des réponses erronées a été mis à la disposition de l'équipe de contrôle de qualité des données collectées et envoyées sur le serveur par les agents de collecte de terrain.

2.2.4 Traitement des données

L'application de collecte a été écrite avec *Survey Solutions*, un logiciel pour les interviews personnelles assistées par ordinateur. L'application comprend un grand nombre de contrôles de cohérence entre les variables d'un individu pour une même section, les variables d'un individu de sections différentes, et même les variables d'individus différents. En outre, un programme écrit en STATA permet de contrôler les questionnaires et de rejeter ceux ne répondant pas à un certain nombre de critères de qualité. Néanmoins, il y a des cas où faute d'avoir accès à l'internet, les données n'ont pas été transférées à l'équipe centrale suffisamment à temps pour

vérification. Il y a aussi des cas où malgré les rejets, la correction sur le terrain n'a pas été possible. Un complément de travail d'apurement après la collecte s'est avéré nécessaire.

2.3 Pauvreté monétaire : approche méthodologique de l'analyse

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. En plus de l'approche monétaire, elle peut être examinée sous l'angle des libertés individuelles, d'accès à l'éducation, d'accès à la santé, etc. Mais de toutes ces dimensions, la plus courante est la pauvreté monétaire. Pour cette dimension, une personne est dite pauvre si elle n'a pas le minimum de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, s'éduquer, se soigner, etc.). Mesurer la pauvreté passe par deux étapes, d'abord identifier les ménages ou individus pauvres et ensuite calculer les indicateurs permettant de cerner l'ampleur et la profondeur du phénomène. La première étape, à savoir l'identification des pauvres nécessite elle aussi deux éléments : i) un indicateur de mesure du bien-être ; ii) un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre.

Les fondements théoriques de la mesure du bien-être relèvent de la théorie du comportement du consommateur notamment du concept de "*métrique monétaire de l'utilité*".

Pour construire un indicateur de mesure du bien-être, on utilise les données issues de l'enquête auprès des ménages, notamment les modules comportant les dépenses de consommation.

2.3.1 Construction de l'indicateur de bien-être

La mesure de la pauvreté requiert deux étapes : l'identification des ménages ou des individus pauvres et le calcul des indicateurs permettant de cerner l'ampleur et la profondeur du phénomène.

L'identification des pauvres nécessite elle aussi deux éléments : un indicateur de mesure du bien-être et un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage ou un individu sera considéré comme pauvre.

La première étape pour construire un indicateur de mesure du bien-être consiste à calculer l'agrégat de consommation qui est obtenu comme la somme de la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire de biens non-durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement. La deuxième étape consiste à tenir compte des différences dans la taille et de la composition démographique des ménages. Pour chaque ménage il faut calculer une échelle d'équivalence qui tienne compte de la taille et de la composition des ménages. L'échelle d'équivalence se justifie par une réalité simple : i) les besoins des personnes sont différents selon l'âge, le genre et même le type d'activité dans laquelle ces personnes sont engagées (par exemple les besoins en nourriture d'un jeune enfant sont différents de ceux d'un adulte) ; ii) il y a des économies d'échelle dans un ménage (par exemple un ménage de trois personnes n'a pas nécessairement besoin de trois fois plus de téléviseurs qu'un ménage d'une personne). L'échelle d'équivalence est donc une norme permettant de rendre les ménages comparables du point de vue de la consommation.

2.3.2 Seuils de pauvreté

La construction d'un seuil de pauvreté passe par deux étapes, construire un seuil de pauvreté alimentaire, puis un seuil non-alimentaire et de faire la somme des deux.

Pour le calcul du seuil alimentaire, il est déterminé un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir 2 300 kilocalories par jour (la norme internationale admise en matière consommation alimentaire situe le nombre des kilocalories par jour par individu entre 2 100 et 2 400 kilocalories). Le panier est constitué des produits alimentaires dont les dépenses associées représentent 90% des dépenses totales des ménages du quatrième au neuvième décile, le but étant d'écarter les extrêmes. Il en ressort donc un panier composé de 53 produits alimentaires. La valorisation de ce panier fournit la composante alimentaire du seuil de pauvreté.

Pour la composante non alimentaire du seuil, une norme pareille n'existe pas pour les biens non alimentaires. En pratique, il faut partir du constat que même les personnes les plus pauvres sont obligées de satisfaire un minimum de besoins non-alimentaires. Ainsi, deux solutions sont proposées. La première consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

Dans le cadre de cette enquête, la solution intermédiaire qui consiste à prendre la moyenne du seuil non alimentaire maximum et du seuil non alimentaire minimum est utilisée pour déterminer la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Pour de raison de comparabilité entre les pays du fait de l'harmonisation, la méthode de détermination de deux seuils de pauvreté diffère légèrement de celle utilisée dans l'ECOSIT3 en 2011.

Pour capter la variation dans le comportement alimentaire des ménages des différentes provinces, le pays a été subdivisé en six (6) zones agro écologiques ;

Zone 1 : N'Djamena

Zone 2 : Borkou/Tibesti

Zone 3 : Ennedi Est/Ouest

Zone 4 : Hadjer-Lamis, Barh El Gazal, Kanem, Lac, Chari-Baguirmi et Mayo-Kebbi Est et Mayo-Kebbi Ouest

Zone 5 : Salamat, Batha, Guéra, Wadi Fira, Sila et Ouaddaï

Zone 6 : Logone Oriental, Logone Occidental, Tandjilé, Mandoul et Moyen Chari

Ensuite, un seuil national, qui est la référence, est déterminée en utilisant la méthodologie décrite précédemment. Et pour chacune de ces zones et pour chaque milieu de résidence un seuil de pauvreté est calculé suivant cette même méthodologie.

Les dépenses observées au niveau des ménages lors de la collecte des données sont des dépenses nominales, et donc ne peuvent pas se prêter à une comparaison ni dans l'espace (entre les

différentes provinces) ni dans le temps (entre le début et la fin de la collecte). En effet, entre les différentes provinces du pays, il existe des différences de prix importantes dues principalement au coût des transports. Il faut donc les corriger pour les ramener à une base comparable, en faisant recours à un déflateur calculé à partir des seuils de pauvreté dans les différentes zones agroécologiques, par rapport au niveau national qui est considéré comme seuil de référence.

Le minimum vital est atteint par une consommation de 672 FCFA par jour et par personne correspondant à une consommation annuelle par tête de 241 970 FCFA. Le taux de pauvreté (son incidence) est estimé à 42,3% au niveau national.

Nous avons préféré les seuils des zones agroécologiques au détriment des seuils provinciaux pour le calcul des déflateurs.

Le tableau 2.01 présente pour chaque zone agroécologique, le seuil de pauvreté alimentaire, le seuil de pauvreté global et le déflateur provincial des dépenses de consommation. Il ressort que le seuil global est estimé à 241 970 alors que le seuil alimentaire annuel se situe à 153 353.

Tableau 2.01 : Seuils de pauvreté annuels des zones agroécologiques (F CFA)

Zones agroécologiques	Seuil alimentaire annuel		Seuil global annuel		Déflateurs	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Zone 1	178 200		349 926		1,4	
Zone 2	154 614	171 301	297 076	318 234	1,2	1,3
Zone 3	153 033	147 278	303 466	244 260	1,3	1,0
Zone 4	152 182	140 060	248 435	222 763	1,0	0,9
Zone 5	138 099	141 294	223 298	220 769	0,9	0,9
Zone 6	147 415	150 541	255 156	230 849	1,1	1,0
Tchad	153 353		241 970			

2.3.3 Les indices de pauvreté

La littérature sur l'analyse de la pauvreté propose une variété d'indice de pauvreté, mais parmi les plus utilisés, on y trouve les indices Foster-Greer-Thorbecke (FGT). Dans ce rapport, cette classe d'indicateur est retenue pour l'élaboration des principaux indicateurs de pauvreté à savoir, l'incidence, la profondeur et la sévérité.

De manière générale, la classe d'indicateurs FGT est donnée par la formule suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha} \quad (1)$$

p : est le nombre des pauvres dans la population considérée

n : la taille de la population

y : l'indicateur de bien-être représenté ici par les dépenses de consommation des ménage

z : le seuil de pauvreté

α : est le degré d'aversion pour la pauvreté (c'est un nombre entier positif)

Les indices de pauvreté calculés sont :

- *L'incidence de la pauvreté* (P_0) qui correspond à la proportion de la population des ménages pauvres (sous le seuil de pauvreté) dans la population considérée. Plus cette proportion est forte plus l'incidence est forte.
- *La profondeur de la pauvreté* (P_1) qui indique l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau des dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande.
- *La sévérité de la pauvreté* (P_2) qui mesure la répartition des pauvres autour de leur niveau de dépenses moyennes. Plus la proportion des ménages très pauvres est grande, plus la sévérité est forte.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

L'objet de ce chapitre est de présenter la structure de la population et des ménages du Tchad en 2018 selon diverses caractéristiques sociodémographiques. En effet, la prise en compte des caractéristiques démographiques dans la planification du développement socioéconomique permet d'apprécier le changement intervenu au sein de la population cible et surtout d'appréhender les types de demandes éventuelles en besoins sociaux de base.

Ce chapitre comprend trois sections qui abordent successivement la couverture de l'échantillon, la structure de la population et les caractéristiques des ménages enquêtés.

3.1 Couverture de l'échantillon

L'échantillon de la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) de 2018 est constitué de 7 500 ménages sélectionnés dans 625 grappes. Parmi ces ménages sélectionnés, 7 493 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de couverture de 99,9%.

3.2 Structure de la population

La structure de la population est la composition de cette population selon diverses caractéristiques démographiques. Les variables retenues pour l'analyse de la structure de la population dans le cadre de l'ECOSIT4 sont le sexe, l'âge, le milieu de résidence, la province de résidence et le lien de parenté avec le chef de ménage.

3.2.1 Volume de la population enquêtée

Les données du tableau 3.01, portant sur la répartition de la population par sexe selon le milieu de résidence, montrent que la population du Tchad est estimée à 15 503 179 habitants en 2018 dont 51,8% de femmes et 48,2% d'hommes contre respectivement 51,5% et 48,5% en 2011. L'effectif de la population urbaine¹ est estimé à 3 781 401, ce qui représente un taux d'urbanisation de 24,4% en 2018, supérieur à celui de 2011 (18,4%). Quel que soit le milieu de résidence, les hommes sont relativement moins nombreux que les femmes (48,6% d'hommes et 51,4% de femmes en milieu urbain ; 48,1% d'hommes et 51,9% de femmes en milieu rural). Par ailleurs, environ trois-quarts (75,6%) de la population tchadienne vit en milieu rural.

¹Le milieu urbain est constitué de l'ensemble des localités qui sont des chefs-lieux de département et la ville de N'Djaména.

Tableau 3.01 : Répartition de la population enquêtée par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Non pondéré						
Masculin	9 999	49,1	10 039	48,4	20 038	48,8
Féminin	10 352	50,9	10 706	51,6	21 058	51,2
Ensemble	20 351	100	20 745	100	41 096	100
Pondéré						
Masculin	1 836 966	48,6	5 632 386	48,1	7 469 351	48,2
Féminin	1 944 435	51,4	6 089 393	51,9	8 033 828	51,8
Ensemble	3 781 401	100	11 721 779	100	15 503 179	100

3.2.2 Structure de la population par sexe et âge

Le tableau 3.02 ci-dessous donne la structure de la population par grands groupes d'âges selon le milieu de résidence. L'une des caractéristiques de la population est son extrême jeunesse. En effet, 53,3% de la population a moins de 15 ans, 42,5% est âgée de 15 à 59 ans et celle âgée de 60 ans et plus ne représente que 4,2%. Un individu sur quatre a moins de 5 ans (20,6%) et la proportion des femmes de 15-49 ans dans la population féminine est évaluée à 41,6% (Annexe A4.02).

Le rapport de masculinité qui indique le nombre d'hommes pour cent femmes montre une prédominance numérique des femmes au Tchad en 2018 (93,0 hommes pour 100 femmes) comme en 2011 (94,3 hommes pour 100 femmes).

Par grands groupes d'âges, les femmes sont majoritaires chez les adultes de 15-59 ans en 2018 qu'en 2011. Sur la même période 2011-2018, on constate une augmentation du nombre de garçons pour cent filles chez les moins de 15 ans (104,5% en 2011 et 102,1% en 2018). Chez les personnes âgées de 60 ans et plus, le rapport de masculinité a connu aussi une légère augmentation, passant de 118,6% en 2011 à 121,2% en 2018.

Tableau 3.02 : Répartition de la population par grands groupes d'âge selon le milieu de résidence et rapport de masculinité

Grands groupes d'âges	Milieu résidence		Total		Rapport de masculinité	
	Urbain	Rural	Effectif	Pourcentage	ECOSIT3	ECOSIT4
					(2011)	(2018)
0-14 ans	1 828 220	6 428 000	8 256 220	53,3	104,5	102,1
15-59 ans	1 793 252	4 801 110	6 594 362	42,5	81,5	80,6
60 ans et plus	159 929	492 668	652 597	4,2	118,6	121,2
Total	3 781 401	11 721 778	15 503 179	100	94,3	92,7

Le tableau 3.03 montre qu'en 2018, l'âge moyen de la population du Tchad est estimé à 19,3 ans et l'âge médian ² à 13,0 ans. Ces âges (moyen et médian) sont quasiment identiques à ceux de 2011 (ECOSIT3), respectivement de 19,3 ans et 12,9 ans. Selon le sexe, en 2018, l'âge moyen est légèrement supérieur chez les femmes (19,4 ans) que chez les hommes (19,1 ans). Quant à l'âge médian, il est plus élevé chez les femmes (14,0 ans) que chez les hommes (12,0 ans).

Tableau 3.03: Age moyen et âge médian selon le sexe

Indicateur	Sexe			Niveau à l'ECOSIT3(2011)
	Masculin	Féminin	Ensemble	
Age moyen	19,1	19,4	19,3	19,3
Age médian	12	14	13	12,9

3.2.3 Structure de la population par province de résidence

Le tableau 3.04 indique que la population tchadienne est très inégalement répartie dans les provinces. En dehors des provinces de N'Djaména (9,6%), du Logone Oriental (7,1%), du Mayo Kebbi Est (7,0%), du Ouaddaï (6,5%), du Logone Occidental (6,3%) et de la Tandjilé (6,1%) où l'on observe une concentration humaine relativement forte, la population est faiblement répartie dans les autres provinces (par exemple, seulement 1,1% dans le Borkou/Tibesti). En considérant le sexe, on remarque que dans la plupart des provinces, les femmes sont majoritaires. Dans seulement quatre provinces (Tandjilé, de la ville de N'Djaména, l'Ennedi Est/Ouest et le Sila), les hommes sont plus nombreux

Par ailleurs, dans 17 provinces sur 23, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (leur proportion varie de 55,1% dans le Salamat à 51% dans le Hadjer-Lamis). Les femmes sont minoritaires principalement dans les provinces du Sila (47,7%), Ouaddaï (49,9%), Tandjilé (49,8%), dans les deux Ennedi Est/Ouest (48,8%) et dans la ville de N'Djaména (49,8%).

Tableau 3.04 : Répartition de la population (en %) par province de résidence selon le sexe et pourcentage des femmes

Province de résidence	Sexe		Ensemble		
	Masculin	Féminin	Effectif	Ensemble	Pourcentage de femmes
Batha	4,2	4,3	657 155	4,2	52,1
Borkou/Tibesti	1,1	1,1	167 395	1,1	53,1
Chari-Baguirmi	5,2	5,2	802 449	5,2	52,0
Guéra	4,0	4,0	616 545	4,0	51,9
Hadjer-Lamis	5,1	5,0	781 278	5,0	51,0
Kanem	2,9	3,2	472 805	3,0	54,9
Lac	3,9	4,0	606 526	3,9	52,4
Logone Occidental	6,1	6,5	978 944	6,3	53,5
Logone Oriental	6,9	7,3	1 101 714	7,1	53,1
Mandoul	5,6	5,7	882 115	5,7	52,2
Mayo-Kebbi Est	6,8	7,2	1 087 195	7,0	53,0

² L'Age médian est l'âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux

Province de résidence	Sexe		Ensemble		
	Masculin	Féminin	Effectif	Ensemble	Pourcentage de femmes
Mayo-Kebbi Ouest	5,1	5,2	800 526	5,2	52,7
Moyen-Chari	5,3	5,4	832 889	5,4	52,3
Ouaddaï	6,8	6,3	1 014 862	6,5	49,9
Salamat	2,6	2,9	427 375	2,8	55,1
Tandjilé	6,3	5,8	943 839	6,1	49,8
Wadi -Fira	4,5	4,7	715 449	4,6	52,7
Ville de N'Djaména	10,0	9,2	1 488 277	9,6	49,8
Barh-El-Gazal	2,3	2,3	355 182	2,3	52,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	1,6	1,4	235 425	1,5	48,8
Sila	3,7	3,2	535 236	3,5	47,7
Total	100	100	15 503 179	100	51,8

3.3 Caractéristiques des ménages enquêtés

Le tableau 3.05 montre que le nombre de ménages est estimé à 2 931 672 à l'ECOSIT4 en 2018 contre 1 784 037 en 2011 et 1 259 498 en 2003. Le taux d'accroissement annuel moyen de ménages était de 4,4% entre 2003 et 2011 et de 7,3% entre 2011 et 2018.

Par ailleurs, la proportion de ménages dirigés par les femmes est restée constante entre 2003 et 2011 (environ 21%), alors qu'en 2018, elle est plus élevée (25%). Un ménage sur quatre est donc dirigé par une femme en 2018.

Tableau 3.05 : Structure des ménages par opérations de collecte entre 2003 et 2018 selon le sexe du chef de ménage, proportion des ménages dirigés par des femmes et taux d'accroissement annuel moyen au cours de période

Opération de collecte	Sexe du chef de ménage		Ensemble	% des ménages dirigés par des femmes	Taux d'accroissement annuel (en %) au cours de la période
	Masculin	Féminin			
ECOSIT2 de 2003	1 001 301	258 197	1 259 498	20,5	-
ECOSIT3 de 2011	1 412 957	371 080	1 784 037	20,8	4,4
ECOSIT4 de 2018	2 224 794	706 878	2 931 672	25,0	7,3

3.3.1 Structure des ménages

Le tableau 3.06a montre que selon l'âge du chef de ménage, la proportion des ménages croît avec l'âge du chef pour atteindre le maximum à 25-44 ans avant de décroître et ce, quel que soit le sexe. L'âge moyen des chefs de ménage est estimé à 43,3 ans (42,3 ans pour les hommes et 44,4 ans chez les femmes), ce qui corrobore le fait que la moitié des chefs de ménage ont moins de 42,0 ans (âge médian), alors que par sexe, cet âge médian est légèrement plus bas chez les hommes (40,0 ans) que chez les femmes (44,0 ans). La proportion des ménages dirigés par des femmes est plus faible à 25-44 ans (20,4%) alors que partout ailleurs, elle est supérieure ou égale à 27,0%.

Par ailleurs, un peu plus de trois ménages sur quatre (77,8%) sont dirigés par des personnes mariées dont 63,2% de monogames et 14,6% de polygames. Environ un ménage sur dix (11,8%) est dirigé par un chef veuf, alors que rares sont les ménages dirigés par des chefs divorcés ou séparés (7,2%).

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que près de sept ménages sur dix (68,4%) sont dirigés par des chefs sans niveau d'instruction, et un peu plus d'un ménage sur dix est dirigé par une personne ayant le niveau primaire (14,5%) ou le niveau secondaire (13,4%). Les ménages dirigés par des chefs de niveau supérieur ne représentent que 3,6%. La proportion des ménages dirigés par des femmes sans niveau d'instruction est de 28,6% contre 8,5% de ceux dirigés par les femmes de niveau supérieur.

Tableau 3.06a : Répartition des ménages par certaines caractéristiques du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage (en %)

Caractéristiques du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion de ménages dirigés par les femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Classe d'âges du CM					
Moins de 25 ans	8,2	9,6	251 023	8,6	27,0
25 à 44 ans	53	41,8	1 470 191	50,1	20,1
45 à 64 ans	30	36,3	919 175	31,4	27,9
65 ans et plus	9	12,3	291 283	9,9	29,8
Ensemble	100	100	2 931 672	100,0	24,1
Statut matrimonial du CM					
Marié monogame	76,5	21,1	1 851 787	63,2	8,0
Marié polygame	16,6	8,3	426 984	14,6	13,7
Union libre	0,1	0,1	3 470	0,1	26,9
Célibataire	3,5	2,0	92 554	3,2	14,9
Veuf	1,2	45,1	345 781	11,8	92,2
Séparé	1,0	10,0	92 113	3,1	76,9
Divorcé	1,1	13,4	118 983	4,1	79,8
Ensemble	100	100	2 931 672	100,0	24,1
Niveau d'instruction du CM					
Sans instruction	64,3	81,1	2 004 550	68,4	28,6
Primaire	15,4	11,7	424 556	14,5	19,4
Secondaire général	15,8	5,8	391 738	13,4	10,5
Secondaire professionnel/technique	0,2	0,1	4 467	0,2	14,1
Supérieur	4,4	1,3	106 360	3,6	8,5
Ensemble	100,0	100,0	2 931 672	100,0	35,3

Tableau 3.06b : Age moyen et âge médian des chefs de ménage

Indicateur	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Age moyen des CM	42,3	44,4	43,3
Age médian des CM	40,0	44,0	42,0

Selon la taille de ménage exprimé dans le tableau 3.07, les ménages de 4 à 6 personnes sont relativement plus nombreux (42,6%) suivis des ménages de 7 à 10 personnes (24,5%) et de 2 à 3 personnes (21,9%). Ce constat est le même lorsque le chef de ménage est de sexe masculin. La proportion des ménages dirigés par des femmes décroît avec la taille, allant de 46,5% pour les ménages d'une personne à seulement 3,3% pour ceux de 10 personnes et plus. Par ailleurs, généralement, l'on observe que les ménages de grande taille sont dirigés par les hommes. Dans l'ensemble, les ménages nucléaires (couple avec ou sans enfants) sont dominants (48,4%). Les ménages unipersonnels représentent 6,5%. La quasi-totalité des ménages mono parentaux (strict ou élargi) est dirigée par des femmes (au moins 90,0%).

Tableau 3.07 : Répartition des ménages par certaines caractéristiques du ménage selon le sexe du chef de ménage (en %)

Caractéristiques du ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion de ménages dirigés par les femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Taille du ménage					
1 personne	4,6	12,5	191 565	6,5	46,2
2 à 3 personnes	18,0	34,1	641 383	21,9	37,5
4 à 6 personnes	43,2	40,9	1 249 704	42,6	23,2
7 à 10 personnes	28,5	11,9	718 569	24,5	11,7
Plus de 10 personnes	5,7	0,6	130 451	4,4	3,3
Ensemble	100,0	100,0	2 931 672	100,0	24,1
Typologie familiale du ménage					
Unipersonnel	4,7	12,6	192 813	6,5	46,0
Monoparental strict	1,0	54,0	404 973	13,8	94,3
Monoparental élargi	0,5	17,7	135 942	4,6	92,0
Nucléaire strict	63,7	0,3	1 419 151	48,4	0,2
Nucléaire élargi	12,4	0,0	276 876	9,4	0,0
Autre élargi	17,7	15,4	501 917	17,1	21,7
Ensemble	100,0	100,0	2 931 672	100,0	24,1

Selon la situation d'activité du chef de ménage, au niveau national, les ménages sont dirigés essentiellement par des chefs actifs (88,5%) et dans une certaine mesure par des inactifs (10,1%). Il en est de même pour le milieu de résidence (urbain ou rural). Quelle que soit la situation d'activité, les proportions des ménages ayant à leur tête des femmes varient de 17,8% à 35,7%. Selon le milieu de résidence, qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural, les ménages sont essentiellement dirigés par des chefs actifs occupés, suivis des inactifs. En milieu urbain, la proportion des ménages ayant à leurs têtes des femmes, varie de 0,0% chez les chefs

travailleurs familiaux cherchant un emploi à 46,2% chez les chefs inactifs. A l'exception des situations d'activité comme *actif occupé* et *travailleur familial cherchant un emploi*, la proportion des ménages dirigés par les femmes est toujours inférieure en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 3.08a : Structure des ménages par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)

Situation d'activité du CM	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion des femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)	
Urbain					
Actif occupé	89,7	77,5	590 763	86,5	23,2
Chômeur	1,3	1,8	9 794	1,4	33,0
Travailleur familial cherchant un emploi	0,2	0,0	954	0,1	0,0
Travailleur familial ne cherchant pas un emploi	0,9	1,2	6 565	1,0	32,4
Inactif	7,9	19,5	74 695	10,9	46,2
Ensemble	100,0	100,0	682 771	100,0	25,9
Catégorie socio-économique du CM					
Rural					
Actif occupé	90,1	85,9	2 003 235	89,1	22,7
Chômeur	0,4	0,1	7 183	0,3	5,9
Travailleur familial cherchant un emploi	0,3	0,2	5 721	0,3	20,8
Travailleur familial ne cherchant pas un emploi	0,5	0,3	10 733	0,5	15,1
Inactif	8,8	13,5	222 030	9,9	32,2
Ensemble	100,0	100,0	2 248 902	100,0	23,6
Ensemble Tchad					
Actif occupé	90,0	83,8	2 593 998	88,5	22,8
Chômeur	0,6	0,5	16 977	0,6	21,6
Travailleur familial cherchant un emploi	0,2	0,2	6 674	0,2	17,8
Travailleur familial ne cherchant pas un emploi	0,6	0,5	17 298	0,6	21,7
Inactif	8,6	15,0	296 725	10,1	35,7
Ensemble	100,0	100,0	2 931 672	100,0	24,1

Dans l'ensemble du pays, un peu plus de huit ménages sur dix (84,1%) ont à leurs têtes des chefs indépendants, 4,0% sont dirigés par ceux qui sont salariés du public/parapublic, 5,1% par des chefs salariés du privé/ménage et 6,8% par des chefs ayant la catégorie autre. La proportion des ménages dirigés par des femmes varie de 6,4% (salarié du public/parapublic) à 41,1% (autre catégorie). Selon le milieu de résidence, la plupart des ménages en milieu rural sont dirigés par des indépendants (91,2%). En milieu urbain par contre, le profil des chefs a un peu varié. C'est ainsi que les ménages urbains sont dirigés majoritairement par des indépendants (61,0%) suivis de ceux dirigés par des chefs salariés du public/parapublic (13,3%), salariés du privé/ménage (13,8%) et ceux de la catégorie autre (11,8%). La proportion des ménages ayant à leurs têtes des femmes ne varie pas significativement que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural, et ce, quelle que soit la catégorie socioéconomique.

Tableau 3.08b : Structure des ménages par catégorie socio-économique du chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)

Catégorie socio-économique du CM	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion des femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)	
Urbain					
Indépendant	56,9	72,9	416 629	61,0	31,0
Salarié du public	16,8	3,5	90 925	13,3	6,8
Salarié du privé	17,1	4,5	94 558	13,8	8,4
Autre catégorie	9,3	19,1	80 659	11,8	41,8
Ensemble	100,0	100,0	682 771	100,0	25,9
Rural					
Indépendant	91,6	89,7	2 050 008	91,2	23,2
Salarié du public	1,4	0,2	25 238	1,1	5,0
Salarié du privé	2,9	1,0	55 698	2,5	9,6
Autre catégorie	4,1	9,0	117 958	5,2	40,6
Ensemble	100,0	100,0	2 248 902	100,0	23,6
Ensemble Tchad					
Indépendant	83,7	85,5	2 466 637	84,1	24,5
Salarié du public/parapublic	4,9	1,1	116 162	4,0	6,4
Salarié du privé/ménage	6,2	1,9	150 256	5,1	8,8
Autre catégorie	5,3	11,5	198 617	6,8	41,1
Ensemble	100,0	100,0	2 931 672	100,0	24,1

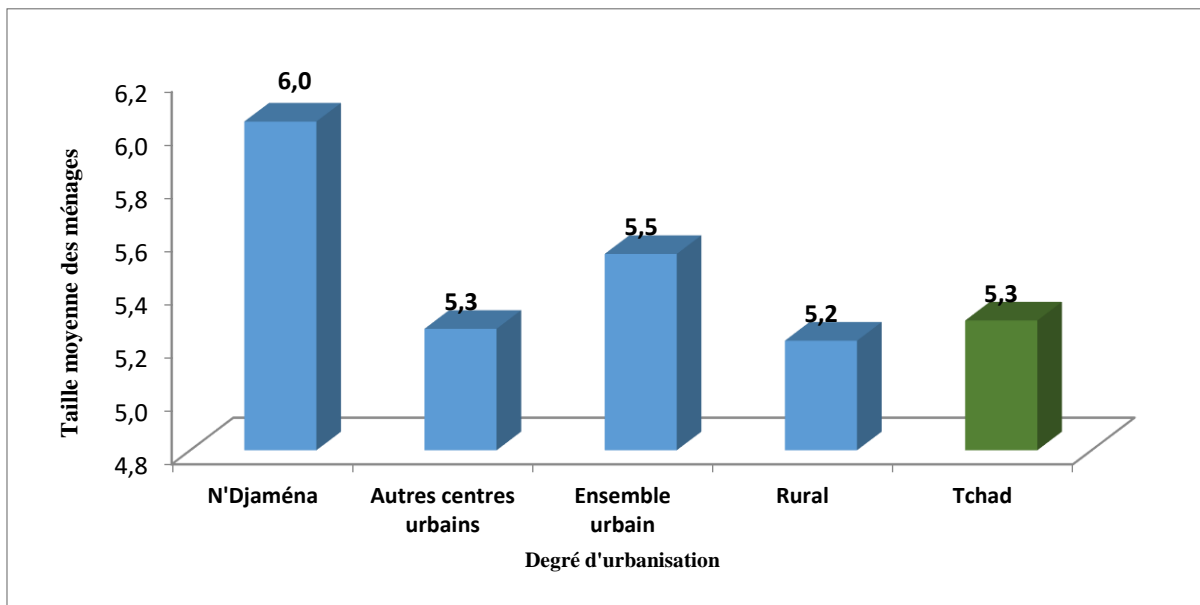
3.3.2 Taille moyenne des ménages

3.3.2.1 Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de ménage

La taille moyenne des ménages est de 5,3, autrement dit l'on a en moyenne 5,3 personnes par ménage.

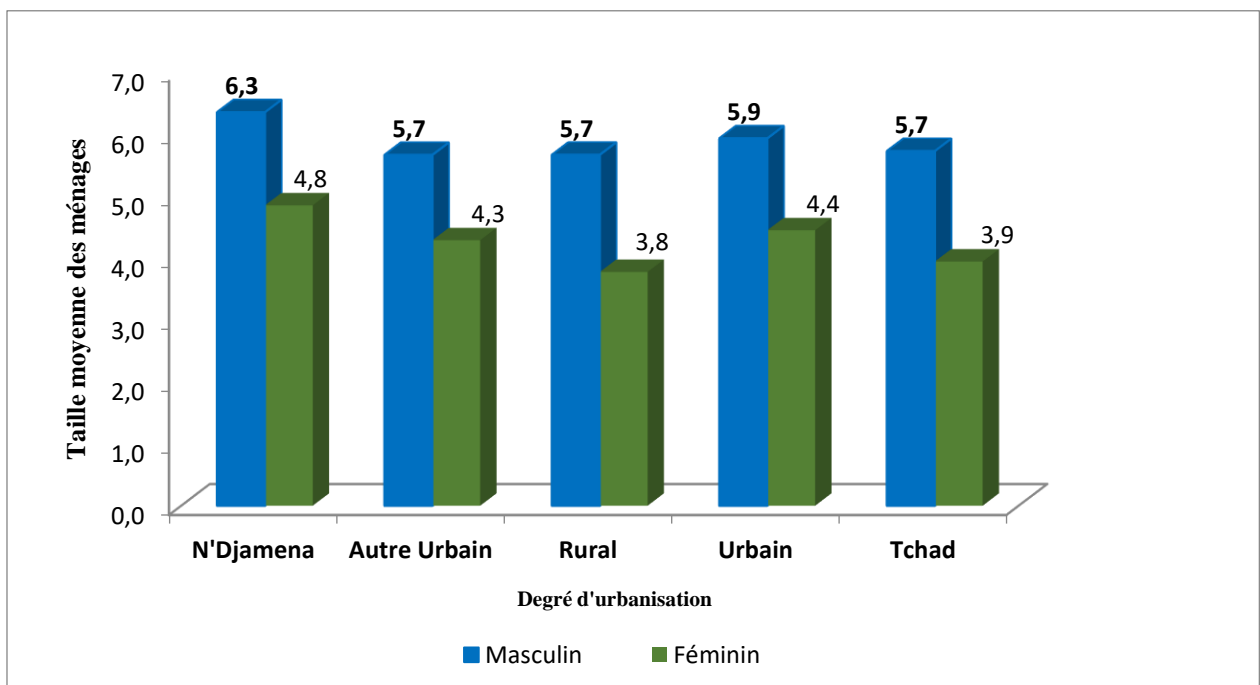
Par ailleurs, c'est en milieu urbain que la taille moyenne des ménages est la plus élevée (5,5 personnes par ménage), notamment à N'Djaména, la Capitale (6,0 personnes par ménage). Ceci s'expliquerait par le fait qu'au Tchad, dans les grandes villes, sous l'effet de l'exode rural, les familles accueillent des personnes venant des milieux ruraux pour des besoins de travail, d'études ou d'autres raisons. Elles s'y installent quelque fois pendant longtemps avant de repartir ou de déménager. Par contre, la taille moyenne des ménages dans les autres centres urbains est identique à la moyenne nationale (5,3 personnes par ménage) et proche de celle du milieu rural (5,2 personnes par ménage). Cette similarité serait ainsi attribuable au comportement et à l'organisation de ces deux milieux qui ne diffèrent que très peu l'un de l'autre dans le contexte tchadien.

Graphique 3.1 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation



Selon le sexe du chef de ménage, au niveau national, la taille moyenne des ménages est plus élevée lorsque le ménage est dirigé par un homme (5,7 personnes par ménage) que lorsqu'il est dirigé par une femme (seulement 3,9 personnes par ménage). La tendance est la même selon le milieu de résidence (graphique 3.2).

Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de ménage.

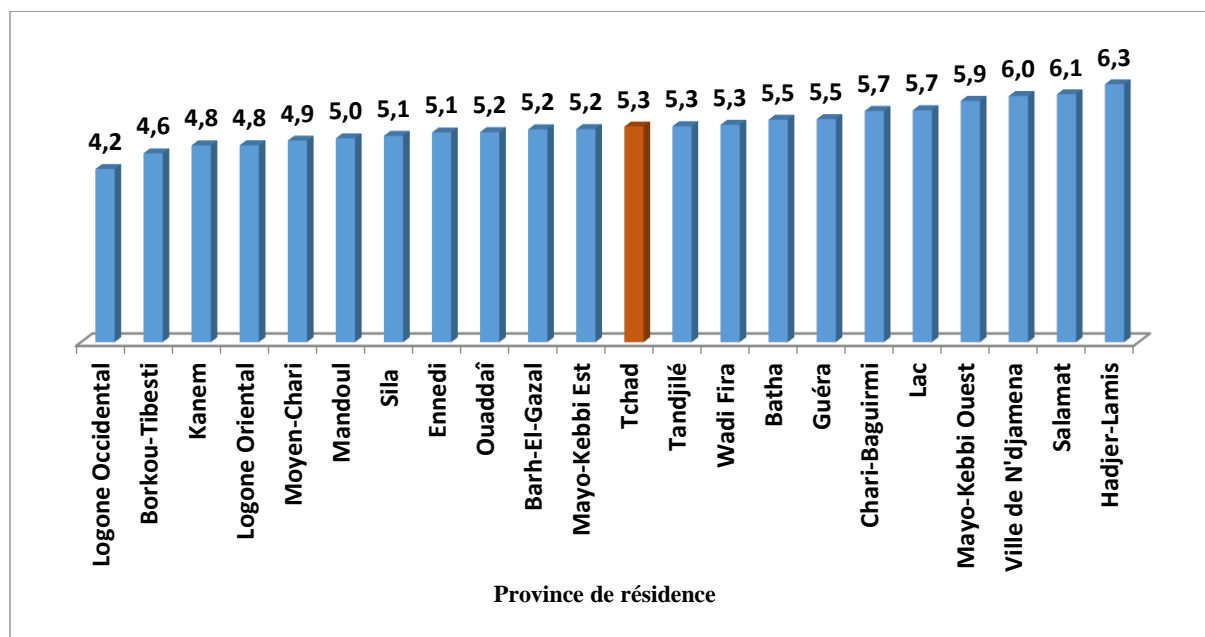


3.3.2.2 Taille moyenne des ménages par province de résidence selon le sexe du chef de ménage

Globalement trois catégories de provinces se dégagent selon la variable d'intérêt la taille moyenne de ménage :

- La catégorie des provinces dont la taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne nationale : il s'agit des Provinces du Hadjer-Lamis, du Salamat, de N'Djaména, du Mayo-Kebbi Ouest, du Lac, du Chari-Baguirmi, du Guéra et du Batha. C'est la province du Hadjer-Lamis qui est en tête du classement avec en moyenne 6,3 personnes par ménage ;
- La catégorie des provinces dont la taille moyenne des ménages est égale à la moyenne nationale, notamment celles de la Tandjilé et du Wadi-Fira ;
- Enfin, la catégorie des provinces dont la taille moyenne des ménages est inférieure à la moyenne nationale que sont que le Mayo-Kebbi Est, le Barh El Gazal, le Ouaddaï, l'Ennedi Est/Ouest, le Sila, le Mandoul, le Moyen-Chari, le Logone Oriental, le Kanem, le Borkou/Tibesti et le Logone Occidental (qui détient la plus faible taille moyenne des ménages du pays avec 4,2).

Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages par province de résidence



3.3.2.3 Taille moyenne des ménages selon le niveau de vie des ménages

D'après le tableau 3.09, quel que soit le sexe du chef de ménage, ce sont les ménages les plus pauvres et moyens pauvres qui ont une taille moyenne élevée (respectivement 6,9 et 6,0). Les plus riches ont la plus petite taille (3,5). Ceci conforte la thèse selon laquelle plus le ménage est de taille grande, plus les membres sont pauvres en raison de l'accroissement des charges liées à l'effectif.

La tendance est la même que l'on soit en milieu rural ou urbain. En effet, la taille moyenne des ménages décroît régulièrement de 6,9 (chez les plus pauvres) à 2,9 (chez les plus riches) en milieu rural et respectivement de 6,9 à 4,3 en milieu urbain.

Tableau 3.09 : Répartition de la taille moyenne des ménages par sexe du chef selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence					
	Urbain					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Masculin	7,5	7,3	7,0	6,3	4,5	5,9
Féminin	5,6	5,1	5,0	4,8	3,4	4,4
Total	6,9	6,7	6,5	5,9	4,3	5,5
	Rural					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Masculin	7,4	6,3	5,5	4,7	3,1	5,7
Féminin	5,2	4,1	3,7	3,0	2,0	3,8
Total	6,9	5,8	5,1	4,3	2,9	5,2
	National					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Masculin	7,4	6,4	5,9	5,2	3,7	5,7
Féminin	5,2	4,3	4,0	3,5	2,7	3,9
Total	6,9	6,0	5,4	4,8	3,5	5,3

3.3.2.4 Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018

Entre 2003 et 2018, la taille moyenne des ménages a diminué. En effet, en 2003 (ECOSIT2), elle était de 5,9 personnes par ménage contre 5,6 en 2011 (ECOSIT3) et 5,3 en 2018 (ECOSIT4). Cette baisse est globalement observée tant chez les ménages dirigés par les hommes que chez ceux dirigés par les femmes.

En outre, quelle que soit la source des données d'enquête, la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 3.10 : Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018

Source et année	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
ECOST2, 2003	6,3	4,0	5,9
ECOSIT3, 2011	6,0	4,2	5,6
ECOSIT4, 2018	5,7	3,9	5,3

CHAPITRE 4 : MESURES DE LA PAUVRETE

4.1 Approche relative

L'approche relative de la pauvreté considère qu'un ménage est pauvre lorsque le niveau de son revenu ne lui permet pas de satisfaire au mieux les besoins essentiels alimentaires et non alimentaires de ses membres relativement au niveau de vie général de la population de référence. Cette approche est utilisée pour analyser la pauvreté au Tchad à partir des données sur les consommations alimentaires et non alimentaires (habillement, santé, éducation, transport, etc.) collectées lors des enquêtes de consommation auprès des ménages. Le profil de pauvreté des ménages est défini à partir des quintiles de bien-être en fonction du niveau de leurs dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire respectives par membre du ménage. Il est par la suite analysé selon les principales caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du chef de ménage ainsi que selon certaines caractéristiques des ménages telles que leur taille ou leur localisation géographique.

4.1.1 Définition des quintiles de pauvreté

Les quintiles de bien-être des ménages sont construits à partir des estimations des dépenses annuelles de consommation par membre du ménage. Ces quintiles, au nombre de cinq, sont les regroupements à proportions égales (20%) des ménages successifs dans l'ensemble des ménages préalablement ordonnés selon les valeurs croissantes de leurs dépenses de consommation par individu.

D'après le Tableau 4.01 ci-après, la dépense moyenne de consommation annuelle par individu s'élève à 343 259 FCFA. Cependant, un écart important est observé entre les ménages appartenant aux quintiles extrêmes, les 20% les plus riches dépensant en moyenne 761 806 FCA par individu contre seulement une dépense moyenne par individu de l'ordre de 122 759 FCFA pour les 20% les plus pauvres. En général, les dépenses moyennes de consommation par individu des quatre premiers quintiles ne sont pas trop distantes. En effet, pour ces quintiles, les dépenses individuelles de consommation ne doublent pas en passant d'un quintile inférieur au quintile suivant. En revanche, le dernier quintile affiche une dépense moyenne de consommation par individu qui se démarque nettement du reste des quintiles, s'élevant notamment à plus du double de la dépense moyenne de consommation individuelle du quatrième quintile.

Tableau 4.01 : Répartition par quintile de bien-être des dépenses annuelles moyennes par tête

Quintile de bien-être	Dépenses moyennes par tête (FCFA)
Plus pauvre	122 759
Moyen pauvre	194 146
Médian	265 175
Moyen riche	372 606
Plus riches	761 806
Ensemble	343 259

4.1.2 Quintiles de bien-être et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

On s'intéresse ici à la distribution des ménages par certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage selon les quintiles de bien-être (voir Tableau 4.02a, Tableau 4.02b). Les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage retenues pour l'analyse du profil de bien-être des ménages sous cet angle sont le sexe, l'âge, le statut matrimonial, la situation d'alphabétisation, et le niveau d'instruction.

Le sexe du chef de ménage (Tableau 4.02a)

La distribution des ménages par sexe du chef de ménage selon chaque quintile de bien-être varie peu et obéit à la distribution des ménages par sexe au niveau national. Toutefois, une tendance claire entre les quintiles de part et d'autre du quintile médian est observable.

Ainsi, les ménages dirigés par des hommes constituent la grande majorité des ménages du quintile de bien-être des moyens pauvres, avec une proportion de 77,6%. Cette proportion est plus élevée que pour les autres quintiles de bien-être. Globalement, quel que soit le quintile, environ trois ménages sur quatre sont dirigés par des hommes.

L'âge du chef de ménage

Les ménages dont les chefs ont moins de 25 ans représentent 8,6% de l'ensemble des ménages. Leur proportion dans les quintiles de bien-être croît avec le niveau de vie des ménages (de 4,1% à 14,3%).

Les ménages ayant pour chefs des personnes âgées de 25 à 43 ans comptent pour près de la moitié (54,2%) des ménages les plus pauvres, proportion plus élevée que celle de tels ménages dans l'ensemble des ménages (48,0%). La représentativité de ce groupe de ménages dans le quintile des moyens riches (44,5%) constitue leur plus faible contribution aux différents quintiles de bien-être. Dans le quintile de bien-être le plus élevé, ils ont une proportion légèrement au-dessus de leur contribution à l'ensemble des ménages.

Les ménages dont les chefs appartiennent aux groupes d'âges 44-64 ans et 65 ans et plus représentent respectivement 33,5% et 9,9% de l'ensemble des ménages estimés. Ces groupes d'âges présentent peu de dispersions dans leurs contributions aux différents quintiles de bien-être, leurs apports respectifs à chaque quintile étant en général relativement proches de leurs parts respectives dans le total des ménages.

Le statut matrimonial du chef de ménage

Les ménages dirigés par des mariés ont une part de plus de 77,8% dans l'ensemble des ménages (63,2% pour les ménages monogames et 14,6% pour les ménages polygames). La contribution des mariés monogames augmente avec le niveau de vie. Aux extrêmes du niveau de vie, cette contribution a baissé, relativement à la part de ces ménages, dans la population totale.

Les ménages ayant pour chefs des célibataires constituent pour seulement 3,2% du total des ménages. Ils sont relativement surreprésentés parmi les 20% des ménages les plus riches (8,4%) et relativement sous représentés parmi les ménages de plus en plus pauvres (0,3%). Les ménages dirigés par les veufs/veuves, les divorcés et les séparés ont des parts dans la

population totale sont de 11,8%, 4,1% et 3,1% respectivement sont plus ou moins également réparties entre les différents niveaux de vie.

Tableau 4.02a : Structure des ménages par sexe, classe d'âges et statut matrimonial du chef de ménage selon le quintile de bien-être

Caractéristique du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Sexe						
Masculin	75,7	77,6	75,3	75,8	75,4	75,9
Féminin	24,3	22,4	24,7	24,2	24,6	24,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Classe d'âges						
Moins de 25 ans	4,1	5,7	5,8	9,0	14,3	8,6
25 à 43 ans	54,2	48,8	47,7	44,5	47,1	48,0
44 à 64 ans	34,2	35,8	36,2	35,5	28,3	33,5
65 ans et +	7,5	9,7	10,4	11,0	10,3	9,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Statut matrimonial						
Célibataire	0,3	0,9	1,2	1,8	8,4	3,2
Marié(e) monogame	65,9	67,8	66,6	64,7	55,5	63,2
Marié(e) polygame	19,1	16,3	14,5	13,4	12,0	14,6
Union libre	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1
Veuf(ve)	8,0	10,3	11,0	12,8	14,6	11,8
Divorcé(e)	3,3	2,9	3,6	4,4	5,3	4,1
Séparé(e)	3,5	1,7	3,1	2,9	4,0	3,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

La situation d'alphabétisation du chef de ménage (Tableau 4.02b)

La proportion des ménages ayant des chefs alphabétisés augmente avec le niveau de vie de ce ménage. En effet, cette proportion passe de 36,7% pour les ménages les plus pauvres à 54,2% pour les ménages les plus riches. Et inversement, la proportion des ménages ayant des chefs non alphabétisés décroît avec le niveau de vie.

Ce résultat montre que le pouvoir économique au Tchad est inégalement réparti au détriment des ménages dirigés par des personnes non alphabétisées.

Le niveau d'instruction du chef de ménage

Les ménages dirigés par des personnes sans niveau comptent pour 68,4% dans le total des ménages. Ils sont représentés au-delà de ce taux dans la classe médiane de bien-être (75,2%) et dans le quintile de bien-être regroupant les ménages moyennement pauvres (environ 70,7%). Quant aux ménages dirigés par des individus de niveau primaire, ils comptent à hauteur de 14,5% de l'effectif total des ménages. Leurs contributions respectives dans les quintiles des ménages très pauvres et moyennement pauvres sont de 18,1% et 17,1%. Les ménages dirigés par les chefs de niveau supérieur sont représentés à hauteur de 8,1% dans le quintile des ménages les plus riches contre une part de seulement 3,6% dans l'ensemble des ménages.

Tableau 4.02b : Structure des ménages par situation d’alphabétisation et niveau d’instruction du chef de ménage selon le quintile de bien-être

Caractéristique du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Situation d’alphabétisation						
Alphabétisé	36,7	37,6	38,5	43,1	54,2	43,4
Non alphabétisé	63,3	62,4	61,5	56,9	45,8	56,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Niveau d’instruction						
Aucun	69,4	70,7	75,2	68,7	61,6	68,4
Primaire	18,1	17,1	11,7	15,1	12,3	14,5
Secondaire 1	7,8	6,7	6,7	7,3	10,1	8,0
Secondaire 2	4,1	4,4	4,5	5,3	7,8	5,6
Supérieur	0,6	1,0	1,9	3,5	8,1	3,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

4.1.3 Localisation géographique, taille du ménage et bien-être des individus

La taille du ménage (Tableau 4.03a)

Selon le tableau 4.03 les ménages de petites tailles (au plus 3 personnes) ont une représentation dans les quintiles de bien-être des ménages moyens riches et plus riche supérieure à leur représentation dans l’effectif total des ménages. Par ailleurs, les ménages de grande taille (au moins 7 personnes) sont relativement plus représentés dans les quintiles de bien-être des ménages très pauvres et moyennement pauvres. Les ménages d’une seule personne représentent 6,5% de l’ensemble des ménages alors que leur proportion dans le quintile des ménages les plus riches s’élève à 18,0%. A l’inverse, les ménages de plus de 10 personnes sont relativement plus représentés parmi les ménages les plus pauvres. En somme, plus un ménage est pauvre plus sa taille est importante et le cas inverse s’observe pour les ménages moyens riches ou plus riches.

Le milieu de résidence du ménage (Tableaux 4.03a et 4.03b)

D’après le Tableau 4.03a, la ville de N’Djamena et les autres milieux urbains en général contribuent plus en ménages aux quintiles des riches qu’à ceux des ménages pauvres et du quintile de bien-être médian. Pour une part de 8,6% dans l’ensemble des ménages, la ville de Ndjamenana compte pour environ 17,2% du quintile des plus riches et pour environ 8,7% du quintile des ménages moyennement riches au niveau national. Les plus pauvres vivant à Ndjamenana ne comptent que pour 1,6% du quintile des plus pauvres.

Les autres milieux urbains qui comptent 14,9% du total des ménages affichent des contributions aux quintiles des ménages plus pauvres et moyens pauvres supérieures à cette part et des contributions aux quintiles correspondant aux ménages moyens riches et plus riches plus faibles. En milieu rural, la pauvreté est plus répandue contrairement à la situation en milieu urbain. En effet, plus de 91% du quintile des ménages les plus pauvres vivent en milieu rural contre une part 76,7% de ménages dans le total des ménages vivant en milieu rural.

En comparant les provinces du Tchad, les données du Tableau 4.3B indiquent que le Logone Oriental (11,5%), la Tandjilé (11,3%), le Mayo Kebbi Est (10,4%), le Mandoul (9,2%), le Mayo

Kebbi Ouest (7,3%) sont les provinces les plus représentées dans le quintile des ménages les plus pauvres.

Tableau 4.03a : Structure des ménages par taille et milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Caractéristique du ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Milieu de résidence						
1 personne	0,4	0,8	2,1	4,3	18,0	6,5
2 à 3 personnes	5,6	14,7	17,9	23,8	36,3	21,9
4 à 6 personnes	39,3	47,6	50,4	47,8	32,4	42,6
7 à 10 personnes	46,1	31,2	25,4	19,8	11,8	24,5
Plus de 10 personnes	8,6	5,8	4,2	4,4	1,6	4,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Milieu de résidence						
N'Djamena	1,6	3,2	5,3	8,7	17,2	8,4
Autres milieux urbains	7,4	8,3	11,8	16,3	23,9	14,9
Milieu rural	91,0	88,5	82,9	75,0	58,9	76,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Tableau 4.03b : Structure des ménages par province selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être

Province de résidence	Plus pauvre			Moyen pauvre			Médian			Moyen riche			Plus riche			Total		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Batha	0,9	5,8	5,4	2,1	4,7	4,4	2,0	4,8	4,3	2,0	5,5	4,7	2,4	2,9	2,7	2,2	4,7	4,1
Borkou/Tibesti	0,6	0,2	0,2	1,3	1,2	1,2	2,1	1,3	1,4	2,5	0,8	1,2	2,1	1,4	1,7	2,0	1,0	1,2
Chari-Baguirmi	0,9	2,0	1,9	0,4	3,0	2,7	0,9	5,5	4,7	2,1	8,5	6,9	2,0	9,3	6,3	1,7	5,8	4,8
Guéra	11,3	6,4	6,9	4,0	5,4	5,3	4,3	3,6	3,7	2,4	3,8	3,4	1,2	2,2	1,8	2,7	4,2	3,8
Hadjer-Lamis	2,5	2,3	2,4	2,0	4,2	3,9	2,9	6,4	5,8	2,2	5,4	4,6	2,1	5,4	4,1	2,3	4,8	4,2
Kanem	0,3	1,3	1,2	2,6	2,6	2,6	1,8	5,5	4,9	2,0	5,0	4,2	1,7	4,3	3,3	1,8	3,8	3,3
Lac	1,7	3,4	3,3	3,4	5,3	5,1	1,0	5,1	4,4	2,5	4,4	4,0	1,3	2,9	2,2	1,7	4,2	3,6
Logone Occidental	8,9	8,0	8,1	7,0	7,0	7,0	13,8	6,1	7,4	9,2	6,7	7,3	8,5	9,4	9,0	9,3	7,4	7,9
Logone Oriental	16,0	11,0	11,5	10,1	6,5	6,9	6,9	5,4	5,7	3,9	7,2	6,4	4,0	12,2	8,8	5,6	8,4	7,8
Mandoul	5,8	9,6	9,2	5,0	7,6	7,3	5,5	6,1	6,0	3,0	4,6	4,2	2,2	6,8	4,9	3,3	6,8	6,0
Mayo-Kebbi Est	7,6	10,7	10,4	7,0	9,5	9,3	2,5	6,7	6,0	3,0	7,0	6,0	3,9	6,7	5,6	4,0	8,0	7,1
Mayo-Kebbi Ouest	4,2	7,6	7,3	5,0	6,0	5,9	2,8	5,6	5,1	2,9	4,8	4,3	2,2	2,4	2,3	2,8	5,2	4,6
Moyen-Chari	3,8	4,0	4,0	4,9	7,2	6,9	4,0	5,0	4,9	8,3	6,0	6,6	5,9	6,0	6,0	6,0	5,7	5,7
Ouaddaï	0,6	4,5	4,1	0,0	7,9	7,0	2,5	8,8	7,7	5,3	7,1	6,7	7,4	7,2	7,3	5,2	7,2	6,7
Salamat	2,8	2,7	2,7	3,7	2,2	2,4	2,6	2,3	2,4	3,2	2,4	2,6	1,8	2,3	2,1	2,5	2,4	2,4
Tandjilé	9,5	11,5	11,3	4,4	7,7	7,3	4,5	7,2	6,7	2,8	5,2	4,6	2,0	4,0	3,2	3,2	7,0	6,1
Wadi Fira	0,0	3,7	3,4	2,5	4,7	4,4	3,2	5,5	5,1	3,1	5,2	4,6	2,9	6,3	4,9	2,8	5,1	4,6
Ville de N'Djamena	17,6	0,0	1,6	27,7	0,0	3,2	30,8	0,0	5,3	34,7	0,0	8,7	41,8	0,0	17,2	36,1	0,0	8,4
Barh-El-Gazal	0,4	1,1	1,1	1,8	2,5	2,4	1,6	2,9	2,7	1,8	2,9	2,6	1,8	2,9	2,5	1,7	2,5	2,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,4	0,3	0,3	1,1	1,0	1,0	1,3	1,5	1,5	1,3	2,8	2,4	1,0	2,7	2,0	1,1	1,7	1,6
Sila	4,4	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,0	4,9	4,5	1,8	4,8	4,1	1,8	2,6	2,3	2,3	4,0	3,6
Ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

4.1.4 Quintiles de bien-être et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage retenues pour l'analyse du profil de bien-être des ménages sont la situation d'activité, le secteur institutionnel, la branche d'activité et la catégorie socio-professionnelle. Les indices d'analyse sont résumés dans les Tableaux 4.04a et 4.04b.

La situation d'activité du chef de ménage (Tableau 4.04a)

Les chefs de ménage sont occupés à près de 88%, inactifs à près de 10% et seulement un peu plus de 1% d'entre eux sont non occupés c'est-à-dire soit chômeurs soit travailleurs familiaux. La distribution des ménages par situation d'activité selon chaque quintile donne des parts des ménages dirigés par des chefs occupés comparables à la part des chefs de ménages occupés dans l'ensemble des chefs de ménages. Ces parts varient entre 87,6% pour le quintile des ménages les plus pauvres à 89,9% pour le quintile des ménages moyennement pauvres. On observe une situation quasi-similaire pour les ménages dirigés par des chefs inactifs dont les parts dans les différents quintiles sont comprises entre 9,2% pour le quintile des moyennement pauvres et 11,0% pour le quintile des ménages les plus pauvres. Cette analyse permet de conclure que la situation d'activité des ménages ne présente pas un grand impact sur le profil de bien-être des ménages.

Le secteur institutionnel du chef de ménage

Environ 93% des chefs de ménages travaillent soit dans les entreprises privées (89,6%), soit dans l'administration publique (3,5%) à part les 5,3% qui n'exerce dans aucun secteur (chômeurs). Les restants sont partagés entre les entreprises associatives (0,5%), les entreprises publiques ou parapubliques (0,6%), les ménages comme employeurs de personnel domestique (0,4%), c'est-à-dire travaillant comme des domestiques des maisons, et les organismes internationaux et représentations diplomatiques (0,2%). Il apparaît que l'appartenance d'un chef de ménage à un secteur particulier affecte la situation de pauvreté du ménage. C'est ainsi que :

- Les ménages dirigés par les chefs employés dans les entreprises privées sont représentés dans le quintile des ménages les plus pauvres à plus 96%, part au-delà de la proportion de tels ménages dans l'ensemble des ménages et ce au détriment du quintile des ménages les plus riches avec une contribution de 82,4% ;
- Les ménages dont les chefs sont employés dans le secteur public ou dans les organisations internationales et représentations diplomatiques sont représentés dans le quintile des ménages les plus riches au-delà de leur représentation dans l'ensemble des ménages au détriment du quintile moyen et de celui des ménages les plus pauvres (même si dans l'ensemble ils sont très minoritaires) ;
- Les ménages dirigés par les chefs travaillant dans les entreprises associatives ont une surreprésentation dans le quintile des ménages moyennement riches par rapport à leur part dans l'ensemble des ménages.

Tableau 4.04a : Structure des ménages par situation d'activité et secteur institutionnel du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%)

Caractéristique du ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Situation d'activité						
Occupés	87,6	89,9	87,8	89,6	87,8	88,5
Non occupés	1,4	1,0	1,3	1,4	1,7	1,4
Inactifs	11,0	9,2	10,9	9,1	10,5	10,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Secteur institutionnel						
Etat/Collectivités locales	0,4	0,8	1,9	3,4	8,0	3,5
Entreprise publique/ parapublique	0,1	0,1	0,3	0,7	1,2	0,6
Entreprise Privée	96,7	93,2	92,2	88,8	82,4	89,6
Entreprise associative	0,0	0,4	0,4	1,1	0,4	0,5
Ménage comme employeur de personnel dom	0,3	0,5	0,1	0,4	0,5	0,4
Organisme international /Ambassade	0,0	0,1	0,1	0,3	0,5	0,2
Autres	2,6	4,9	5,0	5,3	7,1	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

La branche d'activité du chef de ménage (Tableau 4.04b)

Un impact significatif de la branche d'activité du chef de ménage sur le profil de pauvreté des ménages a été observé. L'agriculture est la branche dans laquelle travaillent une grande majorité des chefs de ménages (61,5%). Cependant, la distribution des ménages par branche d'activité du chef de ménage selon les différents quintiles permet de noter que les ménages dont les chefs sont issus de la branche agriculture sont plus pauvres avec ainsi des parts qui baissent quand le niveau de bien-être augmente. En revanche, les tendances observées dans toutes les autres branches indiquent une autre réalité, celle selon laquelle les ménages sont plus représentés dans les quintiles de bien-être supérieurs par rapport à leurs représentations respectives dans l'ensemble des ménages.

En particulier, on observe que les branches commerce, deuxième en part des chefs de ménage avec 9,1% est représentée à 14,5% dans le quintile des ménages les plus riches et 11,7% dans le quintile des ménages moyennement riches, alors qu'elle ne représente que 2,4% des ménages du quintile le plus pauvre. De même, la troisième branche qu'est l'élevage et la pêche, a une part de 5,6% dans l'ensemble des ménages pour une représentation de seulement 2,1% dans le groupe des ménages les plus pauvres contre 7,4% dans le groupe des ménages du quintile médian. Ainsi, l'agriculture est la branche qui regroupe le plus grand nombre de pauvres en termes absolus à cause de son poids dans l'économie, mais aussi en termes relatifs à cause de la concentration encore plus importante des plus pauvres dans la branche.

La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Le Tableau 4.04b indique que le profil de pauvreté des ménages est influencé par la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage de manière analogue à la branche d'activité du chef de ménage.

En effet, ces données permettent d'identifier le groupe des travailleurs pour compte propre non seulement comme la catégorie socio-professionnelle dominante renfermant le plus de ménages (82,8%) mais aussi comme celle qui a les plus grandes concentrations des ménages de plus en

plus pauvres. Elle représente quasiment 91,9% du quintile des ménages les plus pauvres contre 72,1% du quintile des ménages les plus riches.

A contrario, la quasi-totalité des autres catégories socio-professionnelles (à l'exception des aides familiaux) des chefs de ménages ont des contributions dans les quintiles qui, globalement, se situent pour les quintiles des ménages les plus nantis au-dessus de leurs parts respectives dans l'ensemble des ménages. A titre d'illustration, les cadres supérieurs et les patrons représentent des parts d'à peine 2% de l'ensemble des ménages, mais contribuent pour environ 3,7% et 2,2% respectivement à la formation du quintile des ménages les plus riches.

Ainsi, les ménages dirigés par les travailleurs pour compte propre constituent le plus grand nombre de ménages pauvres en termes absolus de par leur poids dans l'ensemble des ménages, et en termes relatifs en raison de la concentration plus importante des ménages les plus pauvres relativement aux ménages de plus en plus aisés.

Tableau 4.04b : Structure des ménages par branche d'activité et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%)

Caractéristique du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Branche d'activité						
Agriculture	85,9	74,5	64,2	56,7	42,3	61,5
Elevage/pêche	2,1	5,7	7,3	6,2	5,9	5,6
Industrie extractive	0,1	0,4	0,1	0,4	0,4	0,3
Autres industries	2,0	3,3	4,6	5,3	6,0	4,5
BTP	1,4	1,3	1,6	1,6	2,5	1,8
Commerce	2,4	4,6	7,4	11,7	14,5	9,1
Restaurant/Hôtel	0,1	0,0	0,7	0,5	0,8	0,5
Transport/Communication	0,6	1,2	1,9	2,4	3,9	2,3
Education/Santé	1,2	1,2	2,1	3,7	4,3	2,8
Services personnels	1,0	1,6	2,6	1,9	2,7	2,1
Autres services	0,7	1,3	2,4	4,2	9,5	4,3
Autres	2,6	4,9	5,0	5,3	7,1	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Catégorie socio-professionnel						
Cadre supérieur	0,0	0,2	0,3	1,0	3,7	1,3
Cadre moyen/agent de maîtrise	0,4	0,5	1,4	2,5	4,3	2,2
Ouvrier ou employé qualifié	0,3	1,0	1,9	3,0	4,0	2,3
Ouvrier ou employé non qualifié	2,7	2,3	2,3	3,2	4,0	3,0
Mancœuvre, aide-ménagère	0,4	0,1	0,2	0,7	0,7	0,4
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,2	0,1	0,6	0,5	0,7	0,5
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4	0,2
Aide familial	1,4	0,1	0,4	0,4	0,4	0,5
Travailleur pour compte propre	91,9	89,7	86,7	81,4	72,1	82,8
Patron	0,1	1,1	0,8	2,0	2,2	1,4
Maitre communautaire	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,1
Autres	2,6	4,9	5,0	5,3	7,1	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

4.2 Approche absolue

L'approche absolue utilisée se base sur le montant minimum qu'un individu doit déboursier pour couvrir ses besoins nutritionnels de 2 300 Kcal par jour et satisfaire quelques besoins non alimentaires de bases. Ce montant minimum est appelé seuil de pauvreté. Seuil en dessous

duquel un individu sera classé comme pauvre et non pauvre dans le cas contraire. Ce seuil est de 241 970 FCFA par an soit 672 FCFA par jour.

4.2.1 Analyse spatiale de la pauvreté

Le tableau 4.05 ci-dessous donne la distribution du taux de pauvreté (incidence) par province. Le taux de pauvreté global au Tchad est de 42,3%. Il varie de 13,6% à N'Djaména à 63,1% au Mayo-Kebbi Ouest. Il y a presque autant de provinces (11) avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale que celles dont le taux est supérieur à cette moyenne (10) (voir le tableau pour les détails par province).

Par ailleurs, la répartition des pauvres par province montre que la plupart d'entre eux résident dans le Mayo-Kebbi Est (9,7%), le Logone Oriental (8,9%), la Tandjilé (8,6%), le Mandoul (7,8%), le Mayo-Kebbi Ouest (7,7%), le Ouaddaï (5,9%) et le Guéra (5,7%). Par contre, le Borkou /Tibesti (0,7%) et l'Ennedi Ouest/Ennedi Est (0,8%) compte relativement moins des pauvres.

Tableau 4.05 : Indicateurs de pauvreté par province de résidence

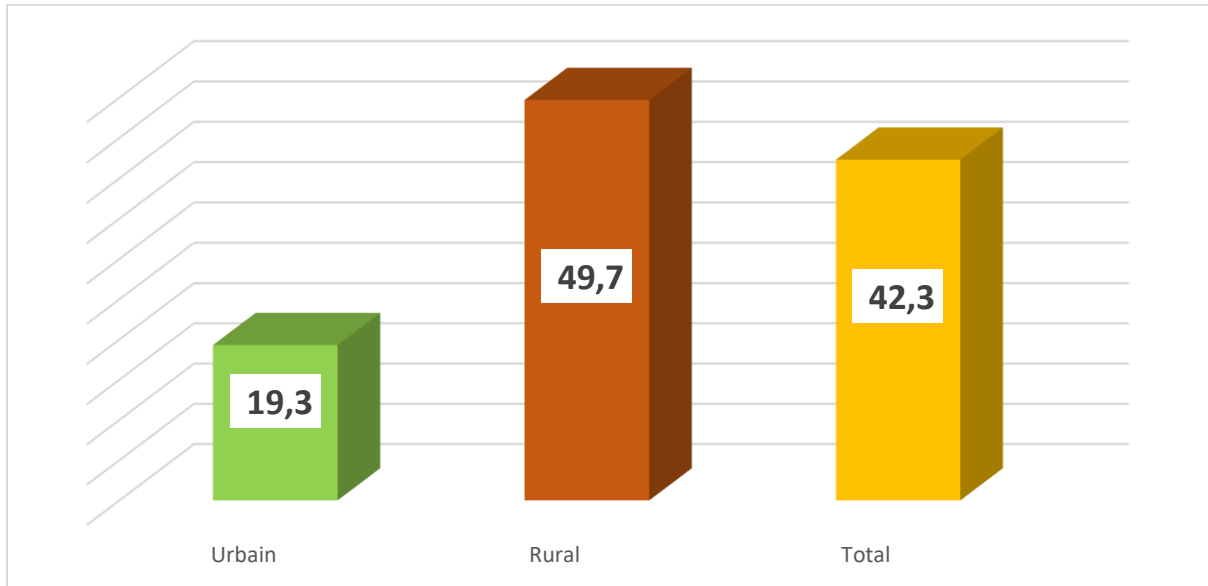
Province de résidence	Incidence	Profondeur	Sévérité	Poids
Batha	48,4	15,1	6,9	4,9
Borkou/Tibesti	26,9	4,5	1,2	0,7
Chari-Baguirmi	21,7	5,6	2,1	2,7
Guéra	60,1	19,4	8,1	5,7
Hadjer-Lamis	30,9	7,4	2,9	3,7
Kanem	27,7	5,5	1,8	2,0
Lac	44,3	12,1	4,5	4,1
Logone Occidental	43,5	14,3	6,3	6,5
Logone Oriental	52,9	18,3	8,0	8,9
Mandoul	57,8	19,7	8,8	7,8
Mayo-Kebbi Est	58,7	19,0	8,1	9,7
Mayo-Kebbi Ouest	63,1	20,0	8,3	7,7
Moyen-Chari	41,1	11,7	4,8	5,2
Ouaddaï	38,4	8,7	2,9	5,9
Salamat	41,7	12,6	4,7	2,7
Tandjilé	60,0	19,8	9,1	8,6
Wadi Fira	37,5	9,6	3,4	4,1
Ville de N'Djaména	13,6	2,9	0,9	3,1
Barh-El-Gazal	34,6	8,0	2,7	1,9
Ennedi Ouest/Ennedi Est	22,2	4,5	1,5	0,8
Sila	42,3	13,2	5,9	3,5
Total	42,3	12,6	5,2	100,0

4.2.2 Incidence de la pauvreté

L'incidence de pauvreté par milieu de résidence mise en exergue par le graphique 4.1 ci-dessous montre que la population rurale est plus frappée par la pauvreté que celle urbaine. En

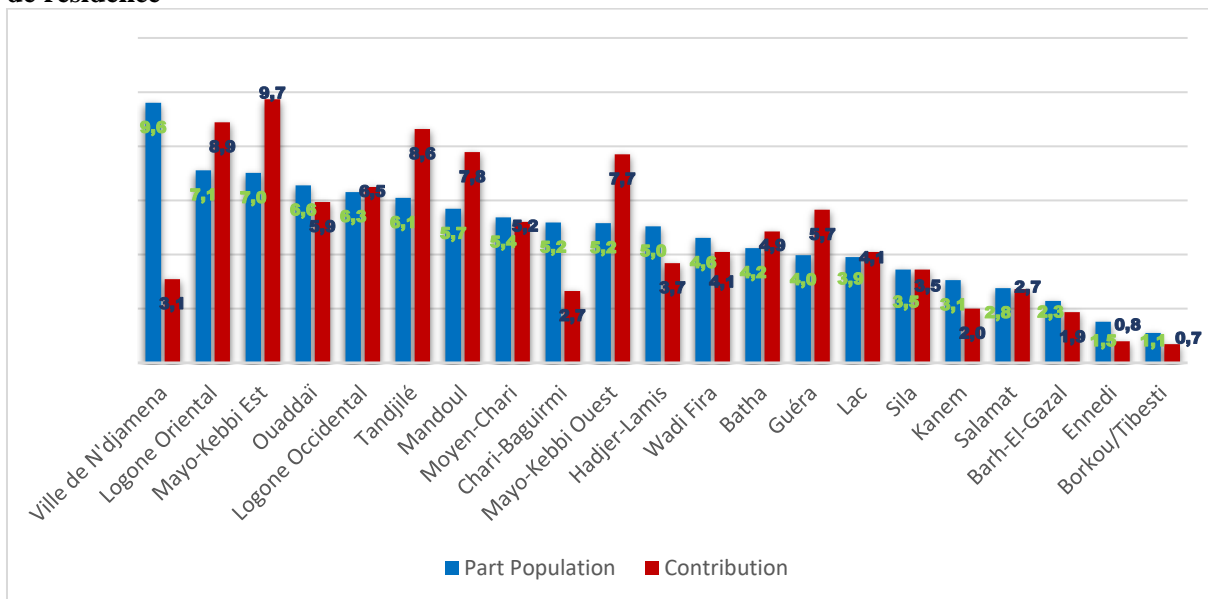
effet, près de la moitié des ruraux sont pauvres (49,7%) contre près d'un cinquième des citoyens (19,9%). La proximité entre le taux en milieu rural et celui national est dû au fait que la plupart des ménages au niveau national vivent en milieu rural (le taux d'urbanisation est de 24%).

Graphique 4.1 : Incidence de la pauvreté par milieu de résidence (%)



Le graphique 4.2 ci-dessous met en exergue la répartition de la population globale et les personnes pauvres (contribution à la pauvreté) par province de résidence près d'un dixième (9,6%) de la population tchadienne habitent à N'Djamena mais que seulement 3,1% de l'ensemble des personnes pauvres du pays y habitent. Par contre, la province de Mayo-Kebbi Est abrite 9,7% de tous les pauvres alors que sa population représente 7,1% de la population tchadienne. Par ailleurs, les provinces du BET qui sont les moins peuplées (Borkou/Tibesti (1,1%) et Ennedi Est/Ouest (1,5%)) sont aussi celles qui ont moins de personnes pauvres (Borkou/Tibesti (1,0%) et Ennedi Est/Ouest (0,7%)).

Graphique 4.2 : Part de la population et contribution à l'Incidence de la pauvreté par province de résidence

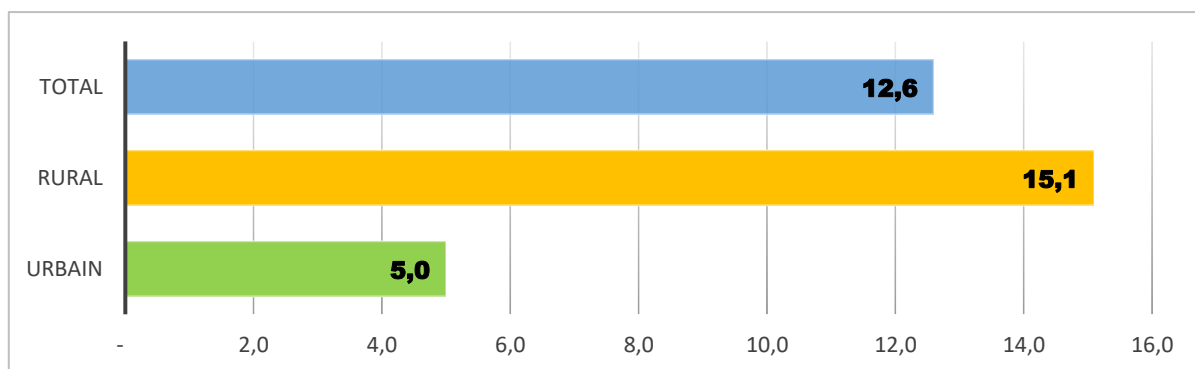


4.2.3 Profondeur de la pauvreté

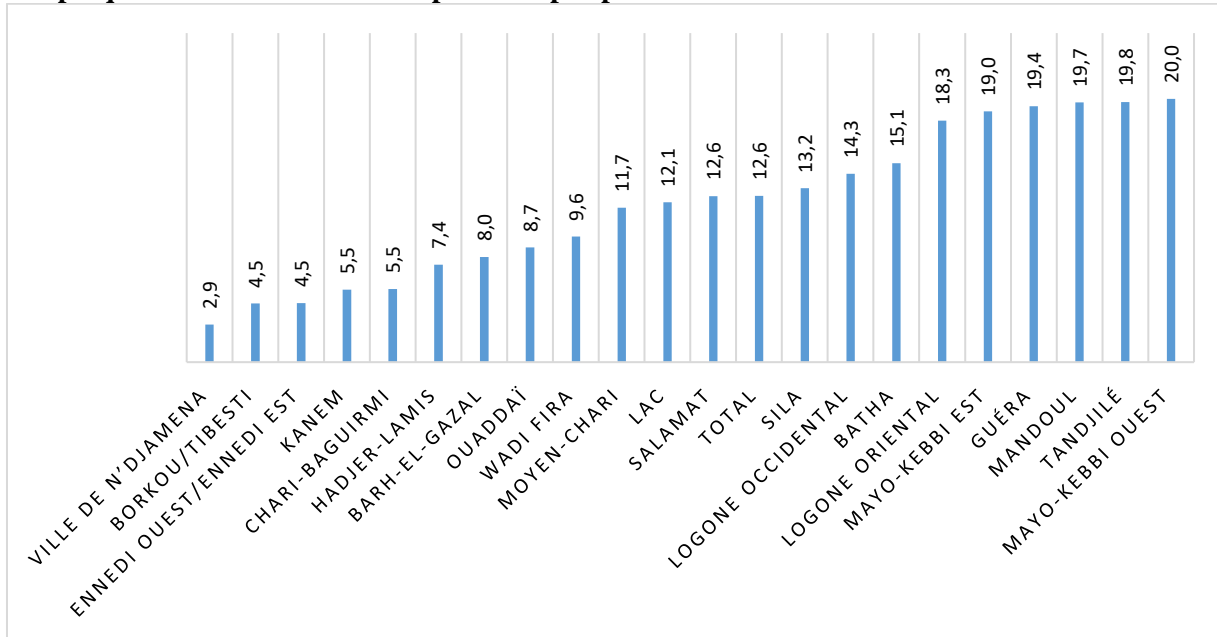
La profondeur de la pauvreté est l'écart proportionnel moyen des dépenses par tête des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté ou encore la moyenne des différences entre les dépenses par tête des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Cet indicateur mesure les efforts à fournir par les autorités publiques pour sortir les pauvres de leur pauvreté. L'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres est évalué à 12,6% en 2018.

Le graphique 4.3 donnant la profondeur de la pauvreté par milieu de résidence montre que la pauvreté est près de dix points plus profonde en milieu rural (15,0%) qu'en milieu urbain (5,3%). Ainsi, les ménages du milieu rural doivent dépenser 15% du seuil de pauvreté (c'est-à-dire 36 290 FCFA) pour chacun de leurs membres par an en plus de leurs dépenses habituelles pour être au-delà de la ligne de pauvreté. Alors qu'en ville, les ménages ne doivent augmenter leurs dépenses par tête et par an que de 5,4% (13 066 FCFA) du seuil de pauvreté pour être tous non pauvres.

Graphique 4.3 : Profondeur de la pauvreté par milieu de résidence



Au niveau des provinces, la pauvreté est plus profonde dans les provinces du Logone Occidental, Logone Oriental, Batha, Sila, Guéra, Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest, Mandoul et Tandjilé. La profondeur varie de 20% dans la province de Mayo-Kebbi Ouest à 2,9% dans la ville de N'Djamena.

Graphique 4.4 : Profondeur de la pauvreté par province de résidence

4.2.4 Sévérité de la pauvreté

La sévérité de la pauvreté est la moyenne des carrés des écarts entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. En d'autres termes, elle est un indicateur de mesure de la disparité entre les pauvres. Au niveau national, la sévérité de la pauvreté est estimée à 5,2%. Le graphique 4.5 montre que les inégalités entre les pauvres sont plus importantes en milieu rural (6,3%) qu'en milieu urbain (1,9%).

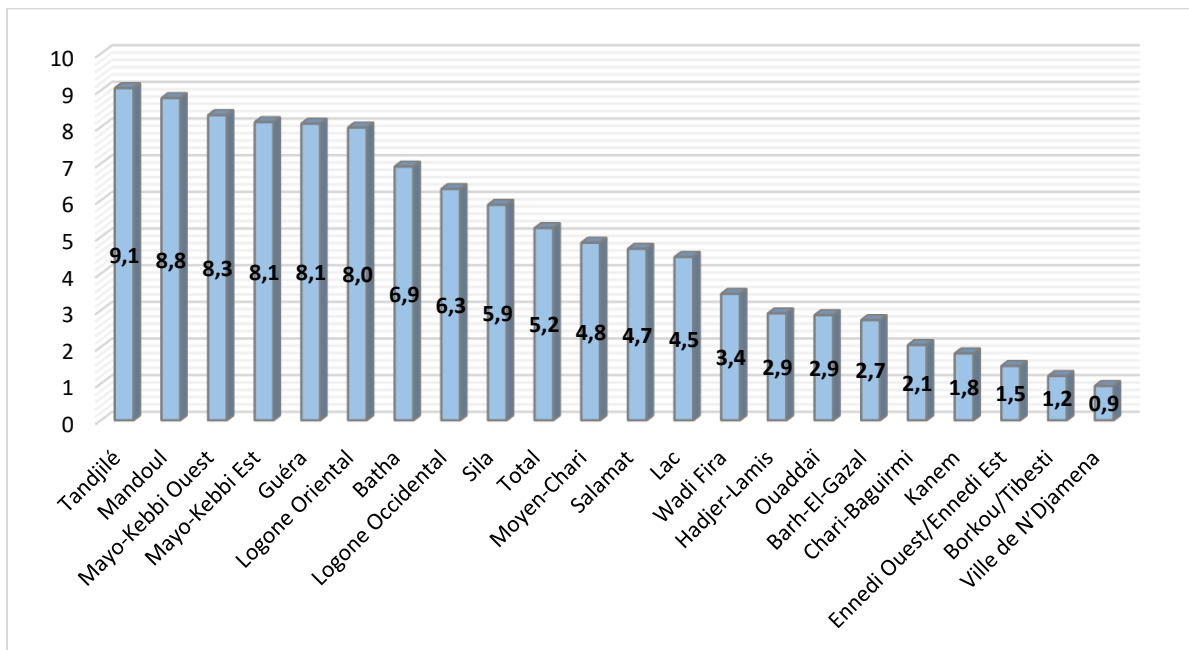
La plupart des pauvres sont en milieu rural comme montré précédemment près de la moitié de la population rurale est pauvre (taux est de 49,7%). Qui plus est, la disparité est plus accentuée parmi les pauvres de ce milieu rural. Le milieu rural est donc le foyer de l'extrême pauvreté. Non seulement la moitié de la population rurale est pauvre mais elle est extrêmement pauvre.

Graphique 4.5 : Sévérité de la pauvreté par milieu de résidence

La sévérité par province de résidence est plus élevée dans les provinces de la Tandjilé (9,1%), du Mandoul (8,8%), du Mayo-Kebbi Ouest (8,3%), du Guéra (8,1%), du Mayo-Kebbi Est (8,1%) et du Logone Oriental (8,0%). Par contre, elle est plus basse dans la ville de N'Djamena (0,9%), dans les provinces du Borkou/Tibesti (1,2%), de l'Ennedi Est/Ouest (1,5%), du Kanem

(1,8%), du Chari-Baguirmi (2,1%), du Barh-El-Gazal (2,7%), du Hadjer-Lamis (2,9%) et du Ouaddaï (2,9%).

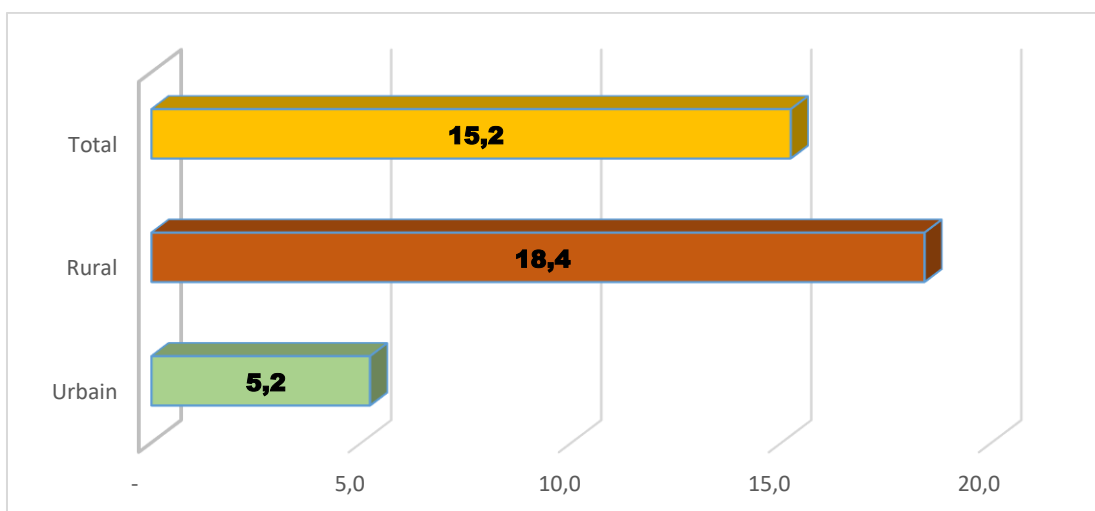
Graphique 4.6 : Sévérité de la pauvreté par province de résidence



4.2.5 Extrême pauvreté

Une personne est extrêmement pauvre si elle n'arrive même pas à couvrir ses besoins alimentaires c'est-à-dire que ses dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) restent toujours inférieures au montant qu'il faut pour couvrir ses besoins nutritionnels (2 300 Kcal). Ainsi, au Tchad, 15,2% de la population est extrêmement pauvre. Ce taux est de 5,2% en milieu urbain et 18,4% en milieu rural.

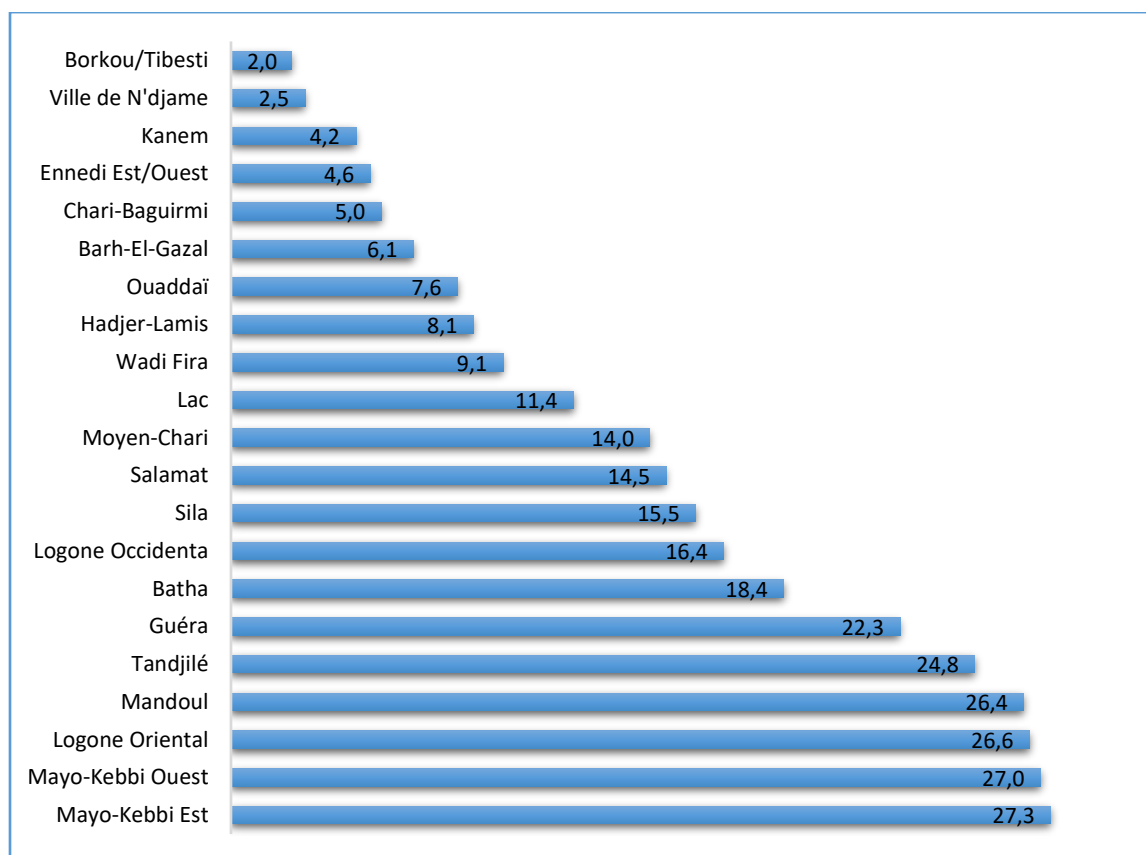
Graphique 4.7 : Extrême pauvreté par milieu de résidence



Au niveau des provinces, le niveau le plus élevé de l'extrême pauvreté est enregistré dans la province de Mayo-Kebbi Est (27,3%) et celui le plus bas est enregistré dans la province de Borkou/Tibesti (graphique 4.8).

Il se dégage quatre (04) groupes des provinces suivant l'extrême pauvreté. Le premier groupe est constitué de la province du Borkou/Tibesti (2,0%) et la Capitale dont le taux est au plus égal à 2,5%. Le deuxième est constitué des provinces du Kanem (4,2%), de l'Ennedi Est/Ouest (4,6%), du Chari-Baguirmi (5,0%), du Barh-El-Gazal (6,1%), du Ouaddaï (7,6%), du Hadjer-Lamis (8,1%) et du Wadi-Fira (10,4%). Ensuite, troisième groupe est constitué des provinces du Lac (11,4%), du Moyen-Chari (14,0%), du Salamat (14,5%), du Sila (15,5%), du Logone Occidental (16,4%) et du Batha (18,4%). En fin, se classent en quatrième niveau de l'extrême pauvreté, les provinces du Guéra (22,3%), de la Tandjilé (24,8%), du Mandoul (26,4%), du Logone Oriental (26,6%), du Mayo-Kebbi Ouest (25,9%) et du Mayo-Kebbi Est (27,3%).

Graphique 4.8 : Extrême pauvreté par province de résidence



4.2.6 Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage

La catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage est l'un des facteurs déterminants des conditions de vie d'un ménage. Le tableau 4.06 ci-après présente les indicateurs de pauvreté suivant ce facteur. Il ressort de ce tableau que l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les chefs exerçant comme aide familial (54,4%). Ce taux est respectivement de 46,7% et 34,8% chez les ménages dont les chefs sont des travailleurs pour compte propre et ouvriers non qualifiés. Inversement, le niveau de pauvreté est plus faible au sein des ménages dirigés par les cadres supérieurs (2,5%) et les cadres moyens ou agents de maîtrise (9,3%). Par ailleurs, le phénomène de pauvreté est plus profond et plus sévère chez les individus issus des ménages dirigés par les aides familiaux et les travailleurs pour compte propre.

Tableau 4.06 : Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnelle	Incidence	Profondeur	Sévérité
Aide familial	54,4	25,3	12,9
Travailleur pour compte propre	46,7	14,1	5,9
Ouvrier ou employé non qualifié	35,4	11,0	4,9
Non concerné	30,4	6,9	2,3
Manœuvre, aide-ménagère	23,1	9,5	4,1
Patron	16,9	2,6	0,5
Stagiaire ou Apprenti	15,5	6,1	2,7
Maitre communautaire	13,8	3,7	1,5
Ouvrier ou employé qualifié	12,1	2,6	0,9
Cadre moyen/agent de maîtrise	9,3	1,9	0,5
Cadre supérieur	2,5	0,4	0,1
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.7 Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage

La disparité entre hommes et femmes est une réalité observée dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale notamment au niveau salarial ou de revenu. Cette sous-section s'intéresse à l'analyse de la pauvreté suivant le sexe du chef de ménage.

L'incidence de pauvreté est de 42,4% chez les ménages dirigés par les hommes et de 42,1% chez ceux dirigés par les femmes (Tableau 4.07). Ces taux sont proches de la moyenne nationale (42,3%). Néanmoins, la pauvreté est légèrement plus profonde et sévère au sein de la population vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux ayant à leurs têtes des hommes.

En somme, la pauvreté au Tchad affecte de la même façon les individus vivant sous la responsabilité d'une femme que ceux issus des ménages dirigés par les hommes.

Tableau 4.07 : Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe	Incidence	Profondeur	Sévérité
Masculin	42,4	12,5	5,1
Féminin	42,1	13,2	5,7
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.8 Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âge du chef de ménage

Le tableau 4.08 présente les indicateurs de pauvreté selon le groupe d'âge du chef de ménage. Près de 43 personnes sur 100 sous la responsabilité d'une personne âgée de 44 à 64 ans (43,8%) et 25 à 43 ans (43,0%) vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce rapport est de 40 personnes sur 100 au sein de la population dont les responsables ont plus de 64 ans. L'incidence de la pauvreté est relativement faible chez les individus issus des ménages dirigés par les personnes moins âgées. En effet, moins un tiers des personnes de cette catégorie est pauvre (27,6%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans la plupart de cas, ces ménages sont unipersonnels ou de petite taille.

Tableau 4.08 : Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âges du chef de ménage

Groupe d'âge	Incidence	Profondeur	Sévérité
Moins de 25 ans	27,6	7,4	2,8
25 à 43 ans	43,5	13,3	5,6
44 à 64 ans	43,4	12,8	5,3
65 ans et plus	38,9	10,8	4,3
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.9 Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage

Le tableau 4.09 met en exergue l'existence d'un lien entre le niveau de pauvreté et le statut matrimonial du chef de ménage. En effet, le taux de pauvreté varie ainsi de 13,2% chez les personnes dont les responsables sont célibataires à 47,7% chez celles vivant dans les ménages sont dirigés par les mariés polygames. Plus de 4 personnes sur 10 issus des ménages dirigés par les mariés monogames sont pauvres (42,4%). Au sein des ménages dirigés par les divorcés et séparés, le niveau de pauvreté est respectivement de 35,7% et 34,2%.

Ces résultats illustrent la charge qu'implique la polygamie pour les chefs des ménages, exacerbant ainsi la pauvreté. Aussi, la pauvreté est plus profonde au sein des ménages dirigés par les personnes séparées, mariées ou divorcées.

Tableau 4.09 : Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage

Statut matrimonial	Incidence	Profondeur	Sévérité
Marié (e) polygame	47,7	15,2	6,6
Marié (e) monogame	42,3	12,3	5,0
Veuf (ve)	36,1	10,2	3,9
Union libre	36,0	7,5	2,4
Divorcé (e)	35,7	10,4	4,5
Séparé (e)	34,2	15,2	8,3
Célibataire	13,2	3,7	1,3
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.10 Indicateurs de pauvreté selon certaines caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Le niveau de pauvreté est lié au niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, plus le niveau d'instruction du chef est élevé, plus le niveau de vie du ménage est meilleur. Ainsi, le taux de pauvreté varie de 9,5% chez les ménages dont le chef est de niveau supérieur à plus de 42% chez ceux ayant à leurs têtes des chefs de niveau primaire (53,0%) et sans niveau (42,3%). Il est respectivement de 41,4% et 37,5% au sein des ménages dirigés par des chefs de niveau secondaire premier cycle et secondaire second cycle.

De ce fait, l'éducation apparaît comme un facteur important pour l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Suivant le statut dans la profession, les individus vivant sous la responsabilité des salariés (16,7%) et des maîtres communautaires (13,8%) sont moins exposés à la pauvreté. Alors que les ménages dirigés par les chefs exerçant pour leur propre compte ou patron sont les plus exposés (46,1%). Ceci serait lié à la prédominance du secteur informel dans l'économie tchadienne.

En ce qui concerne la branche d'activité du chef de ménage, la pauvreté touche beaucoup plus les ménages dirigés par les agriculteurs (54,8%), que ceux travaillant dans le BTP (31,0%) et ceux offrant des services personnels (31,5%). À l'inverse, les ménages dont les chefs exercent dans l'hôtellerie ou restauration (4,9%), les autres services (9,1%), le commerce (19,2%) et le transport et communication (18,9%) sont relativement moins touchés par la pauvreté.

Tableau 4.10 : Indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction, le statut dans la profession et la branche d'activité du chef de ménage

Caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Niveau d'instruction			
Sans niveau	42,3	12,5	5,2
Primaire	53,0	16,7	7,1
Secondaire1	41,4	13,1	5,3
Secondaire2	37,5	10,3	4,1
Supérieur	9,5	2,0	0,6
Statut dans la profession			
Patron, propre compte	46,1	13,9	5,8
Stagiaire, aide familial	30,4	13,5	6,6
Non concerné	30,4	6,9	2,3
Salarié	16,7	4,5	1,9
Maitre communautaire	13,8	3,7	1,5
Branche d'activité			
Agriculture	54,8	17,2	7,3
BTP	31,0	9,1	4,2
Non concerné	30,4	6,9	2,3
Services personnel	29,7	7,4	3,1
Élevage/pêche	28,9	5,9	1,8
Autres industries	28,6	7,4	2,9
Industrie extractive	24,4	3,2	1,1
Éducation et Sante	19,3	4,7	1,6
Transport et communication	19,1	5,0	1,9
Commerce	17,8	4,4	1,7
Autres services	9,1	2,1	0,8
Restaurant/Hôtel	4,9	2,3	1,4
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.11 Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage

Plus de la moitié des personnes vivant dans les ménages de sept personnes ou plus sont pauvres (Tableau 4.11). Le taux de pauvreté est respectivement de 52,7% chez les ménages de 7 à 10 personnes et 54,1% chez ceux de plus de 10 personnes. Par contre, seulement 3,4% des personnes vivant seules sont pauvres. En ce qui concerne les ménages de 2 à 3 personnes, le niveau de pauvreté est de 17,6%. Il faut aussi noter que près de 4 personnes sur 10 issus de ménages composés de 4 à 6 individus sont pauvres (37,7%).

En somme, plus le ménage est de grande taille, plus le niveau de pauvreté est élevé de même que sa profondeur. Ce constat est plus marqué lorsque le ménage est composé de 7 personnes ou plus.

Tableau 4.11 : Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage

Taille du ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
1 personne	3,4	0,8	0,2
2 à 3 personnes	17,6	3,7	1,2
4 à 6 personnes	37,2	10,0	3,9
7 à 10 personnes	52,7	16,9	7,2
Plus de 10 personnes	54,1	18,0	7,9
Total	42,3	12,6	5,2

4.3 Analyse de l'inégalité

L'analyse de l'inégalité est faite en suivant deux approches. La première approche consiste à décrire la structure des dépenses de consommation des ménages par milieu de résidence selon les quintiles de bien-être. La deuxième approche, quant à elle, se base sur l'analyse de l'indice de Gini calculé sur la base des dépenses totales de consommation des ménages.

4.3.1 Dépenses de consommation des ménages et pauvreté

La ville de N'Djamena représente à elle seule un peu plus du cinquième des dépenses de consommation totales des ménages (Tableau 4.12a). Ces dépenses sont pour une grande part le fait des ménages les plus riches, comptant pour 34,5% des dépenses de ce groupe de ménage au niveau national. La part de 20% des ménages les plus pauvres (premier quintile) de N'Djaména dans les dépenses de consommation totales ne représente que 2,6%.

Les autres villes contribuent pour presque un cinquième des dépenses de consommation totales. Au regard du partage de ces dépenses entre les quintiles de bien être, on observe un léger avantage pour les quintiles de bien-être des ménages riches. Les ménages issus d'autres villes effectuent en gros le cinquième des dépenses de consommation dans chacun de ces quintiles.

Le milieu rural dans son ensemble représente presque le trois cinquième (59,1%) des dépenses totales de consommation. Les plus grandes contributions des ménages ruraux sont observées dans les quintiles des ménages pauvres et les plus faibles appartenant aux quintiles des ménages riches.

En rapprochant les données des Tableaux 4.12a et 4.03a, il apparaît que, les ménages urbains dépensent bien au-delà de leurs parts respectives dans l'ensemble des ménages du quintile, et les ménages ruraux bien en-deçà. Cette observation permet de dire que parmi les ménages appartenant à une classe de bien-être donnée, les ménages ruraux dépensent beaucoup moins pour la consommation que ceux urbains.

Tableau 4.12a : Pourcentage des dépenses totales de consommation des ménages par lieu de résidence selon le quintile de bien-être

Lieu de résidence du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
N'Djamena	2,6	6,6	10,9	17,0	34,5	21,6
Autres milieux urbains	7,7	9,2	13,1	19,3	25,9	19,3
Milieu rural	89,7	84,3	76,0	63,7	39,6	59,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Le Tableau 4.12b permet de désagréger l'analyse des inégalités en termes de dépenses de consommation au niveau régional. Il contient les parts des dépenses de consommation effectuées dans chaque province dans les dépenses de l'ensemble des ménages et selon le niveau de bien-être et milieu de résidence, et permet à ce titre de classer les provinces en termes absolus selon les dépenses de consommation des ménages. Il indique ainsi que (i) loin devant les autres provinces, et comme montré déjà ci-haut, la ville de N'Djamena contribue pour presque 21,6% dans les dépenses de consommation totale des ménages et cette part monte jusqu'à 34,5% pour des ménages des quintiles le plus riche (ii) le Logone Oriental et les deux Mayo Kebbi et la Tandjilé sont les provinces où les 20% des ménages les plus pauvres ont des dépenses totales de consommation les plus élevées.

Cependant, pour mieux analyser les inégalités entre les ménages et non entre les provinces, il est nécessaire de l'interpréter en référence au Tableau 4.03b qui fournit les poids des ménages par province au niveau national et selon les mêmes variables quintile de bien-être et milieu de résidence. Les écarts entre les données des colonnes correspondantes de ces deux tableaux sont sources d'inégalités relatives entre les ménages en termes de dépenses de consommation. A titre d'illustration, la ville de N'Djamena représente un peu moins de 10% des ménages au niveau national et 17,2% des ménages les plus riches (Tableau 4.03b). Ces chiffres sont très en-deçà des parts de la Capitale dans les dépenses de consommation au titre des catégories mentionnées (environ 17,2% et 36,1% respectivement). Ces différences expriment l'écart des dépenses de consommation au niveau ménages entre la ville de Ndjamen et les autres provinces du Tchad prises globalement aussi bien au niveau national qu'au sein des 20% des ménages les plus riches.

Tableau 4.12b : Distribution des dépenses de consommation des ménages par province de résidence selon le quintile de bien-être

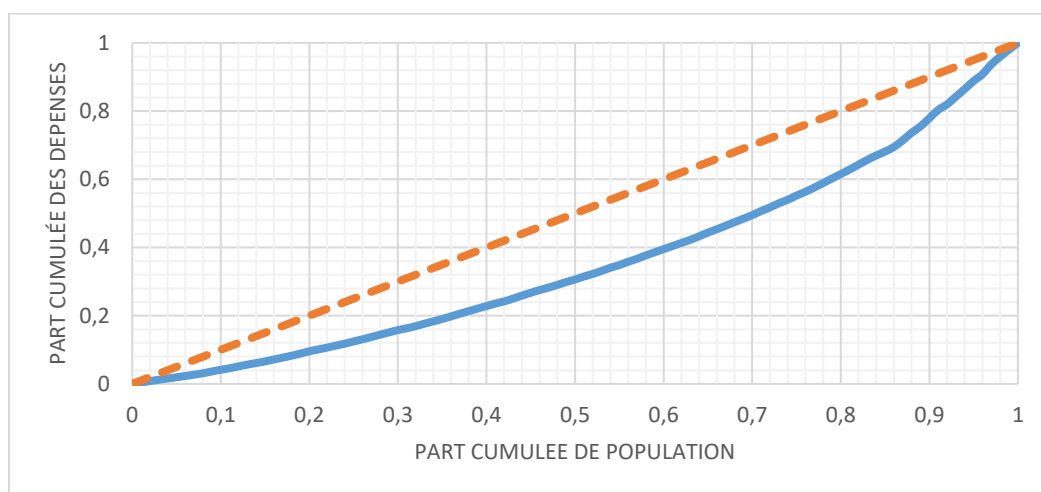
Province de résidence	Plus pauvre			Moyen pauvre			Médian			Moyen riche			Plus riche			Total		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Batha	0,9	5,6	5,1	2,2	4,5	4,2	2,3	5,4	4,6	1,7	5,6	4,2	1,8	2,9	2,3	1,8	4,6	3,5
Borkou/Tibesti	0,8	0,1	0,2	1,5	1,1	1,2	2,4	1,2	1,5	2,2	0,9	1,4	1,6	1,6	1,6	1,8	1,1	1,4
Chari-Baguirmi	0,9	2,3	2,2	0,3	3,3	2,9	0,7	6,6	5,2	1,8	10,9	7,6	1,1	11,7	5,3	1,2	8,1	5,3
Guéra	11,3	6,7	7,1	2,7	5,0	4,7	3,4	3,3	3,3	2,2	3,7	3,1	1,1	2,1	1,5	1,8	3,7	2,9
Hadjer-Lamis	1,5	2,2	2,1	1,8	5,4	4,8	2,7	7,3	6,2	1,8	7,3	5,3	1,8	7,2	3,9	1,9	6,4	4,6
Kanem	0,3	1,2	1,1	2,0	2,3	2,2	1,4	5,0	4,1	1,6	4,6	3,5	1,7	4,5	2,8	1,6	3,9	3,0
Lac	1,6	3,8	3,6	2,8	4,9	4,6	0,8	5,8	4,6	2,0	4,6	3,6	0,9	3,0	1,7	1,2	4,3	3,0
Logone Occidental	6,4	6,8	6,8	4,2	6,4	6,0	7,6	5,4	5,9	6,6	4,8	5,4	4,9	7,1	5,8	5,5	6,1	5,8
Logone Oriental	16,0	10,5	11,1	8,3	6,3	6,6	5,9	5,3	5,4	3,4	6,0	5,0	2,0	10,8	5,5	3,1	7,8	5,9
Mandoul	5,1	9,1	8,7	3,6	6,8	6,3	3,8	5,3	4,9	1,6	4,8	3,6	0,9	5,3	2,6	1,5	5,9	4,1
Mayo-Kebbi Est	6,6	10,6	10,2	5,0	9,4	8,7	2,0	4,9	4,2	2,2	6,5	5,0	3,3	5,8	4,3	3,1	6,9	5,3
Mayo-Kebbi Ouest	4,9	9,5	9,0	4,2	6,3	5,9	1,9	5,5	4,6	2,3	3,8	3,2	1,4	1,7	1,5	1,8	4,5	3,4
Moyen-Chari	2,1	3,9	3,7	3,7	6,4	6,0	3,0	4,8	4,4	6,7	5,7	6,1	4,2	5,6	4,7	4,5	5,4	5,0
Ouaddaï	0,6	4,9	4,4	0,0	9,1	7,7	2,1	8,6	7,0	5,3	6,6	6,1	6,7	7,5	7,0	5,6	7,5	6,7
Salamat	3,4	3,5	3,5	3,4	2,5	2,6	2,4	2,5	2,5	2,9	2,9	2,9	1,7	2,9	2,2	2,1	2,8	2,5
Tandjilé	7,9	9,8	9,6	3,6	7,3	6,8	3,4	7,2	6,3	2,1	4,2	3,4	1,2	3,4	2,1	1,8	5,7	4,1
Wadi Fira	0,0	4,3	3,9	2,2	5,0	4,6	3,0	6,0	5,2	2,2	5,9	4,5	2,8	6,8	4,4	2,6	5,9	4,5
Ville de N'Djamena	25,4	0,0	2,6	41,7	0,0	6,6	45,5	0,0	10,9	46,8	0,0	17,0	57,1	0,0	34,5	52,8	0,0	21,6
Barh-El-Gazal	0,3	1,4	1,3	1,5	2,8	2,6	1,5	2,9	2,5	2,0	3,0	2,6	1,6	3,0	2,2	1,6	2,8	2,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,8	0,5	0,5	1,3	1,5	1,5	1,6	2,4	2,2	1,4	3,9	3,0	0,9	4,7	2,4	1,1	3,1	2,3
Sila	3,4	3,5	3,5	3,9	3,6	3,7	2,6	4,8	4,3	1,3	4,4	3,3	1,4	2,3	1,8	1,6	3,6	2,8
Ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

4.3.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur de mesure des inégalités calculé en divisant l'aire de la surface entre la droite des dépenses annuelles de consommation (dépenses égales entre les ménages) et la courbe de Lorenz par 0,5. Il varie de 0 (pas d'inégalités du tout) à 1 (inégalités extrêmes).

La courbe de Lorenz ci-dessous permet de voir que la distribution des dépenses n'est pas parfaitement égalitaire. Mais sa proximité avec la première diagonale sous-entend une répartition des dépenses relativement moins inégale.

Graphique 4.9 : Courbe de Lorenz



L'indice de Gini national et sa décomposition faite suivant certaines variables sont présentés dans les Tableaux A.4.06 et A.4.07 (en annexe). La valeur de cet indice au niveau national est de 0,34. Aussi, les données de ces tableaux permettent d'approfondir l'analyse des inégalités en prenant en compte les différentes caractéristiques des ménages utilisées pour les décompositions de l'indice national. Par contre, selon le milieu de résidence, les inégalités sont plus accentuées en milieu urbain comparativement au milieu rural avec des valeurs de l'indice de 0,36 et 0,30 respectivement. C'est dans les deux Logone et à N'Djaména que les écarts entre ménages pauvres et ceux non pauvres sont les plus grands tandis que les deux Ennedi et le Barh-El-Gazal sont les provinces les plus égalitaires au Tchad en termes de dépenses de consommation des ménages.

D'après le tableau A.4.07 en annexe, les inégalités sont fortes au sein des groupes de ménages dont les chefs ont un niveau d'instruction secondaire second cycle et supérieur. Aussi dans les ménages où les chefs sont des chômeurs ou inactifs, ou ouvriers non qualifiés, ou issus des branches d'activité des industries extractives. A l'inverse, très peu de différence de dépenses de consommation sont observées au sein des ménages dont les chefs ont aucun niveau d'instruction ou travaillant comme maître communautaire.

CHAPITRE 5 : POSSESSION DE BIENS DURABLES

Ce chapitre décrit les indicateurs sur la possession des biens durables par les ménages en 2018. La possession des biens durables est considérée comme une mesure de bien être alternative à la consommation totale des ménages. Leur prise en compte dans le calcul des indicateurs de pauvreté non monétaire montre l'importance de ces biens pour le bien-être des ménages. Autrement dit, plus un ménage possède ces biens, plus élevé est son niveau de bien-être. En outre, ces biens durables représentent de réserves de valeurs qui peuvent servir d'instrument de transaction dans le temps. Les biens durables retenus sont : réfrigérateur ou congélateur, ventilateur, climatiseur, motocyclette, voiture, téléviseur, téléphone mobile, ordinateur et radio. L'analyse présente la fréquence de possession de ces biens par les ménages selon le milieu de résidence et affinée selon le quintile de bien-être des ménages.

5.1 Possession de Réfrigérateur/Congélateur

D'une manière générale, une faible proportion (1,8%) des ménages possèdent un réfrigérateur. En effet, près d'un ménage sur cinq vivant à N'Djamena (18,9%) possède un réfrigérateur ou congélateur contre 7,5% pour les ménages de l'ensemble du milieu urbain.

L'analyse selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence montre que ce type de bien durable est réservé aux ménages plus riches. La proportion des ménages possédant ce bien augmente toutefois avec le quintile en milieu urbain surtout à N'Djaména. Elle évolue de 1,2% à 31,4% du premier quintile (plus pauvre) au dernier quintile (plus riche). Enfin, le coût d'acquisition de ce bien et l'accès limité à l'énergie des ménages ruraux (cf. chapitre 8) sont susceptibles d'expliquer la faible possession de ce bien par les ménages ruraux et pauvres.

Tableau 5.01 : Pourcentage de ménages possédant un réfrigérateur/congélateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	1,2	4,2	6,1	13,7	31,4	18,9
Autre Urbain	0,0	0,0	0,2	0,4	2,8	1,1
Ensemble Urbain	0,2	1,2	2,3	5,3	14,8	7,5
Rural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Tchad	0,0	0,1	0,5	1,5	6,6	1,8

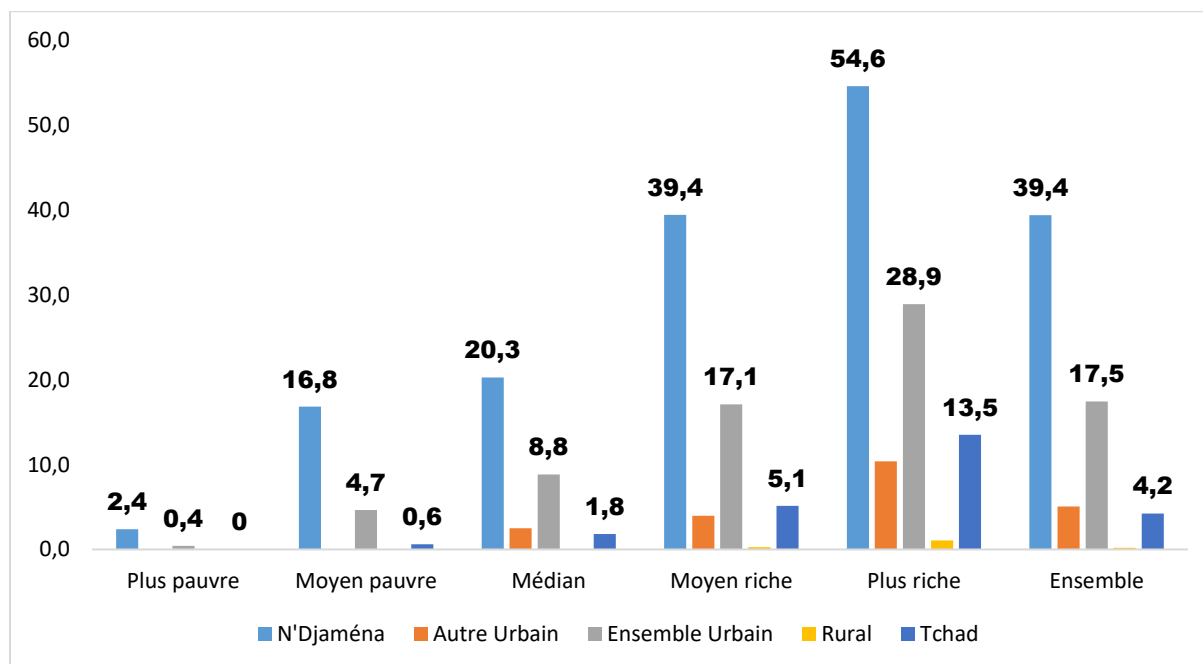
5.2 Possession de Ventilateur

Au niveau national, une faible proportion des ménages (4,2%) possède le ventilateur. Quand on s'intéresse au milieu de résidence, il apparaît que deux ménages sur cinq (39,4%) de N'Djamena en possèdent et cette proportion est deux fois plus importante que dans l'ensemble des centres urbains (17,5%). Par contre en milieu rural, la possession du ventilateur est rare où seulement 0,2% des ménages en possèdent.

Par ailleurs, l'analyse selon le quintile de bien-être montre qu'une très faible proportion des ménages pauvres possède de ventilateur, (0,04%) au niveau national. Elle passe au double dans

les ménages moyens pauvres (0,6%) à 1,8% dans les ménages médians, puis à 5,1% dans les moyens riches et s'établit à 13,5% dans les ménages plus riches (graphique 5.1).

Graphique 5.1 : Répartition des ménages possédant un ventilateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être (%)



5.3 Possession de Climatiseur

Sur le plan national, la proportion des ménages possédant un climatiseur est très faible (0,6%). Seuls les ménages les plus riches (2,6%) et moyennement riches (0,3%) en possèdent. On remarque une forte disparité selon le milieu de résidence. En effet, les ménages résidant à N'Djaména (6,6%) et essentiellement les plus riches (13,3%) disposent d'un climatiseur.

Tableau 5.02 : Pourcentage de ménages possédant un climatiseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	0,0	0,0	0,4	2,6	13,3	6,6
Autre Urbain	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,2
Ensemble urbain	0,0	0,0	0,2	0,9	5,9	2,5
Rural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,3	2,6	0,6

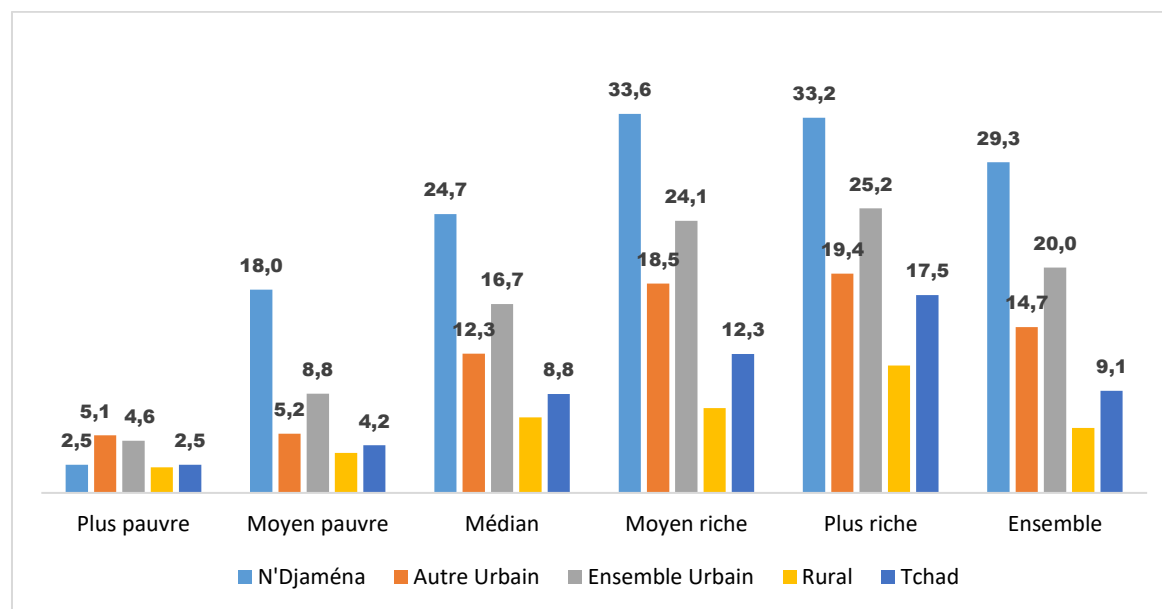
5.4 Possession de Motocyclette

Au Tchad, 9,1% des ménages possèdent une motocyclette. Selon le statut de bien-être, on observe une répartition inégale selon les quintiles. Dans la classe des plus riches, cette proportion est de 17,5% tandis que chez les plus pauvres, elle est de 2,5%. Ce constat est le même selon le milieu de résidence. A N'Djaména, près de trois ménages sur dix (29,3%) possèdent une motocyclette contre un ménage sur quatre (20,0%) dans l'ensemble des centres

urbains et un peu plus d'un ménage sur sept (14,7%) appartenant aux autres milieux urbains (hors N'Djamena).

Le graphique 5.02 ci-dessous illustre bien cette situation d'inégalité entre les types des ménages dans la possession de ce bien.

Graphique 5.2 : Répartition des ménages possédant une motocyclette par milieu de résidence selon le quintile de bien-être



5.5 Possession de Voiture

Cette partie s'intéresse aux voitures appartenant à au moins un membre du ménage et en état de fonctionnement. Les voitures de service ne sont pas prises en compte. Dans l'ensemble du pays, ce sont 1,3% des ménages qui possèdent au moins une voiture. Cette proportion est plus élevée à N'Djaména (9,8%) et plus faible en milieu rural (0,4%). Ce sont essentiellement les ménages non pauvres des autres milieux urbains (2,0%) et surtout de N'Djaména (10,8%) qui possèdent de voiture.

Tableau 5.03 : Pourcentage de ménages ayant au moins une voiture par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)

Milieu de résidence	Niveau de vie		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
N'Djaména	10,8	0,8	9,8
Autre Urbain	2,0	0,0	1,6
Ensemble urbain	5,4	0,2	4,6
Rural	0,6	0,0	0,4
Tchad	2,0	0,0	1,3

L'analyse selon le quintile de pauvreté révèle que les ménages les plus pauvres ne possèdent pas de voiture quel que soit le milieu de résidence. Par contre, parmi les plus riches, on observe une proportion des détenteurs de voiture plus élevée à N'Djaména (19,3%) que dans l'ensemble urbain (10,6%) ou en milieu rural (2,2%) (tableau 5.04).

D'une manière générale, la possession de la voiture par les ménages comme moyen de déplacement augmente, bien que très faiblement, avec le niveau de bien-être et le milieu de résidence.

Tableau 5.04 : Pourcentage de ménages possédant une voiture par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	0,0	1,7	2,5	2,3	19,3	9,8
Autre Urbain	0,0	0,0	0,1	0,4	4,3	1,6
Ensemble urbain	0,0	0,5	0,9	1,1	10,6	4,6
Rural	0,0	0,0	0,0	0,2	2,2	0,4
Tchad	0,0	0,1	0,2	0,5	6,0	1,3

5.6 Possession de Téléviseur

Les ménages disposant de téléviseurs sont en général ceux qui ont accès à l'électricité provenant de différentes sources que sont le réseau électrique de la SNE, les panneaux solaires ou des générateurs (groupes électrogènes). Pour l'ensemble des ménages au Tchad, comme le montre le tableau 5.05, ce sont 5% des ménages qui possèdent un téléviseur. Par milieu de résidence, cette proportion est respectivement de 40,9% à N'Djaména, 8,7% dans les autres centres urbains (20,3% pour l'ensemble urbain) et seulement de 0,4% en milieu rural. La moyenne de l'ensemble du milieu urbain est tirée par la capitale N'Djaména.

Selon le quintile de bien-être, on constate que la proportion de ménages qui possèdent un téléviseur croit du quintile le plus pauvre (0,1%) au quintile le plus riche (15,2%),

Tableau 5.05 : Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	4,3	18,0	30,8	39,0	53,7	40,9
Autre urbain	0,0	1,2	5,0	8,0	16,3	8,7
Ensemble urbain	0,8	5,9	14,2	19,5	31,9	20,3
Rural	0,0	0,0	0,1	0,8	1,6	0,4
Tchad	0,1	0,7	3,0	6,2	15,2	5,0

Comme constaté précédemment, les ménages de standard de vie meilleur sont ceux qui possèdent de téléviseurs. Ce sont en général les ménages non pauvres qui ont un certain niveau de revenu leur permettant de réunir les conditions nécessaires aux installations et, ont la capacité d'acquérir les biens matériels.

Au regard du tableau 5.06, 7,5% de ménages non pauvres ont au moins un téléviseur contre seulement 0,3% de ménages pauvres. Dans l'ensemble urbain, on observe que 23,5% des ménages non pauvres contre 3,0% des ménages pauvres ont au moins chacun un téléviseur. A

la capitale, il y a 44,3% des ménages non pauvres contre 11,0% des ménages pauvres qui ont chacun un téléviseur.

Tableau 5.06 : Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)

Milieu de résidence	Niveau de vie		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
N'Djaména	44,3	11,0	40,9
Autre urbain	10,6	0,5	8,7
Ensemble Urbain	23,5	3,0	20,3
Rural	0,7	0,0	0,4
Tchad	7,5	0,3	5,0

5.7 Possession de Téléphone mobile

Le téléphone mobile ou portable constituait, il y a plus d'une décennie, un bien de luxe et dont l'accès n'était réservé qu'aux ménages nantis. Cependant, depuis quelques années, ce moyen de communication est accessible à presque tous les ménages, même si l'on remarque de différence dans la possession selon le niveau de vie des ménages.

Au niveau national, plus de la moitié des ménages (58,6%) possède au moins un téléphone mobile. Suivant le niveau de bien-être du ménage, il ressort que 72,5% des ménages qualifiés de plus riches en possèdent ainsi que 66,9% de ceux qui sont moyennement riches. On remarque que 61,1% des ménages de niveau de vie médian, 53,0% des ménages d'un niveau de pauvreté moyen et 39,8% de ceux qualifiés de plus pauvres ont au moins chacun un téléphone.

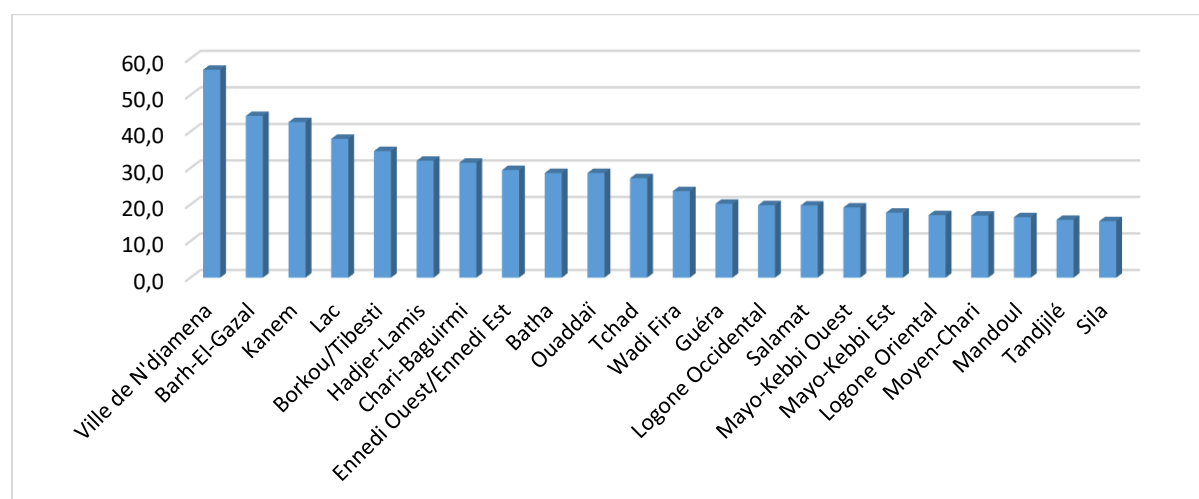
Selon le milieu de résidence, on remarque que les ménages résidant en villes (85,6%) sont relativement plus nombreux à posséder au moins un téléphone portable comparativement à ceux des zones rurales (50,5%). En considérant les ménages plus pauvres, 60,8% des ménages urbains contre environ 37,6% de ceux qui résident en campagne possèdent au moins un téléphone mobile, soit une différence de 23 points de pourcentage. La différence se remarque autant pour les ménages urbains que pour les ménages ruraux, pour les autres niveaux de bien-être des ménages.

On remarque par ailleurs que dans la capitale, quel que soit le quintile de bien-être, plus de 80% des ménages ont au moins un téléphone portable, voire 98,5% parmi les plus riches.

Tableau 5.07 : Pourcentage de ménages possédant au moins un téléphone mobile par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
N'Djaména	83,8	97,1	97,6	97,2	98,5	97,3
Autre Urbain	55,7	67,3	77,4	86,0	86,0	79,0
Ensemble Urbain	60,8	75,6	84,6	90,2	91,2	85,6
Rural	37,6	49,7	54,9	57,4	57,4	50,5
Tchad	39,8	53,0	61,1	66,9	72,5	58,6

Au regard du graphique 5.3 ci-après, près de trois personnes âgées de 10 ans et plus sur dix possèdent un téléphone portable au niveau national. Cette proportion est de 56,9% dans la capitale. Les provinces du Barh-El-Gazal (44,3%), du Kanem (42,6%) et du Lac (38,0%) enregistrent des proportions non négligeables de personnes de 10 ans et plus possédant un téléphone portable. Il convient de souligner que plus de trois personnes âgées de 10 ans et plus sur 4 ne dispose pas de téléphone mobile dans neuf (09) provinces du pays.

Graphique 5.3 : Pourcentage de personnes de 10 ans et plus possédant un téléphone mobile par province (%)

5.8 Possession d'Ordinateur

Au niveau national, seulement 1,4% des ménages ont au moins un ordinateur, 12,2% à N'Djaména, 5,8% dans l'ensemble du milieu urbain et 0,1% en milieu rural.

Contrairement au téléphone mobile, la possession de l'ordinateur semble être réservée dans une certaine mesure, jusqu'à nos jours, aux ménages d'un niveau de bien-être plus élevé. Selon le quintile de bien-être, on remarque que 5,6% des ménages plus riches et 1,0% des ménages moyennement riches sur l'ensemble du territoire du pays en possèdent (Tableau 5.08). La répartition des ménages disposant d'un ordinateur selon le quintile de bien-être montre que, 21,7% des ménages plus riches de la capitale possèdent un ordinateur, 7,5% de ceux qui sont moyennement riches en disposent et 3,8% des ménages médians ont chacun un ordinateur. En milieu rural, presque tous les ménages ne disposent pas d'ordinateur contrairement à l'ensemble

des ménages urbains dont 12,1% de ceux qui sont plus riches et 3,4% de ceux qui sont moyennement riches en possèdent au moins un.

Tableau 5.08 : Pourcentage de ménages possédant un ordinateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	0,0	0,0	3,8	7,2	21,7	12,2
Autre Urbain	0,0	0,0	0,7	1,1	5,3	2,2
Ensemble Urbain	0,0	0,0	1,8	3,4	12,1	5,8
Rural	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1
Tchad	0,0	0,0	0,4	1,0	5,6	1,4

5.9 Possession de Radio

La radio, média très utilisé pour informer et communiquer, est un bien dont l'utilisation est plus ou moins commune par les membres des ménages. Elle est possédée par 20% des ménages au niveau national (Tableau 5.09).

Selon le profil de bien-être, la proportion des ménages possédant au moins une radio varie de 10,5% chez les ménages les plus pauvres à 30,1% pour les plus riches.

Comparativement à la possession d'un téléphone par les ménages, on constate par ailleurs que les différences entre les proportions de ménages possédant la radio sont moins importantes entre les ménages urbains et les ménages ruraux. En effet, des ménages qualifiés de plus pauvres, 14,3% des ménages résidant en milieu urbain contre 10,1% des ménages en milieu rural ont une radio. Parmi les ménages qualifiés de plus riches, 38,8% de ceux qui résident en milieu urbain contre de 23,1% résidant en zone rurale possèdent au moins une radio.

Tableau 5.09 : Pourcentage de ménages possédant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	20,4	27,0	28,5	32,4	34,8	31,8
Autre Urbain	12,9	17,4	27,2	39,3	41,6	32,5
Ensemble Urbain	14,3	20,0	27,7	36,7	38,8	32,2
Rural	10,1	15,8	18,3	17,4	23,1	16,3
Tchad	10,5	16,4	20,2	23,0	30,1	20,0

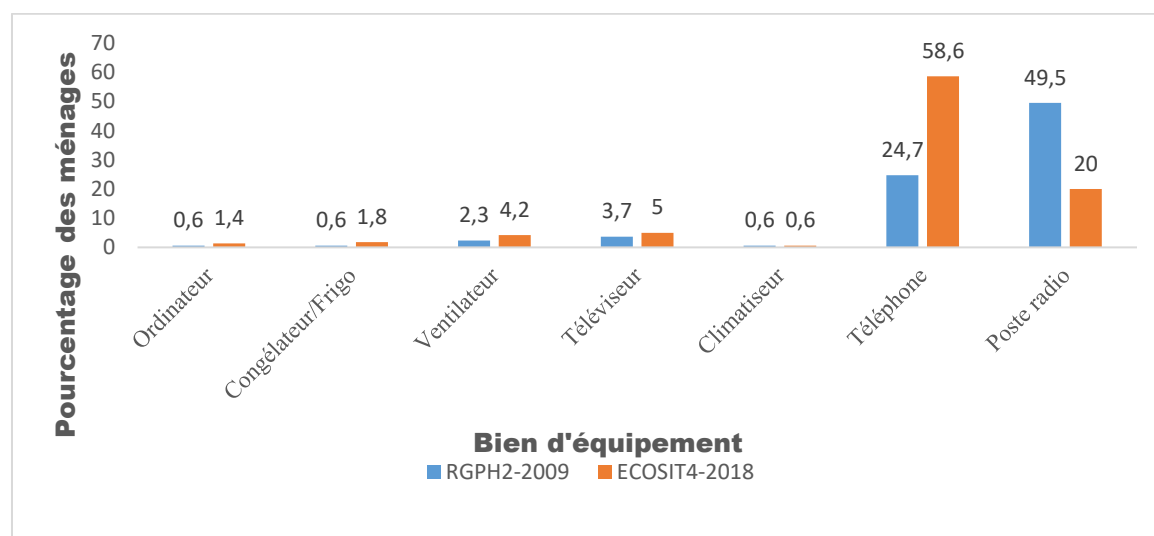
Le tableau 5.10 montre que 23,8% des ménages non pauvres contre 12,9% des ménages pauvres ont chacun une radio au niveau national. En zone urbaine, on observe 35,0% des ménages non pauvres contre 17,6% des ménages pauvres et en milieu rural, 19,0% de ménages non pauvres contre 12,3% de ménages pauvres. Au niveau de N'Djaména, 32,5% des ménages non pauvres contre 25,5% des ménages pauvres ont au moins une radio.

Tableau 5.10 : Pourcentage de ménages ayant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)

Milieu de résidence	Niveau de vie		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
N'Djaména	32,5	25,5	31,8
Autre Urbain	36,5	15,1	32,5
Ensemble Urbain	35,0	17,6	32,2
Rural	19,0	12,3	16,3
Tchad	23,8	12,9	20,0

5.10 Evolution du niveau de possession des biens d'équipements par les ménages entre 2009 et 2018

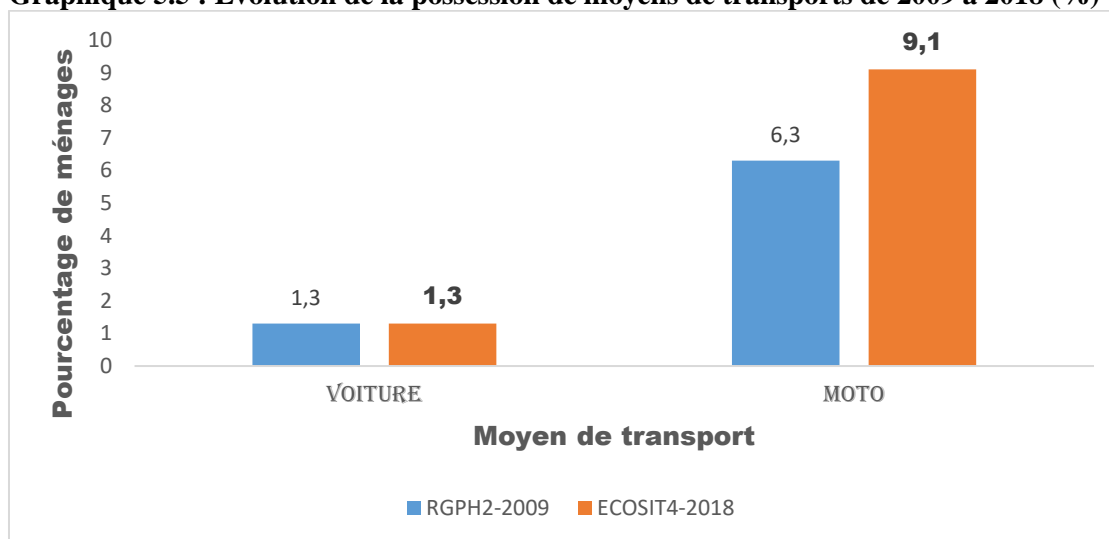
L'analyse de l'évolution du niveau de possession des biens d'équipements par les ménages montre qu'entre 2009 et 2018, à part le poste radio, le pourcentage de ménages possédant de biens d'équipement a beaucoup augmenté. Le téléphone portable et le poste radio sont les accessoires fonctionnels dont sont fréquemment dotés les différents ménages. Le changement fondamental réside à la possession de radio qui s'est amoindrie. En effet, la proportion des ménages possédant des radios a chuté de 49,5% en 2009 à 20% en 2018. Cette situation serait probablement due à la vulgarisation des téléphones portables intégrant beaucoup d'applications que sont entre autres la radio, la montre, etc.

Graphique 5.4 : Evolution de la possession de biens d'équipements de 2009 à 2018 (%)

5.11 Evolution du niveau de possession des moyens de transport par les ménages entre 2009 et 2018

Le graphique 5.4 montre qu'entre 2009 et 2018, le pourcentage de ménages possédant de véhicule n'a pratiquement pas changé (1,3% en 2009 et en 2018). Quant à la possession de motocyclette, on constate une augmentation significative (6,3% en 2009 contre 9,1% en 2018). Globalement, moins de 10% des ménages tchadiens possèdent les moyens de transport individuels comme la moto et le véhicule.

Graphique 5.5 : Evolution de la possession de moyens de transports de 2009 à 2018 (%)



CHAPITRE 6 : EDUCATION ET SANTE

L'Éducation et la Santé constituent deux secteurs prioritaires vers lesquels tous les efforts du Gouvernement sont orientés depuis quelques années. Elles constituent un maillon essentiel pour porter à l'échelle le niveau du développement. L'éducation est l'avenue de choix pour échapper à la pauvreté, la marginalisation et la mauvaise santé (ACDI, 2001).

La mauvaise santé est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté. La maladie peut entamer les économies d'une famille, diminuer les capacités d'apprentissage, réduire la productivité et compromettre la qualité de la vie – créant ou perpétuant ainsi la pauvreté. Inversement, les pauvres sont exposés à des risques individuels et environnementaux plus grands, sont moins bien nourris, moins bien informés et ont moins facilement accès aux prestations de santé. Ils sont donc davantage exposés au risque de maladies et d'incapacités (OMS, 1999). L'éducation, la santé et la pauvreté sont donc étroitement liées.

Ce chapitre a pour objet de présenter les résultats de l'analyse de l'éducation et de l'alphabétisation et celle de la santé au Tchad en 2018 en rapport avec la pauvreté.

6.1 Alphabétisation-Scolarisation et pauvreté

6.1.1. Alphabétisation

6.1.1.1 Alphabétisation et pauvreté selon le milieu de résidence

Le niveau d'alphabétisation des membres du ménage est mesuré par la capacité de savoir lire et écrire une phrase simple dans une langue officielle (Français ou Arabe), dans l'une des langues nationales (Sara, Ngambaye, Moundang, Maba, etc.) ou dans une langue étrangère. Il s'agit de connaître l'aptitude à lire et à écrire de la personne dans une langue quelconque. L'on considère qu'une personne sait lire et écrire dans une langue donnée, lorsqu'elle peut exprimer une pensée sous forme écrite dans cette langue. Sur la base de cette définition, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est établi à 41,5%, taux largement supérieur à celui obtenu en 2011 (26,8%). Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (57,6% contre 28,1%); il l'est aussi plus en milieu urbain qu'en milieu rural (66,0% contre 32,5%). On observe de fortes disparités entre N'Djaména la capitale et les autres centres urbains (76,1% à N'Djaména contre 58,8% pour les autres centres urbains).

La ventilation des taux par quintile de bien-être économique confirme les résultats espérés : le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est plus élevé chez les plus riches (57,0%) que chez les plus pauvres (33,4%). En considérant seulement les ménages les plus pauvres, il passe de 18,9% chez les femmes à 52,2% chez les hommes alors que chez les plus riches, il va de 43,4% chez les femmes à 71,5% chez les hommes.

Tableau 6.01a : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	69,8	36,4	50,3	50,5	17,0	31,6	52,2	18,9	33,4
Moyen pauvre	74,6	45,8	58,9	45,2	19,8	31,1	49,7	23,7	35,3
Médian	76,3	47,8	61,5	47,4	19,9	32,0	55,1	26,5	39,4
Moyen riche	79,1	54,9	66,6	49,3	19,4	32,8	60,6	31,7	45,0
Plus riche	86,6	60,9	73,6	53,6	23,9	38,1	71,5	43,4	57,0
Ensemble	80,2	52,9	66,0	48,7	19,4	32,5	57,6	28,1	41,5

On constate d’après le tableau 6.01b que quels que soient le sexe et le milieu de résidence, les non pauvres sont plus alphabétisés que les pauvres. Le taux d’alphabétisation parmi les pauvres est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (51,0% contre 21,1%) ; il l’est aussi plus en milieu urbain qu’en milieu rural (54,4% contre 31,6%). Pour les non pauvres, le taux d’alphabétisation des hommes est plus élevé que celui des femmes (61,2% contre 32,2%) ; il l’est aussi plus en milieu urbain qu’en milieu rural (68,1% contre 33,3%).

En 2018, un pauvre sur trois est alphabétisé (34,2%) alors qu’en 2011, c’était seulement un pauvre sur cinq (23,2%).

Tableau 6.01b : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe

Milieu de résidence	Non Pauvre			Pauvre			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	81,6	55,3	68,1	71,3	41,6	54,4	80,2	52,9	66,0
Rural	49,0	20,3	33,3	48,4	18,4	31,6	48,7	19,4	32,5
Total	61,2	32,2	45,7	51,0	21,1	34,2	57,6	28,1	41,5

6.1.1.2 Alphabétisation et pauvreté selon la province de résidence

L’analyse du niveau d’alphabétisation des membres du ménage âgés de 15 ans et plus par province montre qu’il y a deux types de provinces : celles dont le taux d’alphabétisation est nettement inférieur à celui observé au niveau national (Lac, Salamat, Batha, Hadjer-Lamis, Kanem, Barh El Gazal, Sila, Chari-Baguirmi, Guéra, Borkou/Tibesti, Logone Occidental, Wadi Fira, Ennedi Est/Ouest et Mandoul) et les autres provinces accusant de forts taux d’alphabétisation.

Le taux d’alphabétisation varie de 8,1% au Lac à 76,1% dans la capitale. En considérant seulement les ménages les plus pauvres, il passe de 3,0% dans la province du Lac à 60,7% à N’Djaména alors que chez les plus riches, il va de 17,4% au Lac à 83,5% dans la ville de N’Djaména.

Tableau 6.02 : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par province de résidence selon le quintile de bien-être

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Batha	24,1	14,8	24,9	13,4	23,6	20,1
Borkou/Tibesti	9,1	17,3	33,2	44,2	49,9	34,5
Chari Baguirmi	16,4	18,1	25,2	30,7	41,8	28,5
Guéra	25,1	33,6	33,5	39,4	43,5	32,1
Hadjer-Lamis	15,2	17,2	18,3	20,3	37,4	21,0
Kanem	27,9	17,6	25,1	18,0	19,4	21,1
Lac	3,0	4,8	7,7	13,1	17,4	8,1
Logone Occidental	27,2	37,7	31,8	44,7	41,8	36,4
Logone Oriental	36,9	49,9	52,7	48,9	61,2	48,1
Mandoul	36,7	35,2	47,7	44,6	47,6	40,3
Mayo Kebbi Est	35,5	39,6	53,3	50,2	53,7	43,6
Mayo Kebbi Ouest	56,5	59,2	58,7	67,7	70,6	59,9
Moyen Chari	33,3	30,6	38,9	60,7	62,6	45,3
Ouaddaï	40,4	41,9	44,0	50,5	61,0	48,4
Salamat	14,2	10,4	17,1	19,0	37,7	18,7
Tandjilé	44,0	45,9	58,4	39,9	58,5	47,3
Wadi Fira	23,1	33,2	41,8	40,9	62,5	39,3
N'Djaména	60,7	67,9	70,1	74,6	83,5	76,1
Barh El Gazal	16,2	10,7	20,7	29,3	28,6	22,0
Ennedi Ouest/Est	33,8	51,9	34,3	37,0	42,6	40,2
Sila	23,7	23,9	18,3	36,9	51,3	28,0
Total	33,4	35,3	39,4	45,0	57,0	41,5

6.1.2 Scolarisation

La scolarisation se définit par rapport à la fréquentation d’un établissement scolaire, public, privé ou communautaire, reconnu ou non par l’État. Elle se réfère aux enfants qui fréquentent un établissement à plein temps.

6.1.2.1 Parcours scolaire des enfants selon le quintile de bien-être

Afin de pouvoir comparer les individus en termes de niveau de vie, l’indicateur quintile de bien-être a été utilisé pour répartir les ménages en 5 catégories (allant des 20% les plus pauvres aux 20% les plus riches).

Une première analyse des disparités selon le niveau de vie est faite en distribuant la population par niveau de vie et selon le statut d’instruction.

Tout d’abord, les proportions des populations les plus pauvres (Q1) représentent respectivement 5,2%, 29,1%, 19,9%, 10,7% et 3,6% des individus qui ont accédé au préscolaire, au primaire, au secondaire 1^{er} cycle, au secondaire 2nd cycle et au supérieur. Par contre les personnes issues des milieux les plus riches (Q5) représentent environ 37,2% des effectifs dans le préscolaire, 12,2% dans le primaire, 20,8% dans le secondaire 1^{er} cycle, 32,3% dans le secondaire 2nd cycle

et 53,8% dans le supérieur. Ainsi plus on monte dans les niveaux d'étude, plus la proportion des plus pauvres baisse et inversement la proportion des enfants issus des milieux les plus riches augmente.

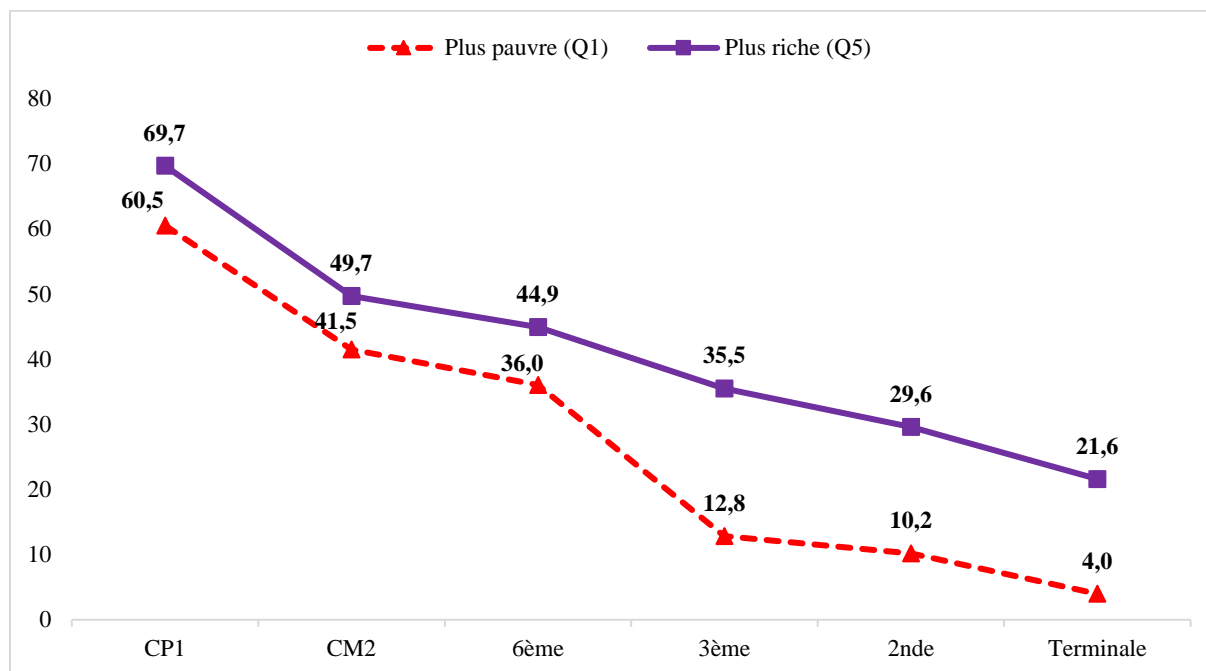
Compte tenu de cette représentativité et comparativement aux enfants issus des ménages les plus riches (Q5), les plus pauvres (Q1) ont donc 115% moins de chances d'accéder au préscolaire ; s'ils ont par ailleurs 8% plus de chance d'accéder au primaire, ces enfants ont un accès inéquitable aux cycles les plus élevés du système éducatif. En effet, comparativement aux plus riches, ils ont respectivement 31% moins de chance d'accès au 1^{er} cycle du secondaire, environ 77% moins de chance d'accéder au 2nd cycle du secondaire et enfin 147% moins de chance pour le supérieur. Ainsi, les plus pauvres demeurent pratiquement exclus du supérieur et dans une moindre mesure du préscolaire.

Tableau 6.03 : Répartition de la population selon le quintile de bien-être et le niveau d'instruction atteint, 2017/2018

Quintile de bien-être	% dans la population	Niveau d'instruction					
		Aucun	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2ème cycle	Supérieur
Q1(Plus pauvres)	26,0	26,6	5,2	29,1	19,9	10,7	3,6
Q2(Moyens Pauvres)	22,5	24,0	11,4	21,4	17,0	15,2	6,9
Q3(Médians)	20,4	21,1	17,9	19,8	18,7	16,5	12,1
Q4(Moyens riches)	18,0	17,2	28,2	17,3	23,6	25,3	23,6
Q5 (Plus riches)	13,2	11,2	37,2	12,2	20,8	32,3	53,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de chance : Plus pauvres/Plus riches		8,2%	-115,0%	8,2%	-31,4%	-77,3%	-147,1%

L'analyse précédente a permis de déterminer les proportions des individus les plus pauvres et les plus riches scolarisés aux différents niveaux d'éducation. Elle permet certes d'identifier les inégalités de couverture scolaire en fonction des niveaux de vie, mais ne met pas en exergue les points précis où naissent les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Le paragraphe qui suit apporte des informations complémentaires sur les inégalités le long des parcours scolaires des individus en fonction de leur niveau de bien-être.

Selon le graphique 6.1, le niveau de bien-être demeure un déterminant de l'accès à l'école. D'abord la proportion d'enfants issus des milieux les plus riches qui accèdent à la première année du primaire est de 69,7% contre 60,5% pour les enfants des milieux les plus pauvres, soit un écart de 9 points de pourcentage. Ces écarts demeurent presque identiques à la fin du primaire et à l'entrée du secondaire 1^{er} cycle. Les écarts s'amplifient à la fin du secondaire 1^{er} cycle où la probabilité d'accès est estimée à 12,8% pour les plus pauvres et à 35,5% pour les plus riches. Finalement, environ 4% seulement des enfants des milieux les plus pauvres (Q1) ont la chance d'achever le 2nd cycle de l'enseignement secondaire ; chiffre qui contraste fortement avec celui de ceux issus du quintile le plus riche (Q5) qui s'élève à 21,6%.

Graphique 6.1 : Parcours scolaire des enfants tchadiens selon le niveau de richesse, 2017/2018**6.1.2.2 Couverture scolaire de la population d'âge scolarisable en 2017/2018**

Le tableau ci-après présente, à travers les Taux Bruts de Scolarisation (TBS), les niveaux de couverture des différents cycles du système éducatif au Tchad en 2017/2018.

Il apparaît que le préscolaire est quasiment inexistant avec une couverture estimée seulement à 2%. Ensuite, celle du primaire atteint 72% et au niveau du cycle secondaire, les TBS sont estimés respectivement à 32,5% pour le premier cycle et 25,5% pour le 2nd cycle.

En considérant le sexe, la couverture scolaire chez les garçons est systématiquement supérieure à celle de filles ; dans le deuxième cycle du secondaire, les écarts sont tel que le niveau de couverture des garçons est plus de deux fois supérieur à celui des filles.

De même, le milieu de résidence demeure un facteur favorisant l'accès à l'éducation. Les couvertures du préscolaire des urbains (4,5%) est le quadruple de celle des ruraux (1,3%). Les écarts demeurent aussi importants dans l'ensemble des segments du système éducatif.

Dans le primaire par exemple, le TBS en urbain atteint 104,1% alors qu'il n'est que de 63,4% en milieu rural.

Tableau 6.04 : Taux Brut de Scolarisation par sexe et milieu de résidence selon le niveau d'instruction, 2017/2018

Sexe et milieu de résidence	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle
Sexe				
Homme	1,8	78,8	39,2	35,4
Femme	2,2	66,4	25,6	16,9
Ensemble	2,0	72,5	32,5	25,5
Milieu de résidence				
Urbain	4,5	104,1	64,7	57,9
Rural	1,3	63,4	20,6	11,4
Ensemble	2,0	72,5	32,5	25,5

Au-delà des différenciations liées au milieu de résidence, des disparités dans l'accès à l'éducation sont également observées dans la dimension provinciale.

Le taux brut de scolarisation dans le primaire est plus élevé chez les enfants issus des ménages plus riches (99,4%) que chez les enfants issus des ménages plus pauvres (71,6%).

On constate qu'en 2017/2018, le Moyen-Chari se démarque positivement avec une meilleure couverture scolaire dans le primaire, estimée à près de 124,6%, un chiffre largement au-dessus de la situation nationale estimée à 72,5%. C'est également le cas pour le Mayo-Kebbi Ouest (117,4%), le Logone Occidental (106,7%), la Tandjilé (107,6%) et le Logone Oriental (104,8%). Cependant, les provinces comme le Ouaddaï (26,1%), le Kanem (22,3%) et le Sila (20,5%) affichent des couvertures scolaires bien plus faibles ; il s'agit là d'écart considérables entre les provinces qui méritent d'être significativement réduits.

Des constats similaires peuvent être notés lorsqu'on considère le 1er cycle du secondaire. En effet, si N'Djaména détient la meilleure couverture scolaire en 2017/2018 avec son TBS de 75,4%, les couvertures les plus faibles sont en revanche observées dans les provinces du Salamat (9,2%), du Sila (8,7%) et du Kanem (6,9%), où les TBS n'atteignent pas 10%. C'est donc un rapport qui va pratiquement du simple au sextuple, manifestant ainsi un écart significatif que la politique éducative nouvelle doit chercher à résorber. Dans cette perspective, connaître les sources de ces disparités provinciales serait sans doute nécessaire.

Tableau 6.05 : Taux Brut de Scolarisation par milieu de résidence, province, quintile de bien-être selon le cycle et le sexe en 2017/2018

Milieu, province de résidence et quintile de bien-être	Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2nd cycle		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Milieu de résidence									
Urbain	109,7	98,8	104,1	75,5	53,9	64,7	69,5	46,0	57,9
Rural	70,0	56,9	63,4	26,0	15,1	20,6	18,6	5,6	11,4
Province de résidence									
Batha	41,5	36,6	39,0	11,2	10,0	10,6	14,1	1,7	7,0
Borkou	49,4	35,3	42,2	30,7	24,4	27,2	15,1	2,3	7,0
Chari-Baguirmi	33,9	23,1	28,3	25,4	18,4	21,5	19,4	6,6	11,6
Guéra	58,5	61,5	59,9	27,7	4,7	16,3	13,5	3,2	7,3
Hadjer-Lamis	43,4	18,2	30,5	12,4	14,4	13,4	8,1	2,3	4,7
Kanem	25,0	20,1	22,3	11,7	1,7	6,9	5,4	0,0	2,3
Lac	55,2	48,5	51,7	15,9	7,5	11,5	4,6	0,7	2,6
Logone Occidental	122,8	93,6	106,7	60,9	23,2	41,3	48,6	22,1	35,9
Logone Oriental	119,8	91,6	104,8	41,9	29,3	36,4	51,8	17,1	35,7
Mandoul	116,3	102,3	109,1	40,0	29,5	35,5	19,9	16,1	17,7
Mayo-Kebbi Est	115,2	89,4	102,3	53,2	40,3	47,6	65,8	17,2	40,0

Milieu, province de résidence et quintile de bien-être	Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2nd cycle		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Mayo-Kebbi Ouest	125,6	110,2	117,4	66,2	61,7	64,1	61,1	23,6	40,6
Moyen-Chari	131,8	118,2	124,6	52,5	23,0	36,6	26,6	27,6	27,1
Ouaddaï	27,7	24,3	26,1	19,8	16,5	18,2	10,6	16,1	13,9
Salamat	45,7	39,7	42,9	14,5	5,1	9,2	6,1	1,6	4,1
Tandjilé	115,0	100,6	107,6	33,4	19,2	26,7	21,2	1,8	10,7
Wadi Fira	57,8	27,9	43,4	17,2	9,1	12,6	4,0	5,0	4,6
Ville de N'Djaména	105,8	101,9	103,8	85,4	65,6	75,4	82,0	59,6	71,5
Barh-El-Gazal	34,7	34,8	34,7	16,7	3,2	10,6	7,6	3,1	5,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	89,6	49,9	72,3	37,0	13,0	24,4	17,0	1,3	11,2
Sila	22,1	18,3	20,5	9,7	7,1	8,7	23,5	11,2	16,3
Quintile de bien-être									
Plus pauvres	78,3	65,0	71,6	26,5	15,7	21,4	16,6	6,4	11,5
Moyen pauvres	71,1	56,1	63,5	27,9	19,7	23,8	23,6	10,1	16,6
Médian	79,4	63,7	71,5	37,4	23,4	30,4	25,1	13,9	19,3
Moyen riches	77,9	74,1	75,9	55,4	34,9	44,7	46,8	27,0	36,6
Plus riches	103,9	95,0	99,4	78,9	52,1	65,6	86,5	27,4	48,5
Ensemble	78,8	66,4	72,5	39,2	25,6	32,5	35,4	16,9	25,5

6.1.2.3 Scolarisation des enfants ayant effectivement l'âge de fréquenter l'école primaire

Le tableau 6.06 donne les taux nets de scolarisation dans le primaire selon le quintile par milieu de résidence. Le taux net de scolarisation (TNS) correspond au rapport de la population scolarisée et ayant l'âge officiel d'une scolarisation rapporté à la population scolarisable ayant l'âge officiel d'une scolarisation. Dans le cadre de cette analyse, il s'agit de la scolarisation au primaire (6-11 ans). Le taux net de scolarisation au primaire est évalué à 46,0% en 2018 contre 43,7% en 2011.

Les garçons sont plus scolarisés que les filles (48,4% contre 43,7%) et le milieu rural est grandement défavorisé par rapport au milieu urbain (68,1% en milieu urbain contre 39,6% en milieu rural). Le taux net de scolarisation au primaire parmi les plus pauvres est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (60,3% contre 43,7%). Pour les plus riches, il l'est aussi plus en milieu urbain qu'en milieu rural (78,7% contre 42,8%). Globalement les enfants des ménages plus pauvres (45,3%) sont moins scolarisés que ceux des ménages plus riches (64,1%).

Tableau 6.06 : Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans selon le quintile de bien-être et le sexe par milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Quintile de bien-être économique					Sexe		Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Masculin	Féminin	
Urbain	60,3	58,9	65,3	71,1	78,7	70,2	66,0	68,1
Rural	43,7	35,4	37,8	38,4	42,8	42,1	37,1	39,6
Ensemble	45,3	38,7	44,9	50,9	64,1	48,4	43,7	46,0

Selon Le tableau 6.07a, le TNS varie de 13,6% au Sila à 68,9% dans la province du Mayo-Kebbi Ouest. En considérant seulement les ménages les plus pauvres il passe de 7,7% dans la province du Chari-Baguirmi à 78,5% dans l'Ennedi Est/Ouest alors que chez les plus riches, il va de 14,2% au Borkou/Tibesti à 100,0% dans la province du Mandoul. Dans l'ensemble des ménages du pays, les garçons les plus scolarisés résident dans la province du Logone Occidental (77,5%) et chez les filles, le taux le plus élevé est enregistré dans les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (69,1%) et du Moyen-Chari (69,2%).

Tableau 6.07a : Taux net de scolarisation des 6-11 ans par province de résidence selon le sexe et le quintile de bien-être (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Sexe		Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Masculin	Femme	
Batha	17,8	25,7	33,8	36,3	58,2	28,6	26,1	27,4
Borkou/Tibesti	28,5	16,7	42,4	47,0	14,2	32,9	21,7	27,2
Chari Baguirmi	7,7	7,3	24,3	29,3	50,2	27,2	18,2	22,5
Guéra	34,6	43,8	53,5	39,2	66,4	38,5	42,6	40,5
Hadjer Lamis	9,1	10,0	25,1	20,2	52,2	27,1	11,8	19,3
Kanem	26,7	19,1	18,2	3,4	18,2	15,9	16,6	16,3
Lac	17,8	40,3	40,8	47,7	63,3	35,7	35,4	35,5
Logone Occidental	62,0	73,0	74,0	74,6	76,9	77,5	62,4	69,2
Logone Oriental	55,1	60,3	67,9	86,9	70,2	64,8	61,4	63,0
Mandoul	62,2	67,2	59,1	50,9	100,0	63,3	61,7	62,4
Mayo Kebbi Est	59,5	58,9	80,2	77,0	86,7	72,0	58,9	65,4
Mayo Kebbi Ouest	72,0	67,3	78,2	74,8	60,9	74,3	69,2	71,6
Moyen Chari	75,3	59,6	67,5	75,3	85,2	72,9	69,1	70,9
Ouaddaï	7,9	7,0	11,1	33,7	72,1	15,8	18,3	17,0
Salamat	16,8	28,5	27,0	29,9	51,9	32,3	22,6	27,8
Tandjilé	67,2	68,8	69,0	57,1	47,0	66,1	67,5	66,8
Wadi Fira	17,4	24,1	27,2	50,6	34,2	38,5	17,5	28,4
N'Djaména	45,0	56,4	65,3	74,2	80,0	70,6	67,2	68,9
Barh El Gazal	33,1	17,3	20,4	24,9	31,0	23,7	25,0	24,4
Ennedi Est/Ennedi Ouest	78,5	28,7	59,1	60,6	50,2	62,7	35,1	50,7
Sila	16,2	7,2	8,1	24,7	48,9	14,9	11,9	13,6
Total	45,3	38,7	44,9	50,9	64,1	48,4	43,7	46,0

Selon le tableau A.4.04 en annexe, 11,8% des enfants âgés de 12-15 ans sont inscrits au secondaire premier cycle (25,5% en milieu urbain contre 6,7% en milieu rural). Le taux net de

scolarisation dans le secondaire 2^{ème} Cycle (16-18 ans) est évalué à 5,5% en 2017/2018 (14,5% en milieu urbain contre 1,7% en milieu rural).

L'analyse du TNS du secondaire premier cycle selon la province de résidence montre que sept provinces accusent des taux nets supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit de N'Djaména (32,6%), du Mayo-Kebbi Ouest (18,3%), du Mayo-Kebbi Est (14,8%), du Logone Occidental (14,3%), du Borkou/Tibesti (14,4%), de la Tandjilé (11,9%) et du Logone Oriental (11,9%). Les TNS du secondaire 1^{er} cycle les plus bas sont enregistrés dans les provinces du Sila (1,9%) et du Kanem (2,8%).

Cinq provinces accusent des taux nets supérieurs à la moyenne nationale au 2^{ème} cycle du secondaire : N'Djaména (20,4%), Mayo-Kebbi Ouest (7,1%), Logone Oriental (6,6%), Logone Occidental (6,4%) et Mayo-Kebbi Est (5,8%). Les TNS du secondaire 2^{ème} cycle les plus bas sont enregistrés dans les provinces du Lac (0,0%) et de l'Ennedi Est/Ennedi Ouest (0,3%).

Selon le tableau 6.07b, 2,0% des enfants âgés de 19-23 ans sont inscrits au supérieur (6,7% en milieu urbain contre 0,1% en milieu rural). Le rapport de la population scolarisée de 12-18 ans à la population scolarisable du secondaire de 12-18 ans conduit à un taux net de scolarisation au secondaire de 9,6% (21,3% en milieu urbain contre 5,0% en milieu rural).

Tableau 6.07b : Taux net de scolarisation au secondaire et au supérieur par milieu de résidence en 2017/2018 (%)

Milieu de résidence	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	TNS (12-18 ans)	Supérieur
urbain	25,5	14,5	21,3	6,7
rural	6,7	1,7	5,0	0,1
Ensemble	11,8	5,6	9,6	2,0

6.1.3 Pauvreté et niveau d'études atteint

D'après le tableau 6.08, neuf individus sur dix (87,5%) n'ont aucun diplôme, 6,3% ont le CEPE et 3,9% ont le BEPC/BEF. Très peu d'individus de 6 ans et plus ont un diplôme équivalent à la licence ou plus (0,6% pour licence, 0,2% pour master/maitrise et 0% pour doctorat). On constate particulièrement que 3,7% des hommes plus riches ont la licence comme le diplôme le plus élevé obtenu. Moins d'un individu âgé de 6 ans et plus sur dix a au moins le BEPC (6,2%). Cette proportion est de 2,4% chez les plus pauvres contre 16,0% chez les plus riches et 9,0% parmi les hommes contre 3,6% chez les femmes.

Tableau 6.08 : Diplôme le plus élevé obtenu des 6 ans et plus selon le quintile de bien-être et le sexe (%)

Diplôme le plus élevé obtenu	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Plus pauvre	Plus riche	Ensemble	Plus pauvre	Plus riche	Ensemble	Plus pauvre	Plus riche	Ensemble
Aucun	89,5	67,2	83,1	95,9	81,2	91,4	92,9	74,4	87,5
CEPE	6,5	11,2	7,8	3,2	8,1	5,0	4,7	9,6	6,3
BEPC	3,0	10,5	5,4	0,8	6,1	2,5	1,8	8,3	3,9
CAP	0,0	0,2	0,1	-	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1
BT	-	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
BAC	0,7	3,5	1,5	0,0	1,8	0,5	0,4	2,6	0,9
DEUG, DUT, BTS	0,1	1,6	0,5	0,0	1,1	0,3	0,1	1,3	0,4
Licence	0,1	3,7	1,1	0,0	0,9	0,2	0,1	2,3	0,6
Maitrise	0,0	0,8	0,2	-	0,3	0,0	0,0	0,5	0,1
Master/DEA/DESS	-	1,0	0,2	-	0,2	0,0	-	0,6	0,1
Doctorat/Phd	-	0,1	0,0	-	0,0	0,0	-	0,1	0,0

6.1.4 Fréquentation scolaire selon le type d'établissement

Selon le type d'établissement, parmi les personnes âgées de 6 ans ou plus et qui fréquentent un établissement scolaire en 2018, sept sur dix (70,3%) sont inscrites dans un établissement public (75,4% des plus pauvres et 54,3% des plus riches) ; un élève sur cinq (22,1%) fréquente un établissement privé (10,8% dans le privé religieux, 11,2% dans le privé non religieux et 0,1% dans le privé international). On a plus des élèves issus des milieux plus riches dans le privé religieux (16,2%) et le privé non religieux (27,4%). Les écoles communautaires ont absorbé 6,8% des élèves (12,0% des plus pauvres et 1,1% des plus riches).

Seulement 0,6% des personnes âgées de 6 ans et plus étaient inscrites dans un établissement créé par une ONG ou appuyé par une agence des Nations Unies.

Tableau 6.09 : Répartition de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'établissement selon le quintile de bien-être (%)

Type d'établissement	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Gouvernement	75,4	76,1	71,2	68,7	54,3	70,3
Privé religieux	8,3	8,6	11,3	11,8	16,2	10,8
Privé non religieux	3,8	6,8	9,2	15,9	27,4	11,2
Privé international	-	0,0	0,0	0,2	0,4	0,1
La Communauté	12,0	7,5	7,2	2,7	1,1	6,8
ONGs et UN	0,5	0,7	1,1	0,4	0,0	0,6
Autre	75,4	76,1	71,2	68,7	54,3	0,2
Total	100	100	100	100	100	100

6.1.5 Fréquentation scolaire selon le type d'enseignement et pauvreté

La majorité des plus pauvres de 6 ans et plus scolarisés fréquentaient en 2017/2018 soit le primaire (86,4%) soit le secondaire premier cycle (10,6%). Quel que soit le quintile, les personnes scolarisées fréquentaient en 2017/2018 soit le primaire (75,2%) soit le secondaire premier cycle (15,7%).

Tableau 6.10 : Structure de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'enseignement selon le quintile de bien-être (%)

Type d'enseignement	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Maternelle	0,1	0,4	0,4	0,7	0,7	0,4
Primaire	86,4	80,7	77,8	66,0	55,5	75,2
Secondaire 1 (Post Primaire) générale	10,6	14,0	15,5	19,9	22,5	15,7
Secondaire 2 général	2,5	4,3	5,1	9,6	13,4	6,3
Secondaire 2 technique	0,0	0,1	0,1	0,8	1,3	0,4
Post secondaire (préparation de diplôme)	0,1	0,2	0,5	0,8	0,7	0,4
Supérieur	0,3	0,3	0,7	2,3	5,8	1,6
Total	100	100	100	100	100	100

6.1.6 Non fréquentation scolaire

Les résultats de l'enquête (tableau 6.11) montrent que parmi les personnes non scolarisées âgées de 6 ans et plus, 55,9% sont de sexe féminin. Par ailleurs, quel que soit le niveau de bien-être des ménages, les femmes sont majoritairement non instruites. En particulier dans les ménages médians résidant en milieu urbain, il y a plus des femmes non instruites (56,3%). Cette proportion est de 56,5% en zone rurale, légèrement supérieure à celle du milieu urbain.

Tableau 6.11 : Répartition de la population non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	41,2	58,8	100	43,3	56,7	100	43,1	56,9	100
Moyen pauvre	41,2	58,8	100	44,2	55,8	100	43,8	56,2	100
Médian	43,7	56,3	100	43,5	56,5	100	43,5	56,5	100
Moyen riche	45,2	54,8	100	44,5	55,5	100	44,7	55,3	100
Plus riche	45,3	54,7	100	46,7	53,3	100	46,1	53,9	100
Ensemble	44,0	56,0	100	44,1	55,9	100	44,1	55,9	100

Si l'on s'intéresse seulement aux hommes, l'analyse selon la province de résidence (voir tableau A.4.05 en annexe) révèle que cette catégorie de la population réside majoritairement dans la ville de N'Djaména (8,6%) et la province du Ouaddaï (8,5%). C'est dans les provinces du Borkou/Tibesti et de l'Ennedi Est et Ouest que l'on observe les proportions les plus faibles (moins de 2%). Parmi les plus pauvres, la proportion la plus élevée est observée au Mayo-Kebbi Est (8,2%) et la plus faible à l'Ennedi Est/Ouest et au Borkou/Tibesti (0,4% respectivement), alors que le maximum se trouve dans la capitale N'Djaména (20,7%) et la faible proportion au Guéra (1,4%) chez les plus riches.

Selon le tableau 6.12a, la proportion des femmes non scolarisées varie de 1,4% dans le Borkou/Tibesti à 7,8% dans la province de N'Djaména.

Tableau 6.12a : Répartition de la population féminine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Batha	5,5	5,9	3,9	3,2	3,5	4,6
Borkou/Tibesti	0,5	1,6	1,4	1,4	2,3	1,4
Chari Baguirmi	2,8	4,0	8,2	10,5	6,9	6,2
Guéra	6,7	4,5	2,3	2,8	1,7	3,9
Hadjer Lamis	3,3	7,0	8,0	6,4	4,9	5,9
Kanem	1,1	4,1	5,8	4,5	5,0	3,9
Lac	4,9	4,3	4,0	4,0	2,2	4,0
Logone Occidental	7,4	4,3	5,9	6,2	6,7	6,1
Logone Oriental	10,1	4,9	4,7	4,7	7,1	6,4
Mandoul	7,7	4,9	4,5	3,7	2,1	4,9
Mayo Kebbi Est	10,4	7,9	4,0	5,8	4,5	6,9
Mayo Kebbi Ouest	7,2	4,0	4,4	2,5	1,9	4,3
Moyen Chari	4,0	4,5	5,1	5,8	4,5	4,7
Ouaddaï	5,7	9,4	7,1	6,4	8,4	7,4
Salamat	3,9	2,6	3,4	2,8	2,8	3,1
Tandjilé	7,4	7,4	3,9	3,7	2,2	5,3
Wadi Fira	4,3	5,8	6,7	6,2	4,5	5,5
N'Djaména	1,7	4,2	7,5	11,2	20,5	7,8
Barh El Gazal	1,6	2,2	2,7	2,7	3,7	2,4
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	1,6	1,7	2,5	2,3	1,6
Sila	3,2	4,6	4,8	3,2	2,2	3,7
Total	100	100	100	100	100	100

Selon le tableau 6.12b globalement, la population non scolarisée réside majoritairement dans la ville de N'Djaména (8,2%) et la province du Ouaddaï (7,9%). C'est dans les provinces du Borkou/Tibesti et de l'Ennedi Est et Ouest que l'on observe les proportions les plus faibles (moins de 2%). Elles varient de 0,5% dans les provinces de l'Ennedi Est et Ouest et du Borkou/Tibesti à 9,4% dans les province du Logone Oriental et du Mayo-Kebbi Est au sein des ménages plus pauvres.

Tableau 6.12b : Répartition de la population totale non scolarisée (6 ans et plus) par province selon le quintile de bien-être (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Batha	5,8	6,0	4,2	3,3	3,3	4,7
Borkou/Tibesti	0,5	1,7	1,3	1,3	2,3	1,3
Chari Baguirmi	3,2	4,1	7,9	10,6	6,9	6,3
Guéra	7,0	4,3	2,4	3,1	1,5	3,9
Hadjer-Lamis	3,3	7,1	7,9	6,9	4,6	6,0

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Kanem	1,3	3,6	5,4	4,2	4,6	3,7
Lac	5,2	4,5	4,1	3,8	2,3	4,2
Logone Occidental	6,9	3,9	5,3	6,0	6,6	5,7
Logone Oriental	9,4	4,9	4,5	4,5	7,1	6,1
Mandoul	7,7	5,0	4,6	3,7	2,8	5,0
Mayo Kebbi Est	9,4	7,3	3,5	5,2	4,2	6,2
Mayo Kebbi Ouest	6,6	4,2	4,0	2,3	1,9	4,1
Moyen Chari	4,3	4,3	4,7	5,7	5,0	4,7
Ouaddaï	5,9	10,3	7,8	6,8	8,7	7,9
Salamat	3,8	2,5	3,4	2,8	2,9	3,1
Tandjilé	7,3	6,8	4,1	3,6	2,6	5,2
Wadi Fira	4,6	5,7	6,4	6,0	4,3	5,5
N'Djaména	1,7	4,3	8,4	11,7	20,6	8,2
Barh El Gazal	1,8	2,6	2,9	2,8	3,4	2,6
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	1,7	1,8	2,4	2,2	1,6
Sila	3,8	5,0	5,5	3,4	2,2	4,1
Total	100	100	100	100	100	100

6.1.7 Raison de non-fréquentation scolaire

La non-scolarisation des enfants constitue pour le Tchad un grand problème auquel il serait souhaitable d'avoir des solutions urgentes. Son ampleur et sa complexité exigent une intervention dans le domaine aussi bien des décideurs que des chercheurs (Mbaindoh Evariste, 1996).

Moins de deux tiers seulement des enfants ont la chance d'accéder au primaire et environ 40% seulement l'achèvent. Cela signifie qu'environ un tiers des enfants d'âges scolarisables n'accèdent toujours pas à l'école et une bonne proportion abandonne avant la fin du primaire. Dans cette perspective, il est donc impératif d'identifier les raisons ou les facteurs qui peuvent expliquer pourquoi ces enfants (ceux qui n'ont jamais été à l'école et ceux qui l'ont abandonnée de façon précoce) se retrouvent dans ces circonstances. Il peut s'agir de raisons du côté de l'offre scolaire (école trop éloignée ou n'ayant pas les caractéristiques convenables pour les familles) ou du côté de la demande familiale.

Savoir combien d'enfants d'âges scolarisables sont hors de l'école peut être obtenu en mobilisant les données d'enquêtes ménages. Elles présentent l'avantage de contenir des informations sur tous les individus, qu'ils soient à l'école ou pas, ou qu'ils aient été à l'école ou pas, ce qui permet d'avoir une estimation plus fiable du nombre d'enfants d'âge scolarisable hors de l'école, notamment lorsque l'échantillon retenu est assez représentatif de la population du pays.

Ainsi, les données du tableau 6.13a indiquent qu'en 2017/2018, près de 53,5% des enfants ayant l'âge d'être au primaire ne sont pas à l'école, alors même que l'ensemble du primaire est obligatoire. Cela correspond à un peu moins de 1 800 000 enfants qui sont exclus du système scolaire et qu'il faut absolument réintégrer dans le circuit scolaire.

Il faut toutefois relever que parmi ces enfants hors de l'école, si la très grande majorité n'a jamais été à l'école, certains pourront rentrer à l'école plus tard, ce qui surestime le nombre d'enfants qui n'a pas accès à l'école. De même, parmi ceux qui entrent tardivement, certains peuvent abandonner plus tard, c'est-à-dire au-delà de l'âge de 15 ans, suggérant ainsi que les abandons sont peut-être sous-estimés.

Cependant, cela n'enlève en rien le fait qu'une proportion importante d'enfants d'âge scolarisable est hors de l'école. L'enjeu majeur est de savoir qui ils sont et de comprendre pourquoi ils sont hors de l'école afin de définir les actions appropriées qui permettent de les réinclure dans le système scolaire.

Tableau 6.13a : Nombre et proportion d'enfants de 6 - 15 ans hors de l'école, par statut dans le fondamental en 2017/2018.

Statut de non scolarisation	Primaire		Secondaire 1er cycle	
	Effectif	%	Effectif	%
Population scolarisable	3 289 296	100	1 478 664	100
Enfants/jeunes d'âge scolarisable hors de l'école	1 758 134	53,5	666 874	45,1
N'ont jamais été à l'école	1 651 654	50,2	569 757	38,5
Ont été l'année précédente, mais l'ont abandonnée	62 426	1,9	48 468	3,3

Lorsqu'on examine les caractéristiques des enfants ayant l'âge du primaire mais hors de l'école, il apparaît tout d'abord que le risque d'être non scolarisé n'est pas très différent entre fille et garçon. En effet, comme l'indique le tableau 6.13b qui suit, ils sont près de 51,1% à être hors de l'école parmi les garçons en 2017/2018, contre près de 55,8% parmi les filles, soit un très léger écart de 4 points de pourcentage.

La répartition des enfants hors de l'école selon le sexe permet d'ailleurs de noter que les filles sont significativement plus nombreuses que les garçons parmi les non scolarisés (53,0% de filles contre 47,0% de garçons). Même si l'écart est significatif, les actions à envisager devraient viser les deux sexes.

Les écarts dans les risques d'être hors de l'école sont en revanche plus marqués lorsqu'on considère le milieu de résidence. En effet, près de 60,2% des enfants en milieu rural sont hors de l'école, contre seulement 30,1% dans les milieux urbains. En outre, sur l'ensemble des enfants tchadiens hors de l'école, près de 87,3% sont dans le milieu rural. Le milieu rural reste donc une cible importante à considérer dans le défi de ramener à l'école ceux qui y sont exclus.

Les écarts sont également marqués lorsqu'on considère les provinces. Il apparaît en effet que les provinces du Hadjer-Lamis, du Kanem, du Ouaddaï et du Sila se démarquent négativement avec des proportions relativement plus élevées d'enfants d'âge scolarisable hors de l'école, bien au-dessus de la situation nationale estimée à 53,5%. Un ciblage sur ces provinces serait sans doute nécessaire.

Il ressort que le niveau de pauvreté constitue également un facteur de différenciation. En effet, plus de la moitié (54,6%) des enfants d'âges scolarisables du quintile le plus pauvre (Q1) sont hors de l'école, contre seulement 33,6% d'enfants hors de l'école dans le quintile le plus riche (Q5).

Par ailleurs, près du quart (28,4%) du total des enfants hors de l'école sont issus des ménages les plus pauvres et cette proportion est 55,5% lorsqu'on considère les plus pauvres (28,4%) et les moyens pauvres (27,2%).

Ces constats suggèrent finalement que si le Tchad ne veut laisser aucun enfant en marge de l'éducation, les véritables défis se situent dans sa capacité à cibler et à toucher davantage les filles et les garçons des milieux ruraux, des provinces comme le Hadjer-Lamis, le Kanem, le Ouaddaï et le Sila ainsi que des familles pauvres. Il reste à comprendre pourquoi ces enfants se sont retrouvés hors du système scolaire afin de définir les leviers appropriés pour les ramener à l'école.

Tableau 6.13b : Quelques caractéristiques sociodémographiques des enfants hors de l'école dans le fondamental, 2017/2018

Caractéristiques sociodémographiques	% de non scolarisés dans la population scolarisable		% parmi les non scolarisés	
	Primaire	Secondaire 1er cycle	Primaire	Secondaire 1er cycle
Sexe				
homme	51,1	39	47,0	43,6
femme	55,8	51	53,0	56,4
Milieu				
urbain	30,1	22,8	12,7	13,6
rural	60,2	53,3	87,3	86,4
Province				
Batha	72,2	72,2	6,1	5,4
Borkou	72,8	56,8	1,5	1,4
Chari-Baguirmi	77,4	80,4	7,3	7,7
Guéra	58,1	60,2	4,8	5,0
Hadjer-Lamis	80,7	75,3	9,0	9,0
Kanem	83,4	87,3	5,0	6,5
Lac	64,5	72,2	5,4	6,4
Logone Occidental	30,2	25,2	3,4	3,2
Logone Oriental	36,2	17,3	5,0	2,6
Mandoul	37,1	21,1	3,8	2,4
Mayo-Kebbi Est	34,3	25,1	4,3	4,5
Mayo-Kebbi Ouest	28,4	12,3	2,3	1,5
Moyen-Chari	28,7	16,6	2,8	2,0
Ouaddaï	82,5	77,0	10,2	10,4
Salamat	71,6	74,6	4,1	5,2
Tandjilé	33,1	24,8	3,9	4,0
Wadi Fira	71,6	72,3	6,2	7,1
Ville de N'Djaména	27,9	20,9	4,3	5,1
Barh-El-Gazal	75,5	74,8	3,6	3,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	49,3	59,0	1,1	2,1
Sila	86,4	84,1	5,9	5,4
Quintile				
Plus pauvres	54,6	46,7	31,8	28,4
Moyen pauvres	60,9	49,6	28,2	27,2
Médian	54,7	46,3	21,0	20,9
Moyen riches	48,1	43,4	13,8	16,3
Plus riches	33,6	31,0	5,2	7,3
Total	53,5	45,1	100,0	100,0

Les raisons pour lesquelles certains enfants d'âge scolarisable ne vont pas à l'école, ou y sont allés mais l'ont abandonnée de manière précoce, peuvent s'articuler autour de deux grandes catégories de facteurs :

- ☞ Il y a d'abord les facteurs d'offre : en effet, pour aller à l'école, il faut d'abord qu'elle soit présente, disponible avec tous les éléments de fonctionnement, accessible et répondant aux besoins et aux souhaits des populations. Il faut peut-être aussi qu'elle soit adaptée aux contraintes de la localité et qu'elle permette aux jeunes de pouvoir poursuivre jusqu'à terme, en mettant à disposition les classes de niveaux supérieurs lorsque c'est nécessaire.
- ☞ Il y a ensuite les facteurs de demande : en effet, l'école peut bien exister et répondre aux besoins et aux souhaits des populations, mais certains enfants ne la fréquentent pas, par exemple du fait des pratiques utilisées, des coûts directs ou d'opportunité, du niveau des frais de scolarité ou d'autres facteurs comme la pauvreté des parents. Il est également possible que certains parents pensent, après quelques temps passés à l'école, qu'il est temps que les enfants y mettent un terme pour des raisons diverses.

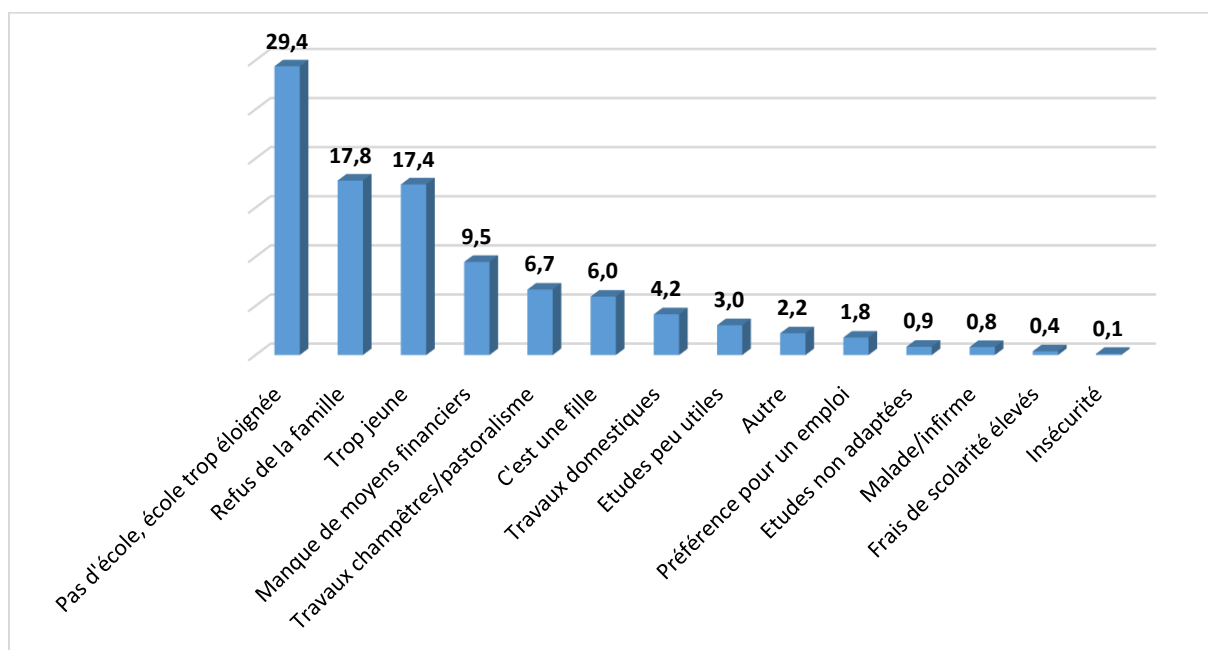
Aborder ces différents facteurs nécessite de disposer d'un système d'informations solides. Une première façon de procéder est de commencer par examiner ce que les intéressés évoquent eux-mêmes comme raisons de leur non scolarisation.

Le graphique 6.2 fournit quelques indications sur les principales causes évoquées pour le non accès des enfants à l'école à l'ECOSIT4. On s'aperçoit que le problème d'offre scolaire (école trop éloignée ou école non disponible) apparaît comme la cause majeure du non accès à l'école. Elle est évoquée par 29,4% des enfants qui n'ont pas eu accès à l'école. Ce constat permet déjà de noter que des actions visant à améliorer l'offre scolaire représenteraient un levier important à considérer pour stimuler la demande d'éducation.

Viennent ensuite le refus de la famille et la jeunesse des enfants (moins de 7 ans) qui représentent les deuxièmes causes majeures du non accès à l'école. Le refus de la famille et la jeunesse des enfants sont évoqués respectivement par 17,8% et 17,4% des enfants qui n'ont pas eu accès à l'école.

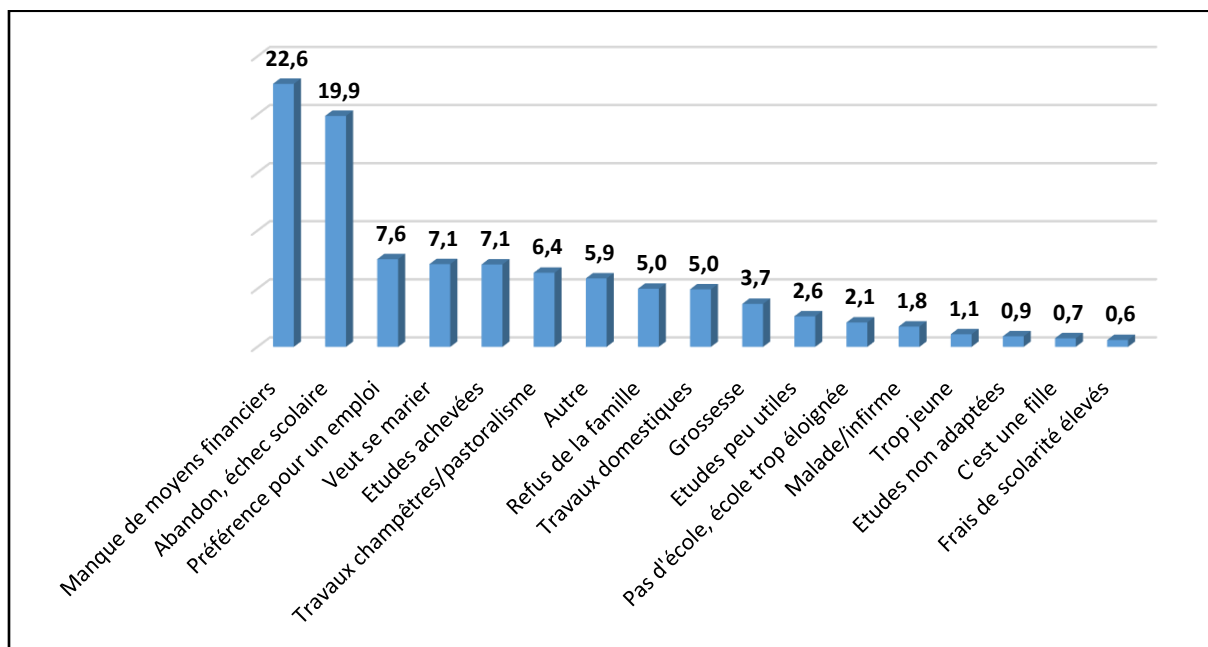
Enfin, on constate que le manque des moyens financiers et le coût élevé de l'école qui ne sont évoqués que respectivement par 9,5% et 0,4% des enfants, suggèrent ainsi qu'une offre est disponible et accessible pour la majorité des enfants.

Graphique 6.2 : Principales raisons du non accès à l'école selon les intéressés en 2017/2018 (%)



Le graphique 6.3 montre que le Manque de moyens financiers est la principale cause d'abandon (22,6%). L'Abandon/échec scolaire vient en deuxième raison principale (19,9%). Viennent ensuite l'abandon scolaire suivi de la Préférence pour un emploi (7,6%), veut se marier (7,1%), études achevées (7,1%) et Travaux champêtres/pastoralisme (6,4%).

Graphique 6.3 : Principales raisons de l'abandon précoce de l'école selon les intéressés, 2017/2018 (%)



6.1.8 Dépenses d'éducation

Dans cette section, il est question de mettre en exergue les investissements faits dans le but d'accroître l'une des composantes du capital humain, à savoir l'éducation. L'investissement dans le capital humain fait appel principalement à des dépenses d'éducation et de santé plus importantes en vue d'accroître la productivité du travail. Les dépenses d'éducation comprennent huit grandes rubriques à savoir :

- i) Frais d'inscription et de scolarité ;
- ii) Cotisations scolaires ;
- iii) Frais de fournitures (livres, cahiers) ;
- iv) Frais pour les autres matériels scolaires ;
- v) Frais d'uniformes ;
- vi) Frais de cantine scolaire ou de restauration ;
- vii) Frais de transport scolaire ;
- viii) Autres dépenses scolaires (cours de soutien ou de répétition, etc.).

Le tableau 6.14a montre que les dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 s'élèvent à 11 345 F CFA (11 727 F CFA par enfant de sexe masculin et 10 869 F CFA par fille inscrite à l'école). Les frais d'inscription désignent les montants dépensés en début d'année scolaire pour être officiellement accepté dans l'établissement et les frais de scolarité constituent les montants versés pour suivre les cours. Pour l'année scolaire 2017/2018, les frais d'inscription et de scolarité varient en moyenne de 3 602 F CFA chez les plus pauvres à 34 997 F CFA chez les plus riches en passant par 4 656 F CFA chez les moyens pauvres ; 7 429 F CFA chez les médians et 14 431 F CFA chez les moyens riches.

La valeur moyenne de cotisations varie de 372 F CFA chez les plus pauvres à 630 F CFA chez les plus riches en passant par 396 F CFA chez les médians. Le montant moyen de toutes les cotisations payées en complément des frais de scolarisation pendant l'année scolaire s'élève à 452 F CFA.

Au moment de l'enquête, pour chaque individu, il a été demandé la somme dépensée pour l'achat des livres, cahiers et autres fournitures (bics, crayons à papier, règles, etc.) au cours de l'année scolaire 2017/2018. Le montant moyen des frais de fournitures (livres, cahiers) pour l'année scolaire 2017/2018 est évalué à 3 948 FCFA. Il varie de 2 174 F CFA chez les plus pauvres à 7 904 F CFA chez les plus riches en passant par 3 569 F CFA chez les médians par an.

Tableau 6.14a : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (scolaires, cotisations et frais de fournitures) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018

Quintile de bien-être	Type de dépenses								
	Frais d'inscription et de scolarité pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des cotisations pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des frais de fournitures (livres, cahiers) pour l'année scolaire 2017/2018		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	3 876	3 259	3 602	347	404	372	2 436	1 846	2 174
Moyen pauvre	4 778	4 501	4 656	432	544	482	2 705	2 346	2 547
Médian	7 266	7 429	7 337	345	396	367	3 459	3 711	3 569
Moyen riche	15 648	13 028	14 431	522	420	475	5 468	4 805	5 160
Plus riche	35 547	34 294	34 997	660	593	630	8 286	7 415	7 904
Ensemble	11 727	10 869	11 345	443	462	452	4 138	3 711	3 948

A la question de savoir le montant des frais pour les autres matériels scolaires pour l'année scolaire 2017/2018, l'ensemble des réponses conduisent à 1 124 F CFA dans la population totale. Pour chaque individu, il a été demandé la somme dépensée en achat d'autres matériels en dehors des livres, cahiers et fournitures. Il s'agit des dépenses en table-bancs, balais, papier toilette, etc. Ce montant varie de 349 F CFA chez les plus pauvres à 2 962 F CFA chez les plus riches.

Le montant des frais d'uniformes est évalué à 3 038 F CFA (3 090 F CFA par enfant de sexe masculin et 2 971 F CFA par fille ; 1 370 F CFA chez les plus pauvres contre 5 994 F CFA chez les plus riches).

Lors de la collecte des données sur le terrain, pour tout membre du ménage ayant fréquenté une école en 2017/2018 et qui a engagé des dépenses de restauration dans le cadre scolaire, le montant correspondant (en F CFA) pour cette année scolaire a été relevé. On entend par frais de cantine l'argent engagé pour l'acquisition d'un repas dans une cantine scolaire ou un restaurant universitaire.

Il convient de souligner au passage que l'argent de poche que les parents donnent aux enfants n'est pas à comptabiliser sous cette rubrique ; si un enfant achète quoi que ce soit avec cet argent (beignet, pain, etc.), on le comptabilise normalement comme consommation alimentaire des 7 derniers jours plus précisément dans repas pris à l'extérieur du ménage. Le montant moyen par enfant des dépenses de restauration dans le cadre scolaire se chiffre à 497 F CFA (539 F CFA par enfant de sexe masculin et 445 F CFA par fille ; 81 F CFA chez les plus pauvres contre 1 722 F CFA chez les plus riches).

Tableau 6.14b : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (autres matériels scolaires, frais d'uniformes et frais de cantine ou de restauration) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018

Quintile de bien-être	Type de dépenses								
	Montant des frais pour les autres matériels scolaires pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des frais d'uniformes pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des frais de cantine scolaire ou de restauration pour l'année scolaire 2017/2018		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	415	268	349	1 585	1 100	1 370	111	43	81
Moyen pauvre	581	544	565	2 104	1 952	2 037	142	135	139
Médian	961	864	918	2 853	3 068	2 947	293	151	231
Moyen riche	1 561	1 527	1 545	4 288	4 064	4 184	710	808	756
Plus riche	2 984	2 934	2 962	5 912	6 099	5 994	1 916	1 473	1 722
Ensemble	1 158	1 081	1 124	3 090	2 971	3 038	539	445	497

L'analyse des dépenses d'éducation en termes de frais de transport scolaire (bus scolaire, bus universitaire, etc.) conduit aux résultats suivants : le montant moyen de frais de transport scolaire est estimé à 685 F CFA par enfant au niveau national. Il varie de 9 F CFA chez les plus pauvres à 2 964 F CFA chez les plus riches. Il est à noter que les frais de transport scolaire sont les dépenses engagées pour le paiement d'un abonnement à un car scolaire ; on ne compte pas les dépenses en transport public (taxi, bus, etc.) qu'un enfant peut emprunter pour aller à l'école. Ces dépenses sont consignées dans la rubrique consommation.

Les ménages déboursent en moyenne 669 F CFA pour les autres dépenses scolaires à savoir les cours de soutien ou de répétition (788 F CFA par enfant de sexe masculin et 521 F CFA par fille ; 300 F CFA chez les plus pauvres contre 2 572 F CFA chez les plus riches).

Globalement, on remarque que les dépenses moyennes annuelles d'éducation passent de 21 222 F CFA par enfant en 2010/2011 à 21 752 F CFA par enfant en 2017/2018, soit une hausse de 2,5%.

Tableau 6.14c : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (frais de transport scolaire et montant des autres dépenses scolaires) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018 et ensemble des dépenses d'éducation

Quintile de bien-être	Type de dépenses								
	Montant des frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des autres dépenses scolaires (cours de soutien ou de répétition, etc.)			Ensemble des dépenses d'éducation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	11	6	9	463	95	300	9 238	7 017	8 252
Moyen pauvre	110	9	66	168	98	137	11 019	10 130	10 628
Médian	219	599	385	274	137	214	15 668	16 354	15 967
Moyen riche	1 045	435	762	888	444	682	30 119	25 513	27 979
Plus riche	3 104	2 784	2 964	2 698	2 409	2 572	61 089	58 001	59 735
Ensemble	735	622	685	788	521	669	22 618	20 689	21 760

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant passent de 8 612 F CFA en milieu rural à 41 926 F CFA en milieu urbain. Elles se situent à 65 914 F CFA dans la capitale N'Djaména. Selon le quintile de bien-être, elles varient de 14 214 F CFA chez les plus pauvres

à 71 276 F CFA chez les plus riches en milieu urbain. En milieu rural les plus riches dépensent en moyenne 15 130 F CFA alors que les plus pauvres ne paient que 7 351 F CFA par enfant.

Tableau 6.15 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le quintile

Milieu de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Urbain	14 214	20 289	25 163	40 083	71 276	41 926
Rural	7 351	7 709	9 084	10 896	15 130	8 612
Ensemble	8 252	10 628	15 967	27 979	59 735	21 752

Le tableau 6.16 montre que la dépense moyenne annuelle d'éducation est plus élevée en milieu urbain (2,4% des dépenses totales) qu'en milieu rural (0,5% des dépenses totales). En milieu rural, la part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales est légèrement plus élevée pour les pauvres que les non pauvres (respectivement 0,9% contre 0,4%).

Tableau 6.16 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le niveau de vie

Milieu de résidence	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense d'éducation dans la dépense totale (%)		
	Non pauvre	Pauvre	Ensemble	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Urbain	47 174	16 546	41 926	2,4	2,4	2,4
Rural	10 000	7 557	8 612	0,4	0,9	0,5
Ensemble	30 656	9 033	21 752	1,3	1,1	1,3

Le tableau 6.17 présente les dépenses moyennes totales d'éducation par province de résidence de l'enfant. Les dépenses moyennes annuelles par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 varient de 6 427 F CFA dans la province du Lac à 65 914 F CFA dans la ville de N'Djaména. Parmi les ménages les plus riches, chaque enfant coûte au moins 11 326 F CFA (province de l'Ennedi Est/ouest) et le montant maximal est évalué à 106 619 F CFA par enfant (province de N'Djaména).

Quant aux ménages médians, les plus faibles frais sont enregistrés dans le Kanem (4 538 F CFA) et les plus importants dans la province de N'Djaména (34 302 F CFA). Le montant minimum des frais dans les ménages plus pauvres est évalué à 2 459 F CFA dans le Lac et le maximum 21 728 F CFA, dans la ville de N'Djaména.

Tableau 6.17 : Dépenses moyennes d'éducation par province de résidence selon le quintile

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	4 386	6 939	5 570	12 338	22 775	8 822
Borkou/Tibesti	12 180	9 086	11 955	18 057	24 616	14 741
Chari Baguirmi	2 730	7 559	11 800	14 846	13 641	12 380
Guéra	4 219	5 371	7 205	13 634	13 245	6 857
Hadjer Lamis	3 728	11 248	16 153	15 622	18 802	14 806
Kanem	2 631	4 804	4 538	19 957	13 654	7 088
Lac	2 459	6 572	2 299	9 173	13 141	6 427
Logone Occidental	8 365	10 812	16 221	24 176	40 236	17 377
Logone Oriental	9 823	9 217	15 047	16 803	28 738	13 583

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Mandoul	6 775	8 953	11 167	12 776	17 128	9 314
Mayo Kebbi Est	9 653	9 154	13 097	11 697	29 742	12 228
Mayo Kebbi Ouest	8 817	12 780	12 238	24 233	24 143	12 309
Moyen Chari	6 487	9 125	9 838	20 159	30 717	13 810
Ouaddaï	6 918	10 520	19 274	40 267	49 358	36 388
Salamat	7 122	6 420	5 290	11 453	26 978	12 662
Tandjilé	7 141	5 765	11 371	8 699	16 942	7 763
Wadi Fira	19 097	13 101	14 105	20 844	30 551	18 743
N'Djaména	21 728	29 031	34 302	56 636	106 619	65 914
Barh El Gazal	2 960	3 648	6 413	17 150	21 411	9 815
Ennedi Ouest/Ennedi Est	5 707	6 393	9 754	15 062	11 326	10 076
Sila	11 525	7 454	10 570	17 268	21 460	14 341
Total	8 252	10 628	15 967	27 979	59 735	21 752

6.1.9 Mobilité scolaire intergénérationnelle

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale et permet à ce titre de s'interroger sur la pertinence dans nos sociétés modernes de certains principes fondateurs comme l'égalité des chances et la méritocratie. Elle se base sur la construction d'une table de mobilité dite intergénérationnelle qui permet de saisir, par exemple, le pourcentage des enfants des cadres ou enseignants devenus cadres ou enseignants. L'objet de cette sous-section est d'analyser la mobilité intergénérationnelle en termes d'éducation.

Le tableau 6.18 montre que 77,1% des enfants de 15 ans et plus sont sans instruction tout comme leur père. Par ailleurs seulement 21,3% des enfants de 15 ans et plus de père ayant pour niveau d'instruction supérieur ont fréquenté jusqu'au niveau supérieur.

En 2018, parmi les enfants vivant en ville, 29,6% des enfants ayant un niveau d'instruction supérieur, ont un père qui a effectué des études supérieures ; 26,8% des enfants ayant un niveau secondaire 2ème cycle ont un père ayant pour niveau d'instruction secondaire 2ème cycle ; 26,0% des enfants du secondaire premier cycle sont issus d'un papa ayant pour niveau secondaire premier cycle ; 29,5% d'enfants du primaire ont un géniteur ayant fréquenté l'école primaire et 63,9% d'enfants non scolarisés du milieu rural ont un père ayant aucun niveau d'instruction.

Au niveau du milieu rural, 5,5% d'enfants ayant pour niveau d'instruction supérieur, ont un père qui a effectué des études supérieures ; 22,5% d'enfants ayant un niveau secondaire 2ème cycle ont un père ayant pour niveau d'instruction secondaire 2ème cycle et 80,9% d'enfants non scolarisés en milieu rural ont un père ayant aucun niveau d'instruction.

Tableau 6.18 : Proportion des enfants de 15 ans et plus ayant un niveau donné par niveau d'instruction du père selon le milieu de résidence et le sexe de l'enfant (table de mobilité scolaire)

Instruction du père	Milieu de résidence et sexe de l'enfant								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Enfant ayant Aucun niveau									
Aucun	52,5	73,1	63,9	72,8	86,8	80,9	68,1	83,9	77,1
Primaire	18,7	37,3	28,3	30,7	52,9	41,6	26,9	47,6	37,2

Instruction du père	Milieu de résidence et sexe de l'enfant								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Secondaire 1er cycle	14,9	28,4	22	18,9	43,8	31,4	17,1	36,6	27,1
Secondaire 2e cycle	13,7	20,5	17,5	16,8	17,6	17,3	14,9	19,3	17,4
Supérieur	16,9	22,7	20	32,5	31,7	32	19,7	24,9	22,6
Total	42,3	61,3	52,7	66,6	82,6	75,8	60,1	77,3	69,8
Enfant ayant le niveau Primaire									
Aucun	13,4	12,6	13	14,7	9,4	11,6	14,4	10,1	11,9
Primaire	17,9	29,1	23,7	32,1	32,4	32,3	27,6	31,3	29,5
Secondaire 1er cycle	13	23,5	18,5	33,4	26,8	30,1	24,3	25,3	24,8
Secondaire 2e cycle	5,2	14,5	10,4	20,8	29	25,6	11,3	20,4	16,5
Supérieur	5,7	9,9	8	27,2	27,4	27,4	9,6	14,1	12,2
Total	13,1	14,8	14	17	11,6	13,9	15,9	12,4	13,9
Enfant ayant le niveau Secondaire 1er cycle									
Aucun	13,8	8,3	10,8	7,7	3,3	5,1	9,1	4,3	6,4
Primaire	21,7	18,7	20,1	22,2	13	17,6	22	14,9	18,5
Secondaire 1er cycle	24,6	24,8	24,7	32,5	21,8	27,1	28,9	23,2	26
Secondaire 2e cycle	22,6	25,6	24,3	24,3	37,1	31,8	23,3	30,3	27,3
Supérieur	17,3	22,5	20,1	14,8	32,2	25,7	16,9	24,8	21,3
Total	15,9	12	13,8	10	4,8	7	11,6	6,6	8,8
Enfant ayant le niveau Secondaire 2e cycle									
Aucun	11	3,9	7,1	3,5	0,5	1,8	5,2	1,3	2,9
Primaire	20,3	9,5	14,7	13,2	1,8	7,6	15,5	4,4	9,9
Secondaire 1er cycle	25,5	13,8	19,4	14,1	7,7	10,9	19,2	10,6	14,8
Secondaire 2e cycle	32,2	27,8	29,7	33,8	14,5	22,5	32,8	22,3	26,8
Supérieur	25,3	19,7	22,3	11	8,6	9,5	22,7	17	19,5
Total	14,8	7,1	10,6	5	1	2,7	7,6	2,5	4,7
Enfant ayant le niveau Supérieur									
Aucun	9,3	2,1	5,3	1,3	-	0,6	3,2	0,4	1,6
Primaire	21,4	5,3	13,1	1,8	-	0,9	8	1,8	4,9
Secondaire 1er cycle	22	9,4	15,4	1,1	-	0,5	10,4	4,4	7,4
Secondaire 2e cycle	26,3	11,6	18	4,3	1,8	2,8	17,7	7,6	11,9
Supérieur	34,8	25,2	29,6	14,6	-	5,5	31,1	19,1	24,4
Total	13,9	4,8	8,9	1,5	0	0,6	4,8	1,2	2,8

6.2 Santé et pauvreté

La section sur la santé concerne toutes les personnes vivant dans le ménage. Il s'agit de fournir des informations sur l'état sanitaire de la population, la fréquentation, l'accès et la satisfaction des usagers de services de santé. Les répondants sont les individus concernés. Pour les jeunes enfants, les réponses sont fournies par l'adulte responsable de l'enfant.

6.2.1 Morbidité

Le taux de morbidité est le rapport entre le nombre de malades par rapport à une population donnée et compte essentiellement deux aspects à savoir l'incidence (nouveaux cas) ou la prévalence (la somme de tous les cas).

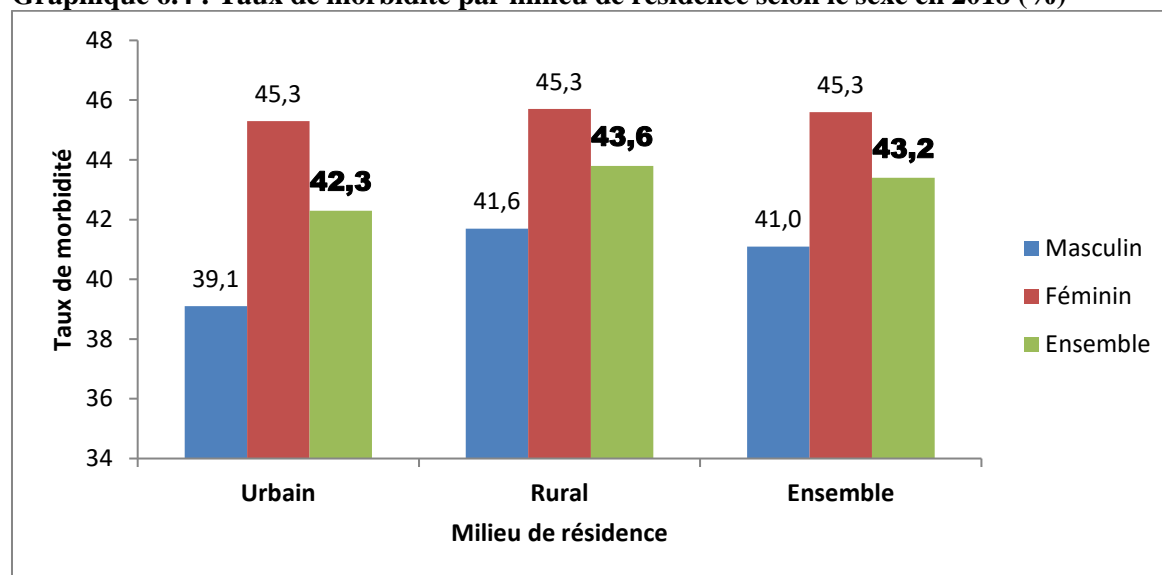
Pour saisir l'état de santé des membres du ménage, on demande à l'individu s'il a eu un problème de santé, c'est-à-dire une maladie ou un accident/blessure au cours des 30 derniers jours.

6.2.1.1 Taux de morbidité

Les données du graphique 6.4 montrent que le taux de morbidité des trente derniers jours précédant l'enquête au Tchad est évalué à 43,2%. Ce taux est plus élevé que celui trouvé en 2011 à savoir 27,9%, soit une augmentation de 42,5, % entre 2011 et 2018.

Le taux de morbidité présente des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, il est moins élevé chez les hommes (41,0%) que chez les femmes (45,3%) et légèrement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 43,6% contre 42,3%). Le taux de morbidité des femmes reste inchangé quel que soit le milieu de résidence à savoir 45,3%.

Graphique 6.4 : Taux de morbidité par milieu de résidence selon le sexe en 2018 (%)



Le taux de morbidité des 30 derniers jours par quintile de bien-être est présenté dans le tableau 6.19 ci-dessous. Il ressort de ce profil qu'en milieu urbain la maladie affecte presque autant les pauvres (43,4% pour les plus pauvres et 40,2% pour les moyens pauvres) que les riches (43,0% pour les plus riches et 42,4% pour les moyens riches). La situation contraire s'observe dans les campagnes (52,8% pour les plus riches et 38,3% pour les plus pauvres).

Au niveau national, la proportion des personnes considérées comme plus pauvres ayant souffert de maladie quelconque ou de blessure pendant les trente derniers jours ayant précédé l'enquête est estimée à 38,8% contre une incidence de 47,5% enregistrée chez les plus riches.

Tableau 6.19 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe du malade

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	40,3	46,1	43,4	36,6	40,0	38,3	36,9	40,6	38,8
Moyen pauvre	38,1	42,2	40,2	40,7	43,9	42,4	40,3	43,7	42,1
Médian	37,9	45,8	42,0	44,1	46,0	45,1	42,6	46,0	44,3
Moyen riche	38,6	46,0	42,4	45,4	52,7	49,2	42,9	50,3	46,8
Plus riche	40,5	45,5	43,0	50,5	55,1	52,8	45,0	49,9	47,5
Ensemble	39,1	45,3	42,3	41,6	45,3	43,5	41,0	45,3	43,2

Les provinces du Moyen-Chari (61,2%), du Logone Oriental (56,3%), du Guéra (51,1%) et du Mandoul (49,9%) enregistrent les taux de morbidité les plus élevés et celles du Kanem et du Batha les plus bas taux (respectivement 23,9% et 28,1%). Au niveau des plus pauvres, le plus faible taux de morbidité est enregistré au Kanem (14,2%) et le plus important au Moyen-Chari (59,2%). Le taux minimum chez les plus riches est évalué à 32,1% dans le Borkou/Tibesti et le maximum 63,0% dans le Logone Oriental.

Tableau 6.20 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par province de résidence selon le quintile de bien-être

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	22,6	28,9	28,9	34,0	33,1	28,1
Borkou/Tibesti	51,7	52,6	55,2	52,9	32,1	48,7
Chari Baguirmi	34,2	46,7	51,8	52,1	53,0	49,2
Guéra	49,1	50,2	53,0	55,1	56,6	51,1
Hadjer-Lamis	39,9	44,0	45,0	50,4	51,2	45,9
Kanem	14,2	17,5	25,2	25,8	34,4	23,9
Lac	36,0	42,0	42,3	39,5	43,2	40,1
Logone Occidental	31,1	43,4	50,8	55,9	62,5	45,8
Logone Oriental	50,6	62,6	54,1	60,3	63,0	56,3
Mandoul	45,1	50,6	53,9	55,7	56,9	49,9
Mayo Kebbi Est	40,1	47,7	54,6	52,2	57,3	47,2
Mayo Kebbi Ouest	33,3	35,9	42,0	49,0	48,3	37,7
Moyen Chari	59,2	54,9	64,6	65,5	62,3	61,2
Ouaddaï	22,9	37,7	42,1	28,1	41,3	35
Salamat	42,6	44,4	49,9	46,5	41,6	45,1
Tandjilé	35,6	42,0	43,8	56,1	40,6	41,3
Wadi Fira	28,6	38,3	45,1	45,0	53,7	41
N'Djaména	42,0	36,3	34,8	38,3	39,8	38
Barh El Gazal	27,0	20,2	36,4	37,3	44,9	32,8
Ennedi Ouest/Ennedi Est	39,3	35,7	37,5	37,2	42,9	38,1
Sila	37,1	31,2	26,0	37,8	36,8	32,7
Total	38,8	42,1	44,3	46,8	47,5	43,2

6. 2.1.2 Types de maladie

L'enquête a permis de collecter des données relatives aux principales causes de morbidité. Le paludisme est la principale maladie contractée au Tchad au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête en 2018 (tableau 6.21). Ce résultat confirme ceux consignés dans les annuaires des statistiques sanitaires les plus récents. Comme en 2011, les maladies les plus citées au cours de l'enquête sont respectivement la fièvre/paludisme (43,3% contre 40,6% en 2011), Toux, rhume, grippe (11,5%), la diarrhée (7,0%), l'accident/blessure (3,0% contre 6,1% en 2011) et les autres maladies (9,0% contre 23,2% en 2011). Le problème d'estomac et fièvre typhoïde apparaissent en 2018 comme principales causes ou types de maladie (respectivement 6,9% et 4,0%). Les maladies liées aux problèmes de la peau, les problèmes dentaires, le diabète et la méningite ne sont pas très fréquentes.

L'analyse de la répartition des malades par quintile de bien-être et sexe montre que 43,4% des plus pauvres, 42,2% des plus riches, 43,8% des hommes et 42,8% des femmes avaient souffert de fièvre ou paludisme pendant les trente derniers jours ayant précédé l'enquête alors que 7,3%

des plus pauvres, 6,3% des plus riches, 5,3% des hommes et 8,3% des femmes avaient souffert de problème d'estomac au cours de la même période.

Tableau 6.21 : Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours selon le type de maladie par quintile de bien-être et le sexe (%)

Type de maladie	Quintile de bien-être					Tchad		
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Masculin	Féminin	Ensemble
Fièvre/Paludisme	43,4	44,8	41,1	44,4	42,2	43,8	42,8	43,3
Diarrhée	6,6	7,1	8,0	6,9	6,1	7,7	6,4	7,0
Accident/Blessure	3,3	3,1	3,0	2,9	2,7	4,4	1,9	3,0
Problème dentaire	1,8	2,2	2,5	2,5	2,4	1,7	2,7	2,2
Problème de peau	2,3	2,5	2,2	2,3	2,2	2,4	2,2	2,3
Maladie des yeux	2,8	2,3	2,9	2,2	2,4	2,8	2,4	2,5
Problème de tension	0,6	1,4	1,1	1,3	2,0	0,7	1,6	1,2
Fièvre typhoïde	4,0	3,2	3,7	4,6	5,2	3,9	4,1	4,0
Problème d'estomac	7,3	7,4	6,4	6,9	6,3	5,3	8,3	6,9
Mal de gorge	1,7	1,4	1,7	1,3	1,5	1,6	1,4	1,5
Toux, rhume, grippe	11,6	11,3	12,6	11,0	10,7	11,9	11,1	11,5
Diabète	0,1	0,3	0,3	0,3	0,8	0,4	0,3	0,3
Méningite	0,3	0,2	0,6	0,1	0,4	0,4	0,3	0,3
Problème de reins	1,0	1,1	1,2	0,9	1,2	1,0	1,1	1,1
Rhumatisme	0,6	0,4	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Mal de tête	2,5	1,9	2,2	2,3	1,9	1,8	2,4	2,2
Rougeole	0,2	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Problème de cœur	0,9	1,1	1,0	0,5	0,7	0,9	0,8	0,9
Autre	9,0	8,1	8,4	9,0	10,7	8,4	9,4	9,0
Tchad	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le recours aux formations sanitaires formelles renseigne sur le comportement de la population en matière de santé. Les données collectées ont permis d'identifier le type de formation sanitaire fréquentée, le type de personnel et la raison de non consultation. En 2018, la principale raison de non consultation évoquée par les enquêtés est l'automédication (66,7%) suivie du manque d'argent (23,5%). La proportion de malades n'ayant pas été en consultation par manque d'argent est plus importante en milieu rural, quel que soit le sexe. En effet, la proportion d'hommes dans cette situation est de 24,6% en milieu rural contre 14,6% en milieu urbain et celle des femmes est de 26,7% en milieu rural contre 16,4% en milieu urbain.

L'éloignement de la structure sanitaire n'est évoqué comme raison que par 3 personnes interrogées sur 100 (3,0%).

Tableau 6.22 : Répartition de la population par motif de non consultation selon le sexe et le milieu de résidence

Motif de non consultation	Milieu de résidence et sexe								
	Masculin			Féminin			Tchad		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Pas nécessaire	2,9	3,8	3,6	2,3	3,1	3	2,5	3,4	3,2
Trop cher	1,6	1,9	1,8	1,8	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
Trop éloigné	0,4	3,6	2,9	0,5	3,9	3,1	0,5	3,7	3
Automédication	79	64,4	67,6	76,7	62,8	65,9	77,6	63,5	66,7
Pas de confiance	0,4	0,4	0,4	0,8	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5
Peur du résultat	0	0	0	-	0	0	0,1	0	0
Refus	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Manque d'argent	14,6	24,6	22,4	16,4	26,7	24,4	15,6	25,7	23,5
Autre	0,7	0,9	0,9	1,1	0,9	1	0,9	0,9	0,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Dans l'ensemble les personnes vivant avec un handicap sont plus nombreuses au niveau des plus pauvres (24,4%) et sont relativement moins nombreuses dans les deux derniers quintiles (20,2% pour le quintile moyen riche et 15,6% pour le quintile plus riche).

Par milieu de résidence, ces deux derniers quintiles regroupent 61,5% des personnes vivant avec un handicap en milieu urbain contre 26,9% en milieu rural.

Les personnes vivant avec un handicap sont plus nombreuses parmi les plus riches du milieu urbain (32,1%) et les plus pauvres du milieu rural (30,8%).

Tableau 6.23 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (en %)

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	9,7	5,1	7,3	30,3	31,3	30,8	25,0	24,4	24,7
Moyen pauvre	12,3	11,1	11,6	23,2	20,2	21,6	20,4	17,8	19,0
Médian	17,3	21,7	19,6	20,2	21,1	20,7	19,5	21,3	20,4
Moyen riche	31,2	27,8	29,4	16,1	17,9	17,0	19,9	20,5	20,2
Plus riche	29,6	34,3	32,1	10,2	9,5	9,8	15,1	16,0	15,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lors de la collecte, pour chaque individu de 5 ans et plus, on demandait s'il avait des difficultés pour accomplir les tâches et le degré de difficultés qu'il éprouve pour les accomplir.

Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la vue se situe à 9,8% (9,8% pour les hommes et 9,6% pour les femmes). La proportion des personnes de cinq ans et plus en situation d'handicap majeur pour la vue est de 2,0% (2,0% pour les hommes et 1,9% pour les femmes). Pour les autres types de handicap, on peut noter les résultats ci-après :

- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour l'audition est estimé à 4,7% (4,5% pour les hommes et 4,8% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour l'audition est estimé à 0,9% (0,9% pour les hommes et 0,9% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la marche est estimé à 9% (8,7% pour les hommes et 9,2% pour les femmes) ;

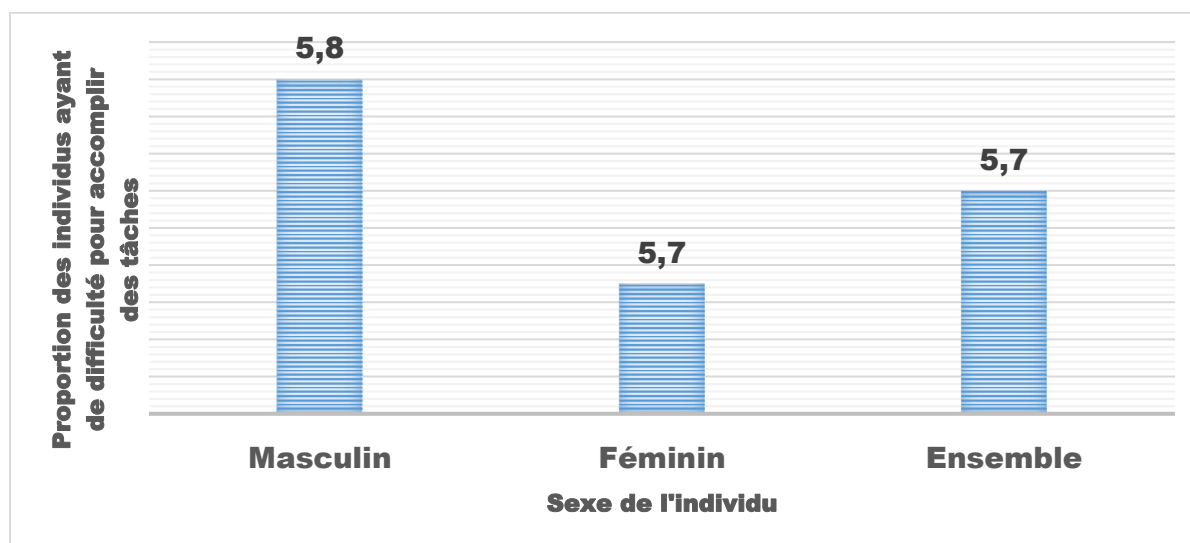
- Le taux de handicap majeur pour la marche est estimé à 2,5% (2,4% pour les hommes et 2,5% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la mémoire est estimé à 3,6% (3,3% pour les hommes et 3,7% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour la mémoire est estimé à 1,1% (1,1% pour les hommes et 1,0% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour le mouvement est estimé à 2,9% (2,5% pour les hommes et 3,4% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour le mouvement est estimé à 1,0% (0,9% pour les hommes et 1,2% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la communication est estimé à 1,9% (1,9% pour les hommes et 1,7% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour la communication est estimé à 1,0% (1,0% pour les hommes et 0,9% pour les femmes).

Tableau 6.24 : Répartition des personnes de 5 ans et plus par type de handicap selon le sexe (en %)

Existence de handicap	Type de handicap					
	Vue	Audition	Marche	Mémoire	Mouvement	Communication
Masculin						
Non, aucune difficulté	90,1	95,5	91,3	96,7	97,5	98
Oui, un peu de difficultés	7,8	3,6	6,3	2,2	1,6	0,9
Oui, beaucoup de difficulté	1,6	0,6	2	0,7	0,5	0,5
Ne peut pas du tout	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100
Féminin						
Non, aucune difficulté	90,3	95,2	90,8	96,3	96,7	98,3
Oui, un peu de difficultés	7,7	3,9	6,7	2,7	2,2	0,8
Oui, beaucoup de difficulté	1,5	0,7	2,2	0,6	0,7	0,5
Ne peut pas du tout	0,4	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4
Total	100	100	100	100	100	100
Tchad						
Non, aucune difficulté	90,2	95,3	91	96,4	97,1	98,1
Oui, un peu de difficultés	7,8	3,8	6,5	2,5	1,9	0,9
Oui, beaucoup de difficulté	1,6	0,6	2,1	0,7	0,6	0,5
Ne peut pas du tout	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100

Cette partie s'intéresse aux personnes en situation de handicap quelque soit sa nature (vue, audition, mouvement etc.). Dans le cadre de cette enquête, est considéré comme handicapé, toute personne ayant beaucoup de difficulté ou ayant perdu totalement son aptitude de vue, d'audition, de marche, de mémoire, de mouvement ou de communication. Ainsi, le taux de handicap est estimé à 5,7% en 2018 au niveau national. Son niveau est presque le même quel que soit le sexe (5,8% pour les hommes et 5,7% pour les femmes). Cette prévalence moyenne conduit à un nombre de handicapés toutes catégories confondues de plus d'un demi-million de personnes âgées de 5 ans et plus (336 450 hommes et 367 238 femmes).

Graphique 6.5 : Taux de handicap au Tchad selon le sexe en 2018 (%)



6.2.2 Fréquentation des formations sanitaires

6.2.2.1 Types de personnel soignant

Globalement, on remarque que la majorité des personnes ayant souffert d'une maladie ou de blessure a consulté un personnel du corps médical. Le type de personnel du corps médical le plus fréquemment consulté est l'infirmier (60,8%) suivi des médecins généralistes (15,0%). Près de 7% des personnes ayant souffert d'une maladie ou de blessure ont eu recours à des guérisseurs, des marabouts ou des tradipraticiens.

L'analyse selon le statut du bien-être montre que les malades pauvres sont un peu plus nombreux à se faire consulter par un personnel moins qualifié que les malades non pauvres. La proportion des malades ayant consulté un infirmier décroît au fur et à mesure que le quintile passe du plus pauvre au plus riche (de 70,5% à 51,7%). Par contre, la proportion des malades ayant consulté un médecin généraliste croît du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche (de 7,4% à 21,0%).

Tableau 6.25 : Répartition de personnes malades au cours des 30 derniers jours et ayant consulté selon le type de personnel soignant et le quintile de bien-être (%)

Personnel consulté	Quintile de bien être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Médecin Spécialiste	0,7	2,1	3,2	4,0	8,0	3,6
Médecin Généraliste	7,4	12,4	13,9	19,7	21,0	15,0
Dentiste	0,0	0,3	0,7	0,3	0,9	0,4
Infirmier(ère)	70,5	65,5	61,8	55,5	51,7	60,8
Sage-femme	1,3	1,3	0,8	1,0	1,6	1,2
Aide-soignant	3,0	2,5	2,7	3,6	1,2	2,6
Pharmacien	3,0	1,8	3,2	3,9	5,3	3,4
Matrone	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agent technique de Santé	3,8	3,3	4,2	3,4	3,0	3,5
Autre personnel de santé	2,2	3,0	3,0	2,6	1,9	2,5
Guérisseur/ Tradipraticien/ Marabout	8,0	7,9	6,5	6,1	5,5	6,8
Total	100	100	100	100	100	100

Le tableau 6.26 ci-dessous révèle que parmi les malades ayant consulté un médecin spécialiste, la majorité est non pauvre (43,7% sont des plus riches et 22,3% des moyens riches). Les matrones n'ont eu comme patients que des médians alors que les infirmiers ont reçu divers patients en proportions semblables quel que soit leur statut de pauvreté. Un patient du Guérisseur/ Tradipraticien/ Marabout sur cinq en 2018 est une personne plus pauvre (21,6%).

Tableau 6.26 : Répartition des personnes malades au cours des 30 derniers jours et qui ayant consulté par type de personnel soignant selon le quintile de bien-être (%)

Personnel consulté	Quintile de bien être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Médecin Spécialiste	3,6	11,7	18,7	22,3	43,7	100
Médecin Généraliste	9,0	16,9	19,7	26,7	27,7	100
Dentiste	1,9	12,0	35,0	11,6	39,5	100
Infirmier(ère)	21,2	21,9	21,6	18,5	16,8	100
Sage-femme	19,6	22,3	14,4	17,5	26,3	100
Aide-soignant	21,4	19,5	22,3	27,7	9,2	100
Pharmacien	16,0	10,8	19,9	22,8	30,5	100
Matrone	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100
Agent technique de Santé	19,9	18,7	25,4	19,3	16,7	100
Autre personnel de santé	16,1	23,6	24,8	20,8	14,7	100
Guérisseur/ Tradipraticien/ Marabout	21,6	23,8	20,2	18,4	15,9	100
Total	18,3	20,3	21,3	20,3	19,8	100

6.2.2.2 Types de structures sanitaires visitées

D'après le tableau 6.27, la structure sanitaire la plus fréquentée par les personnes malades au cours de la période de référence est le centre de santé urbain (43,1%) suivi de l'hôpital de district (19,1%) et de l'hôpital provincial (9,0%).

En milieu rural, cet ordre est presque respecté ; par contre en milieu urbain les patients ont eu plus recours à des hôpitaux qu'à un centre de santé urbain (hôpital de district (32,3%), hôpital provincial (19,6%) et hôpital national (9,8%), contre 4,4% pour le centre de santé urbain).

Le recours à un centre de santé urbain est plus récurrent parmi les quintiles les moins élevés. L'écart du taux de recours à un centre de santé urbain entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche est de 25 points de pourcentage.

Parmi les quintiles le plus riches, il y a relativement autant des malades consultés dans un hôpital de district (22,1%) que dans un centre de santé urbain (28,6%). Il faut signaler également que le niveau de fréquentation des hôpitaux (district, provincial et national) croît du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche. Cela s'expliquerait par le fait que les coûts de consultation dans les hôpitaux sont relativement plus élevés que dans les centres de santé urbains ou ruraux.

Tableau 6.27 : Répartition des malades ayant été en consultation par type de structure sanitaire visitée selon leurs caractéristiques

Caractéristiques	Etablissement sanitaire visité												
	Hôpital national	Hôpital provincial	Hôpital de district (y compris hôpital de police,	Centre de santé urbain	Centre de santé rural	Autre public	Hôpital/Clinique privée	Cabinet médical/dentaire/ ophtalmologie	Cabinet de soins	Pharmacie	Clinique d'entreprise, autre privé ou ONG	Chez le guérisseur/ tradipraticien	Total
Milieu de résidence													
Urbain	9,8	19,6	32,3	4,5	1,5	1,2	11,0	0,5	2,1	12,1	1,4	3,8	100,0
Rural	1,2	5,3	14,3	56,9	6,4	0,7	2,8	0,0	1,8	2,4	0,5	7,8	100,0
Quintile de bien être													
Plus pauvre	0,7	5,0	15,8	53,2	6,9	0,7	2,4	0,1	1,7	4,3	1,3	8,0	100,0
Moyen pauvre	2,7	7,0	18,0	49,7	5,6	0,7	3,3	0,0	1,1	3,4	0,6	7,9	100,0
Médian	2,1	8,0	19,0	47,5	5,6	0,4	4,2	0,2	2,1	4,0	0,6	6,3	100,0
Moyen riche	5,2	11,0	20,3	36,9	5,0	1,1	5,1	0,2	2,5	6,1	0,6	6,0	100,0
Plus riche	6,4	14,0	22,1	28,6	2,7	1,1	9,7	0,2	2,0	7,1	0,8	5,4	100,0
Ensemble	3,4	9,0	19,1	43,1	5,1	0,8	5,0	0,2	1,9	5,0	0,8	6,7	100,0

Le tableau 6.28 ci-après montre que dans la majorité des provinces, la plupart des malades font recours à un centre de santé urbain à l'exception de la province Borkou/Tibesti (10,3%) et de la ville de N'Djamena (1,5%). Le niveau de fréquentation du centre de santé urbain le plus élevé s'observe principalement dans la province du Lac (769,3%), suivi des provinces du Kanem (68,6%), du Mandoul (56,5%) du Guéra (57,5%), de la Tandjilé (56,0%), du Wadi Fira (54,0%).

Dans la province du Borkou/Tibesti, les malades font plus recours à l'hôpital provincial (29,6%) suivi de la pharmacie (21,3%). Par contre, dans la ville de N'Djamena, les malades se font beaucoup plus consulter dans un hôpital de district (29,8%) suivi de l'hôpital national (22,1%).

Le niveau de fréquentation des hôpitaux/cliniques privées est plus élevé dans la ville de N'Djamena (15,5%), et dans les provinces du Logone oriental (12,2%) et du Logone occidental (8,7%). Cela peut s'expliquer par le fait que les cliniques privées sont plus concentrées dans la ville de N'Djamena et dans une moindre mesure dans les deux autres provinces et leur coût d'accès est relativement plus élevé que celui des autres structures sanitaires.

Tableau 6.28 : Répartition de consultation par provinces de résidence selon l'établissement sanitaire visité

Provinces	Etablissement sanitaire visité												
	Hôpital national	Hôpital régional	Hôpital de district (y compris hôpital)	Centre de santé urbain	Centre de santé rural	Autre public	Hôpital/Clinique privée	Cabinet médical/dentaire/	Cabinet de soins	Pharmacie	Clinique d'entreprise...autre	Chez le guérisseur/tradipraticien	Total
Batha	1,0	15,2	27,2	37,5	3,5	0,7	1,7	0,0	0,0	1,3	0,1	11,7	100,0
Borkou/Tibesti	11,8	29,6	17,2	10,3	0,0	0,7	0,7	0,0	0,7	21,3	0,0	7,7	100,0
Chari-Baguirmi	0,0	8,1	24,9	35,1	6,1	0,9	1,3	0,0	6,4	4,8	0,5	12,0	100,0
Guéra	0,4	5,8	16,5	57,5	4,7	0,0	0,0	0,0	0,2	6,0	0,0	8,8	100,0
Hadjer-Lamis	4,8	10,0	19,2	40,8	3,9	0,0	0,8	0,1	0,0	6,4	0,1	13,8	100,0
Kanem	1,8	8,4	18,4	68,6	0,2	0,0	1,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	100,0
Lac	0,9	9,7	8,3	69,3	1,6	7,6	0,0	0,0	0,0	0,4	0,9	1,2	100,0
Logone Occidental	1,9	11,6	13,6	46,1	7,5	1,8	8,7	0,0	2,0	2,5	0,0	4,5	100,0
Logone Oriental	0,2	3,7	20,1	46,4	9,6	0,0	12,2	0,0	0,6	1,2	0,4	5,4	100,0
Mandoul	0,0	5,0	17,3	56,5	8,7	0,8	5,9	0,0	0,0	0,0	0,2	5,8	100,0
Mayo-Kebbi Est	2,3	9,5	21,5	42,1	5,2	0,0	1,7	0,0	8,4	6,1	0,0	3,2	100,0
Mayo-Kebbi Ouest	2,2	16,9	17,2	42,2	3,2	0,0	2,0	0,2	2,1	0,7	0,7	12,7	100,0
Moyen-Chari	0,5	16,5	18,5	38,3	4,8	0,0	5,6	0,3	2,8	0,9	3,5	8,2	100,0
Ouaddaï	1,7	11,7	13,0	44,2	6,8	0,3	5,0	0,0	1,1	5,7	2,3	8,2	100,0
Salamat	1,5	14,2	9,3	46,8	3,9	0,0	0,0	0,0	3,2	12,0	0,0	9,2	100,0
Tandjilé	1,5	3,7	11,7	56,0	8,6	1,0	4,2	0,2	0,0	2,3	0,7	10,1	100,0
Wadi Fira	1,6	3,3	21,8	54,0	0,4	0,4	0,5	0,0	0,3	13,1	0,3	4,2	100,0
Ville de N'Djamena	22,1	7,6	29,8	1,5	0,4	1,5	15,5	1,0	3,2	12,7	2,3	2,5	100,0
Barh-El-Gazal	1,3	9,2	23,0	54,4	0,6	0,0	0,1	0,5	0,4	8,7	0,0	1,7	100,0
Ennedi Ouest/Ennedi Est	4,5	26,1	34,1	29,9	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	2,2	0,0	2,0	100,0
Sila	0,9	6,7	11,7	42,4	15,2	0,8	0,6	0,0	0,4	8,2	0,2	12,9	100,0
Tchad	3,4	9,0	19,1	43,1	5,1	0,8	5,0	0,2	1,9	5,0	0,8	6,7	100,0

6.2.2.3 Raisons de non-consultation dans une structure sanitaire

D'après le tableau 6.29, dans 66,5% des cas, les malades ont cité l'auto médication comme principale raison de non consultation dans une structure sanitaire. Le manque d'argent en constitue la deuxième raison.

L'analyse selon les provinces révèle également que l'auto médication est la principale raison de non consultation dans une structure sanitaire. Elle constitue la raison prépondérante de non consultation dans une formation sanitaire par les malades dans les différentes provinces. Les proportions de malades l'ayant évoquée varient de 45,1% (Guéra) à 88,3% (Kanem). Il faut souligner aussi que dans la ville de N'Djamena, environ 80,4% de malades ont évoqué l'automédication comme raison de non consultation dans une structure sanitaire.

Le manque d'argent constitue également la deuxième raison de non consultation dans les structures sanitaires dans la plupart des provinces à l'exception des provinces du Wadi-Fira et de l'Ennedi Ouest/Est. En effet, 20,3% des malades dans le Wadi-Fira estiment qu'il n'est pas nécessaire de se faire consulter dans une structure sanitaire et 18,3% des malades de l'Ennedi Ouest/Est ont évoqué l'éloignement comme deuxième raison de non consultation dans une structure sanitaire.

Tableau 6.29 : Répartition des malades n'ayant pas été en consultation selon la province et les raisons avancées

Province	Raison de non consultation									Total
	Pas nécessaire	Trop cher	Trop éloigné	Automédication	Pas de confiance	Peur du résultat	Refus	Manque d'argent	Autre à préciser	
Batha	1,4	8,3	7,8	57,7	0,7	0	0	22,5	1,5	100
Borkou/Tibesti	3,0	0,2	2,7	88,7	0,7	0	2,7	2,0	0	100
Chari-Baguirmi	1,9	0,2	4,8	77,0	0,2	0	0,6	13,9	1,4	100
Guéra	11,1	5,4	2,4	45,1	0,2	0	0	35,6	0,3	100
Hadjer-Lamis	1,5	2,8	3,9	59,8	0	0	0	32,0	0	100
Kanem	0,2	1,2	2,7	88,3	0	0	1,4	6,2	0	100
Lac	1,7	-	11,5	63,3	0,2	0	0	23,0	0,3	100
Logone Occidental	0,5	0,4	0	51,1	0,2	0	0	47,0	0,7	100
Logone Oriental	0,6	0,3	0,4	61,4	0,2	0	0,1	36,6	0,3	100
Mandoul	0,5	0,4	-	74,0	0,9	0	0	23,2	0,9	100
Mayo-Kebbi Est	1,0	1,4	0,3	66,8	0,9	0	0	28,0	1,6	100
Mayo-Kebbi Ouest	2,3	2,2	1,9	82,3	0	0	0,5	10,4	0,4	100
Moyen-Chari	2,4	0,4	1,8	72,8	0,1	0,2	0,7	21,2	0,3	100
Ouaddaï	4,5	1,4	2,8	70,9	0,9	0,1	0,5	16,5	2,3	100
Salamat	1,6	2,6	8,0	48,4	0,7	0	0,8	37,1	0,8	100
Tandjilé	2,9	1,1	0,8	71,7	0,3	0	0,6	21,7	1,0	100
Wadi Fira	20,3	7,4	9,7	46,8	2,2	0	1,3	11,6	0,6	100
Ville de N'Djamena	1,7	0,9	0,3	80,4	0,5	0,0	0,6	13,7	1,8	100
Barh-El-Gazal	2,0	2,0	3,0	78,4	2,0	0	0,1	11,0	1,5	100
Ennedi Ouest/Ennedi Est	6,0	7,1	18,3	61,0	1,8	0	1,7	3,1	0,9	100
Sila	11,3	2,1	7,0	57,2	0,1	0	0,9	21,4	-	100
Tchad	3,2	1,7	2,9	66,5	0,5	0,0	0,4	23,9	0,9	100

6.2.3 Accessibilité au centre de santé

Sur le plan national, les patients mettent en moyenne 103 mn, soit 1h 43mn pour atteindre le centre de santé le plus proche. Ce temps varie en fonction du milieu de résidence des patients et le moyen utilisé. Les patients vivant en milieu urbain mettent nettement moins de temps (49 min) pour se rendre au centre de santé le plus proche que ceux vivant en milieu rural (1h 56 min) soit 1h 07 min de moins. Cet écart est dû, en partie, au nombre élevé de centres de santé dans les villes. Ceci s'observe par le fait que le temps mis reste inférieur pour n'importe quel moyen de transport utilisé en milieu urbain par rapport au milieu rural.

Les patients prenant les motos (tricycle/clando) mettent généralement 1h de temps (61 min) pour se rendre au centre de santé le plus proche. Ce temps est de loin inférieur à celui mis par

les patients se déplaçant en pirogue (184 min), en voiture (155 min), à vélo (151 min) ou en charrette (129 min).

Tableau 6.30 : Temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence et le type de moyen utilisé

Milieu de résidence	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Pieds	38	127	84
Vélo/Bicyclette	38	159	151
Moto/Tricycle/Clando	28	73	61
Voiture/Car	149	156	155
Charrette	47	130	129
Dos d'âne	40	109	105
Pirogue	40	187	184
Autre	8	13	12
Ensemble	49	116	103

Il résulte de l'évaluation du temps moyen mis par les ménages pour atteindre le centre de santé le plus proche que, dans 25,6% des ménages, les personnes qui les composent mettent en moyenne moins de 30 mn pour atteindre un centre de santé le plus proche. De même, dans 21,9% des ménages, les individus mettent entre 30 à 60 mn, entre 60 à 90 mn pour 20,9% des ménages, entre 90 à 120 mn dans 5,1% des ménages et plus de 120 mn (2 heures) dans 26,5% des ménages (13,3% entre 120 à 180 mn et 13,2% au-delà de 180 mn).

D'une manière globale, les individus vivant dans les ménages situés en milieu urbain, mettent en moyenne moins du temps pour atteindre un centre de santé le plus proche que ceux vivant dans les ménages situés en milieu rural. En effet, les ménages dans lesquels les individus mettent moins de 30 mn pour atteindre un centre de santé le plus proche représentent 55% en milieu urbain contre 25,6% en milieu rural. Ceux pour lesquels les individus mettent entre 2h et 3h d'horloge représentent 6,2% en milieu urbain contre 15,1% en milieu rural et ceux pour lesquels il faut au minimum de 3h du temps représentent seulement 2,2% en milieu urbain contre 15,9% en milieu rural.

Tableau 6.31 : Structure des ménages par temps mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence (%)

Temps mis	Urbain	Rural	Total
Moins de 30 min	55	18,2	25,6
30 à 60 min	27,4	20,5	21,9
60 à 90 min	6,9	24,4	20,9
90 à 120 min	2,3	5,8	5,1
120 à 180 min	6,2	15,1	13,3
180 min et plus	2,2	15,9	13,2
Total	100	100	100

L'évaluation du niveau de satisfaction de la qualité des services de santé, renseignée dans le tableau 6.32 ci-après, montre que globalement 58,7% des malades ont déclaré être satisfaits. Les malades appartenant au quintile le plus riche sont plus satisfaits des prestations des services

de santé que les malades appartenant au quintile le plus pauvre (respectivement 61,0% contre 58,3%).

Tableau 6.32 : Répartition des malades ayant été en consultation par quintile de bien-être selon le niveau de satisfaction de la qualité de service de santé (%)

Quintile de bien-être	Niveau de satisfaction				Total
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	
Plus pauvre	4,5	58,3	33,2	4,0	100
Moyen pauvre	6,1	54,0	34,5	5,4	100
Médian	4,6	61,9	28,6	4,9	100
Moyen riche	6,1	58,1	30,3	5,5	100
Plus riche	5,9	61,0	29,0	4,1	100
Total	5,4	58,7	31,1	4,8	100

Les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre dans un centre de santé le plus proche au Tchad sont principalement les Moto/tricycle/clando (29,4%) ; les véhicules/car (28,3%) et la marche à pied (23,8%).

L'utilisation d'un moyen de transport pour se rendre à un centre de santé diffère d'une province à une autre. En effet, les Moto/tricycle/clando sont les moyens de transport les plus utilisés dans les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (70,4%), du Mandoul (70,2%), de la ville de N'Djamena (54,6%) et du Logone occidental (54,2%).

Par contre le véhicule/car est le seul moyen de transport utilisé dans la province de l'Ennedi Est/Ouest (100%) pour se rendre à un centre de santé et dans une proportion élevée dans la province du Wadi-Fira (95,9%). Il constitue également le principal moyen de transport pour se rendre dans un centre de santé dans les provinces de la Tandjilé (65,3%), du Batha (60,2%), du Ouaddaï (52,9%) et du Borkou/Tibesti (52,4%).

La marche à pied quant à elle est plus pratiquée par les malades habitant les provinces du Moyen-Chari (66,1%) et du Logone Oriental (50,1%).

Tableau 6.33 : Répartition de la population par province selon les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre dans un centre de santé le plus proche.

Provinces	Moyen de transport le plus utilisé								Total
	Pieds	Vélo/Bicyclette	Moto/Tricycle/Clando	Voiture/Car	Charrette	Animaux	Pirogue	Autre	
Batha	0	0	14,6	60,2	17,5	0	7,7	0	100
Borkou/Tibesti	47,6	0	0	52,4	0	0	0	0	100
Chari-Baguirmi	8,5	0	32,7	30,6	24	0	0	4,2	100
Guéra	18,3	0	45,4	8,5	27,8	0	0	0	100
Hadjer-Lamis	11	0	24,8	20	23,6	0	0	20,5	100
Kanem	10,3	0	0	0	0	14,2	0	75,5	100
Lac	33,7	0	4,1	33,2	0	0	29	0	100
Logone Occidental	32,5	13,4	54,2	0	0	0	0	0	100
Logone Oriental	50,1	7,2	29,3	10,3	3,1	0	0	0	100
Mandoul	13,4	0	70,2	6,9	2,9	6,7	0	0	100
Mayo-Kebbi Est	37,8	0	37,5	18,7	0	0	0	6	100
Mayo-Kebbi Ouest	9,2	0	70,4	20,4	0	0	0	0	100
Moyen-Chari	66,1	27	6,9	0	0	0	0	0	100
Ouaddaï	18,5	0	18,1	52,9	4,8	5,7	0	0	100
Salamat	10,1	0	48,8	41,1	0	0	0	0	100

Provinces	Moyen de transport le plus utilisé								
	Pieds	Vélo/Bicyclette	Moto/Tricycle/Clando	Voiture/Car	Charrette	Animaux	Pirogue	Autre	Total
Tandjilé	25,6	0	4,8	65,3	4,3	0	0	0	100
Wadi Fira	4,1	0	0	95,9	0	0	0	0	100
Ville de N'Djamena	31,5	0	54,6	8,6	0	0	0	5,3	100
Barh-El-Gazal	0	0	0	8,1	0	0	0	91,9	100
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0	0	0	100	0	0	0	0	100
Sila	19,7	0	4,9	24,3	0	51,2	0	0	100
Total	23,8	3	29,4	28,3	4,7	3	1,7	6,1	100

6.2.4 Dépenses de santé

Les dépenses de santé regroupent les frais de consultation, les frais des examens médicaux, les frais des médicaments hors hospitalisation, les frais d'hospitalisation et ceux liés à la vaccination, circoncision et bilan de santé. Par contre, les dépenses liées à l'acquisition des appareils médicaux et thérapeutiques tels que les béquilles, chaises roulantes, prothèses dentaires, lunettes médicales et autres appareils thérapeutique et orthopédiques sont considérées comme des investissements et non des dépenses. Ainsi la dépense annuelle moyenne de santé par ménage au Tchad est de 64 828 FCFA (Tableau 6.34). L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre qu'en moyenne la dépense de santé dans les ménages dirigés par un homme est supérieure à celle des ménages dirigés par une femme peu importe le quintile de bien-être. Elle est évaluée à 70 066 FCFA dans les ménages dirigés par les hommes et 48 343 FCFA dans ceux dirigés par les femmes au niveau national.

Selon le milieu de résidence, la dépense moyenne de santé dans la ville de N'Djamena est relativement plus élevée que dans les autres milieux de résidence. Elle est même 2,4 fois supérieure à la moyenne nationale. Celle du milieu rural est par contre inférieure à la moyenne nationale.

L'analyse selon le niveau de vie montre que la dépense moyenne de santé croit du quintile le plus pauvre (35 065 FCFA) au quintile le plus riche (103 838 FCFA). La dépense moyenne de santé du quintile le plus riche est par conséquent 3 fois supérieure à la moyenne de dépense de santé du quintile le plus pauvre.

Tableau 6.34 : Dépenses annuelles moyennes de santé par sexe et lieu de résidence du chef de ménage selon le quintile de bien-être (en FCFA)

Caractéristiques	Quintile de bien être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	39 135	49 661	70 294	81 040	110 662	70 066
Féminin	22 748	36 302	42 709	56 390	82 888	48 343
Lieu de résidence						
N'Djamena	65 933	107 184	119 378	146 296	186 304	152 788
Autres milieux urbains	40 919	64 204	72 740	85 994	115 363	86 515
Ensemble urbain	45 503	76 114	89 355	108 325	145 075	110 446
Rural	33 985	42 332	56 830	61 559	70 496	50 978
Total	35 065	46 656	63 578	75 045	103 838	64 828

Selon la province de résidence, la dépense annuelle moyenne de santé par ménage est plus importante à N'Djamena (152 788 FCFA) et dans une certaine mesure dans le Wadi Fira

(73 446 FCFA), le Mandoul (72 473 FCFA), le Logone Occidental (72 458 FCFA), l'Ennedi Ouest/Est (70 311 FCFA), le Logone Oriental (69 372 FCFA) et le Chari-Baguirmi (66 977 FCFA). Les dépenses moyennes de santé par ménage les plus faibles sont observées dans les provinces du Sila (24 404 FCFA), du Kanem (26 120 FCFA), de la Tandjilé (39 767 FCFA), du Guéra (38 765 FCFA), Mayo-Kebbi Ouest (41 010 FCFA) et du Borkou/Tibesti (42 796 FCFA). .

Parmi les plus pauvres, la plus faible dépense est enregistrée dans les provinces du Borkou/Tibesti (7 402 FCFA) et la dépense la plus élevée au Mandoul (87 882 FCFA). Dans les ménages les plus riches, le maximum des dépenses annuelles moyennes de santé est effectué par les ménages de la province de N'Djaména (186 304 FCFA) et le minimum dans celle du Kanem (36 908 FCFA).

Tableau 6.35 : Dépenses de santé par province selon le quintile de bien-être de ménage

Province de résidence	Quintile de bien être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	
Batha	33 098	70 409	95 076	68 863	50 237	63 323
Borkou/Tibesti	7 402	2 919	33 181	53 980	81 011	42 796
Chari-Baguirmi	8 009	38 854	81 039	87 892	65 839	66 977
Guéra	29 135	38 831	44 207	45 548	57 847	38 765
Hadjer-Lamis	20 513	72 241	45 909	63 379	86 807	59 482
Kanem	5173,68	18 623	27 155	29 235	36 908	26 120
Lac	57 229	41 187	36 119	49 196	119 122	53 947
Logone Occidental	34 337	64 268	76 007	68 992	114 078	72 458
Logone Oriental	41 464	55 386	73 226	66 251	109 115	69 372
Mandoul	87 882	35 070	88 988	124 473	34 993	72 473
Mayo-Kebbi Est	28 238	39 764	61 317	79 710	92 505	54 758
Mayo-Kebbi Ouest	26 772	33 861	42 667	56 620	77 869	41 010
Moyen-Chari	33 865	31 015	62 681	62 486	37 579	46 239
Ouaddaï	16 534	53 499	59 716	53 454	130 291	68 386
Salamat	26 747	27 664	66 785	58 078	85 046	52 551
Tandjilé	21 594	44 152	57 197	38 300	61 310	39 767
Wadi Fira	27 352	46 367	62 558	102 424	125 416	73 446
Ville de N'Djaména	65 933	107 184	119 378	146 296	186 304	152 788
Barh-El-Gazal	32 502	36 633	39 736	72 117	80 625	55 094
Ennedi Ouest/Ennedi Est	32088,12	76 215	66 969	60 702	92 906	70 311
Sila	14 867	25 449	26 451	23 368	36 927	24 404
Total	35 065	46 656	63 578	75 045	103 838	64 828

CHAPITRE 7 : SITUATION DE L'EMPLOI

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes quels que soient leur sexe et leur âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par autrui ou à leur consommation personnelle. La définition du travail est indépendante du caractère formel ou informel de l'activité. Le travail exclut les activités qui n'impliquent pas la production de biens ou de services (par exemple, la mendicité et le vol), le fait de prendre soin de soi (par exemple, la toilette personnelle et l'hygiène) et les activités qui ne peuvent pas être réalisées par une autre personne que soi-même (par exemple, dormir, apprendre et les activités de loisirs). Le travail est donc défini comme l'exercice d'une activité. Les personnes pourvues d'un emploi comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié (5 ans ou plus) qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée (7 derniers jours) dans les 2 catégories suivantes : emploi salarié et emploi non salarié.

L'objectif visé par le présent chapitre est triple : (i) fournir des données sur la structure des emplois sur une période de référence de 12 mois ; (ii) fournir les indicateurs de base du marché du travail pour les analyses spécifiques de l'emploi ; (iii) mesurer les revenus salariaux.

Le chapitre est organisé en quatre sections dans lesquelles sont traités les thèmes suivants :

- le taux d'activité ;
- les emplois principaux et secondaires ;
- le chômage ;
- le sous – emploi.

7.1 Taux d'activité

Dans l'ensemble du pays, le taux d'activité des personnes âgées de 5 ans et plus est estimé à 40,3% contre un taux d'inactivité de 50,7%.

Selon le lien de parenté avec le chef de ménage, neuf chefs de ménages sur dix sont actifs (89,1%). Le lien de parenté est la relation d'alliance, de sang ou d'adoption qui unit un membre du ménage et le chef de ménage.

Par ailleurs, le taux d'activité des enfants du chef de ménage âgés de 5 ans et plus est de 17,0% et chez les conjoints, un peu plus de quatre sur dix travaillent (47,2%). Quel que soit le lieu de résidence, le taux d'activité reste élevé chez les chefs de ménages.

Le taux d'activité est plus élevé en milieu rural. En effet, il est de 42,7% contre 33,1% en milieu urbain. Concernant le milieu urbain, c'est la ville de Sarh qui enregistre le taux d'activité le plus élevé (39,4%), suivie de Moundou (35,2%), d'Abéché (30,3%) et de la ville de N'Djaména (29,9%). Les autres centres urbains enregistrent en moyenne un taux d'activité équivalent à 35,3%.

Tableau 7.01 : Taux d'activité (5 ans et plus) par milieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lieu de résidence	Chef de ménage	Conjoint	Enfant	Autre personne apparentée	Personne non apparentée	Ensemble
N'Djaména	86,4	30,3	10,5	18,4	30,6	29,9
Moundou	83,7	44,6	9,1	17,7	0,0	35,2
Sarh	92,7	64,0	14,5	24,4	100,0	39,4
Abéché	90,5	25,4	7,6	24,2	65,1	30,3
Autre centre urbain	89,0	39,3	12,6	17,7	22,9	35,3
Milieu urbain	88,0	36,2	11,4	18,7	30,2	33,1
Rural	89,4	50,1	18,9	25,3	46,0	42,7
Tchad	89,1	47,2	17,0	22,6	37,7	40,3

Taux d'activité des enfants âgés de 5 à 14 ans

L'ECOSIT4 a estimé la population âgée de 5 à 14 ans à 5 091 713 personnes dont 615 568 ont déclaré être occupées au moment de l'enquête.

Au niveau national, 12,1% des enfants de 5 à 14 ans sont en activité en 2018. Les données révèlent que le travail des enfants est un phénomène essentiellement rural avec un taux d'activité de 14,3% alors que celui-ci est de 4,8% en milieu urbain.

Le taux d'activité des enfants est relativement élevé dans les autres centres urbains (6,8%) et faible à N'Djaména (2,3%).

Tableau 7.02 : Taux d'activité des enfants de 5 à 14 ans par milieu de résidence (%)

Lieu de résidence	Taux d'activité de 5-14 ans
N'Djaména	2,3
Autres centres urbains	6,8
Milieu urbain	4,8
Milieu rural	14,3
Tchad	12,1

D'après le tableau 7.03, le taux d'activité des 15 ans et plus est estimé à 60,0%, soit six personnes actives occupées sur dix. Ce taux était évalué à 61,8% en 2011.

Selon le milieu de résidence, pratiquement deux personnes sur trois sont actives dans le milieu rural (63,7%) tandis que dans le milieu urbain, une personne sur deux est active (50,2%). En milieu urbain, N'Djaména a un taux d'activité bas (45,2%) comparativement à Sarh (58,1%) et Moundou (50,9%). Pratiquement neuf chefs de ménages sur dix sont actifs (89,1%). Ce taux est supérieur à ceux des autres membres du ménage ayant d'autres liens de parenté avec le chef de ménage (conjoint, enfant, autre personne apparentée et personne non apparentée). S'agissant particulièrement des conjoints, un peu moins de cinq sur dix travaillent (47,2%).

L'effectif de la population âgée de 15 ans et plus est passé de 5 205 789 personnes en 2011 (dont 3 217 178 occupés) à 7 246 959 individus (dont 4 350 913 occupés) en 2018.

Par ailleurs la population âgée de 60 ans et plus est évaluée à 652 597 individus et celle de 15-59 ans à 6 594 362 personnes.

Tableau 7.03 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lieu de résidence	Chef de ménage	Conjoint	Enfant	Autre personne apparentée	Personne non apparentée	Ensemble
N'Djaména	86,4	30,3	24,1	27,2	38,4	45,2
Moundou	83,7	44,6	22,3	11,3	0,0	50,9
Sarh	92,7	64,0	24,5	44,7	100,0	58,1
Abéché	90,5	25,4	19,7	34,1	65,1	46,5
Autres centres urbains	89,0	39,3	26,3	29,6	32,5	54,5
Milieu urbain	88,0	36,2	24,6	28,4	39,3	50,2
Rural	89,4	50,1	37,3	34,8	60,8	63,7
Tchad	89,1	47,2	33,0	31,6	47,7	60,0

Le taux d'activité est plus élevé dans les provinces du Moyen-Chari (83,0%), du Barh El Gazal (74,1%), du Sila (72,3%) et du Mandoul (67,6%). Par contre, il est moins élevé dans la ville de N'Djaména (45,2%), dans les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (48,4%) et du Salamat (49,8%). Les provinces peuvent être classées en trois groupes selon les taux d'activité : le 1^{er} groupe est constitué des provinces dont moins d'une personne sur deux est active. Il s'agit de N'Djaména, du Mayo-Kebbi Ouest et du Salamat. Le deuxième groupe est constitué des provinces ayant entre cinq et sept personnes actives sur dix. Le 3^{ème} groupe est constitué des provinces dont au moins sept personnes sur dix sont actives. Ce sont les provinces du Moyen-Chari, du Barh El Gazal et du Sila.

Au niveau national, le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 29 ans est moins élevé (45,2%) par rapport à celui des individus âgés de 30 à 49 ans (74,5%) et de 50 ans et plus (70,5%).

Tableau 7.04 : Taux d'activité (15 ans et plus) par province selon la tranche d'âges (%)

Province de résidence	Tranche d'âges			
	15 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Batha	30,8	69,2	64,5	52,4
Borkou/Tibesti	34,1	74,8	77,1	56,9
Chari Baguirmi	42,2	65,5	69,6	55,2
Guéra	39,4	73,0	77,0	59,6
Hadjer-Lamis	44,6	74,7	68,3	59,7
Kanem	35,2	64,9	68,2	53,2
Lac	42,4	71,5	81,9	59,9
Logone Occidental	56,3	74,5	66,2	64,1
Logone Oriental	55,8	79,6	73,4	67,9
Mandoul	56,1	80,2	74,5	67,6
Mayo Kebbi Est	43,6	78,4	77,8	61,3
Mayo Kebbi Ouest	37,9	62,2	55,1	48,4
Moyen Chari	76,4	93,3	82,3	83,0
Ouaddaï	34,4	65,2	69,0	52,3
Salamat	26,0	68,4	66,9	49,8

Province de résidence	Tranche d'âges			
	15 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Tandjilé	48,0	77,2	73,8	62,9
Wadi Fira	56,2	78,1	70,5	66,3
N'Djaména	25,3	70,3	57,3	45,2
Barh El Gazal	62,0	86,6	75,9	74,1
Ennedi Ouest/Ennedi Est	39,8	74,0	81,1	61,0
Sila	59,7	82,4	78,6	72,3
Tchad	45,2	74,5	70,5	60,0

Au regard du tableau 7.05, le taux d'activité chez les 15 ans et plus est plus élevé en milieu rural (63,7%) qu'en milieu urbain (50,2%). Ce niveau d'activité en zone rurale pourrait s'expliquer par la pratique de l'agriculture ou de l'élevage. A N'Djaména, ce taux est de 45,2%.

Le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes au niveau national et quel que soit le milieu de résidence. En effet, il est de 72,9% pour les hommes et 49,3% pour les femmes au niveau national.

Tableau 7.05 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	59,3	31,0	45,2
Autres urbains	66,1	43,1	53,7
Ensemble Urbain	63,2	38,3	50,2
Rural	76,7	53,1	63,7
Tchad	72,9	49,3	60,0

7.2 Caractéristiques des emplois principaux

Les femmes sont relativement plus nombreuses dans l'emploi (51,1%) que les hommes (49,9%).

Les emplois sont essentiellement occupés par des personnes de catégorie socioprofessionnelle indépendant (58,1%) ou aide familial/apprenti (34,7%). Cependant les femmes sont majoritaires uniquement parmi les aides familiaux/apprentis (75,2%) et les manœuvres (54,7%).

Tableau 7.06 : Répartition des emplois principaux par catégorie socioprofessionnelle (%)

Catégorie socioprofessionnelle	Répartition des emplois (%)	Pourcentage de femmes (%)
Cadre supérieur	0,8	9,6
Cadre moyen/agent de maîtrise	1,4	19,6
Employé/Ouvrier	3,6	14,4
Manœuvre	0,5	54,7
Travailleur indépendant	58,1	40,8
Patron	0,8	16,1
Aide familial/Apprenti	34,7	75,2
Ensemble	100,0	51,1

L'enquête a permis également de répartir les emplois principaux au niveau national par secteur d'activité selon le sexe et le nombre d'années d'études réussies comme l'indique le tableau 7.07.

Les personnes actives occupées de 15 ans et plus exercent essentiellement dans le secteur de l'agriculture (72,1%), le commerce (8,1%), les autres industries (5,7%) et l'élevage/sylviculture/pêche (4,3%). Les femmes sont majoritaires parmi les personnes qui travaillent dans le secteur d'activités autres industries (77,2%), restaurant/hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%).

Tableau 7.07 : Répartition des emplois principaux par secteur d'activité (%)

Secteur d'activité	Répartition des emplois (%)	Pourcentage de femme (%)
Agriculture	72,1	54,2
Elevage/sylviculture/pêche	4,3	32,2
Industrie extractive	0,2	7,1
Autres industries	5,7	77,2
Bâtiment et Travaux Publics	1,2	1,0
Commerce	8,1	52,5
Restaurant/Hôtel	0,5	67,1
Transports/Communications	1,4	1,7
Education/Santé	1,9	22,1
Services personnels	1,6	28,5
Autres services	3,1	23,1
Ensemble	100	51,1

Le tableau 7.08 montre que les emplois principaux sont exercés essentiellement dans les entreprises privées (96,4%) et dans une certaine mesure dans l'administration (2,2%). Les femmes sont majoritaires parmi ceux qui exercent comme ménages employeurs (55,1%) et dans les entreprises privées (52,2%).

Le nombre d'années d'études réussies est plus élevé pour ceux qui travaillent dans les entreprises publiques/parapubliques/organisme international (10,4 ans), dans l'administration (9,3 ans) et dans les entreprises associatives (7,2 ans). Il est par contre plus faible pour ceux qui sont considérés comme ménage employeur de personnel domestique (2,1%) et dans les entreprises privées (2,2 ans).

Tableau 7.08 : Caractéristiques des emplois principaux par branche institutionnelle

Branche Institutionnelle	Répartition des emplois		Pourcentage de femmes (%)	Années d'études réussies
	Pourcentage (%)	Effectif		
Administration	122 625	2,2	14,1	9,3
Entreprise publique ou parapublique/organisme international	27 609	0,5	20,6	10,4
Entreprise privée	5 471 217	96,4	52,2	2,2
Entreprise associative	22 397	0,4	26,8	7,2
Ménage comme employeur de personnel domestique	30 827	0,5	55,1	2,1
Ensemble	5 674 675	100,0	51,1	9,0

L'analyse du tableau 7.09 montre que la durée moyenne hebdomadaire de travail est de 33 heures. Elle varie de 28 heures en milieu rural à 35 heures en milieu urbain. Selon le lieu de résidence, cette durée moyenne hebdomadaire varie de 33 heures à Moundou à 36 heures à N'Djaména.

Le salaire mensuel moyen au niveau national est de 113 807 FCFA avec un salaire médian de 65 000 FCFA. Ce revenu moyen est plus élevé dans les autres centres urbains (111 696 FCFA) que dans le milieu rural (78 832 FCFA). Le salaire mensuel moyen le plus élevé est observé à N'Djaména. Celui-ci est de 142 690 FCFA avec un salaire mensuel médian de 80 000 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 36 heures avec une durée hebdomadaire médiane de 37 heures tandis que la ville de Sarh a le minimum du salaire mensuel moyen de 75 915 FCFA avec un salaire mensuel médian de 60 000 F CFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 34 heures avec une durée hebdomadaire de travail médiane de 34 heures.

Le salaire mensuel moyen des salariés de sexe masculin pour l'ensemble du pays est de 121 935 FCFA avec un salaire médian de 71 000 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 34 heures. Le salaire mensuel moyen du milieu rural pour les hommes est de 83 582 FCFA avec un salaire mensuel médian de 45 000 F CFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 30 heures contre un salaire mensuel moyen du milieu urbain de 138 313 F CFA avec un salaire mensuel médian de 80 000 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 37 heures.

Quant aux femmes, le salaire mensuel moyen au niveau national est de 75 675 F CFA avec un salaire mensuel médian de 25 000 F CFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 25 heures. Le salaire mensuel moyen du milieu rural est de 51 382 FCFA avec un salaire mensuel médian de 12 500 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 19 heures contre un salaire mensuel moyen en milieu urbain de 83 471 F CFA avec un salaire mensuel médian de 40 000 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 27 heures. Le salaire mensuel moyen des femmes est plus élevé à N'Djaména. Celui-ci est de 98 259 FCFA avec un salaire mensuel médian de 55 000 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 24 heures tandis que la ville de Moundou a le plus petit revenu mensuel moyen de 22 681 FCFA avec un revenu mensuel médian de 17 333 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 13 heures.

Tableau 7.09 : Revenu mensuel et durée hebdomadaire de travail par sexe et lieu de résidence (%)

Sexe et lieu de résidence	Durée hebdomadaire de travail (en heures)		Revenu mensuel (en F CFA)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Masculin				
N'Djaména	38	40	155 096	90 000
Moundou	38	30	150 673	6 0000
Sarh	36	39	75 060	60 000
Abéché	36	32	96 666	75 000
Autres urbains	34	35	122 014	75 000
Rural	30	24	83 582	45 000
Ensemble urbain	37	37	138 313	80 000

Sexe et lieu de résidence	Durée hebdomadaire de travail (en heures)		Revenu mensuel (en F CFA)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ensemble	34	34	121 935	71 000
Féminin				
N'Djaména	27	24	98 259	55 000
Moundou	13	2	22 681	17 333
Sarh	30	30	78 935	90 000
Abéché	12	16	40 000	40 000
Autres urbains	30	33	46 806	15 000
Rural	19	13	51 382	12 500
Ensemble urbain	27	25	83 471	40 000
Ensemble	25	22	75 675	25 000
Les 2 sexes				
N'Djaména	36	37	142 690	80 000
Moundou	33	30	124 508	58 667
Sarh	34	34	75 915	60 000
Abéché	35	32	93 938	75 000
Autres urbains	33	34	111 696	70 000
Rural	28	23	78 832	35 000
Ensemble urbain	35	36	128 048	75 000
Ensemble	33	32	113 807	65 000

Le tableau 7.10 donne la répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon la durée hebdomadaire du travail par secteur institutionnel, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence et sexe. Pour l'ensemble du pays, moins d'un actif occupé sur 10 (8,4%) passe hebdomadairement plus de 48 heures de temps de travail dans son emploi. En 2011, au moins deux actifs occupés sur 10 (23%) passaient hebdomadairement plus de 48 heures de temps de travail dans leur emploi. En milieu urbain, moins d'un actif occupé sur quatre (23,5%) passe hebdomadairement plus de 48 heures de temps de travail dans son emploi alors qu'en milieu rural c'est 4,4%.

Tableau 7.10 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus par type d'entreprise, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence et sexe selon la durée hebdomadaire de travail (%)

Caractéristique de l'actif	Moins de 30 heures	30 à 35 heures	36 à 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Type d'entreprise d'activité principale					
Etat/Collectivités locales	81,0	4,3	6,4	8,4	100
Entreprise publique/ parapublique	51,8	9,8	13,1	25,3	100
Entreprise Privée	59,3	7,7	9,6	23,4	100
Entreprise associative	52,9	20,1	27,0	0,0	100
Ménage comme employeur de personnel domestique	79,5	4,5	7,6	8,4	100
Organisme international /Ambassade	52,9	20,1	27,0	0,0	100
catégorie socioprofessionnelle					

Caractéristique de l'actif	Moins de 30 heures	30 à 35 heures	36 à 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Cadre supérieur	35,3	10,7	30,9	23,0	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	48,7	4,7	14,9	31,7	100
Ouvrier ou employé qualifié	59,6	7,1	9,3	23,9	100
Ouvrier ou employé non qualifié	51,8	7,6	11,8	28,7	100
Manœuvre, aide-ménagère	77,7	6,7	9,5	6,1	100
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	95,4	1,4	2,0	1,2	100
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	78,5	5,1	7,2	9,2	100
Travailleur familial contribuant à une entreprise familiale	51,1	8,0	13,4	27,5	100
Travailleur pour compte propre	100,0	0,0	0,0	0,0	100
Patron	79,5	4,5	7,6	8,4	100
Maître communautaire	51,1	0,0	0,0	0,0	100
Lieu de résidence					
N'Djaména	36,8	7,3	22,9	33,0	100
Moundou	60,4	8,3	9,0	22,3	100
Sarh	49,2	5,0	20,4	25,4	100
Abéché	36,0	14,9	13,3	35,7	100
Autres urbains	66,9	5,3	12,4	15,4	100
Rural	86,4	3,9	5,3	4,4	100
Ensemble urbain	53,5	6,6	16,4	23,5	100
Sexe					
Masculin	53,5	6,6	16,4	23,5	100
Féminin	86,4	3,9	5,3	4,4	100
Ensemble	79,5	4,5	7,6	8,4	100

Selon le tableau 7.11, le taux de salarisation est estimé à 7,9% en 2018 (il était à 8,7% en 2011). Le taux de salarisation est plus élevé en milieu urbain (26,8%) qu'en milieu rural (2,8%). Il varie de 14,5% dans les autres centres urbains à 45,8% à N'Djaména en passant par 15,9% à Moundou, 23,2% à Sarh et 30,1% à Abéché. Le taux de salarisation est plus élevé chez les hommes (12,2%) que chez les femmes (2,9%). Il est à noter que la majorité des hommes actifs occupés de N'Djaména sont des salariés (55,2%).

Tableau 7.11 Taux de salarisation par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	55,2	28,3	45,8
Moundou	24,1	6,8	15,9
Sarh	38,6	9,6	23,2
Abéché	42,9	4,4	30,1
Autres urbains	22,7	4,4	14,5
Ens urbain	37,3	12,0	26,8
Rural	4,7	0,8	2,8
Total	12,2	2,9	7,9

En général, certains actifs exercent plusieurs emplois, un technicien de la santé peut exercer une activité agro-pastorale comme activité secondaire. La pluriactivité est une stratégie des ménages et des individus pour accroître ou compenser leur revenu.

Le tableau 7.12 présente le taux de pluriactivité par lieu de résidence selon le sexe. Au niveau national, le taux de pluriactivité est de 30,7% (24,1% en 2011). Ce taux est plus élevé chez les hommes (32,4%) que chez les femmes (28,8%). Il est moins élevé en milieu urbain (19,0%) qu'en milieu rural (33,9%).

Tableau 7.12 Taux de pluriactivité par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	7,8	5,7	7,1
Moundou	13,7	6,8	10,4
Sarh	14,6	12,4	13,4
Abéché	13,8	22,3	16,6
Autres urbains	32,8	25,2	29,4
Rural	36,1	31,5	33,9
Ensemble urbain	20,2	17,2	19,0
Total	32,4	28,8	30,7

7.3 Chômage

Le chômage résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Un chômeur au sens du BIT est toute personne ayant dépassé un âge spécifié (15 ans et plus) qui, au cours de la période de référence, était à la fois sans travail (c'est-à-dire qu'elle n'était pas pourvue d'un emploi salarié ou non salarié au cours de la période de référence (une semaine)), *disponible* pour travailler dans un emploi salarié ou non durant la période de référence (quatre semaines), *à la recherche d'un travail* (c'est-à-dire avait pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée (quatre dernières semaines ou douze derniers mois) pour chercher un emploi salarié ou non).

Le taux de chômage est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer ce déséquilibre et il se définit comme étant le rapport du nombre des chômeurs à la population active.

7.3.1 Taux de chômage au sens du BIT

Les résultats du tableau 7.13 indiquent que 2,0% de la population active de 15 à 64 ans sont en situation de chômage au sens du BIT. Selon le Bureau International du Travail, est considéré comme chômeur, toute personne n'ayant pas travaillé la semaine précédant l'enquête (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête. Ce taux a chuté de 3,7 points de pourcentage comparativement à celui de l'ECOSIT3 qui était de 5,7%. Cette amélioration du niveau résulte des efforts déployés par l'Etat pour intégrer à la fonction publique, entre la période allant de 2012 à 2015, un grand nombre de jeunes sortis des universités et autres établissements d'enseignements supérieurs jumelés avec la mise en œuvre de quelques politiques d'insertion des jeunes dans la vie active (Programme auto emploi de l'ONAPE, financement des projets par le Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ), etc.).

Le chômage est un phénomène qui touche dans l'ensemble plus d'hommes (2,3%) que de femmes (1,7%). Toutefois, le taux de chômage des femmes dans la ville de N'Djaména et dans une moindre mesure dans la ville d'Abéché est supérieur à celui des hommes.

L'analyse selon le lieu de résidence laisse apparaître que le chômage au Tchad, est un phénomène plus urbain que rural. Il touche 4,8% de la population active du milieu urbain contre

1,2% du milieu rural. Il est plus accentué dans la ville de N'Djamena où il représente 8,1% de la population active. L'exode rural constitue le premier facteur qui expliquerait cette différence entre le milieu rural et le milieu urbain.

Selon les classes d'âges, le chômage sévit plus chez les jeunes de 15 à 29 ans (3,4%), moins dans la tranche allant de 30 à 49 ans (1,5%) et relativement plus faible dans la tranche des 50 ans et plus (0,5%). La raison principale est que la population active est majoritairement jeune et que la tranche de 15 à 29 ans est celle qui regroupe en général des actifs moins qualifiés et dans la plupart des cas, à la quête de leur premier emploi.

Tableau 7.13 : Taux de chômage au sens du BIT des 15-64 ans par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
N'Djaména	7,7	8,7	13,0	7,1	1,8	8,1
Moundou	3,5	2,2	0,0	5,0	4,0	2,9
Sarh	3,6	2,0	4,3	1,1	3,9	2,8
Abéché	4,9	5,0	4,3	5,0	5,6	4,9
Autres urbains	3,0	2,2	5,6	1,1	0,6	2,6
Rural	1,4	1	2,3	0,6	0,1	1,2
Ensemble urbain	5,1	4,4	7,6	4,0	1,7	4,8
Total	2,3	1,7	3,4	1,5	0,5	2,0

Les résultats du tableau 7.14 indiquent que 2,0% de la population active de 15 ans et plus (15-64 ans et 65 ans et plus) sont en situation de chômage au sens du BIT. Cette catégorisation permet de prendre en compte la situation de l'emploi chez les personnes les plus âgées généralement admises à la retraite.

Tout comme chez les 15-64 ans, le chômage chez les 15 ans et plus est un phénomène plus observé en milieu urbain (4,6%) qu'en milieu rural (1,1%). Quel que soit le milieu de résidence, son taux est légèrement en baisse comparé à celui des 15-64 ans. Il est en retrait de 0,2 point de pourcentage dans l'ensemble urbain et 0,1 point de pourcentage en milieu rural. Il reste toujours plus accentué dans la ville de N'Djamena où il représente cette fois-ci 7,9% de la population active. Le chômage chez les 15 ans et plus touche également plus les hommes (2,1%) que les femmes (1,7%). Il ressort de ce qui précède que ce sont uniquement les hommes qui cherchent encore du travail au-delà de l'âge de la retraite (65 ans et plus).

La tendance du taux de chômage selon les classes d'âges reste la même malgré la prise en compte de la situation de l'emploi des personnes plus âgées.

Tableau 7.14 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus au sens du BIT par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
N'Djaména	7,6	8,6	13,1	7,3	1,8	7,9
Moundou	3,2	2,2	0,0	5,0	3,2	2,7
Sarh	3,5	2,0	4,3	1,1	3,7	2,7
Abéché	4,6	4,6	4,3	5,0	3,9	4,6
Autres urbains	2,9	2,1	5,7	1,0	0,4	2,5
Rural	1,2	1,0	2,3	0,6	0,1	1,1
Ensemble urbain	4,9	4,2	7,7	4,0	1,5	4,6
Total	2,1	1,7	3,4	1,5	0,5	2,0

Au niveau des provinces, on observe une disparité du taux de chômage chez les 15 ans et plus (tableau 7.15). Le chômage sévit plus à N'Djamena (7,9%) et dans une proportion un peu plus élevée chez les femmes (8,6%) que chez les hommes (7,6%). Il est légèrement au-dessus du taux national dans les provinces du Salamat (3,4%), du Logone oriental (2,6%), du Kanem (2,1%) du Ouaddaï (2,1%) et du Guéra (2,0%). Il est par contre faible dans les autres provinces du Tchad.

Il reste également un phénomène plus urbain (4,6%) que rural (1,1%) chez les 15 ans et plus.

Tableau 7.15 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par province de résidence selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Batha	4,4	0,5	0,4	2,0	1,0
Borkou/Tibesti	2,7	0,3	1,8	0,0	1,2
Chari Baguirmi	2,6	1,4	2,0	0,8	1,5
Guéra	1,8	2,1	2,9	1,2	2,0
Hadjer Lamis	1,2	0,2	0,6	0,0	0,3
Kanem	3,2	1,9	0,6	4,0	2,1
Lac	1,5	1,4	0,3	3,1	1,4
Logone Occidentale	3,0	0,5	1,4	0,8	1,1
Logone Orientale	7,3	1,9	3,2	2,0	2,6
Mandoul	0,0	1,7	0,7	2,1	1,5
Mayo Kebbi Est	0,8	1,0	0,9	1,0	1,0
Mayo Kebbi Ouest	0,0	0,3	0,4	0,0	0,2
Moyen Chari	2,0	0,8	1,2	1,0	1,1
Ouaddaï	4,2	1,6	2,9	0,7	2,1
Salamat	2,2	3,8	0,7	7,5	3,4
Tandjilé	3,8	0,7	1,9	0,2	1,1
Wadi Fira	0,5	1,1	1,6	0,5	1,0
N'Djaména	7,9		7,6	8,6	7,9
Barh El Gazal	4,0	0,0	1,1	0,2	0,7
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	0,0	0,1	0,0	0,1
Sila	5,5	1,1	3,1	0,5	1,9
Borkou-Ennedi-Tibesti	1,8	0,1	0,8	0,0	0,5
Tchad	4,6	1,1	2,1	1,7	2,0

Le tableau 7.16 ci-après indique qu'il y a une disparité entre les provinces du niveau de chômage au sens du BIT chez les 15 à 64 ans. L'ordre des provinces reste presque le même mais avec un degré légèrement supérieur à celui des 15 ans et plus. En effet, le chômage est davantage plus accentué à N'Djamena (8,1%) et légèrement au-dessus du taux national dans les provinces du Salamat (3,6%), du Logone Oriental (2,7%), du Ouaddaï (2,4%), du Kanem (2,3%) et du Guéra (2,2%). Les autres provinces présentent de taux inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 7.16 : Taux de chômage des personnes âgées de 15-64 ans au sens du BIT par province de résidence selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Batha	4,7	0,6	0,4	2,1	1,0
Borkou/Tibesti	2,7	0,3	2,0	0,0	1,3
Chari Baguirmi	2,7	1,5	2,2	0,8	1,6
Guéra	1,9	2,3	3,2	1,3	2,2
Hadjer-Lamis	1,3	0,2	0,6	0,0	0,3

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Kanem	3,5	2,1	0,7	4,3	2,3
Lac	1,6	1,6	0,4	3,3	1,6
Logone Occidentale	3,1	0,5	1,4	0,9	1,2
Logone Orientale	7,6	2,0	3,3	2,0	2,7
Mandoul	0,0	1,8	0,7	2,3	1,6
Mayo Kebbi Est	0,9	1,1	1,0	1,1	1,1
Mayo Kebbi Ouest	0,0	0,3	0,5	0,0	0,2
Moyen Chari	2,1	0,9	1,3	1,0	1,1
Ouaddaï	4,5	1,8	3,2	0,8	2,4
Salamat	2,3	4,1	0,7	7,7	3,6
Tandjilé	3,9	0,8	2,0	0,2	1,1
Wadi Fira	0,5	1,2	1,7	0,5	1,1
N'Djaména	8,1		7,8	8,9	8,1
Barh El Gazal	4,2	0,0	1,1	0,2	0,7
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	0,0	0,1	0,0	0,1
Sila	5,7	1,2	3,4	0,5	2,0
Borkou-Ennedi-Tibesti	1,9	0,1	0,9	0,0	0,6
Tchad	4,8	1,2	2,3	1,7	2,0

7.3.2 Taux de chômage au sens large

Le chômage au sens large désigne en plus des chômeurs BIT, les chômeurs dits découragés. Ces derniers représentent les individus sans travail et disponibles pour travailler, souvent âgés, qui ont été longtemps chômeurs (au sens BIT du terme), et qui, pour des raisons personnelles ou des raisons liées à la situation du marché du travail, ne font plus d'effort pour rechercher effectivement un travail.

Ainsi, le taux de chômage élargi est le rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés, à la population active (occupée et non occupée).

D'après le tableau 7.17, les chômeurs au sens large chez les 15 ans et plus, représentent 18,5% de la population active. Contrairement au chômage au sens strict du BIT, le chômage au sens large touche plus des femmes (26,8%) que des hommes (10,3%). Cela s'expliquerait par le fait que la majorité des femmes, même instruites, passent leur temps à s'occuper des tâches ménagères qui diminuent ainsi leur temps et leur effort pour chercher un emploi.

De même, le chômage au sens large reste toujours plus accentué en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (13,9%). Il touche plus des personnes dans les autres milieux urbains (18,5%) que celles des villes de Moundou (10,7%), d'Abéché (10,3%) et de N'Djaména (9,6%).

Par contre, la tranche d'âges de 15 à 29 ans est toujours la plus touchée par le chômage quelle que soit la définition retenue pour analyser le phénomène.

Tableau 7.17 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus (au sens élargi) par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
N'Djaména	8,8	11,1	17,1	7,5	3,4	9,6
Moundou	6,4	14,9	3,4	14,4	14,3	10,7
Sarh	4,6	3,0	6,0	2,3	3,7	3,8

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
Abéché	9,5	12,3	19,7	7,7	3,9	10,3
Autres urbains	11,7	25,8	32,4	10,7	5,2	18,5
Rural	9,9	19,2	24,8	9,1	5,2	13,9
Ensemble urbain	10,4	28,4	31,5	13,4	5,7	19,7
Total	10,3	26,8	30,3	12,4	5,6	18,5

D'après le tableau 7-18, le taux de chômage des 15 ans et plus est évalué à 18,5% au sens large alors qu'il se situe à 2,0% au sens du BIT.

Par ailleurs, le niveau de chômage au sens large dans la population de 15 ans et plus est élevé chez les femmes (26,8%) que chez les hommes (10,3%) peu importe le milieu de résidence. Par contre, la tendance est inversée en ce qui concerne le chômage au sens du BIT (1,7% pour les femmes et 2,1% pour les hommes).

Selon les classes d'âges, la tendance décroît au fur et à mesure qu'on passe d'une tranche d'âges à une autre plus supérieure, c'est-à-dire que le taux de chômage au sens large tout comme au sens du BIT est plus élevé chez les plus jeunes que chez les plus âgés. Il existe aussi un grand écart entre le taux de chômage au sens large des 15 à 29 ans et celui de la tranche de 50 ans et plus, comparé à l'écart du taux de chômage au sens du BIT. Cet écart est de 24,7 points de pourcentage pour le chômage au sens large contre 2,9 points de pourcentage pour le chômage au sens du BIT.

Tableau 7.18 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe et classes d'âges selon le milieu de résidence (%)

Sexe et classe d'âges	Chômage élargi			Chômage au sens du BIT		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Sexe						
Masculin	10,4	9,9	10,3	4,9	1,2	2,1
Féminin	28,4	19,2	26,8	4,2	1,0	1,7
Classe d'âges						
15 à 29	31,5	24,8	30,3	7,7	2,3	3,4
30 à 49	13,4	9,1	12,4	4,0	0,6	1,5
50 et plus	5,7	5,2	5,6	1,5	0,1	0,5
Total	19,7	13,9	18,5	4,6	1,1	2,0

Dans la population des 15 à 64 ans, le taux de chômage au sens large s'établit à 19,1% et reste toujours plus accentué chez les femmes (27,2 %) que chez les hommes (10,7%).

La répartition par classe d'âges montre également que le chômage au sens large est un phénomène qui touche plus les jeunes de 15 à 29 ans (30,1%) et dans une proportion moindre celle de la tranche de 30 à 49 ans (12,3%). Il reste également un phénomène urbain (20,5%) que rural (14,3%).

La tendance du chômage au sens du BIT dans cette population (15 à 64 ans) reste la même que celle des 15 ans et plus.

Tableau 7.19 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et classe d'âges selon le milieu de résidence (%)

Sexe et classe d'âges	Chômage élargi			Chômage au sens du BIT		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Sexe						
Masculin	11,0	10,2	10,7	1,4	5,1	2,3
Féminin	29,1	19,8	27,2	1,0	4,4	1,7
Classe d'âges						
15 à 29	31,5	24,8	30,1	7,6	2,3	3,4
30 à 49	13,4	9,1	12,3	4,0	0,6	1,5
50 et plus	6,5	5,8	6,2	1,7	0,1	0,5
Total	20,5	14,3	19,1	4,8	1,2	2,0

Il ressort du tableau 7.20 que le chômage quelle que soit sa forme est un phénomène qui touche plus les personnes ayant atteint un niveau d'étude du secondaire technique/professionnel. En effet, le taux de chômage au sens du BIT des personnes ayant le niveau du secondaire technique/professionnel est de 14,4% largement au-dessus du taux de chômage national (2%). Quant au chômage au sens large, il touche 25,8% des personnes ayant atteint le secondaire technique/professionnel pour une moyenne nationale de 19,1%. Par contre, le taux de chômage des personnes ayant aucun niveau d'instruction (1,6% au sens du BIT et 19,2% au sens large) est inférieur à la moyenne nationale au sens du BIT (2,0%) et sensiblement supérieur à la moyenne nationale au sens large (19,1%).

La répartition par sexe, révèle également que le chômage au sens du BIT touche plus les hommes (1,7%) que les femmes (1,5%) n'ayant aucun niveau d'instruction à l'opposé du chômage au sens large (27,8 % chez les femmes contre 7,9%).

La tendance dans les provinces de résidence varie d'une forme de chômage à une autre. Le chômage au sens du BIT par exemple, touche principalement les personnes ayant atteint le niveau secondaire technique/professionnel des provinces du Moyen-Chari (30,5%), de N'Djamena (23,2%) et celles ayant atteint le supérieur dans la province du Barh El-Gazal (27,5%). Par contre il existe une disparité dans les provinces en ce qui concerne le chômage au sens large. Il touche par exemple, beaucoup plus les personnes ayant atteint le niveau primaire dans le Batha (55,8%) et le Guéra (46,6%) et tous les actifs ayant atteint le niveau supérieur dans le Chari-Baguirmi (100%).

Tableau 7.20 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et province de résidence selon le niveau d'études atteint (%)

Sexe et Province	Chômage au sens du BIT							Chômage élargi					
	Niveau d'instruction							Niveau d'instruction					
	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/	Supérieur	Ensemble	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/	Supérieur	Ensemble	
Sexe													
Masculin	1,7	2,0	3,2	19,7	6,3	2,3	7,9	12,3	18,0	33,8	8,8	10,7	
Féminin	1,5	1,1	2,7	0,0	16,7	1,7	27,8	23,4	30,5	0,0	18,5	27,2	

Sexe et Province	Chômage au sens du BIT						Chômage élargi					
	Niveau d'instruction						Niveau d'instruction					
	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/	Supérieur	Ensemble	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/	Supérieur	Ensemble
Province												
Batha	1,1	0,0	0,0		0,0	1,0	35,4	55,8	38,0		15,5	37,1
Borkou	0,6	3,5	5,5		0,0	1,3	0,6	3,5	5,5		0,0	1,3
Chari-Baguirmi	1,3	0,0	9,4		0,0	1,6	12,5	20,5	48,7	100	0,0	16,0
Guéra	1,9	6,3	1,9		0,0	2,2	27,7	46,6	40,4		0,0	30,5
Hadjer-Lamis	0,3	0,0	2,0		0,0	0,3	12,4	14,0	2,0		0,0	12,1
Kanem	2,3	0,0	6,2		0,0	2,3	3,4		10,5		0,0	3,5
Lac	1,7	0,0	1,1		0,0	1,6	25,1	21,9	30,2		0,0	25,2
Logone Occidental	0,7	1,6	0,8		11,7	1,2	9,8	5,7	9,5		11,7	8,8
Logone Oriental	1,2	3,5	5,0	0,0	6,7	2,7	18,7	19,1	34,6	33,5	6,7	22,0
Mandoul	2,4	1,1	0,0		0,0	1,6	14,2	7,6	6,2		0,0	10,7
Mayo-Kebbi Est	0,9	0,0	2,7	0,0	0,0	1,1	29,6	22,7	29,0	29,7	18,1	27,7
Mayo-Kebbi Ouest	0,7	0,0	0,0		0,0	0,2	26,9	29,1	25,2		6,3	25,9
Moyen-Chari	1,8	0,0	0,0	30,5	4,0	1,1	2,0	1,4	0,9	30,5	4,0	1,8
Ouaddaï	2,0	3,6	0,0		12,3	2,4	30,4	24,5	18,1		12,3	29,3
Salamat	3,8	2,7	0,0		0,0	3,6	42,8	58,7	41,1		9,1	43,7
Tandjilé	0,2	1,7	2,7		0,0	1,1	17,2	21,4	33,3		0,0	21,9
Wadi Fira	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	20,6	55,5	40,9	0,0	0,0	23,2
Ville de N'Djamena	6,0	4,9	9,7	23,2	12,9	8,1	6,7	7,3	13,0	23,2	13,9	9,7
Barh-El-Gazal	0,3	0,0	3,8	0,0	27,5	0,7	1,4	6,0	3,8	0,0	27,5	2,1
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,0	0,0	1,5		0,0	0,1	1,0	8,2	1,5		0,0	1,6
Sila	1,3	7,1	12,1		9,3	2,0	21,4	13,7	40,0		9,3	22,0
Total	1,6	1,6	3,1	14,4	8,4	2,0	19,2	17,4	22,1	25,8	10,8	19,1

Selon le tableau 7.21, le chômage au sens du BIT touche beaucoup plus les actifs détenteurs d'un diplôme de BT « Brevet de technicien » (16,5%) suivis des détenteurs d'un diplôme de « Doctorat/Phd » (13,4%). Hormis cette situation, le chômage au sens du BIT croît avec le niveau du diplôme lorsqu'on passe des actifs n'ayant aucun diplôme aux actifs détenteurs du BAC comme le diplôme le plus élevé. Le taux varie de 1,6% à 4,9%. En revanche, le taux du chômage au sens du BIT décroît avec le diplôme lorsqu'on passe des actifs détenteurs du DEUG/DUT/BTS (10,2%) aux actifs détenteurs d'un Master/DEA/DESS (6,9%).

Bien que dans l'ensemble, les hommes soient plus vulnérables au chômage que les femmes, les actifs sans emploi détenteurs du BT et du Doctorat/Phd sont uniquement des femmes. De même, le chômage touche plus les femmes que les hommes pour les actifs détenteurs des diplômes de BAC (8,2% contre 4,2%), de DEUG/DUT/BTS (23,1% contre 3,7%), de Licence (17,2% contre 8,3%) et de Maîtrise (15,1% contre 5,7%).

Quel que soit le dernier diplôme obtenu, le chômage au sens du BIT est un phénomène plus urbain que rural.

L'analyse du chômage au sens large par rapport au dernier diplôme le plus élevé obtenu par les actifs, révèle que les personnes ayant le CEPE sont les plus vulnérables au chômage (23,4%) suivies des personnes n'ayant aucun diplôme (19,2%). Cela veut dire que les chômeurs

découragés sont en partie constitués des actifs n'ayant obtenu au plus le diplôme de CEPE. Dans une proportion moindre, les actifs détenteurs des diplômes de BEPC (15,1%) et du BAC (14,0%) font également moins d'effort pour chercher du travail.

Contrairement au chômage au sens du BIT, les femmes sont plus vulnérables au chômage au sens large que les hommes d'une manière générale et ce, quel que soit le diplôme obtenu.

De même, le chômage au sens large est un phénomène plus urbain que rural surtout pour les actifs détenteurs des diplômes ne dépassant pas le BAC à l'exception des détenteurs du CAP. Le phénomène s'inverse pour les actifs détenteurs d'au moins un diplôme de DEUG/DUT/BTS.

Tableau 7.21 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par diplôme le plus élevé obtenu selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Diplôme le plus élevé obtenu	Chômage au sens du BIT					Chômage élargi				
	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural		Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Aucun	1,8	1,4	3,4	1,2	1,6	9,5	27,3	20,3	13,6	19,2
CEPE	3,1	1,4	4,5	1,6	2,5	19,4	29,4	24,1	21,8	23,4
BEPC	3,5	3,4	6,9	0,4	3,5	12,2	23,5	17	12,8	15,1
CAP	3	0	5,7	0	2,4	10,5	0	0	18,6	8,5
BT	0	58,6	0	24,3	16,5	0	58,6	24,3	0	16,5
BAC	4,2	8,2	7,3	0	4,9	13,1	17,5	14,9	13,5	14
DEUG, DUT, BTS	3,7	23,1	12,1	0	10,2	5,7	24,8	0	14,2	12,1
Licence	8,3	17,2	11,6	0	9,6	11,2	19,2	12,4	12,4	12,4
Maitrise	5,7	15,1	8,2	0	7,6	8,1	15,1	0	10,2	9,5
Master/DEA/D ESS	6,9	0	7	0	5,9	6,9	0	0	7	5,9
Doctorat/Phd	0	100	13,4		13,4	0	100		13,4	13,4
Total	2,3	1,7	4,8	1,2	2	10,7	27,2	20,4	14,3	19,1

7.4 Sous-emploi

L'étude du sous-emploi permet de savoir si la capacité de chaque actif est pleinement utilisée. On parle de sous-emploi lorsque l'emploi est insuffisant par rapport à des normes ou à des alternatives déterminées. Le taux de sous-emploi invisible correspond au rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum (60 000 FCFA pour le SMIG au Tchad), au nombre de la population active occupée.

Le tableau 7.22 indique que 4,0% de la population active occupée gagne moins de 60 000 FCFA par mois. Le taux de sous-emploi invisible est plus élevé à N'Djaména (16,4%) par rapport aux autres centres urbains (7,2%). En milieu rural, ce phénomène ne concerne que 2,1% de la population active occupée.

En ce qui concerne le secteur institutionnel, le taux de sous-emploi invisible est plus élevé chez les actifs occupés qui exercent comme personnel domestique dans les ménages (75,1%) et dans les entreprises associatives (66,4%). Ce constat reste valable quel que soit le lieu de résidence. Par contre, ce taux est faible pour les personnes exerçant dans les entreprises privées dans l'ensemble du pays, à N'Djaména, dans le milieu rural, dans les autres centres urbains.

L'analyse selon la classe d'âge montre que le sous-emploi invisible touche 4,2% des actifs occupés âgés de 30-49 ans, 4,0% de ceux âgés de 15-29 ans et 3,0% des actifs occupés de 50

ans et plus. C'est parmi les jeunes actifs de 15 -29 ans résidant à N'Djaména qu'on rencontre la plus grande proportion de personnes en situation de sous-emploi invisible (20,8%).

Quel que soit le milieu de résidence, le sous-emploi invisible affecte plus les actifs occupés ayant le niveau supérieur. En effet, hormis le milieu rural (14,9%), environ un actif sur cinq de cette catégorie est en situation de sous-emploi invisible. Globalement, le taux de sous-emploi invisible est plus élevé à N'Djaména quel que soit le niveau d'instruction.

Suivant le sexe, il ressort que les hommes actifs occupés sont plus exposés au sous-emploi invisible (5,5%) que les femmes actives occupées (2,2%). Par ailleurs, respectivement 17,3% des hommes et 14,5% des femmes occupés gagnent moins que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans la capitale. Dans les autres centres urbains, cette proportion est de 10,0% chez les hommes et 3,6% chez les femmes occupées.

Tableau 7.22 : Taux de sous-emploi invisible chez les 15-64 ans par secteur institutionnel, classe d'âges, sexe et niveau d'études selon le milieu de résidence (%)

Secteur Institutionnel, classe d'âges et niveau d'instruction	N'Djaména	Autres centres urbains	Ensemble Urbain	Rural	Ensemble
Secteur Institutionnel					
Etat/Collectivités locales	20,0	17,6	19,0	18,5	18,9
Entreprise publique/ parapublique	33,8	13,3	24,2	2,1	22,0
Entreprise Privée	10,1	5,3	6,8	1,3	2,4
Entreprise associative	56,6	55,5	56,2	72,5	66,4
Ménage comme employeur de personnel domestique	70,2	80,4	73,2	80,1	75,1
Organisme international /Ambassade	26,7	5,2	16,4	24,2	18,4
Classe d'âges					
15 à 29	20,8	8,7	12,5	2,0	4,0
30 à 49	14,9	7,5	10,4	2,3	4,2
50 et plus	13,8	3,5	7,1	1,7	3,0
Niveau d'instruction					
Sans instruction	15,5	6,3	9,3	1,8	3,0
Primaire	13,1	6,3	8,4	2,3	3,5
Secondaire général	17,1	6,2	10,1	3,1	5,7
Secondaire technique/professionnel	9,0	0,0	4,8	0,0	2,6
Supérieur	20,4	19,9	20,2	14,9	19,1
Sexe					
Masculin	17,3	10,0	12,9	3,1	5,5
Féminin	14,5	3,6	6,9	1,0	2,2
Total	16,4	7,2	10,5	2,1	4,0

Le tableau 7.23 indique qu'au Tchad, un individu actif occupé prend en charge en moyenne 2,2 dépendants. Ce rapport est plus élevé en milieu urbain (2,8) qu'en milieu rural (2,0) et plus élevé chez les femmes (2,6) que chez les hommes (1,8).

Tableau 7.23: Taux de dépendance économique par milieu de résidence selon le sexe

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	2,3	5,3	3,3
Moundou	2,1	2,7	2,4
Sarh	1,8	2,2	2,0
Abéché	2,0	6,1	3,2
Autres urbains	2,0	3,3	2,5
Ens urbain	2,1	3,8	2,8
Rural	1,7	2,4	2,0
Total	1,8	2,6	2,2

CHAPITRE 8 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

La pauvreté non monétaire présente plusieurs dimensions dont l'accès à un logement décent, à une eau potable, à une énergie durable et à un environnement sain (Alkire et Foster, 2009 et Alkire et Santos, 2010). Par conséquent, l'accès à un logement décent et à des conditions d'existence meilleures réduit le niveau de pauvreté des ménages (Defeyt, 2006).

Le présent chapitre traite de l'accès à un logement et à d'autres dimensions essentielles du bien-être des ménages que sont l'eau, l'énergie, l'assainissement et le type de combustible. Les résultats sont présentés par milieu de résidence, province et niveau de vie.

8.1 Logement

L'accès au logement est un indicateur de mesure de la pauvreté dans le sens où le revenu consacré au loyer peut représenter une part importante dans le budget d'un ménage. C'est ainsi que certains ménages pauvres peuvent être exclus d'un logement décent. La notion de la décence d'un logement couvre également les dimensions de santé et de sécurité. En effet, un ménage occupant un logement salubre serait susceptible d'avoir une meilleure situation de santé qu'un ménage vivant dans un logement insalubre.

Compte tenu de l'importance d'un logement décent dans la vie des populations, le onzième Objectif de Développement Durable (ODD 11) à travers sa Cible 11.1 (priorisée par le Tchad) est consacré à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et l'assainissement des quartiers de taudis à l'horizon 2030.

8.1.1 Type de logement

D'après le tableau 8.01, au niveau national, la majorité des ménages habitent des cases isolées (44,6%) et des maisons isolées (37,6%). Par ailleurs, 0,9% seulement des ménages occupent des villas, 2,1% de ménages habitent des maisons en bâches et les immeubles sont rares (0,2%).

L'analyse selon le milieu de résidence met en exergue une forte concentration des cases isolées et des maisons isolées dans les zones rurales comparativement aux zones urbaines. En effet, plus de la moitié des ménages ruraux (54,9%) occupent des cases isolées contre 10,6% des ménages urbains. Cette différence est moins prononcée en ce qui concerne les maisons isolées. Par ailleurs, les ménages urbains occupent majoritairement des maisons en bande (62,7%). Seulement 3,6% des ménages urbains occupent des villas.

La répartition des ménages par type de logement selon le niveau de vie est semblable à celle selon le milieu de résidence. Les ménages pauvres occupent majoritairement des cases isolées (56,6%) comparés aux ménages non pauvres (38,3%). Toutefois, la tendance s'inverse en ce qui concerne les maisons isolées qui sont plus occupées par des non pauvres (38,4%) que par des pauvres (35,9%).

D'une manière globale, ces résultats montrent que les ménages ruraux et pauvres occupent plus ou moins les mêmes types de logement.

Tableau 8.01: Répartition des ménages par type de logement selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%)

Type de logement	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Appartement dans un immeuble	0,8	0,0	0,3	0,2	0,2	0,2	0,7	0,1	0,2
Villa	4,2	0,1	1,3	0,4	0,0	0,0	3,6	0,1	0,9
Maison en bandes	65,2	0,0	19,5	49,1	0,0	5,2	62,7	0,0	14,6
Maison isolée	19,9	46,3	38,4	21,3	37,7	35,9	20,1	42,9	37,6
Maison en bâches	2,3	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,3	2,0	2,1
Case isolée	7,6	51,5	38,3	27,0	60,1	56,6	10,6	54,9	44,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.2 Qualité de logement

La qualité du logement est appréciée dans cette section en fonction de la nature des matériaux des murs, des toits et des sols, la source d'éclairage et l'assainissement (mode d'évacuation des ordures et des eaux usées et le type de lieux d'aisance).

8.1.2.1 Le matériau du mur

Les matériaux des murs les plus utilisés par les ménages tchadiens sont paille/banco/mottes de terre et les briques cuites qui représentent à eux seuls près de 81% des cas. Près d'un ménage sur trois utilise les briques cuites comme principal matériau du mur (28,0%). Les matériaux les moins représentés sont le banco amélioré/semi-dur (5,1%), ciment/béton/pierres de taille (2,3%) et les matériaux de récupération (planches, cartons, etc.) qui sont utilisés par 0,5% des ménages.

En outre, quel que soit le niveau de vie du ménage, les matériaux du mur les plus utilisés sont paille/banco/motte de terre (49,6% des ménages non pauvres contre 59,0% de ménages pauvres) suivis des briques cuites (29,3% des ménages non pauvres contre 25,5% de ménages pauvres).

Tableau 8.02a : Répartition des ménages par principal matériau du mur selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Matériau des murs	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Ciment/Béton/Pierres de taille	10,3	0,3	3,3	1,4	0,2	0,3	8,9	0,2	2,3
Briques cuites	47,1	21,7	29,3	39,6	23,9	25,5	46,0	22,6	28,0
Bac alu, vitres, etc.	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Banco amélioré/ semi-dur	8,5	4,7	5,8	5,3	3,6	3,7	8,0	4,2	5,1
Matériaux de récupération (planches, etc.)	1,3	0,3	0,6	2,6	0,1	0,4	1,5	0,2	0,5
Pierres simples (Traditionnelles)	7,5	9,5	8,9	8,2	8,3	8,3	7,6	9,0	8,7

Matériau des murs	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Paille, Banco, motte de terre	24,3	60,5	49,6	38,7	61,4	59,0	26,5	60,8	52,9
Autre	0,9	3,1	2,4	4,2	2,6	2,8	1,4	2,9	2,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.2.2 Matériau du toit

L'analyse du tableau 8.02b met en évidence la forte utilisation de la paille (52,4%) suivie des tôles (31,4%). La paille est le matériau du toit le plus utilisé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'utilisation de la paille comme matériau du toit est quatre (4) fois plus élevée dans les ménages ruraux (63,8%) que dans les ménages urbains (15,0%). La tendance s'inverse pour la tôle dont l'utilisation est quasi quatre (4) fois plus élevée en milieu urbain (73,6%) qu'en milieu rural (18,6%).

La même tendance est observée en considérant le niveau de vie, la paille et la tôle sont largement utilisées comme matériaux du toit par les ménages pauvres (respectivement de 67,8% et 18,7%) et non pauvres (respectivement de 44,4% et 38,0%). Il est à noter que l'utilisation de la paille parmi les non pauvres est plus observée dans les ménages du milieu rural (58,6% contre 11,1% en milieu urbain).

Tableau 8.02b : Répartition des ménages par principal matériau du toit selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Matériau du toit	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Dalle en ciment	2,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,4
Tuile	1,3	0,7	0,9	1,3	0,4	0,5	1,3	0,6	0,8
Tôles	77,4	21,2	38,0	53,2	14,7	18,7	73,6	18,6	31,4
Paille	11,1	58,6	44,4	35,7	71,6	67,8	15,0	63,8	52,4
Banco	5,2	11,7	9,8	6,3	8,0	7,8	5,4	10,2	9,1
Chaume	0,8	3,1	2,4	1,3	2,1	2,0	0,9	2,7	2,3
Nattes	2,0	3,8	3,3	1,4	2,5	2,4	1,9	3,3	3,0
Autre	0,2	0,9	0,7	0,8	0,7	0,7	0,3	0,8	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.2.3 Matériau du sol

D'une manière générale, plus de neuf ménages sur dix (91,4%) utilisent la terre battue/sable comme matériau principal du sol. L'utilisation du ciment vient en deuxième position avec une fréquence de 7,3%. Selon le milieu de résidence, l'écart entre les ménages ruraux et les ménages urbains dans l'utilisation de la terre battue/sable comme matériau du sol est de 22,4 points de pourcentage. Le ciment/béton est 10 fois plus utilisé par les ménages urbains (23,9%) que par les ménages ruraux (2,3%).

En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que les ménages pauvres tout comme les non pauvres utilisent majoritairement la terre battue/sable comme matériau du sol (96,3% pour les pauvres contre 88,8% pour les non pauvres). Par ailleurs, le ciment/béton est plus utilisé par les non pauvres (9,8%) que par les pauvres (2,5%). Les carreaux/marbre sont moins utilisés par les ménages tchadiens (0,3%).

Tableau 8.02c : Répartition des ménages par principal matériau du sol selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Matériau du sol	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Carreaux/Marbre	1,7	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	1,5	0,0	0,3
Ciment/Béton	26,4	2,8	9,8	10,3	1,5	2,5	23,9	2,3	7,3
Terre battue/Sable	71,4	96,3	88,8	89,4	97,1	96,3	74,2	96,6	91,4
Bouse d'animaux	0,4	0,7	0,6	0,0	1,1	1,0	0,3	0,9	0,7
Autre	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,3	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.3 Autres caractéristiques du logement

Les autres caractéristiques de logement telles que l'énergie pour l'éclairage, l'énergie pour la cuisson, le type de lieu d'aisance, les modes d'évacuation des ordures et des eaux usées contribuent à déterminer le niveau de confort du ménage.

8.1.3.1 Source d'énergie pour l'éclairage

Compte tenu de l'importance de l'accès des ménages à l'énergie, la première cible de l'ODD 7 (priorisée par le Tchad) stipule que « D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. »

Les ménages ont besoin de l'énergie pour l'éclairage qui peut provenir de diverses sources. Ainsi, un peu plus de 8 ménages sur 10 (85,9%) utilisent la lampe à pile/torche comme source d'éclairage, par contre seulement 5,4% des ménages utilisent le réseau électrique SNE (Société Nationale d'Electricité). Par ailleurs, il convient de noter la faible utilisation de la lampe à pétrole (3,4%), des plaques solaires (1,2%) et des groupes électrogènes (1,4%) comme source d'éclairage par les ménages.

On constate particulièrement que 8,0% des ménages utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage (30,4% en milieu urbain contre 1,1% en milieu rural et 11,4% dans les ménages non pauvres contre 1,5% dans les ménages pauvres). Son niveau est estimé à 3,3% en 2011 (ECOSIT3) et 7,7% en 2014-2015 (EDS-MICS).

En considérant le milieu de résidence, on s'aperçoit que la lampe à pile est plus utilisée par les ménages ruraux (91,9%) que par les ménages urbains (65,9%). Par ailleurs, le réseau électrique SNE n'est utilisé qu'en milieu urbain (23,2%).

Tableau 8.03a : Répartition des ménages par source d'éclairage selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Source d'éclairage	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité réseau	26,2	0,0	7,9	6,4	0,0	0,7	23,2	0,0	5,4
Electricité (générateur)	5,5	0,3	1,9	1,2	0,3	0,4	4,8	0,3	1,4
Lampe à pétrole	2,9	3,4	3,3	3,9	3,7	3,8	3,1	3,5	3,4
Lampe à pile, torche	61,8	92,6	83,4	87,8	90,9	90,6	65,9	91,9	85,9
Paraffine/Bois/Planche	0,2	1,7	1,3	0,6	3,1	2,8	0,3	2,3	1,8
Plaque solaire	2,9	1,1	1,6	0,1	0,4	0,4	2,4	0,8	1,2
Autre	0,4	0,8	0,7	0,0	1,5	1,3	0,4	1,1	0,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.3.2 Source d'énergie de cuisson

Le tableau 8.03b donne la répartition des ménages par principal source d'énergie de cuisson selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Généralement, la cuisson des aliments par les ménages se fait à partir de bois ramassé ou acheté (87,3%) et du charbon de bois (5,2%).

Le gaz est utilisé par 6,1% de ménages comme principal combustible de cuisson en 2018 contre 1,6% en 2011. En ce qui concerne le milieu de résidence, le bois ramassé est principalement utilisé par les ménages vivant en milieu rural (88,8% contre 20,7% en milieu urbain) alors que le bois acheté est moins utilisé par les ménages vivant en milieu rural (8,3% contre 34,1% en milieu urbain). L'analyse selon le niveau de vie montre que le bois ramassé est plus utilisé par les pauvres (88,1% contre 65,0% pour les non pauvres). A contrario, bien que le Tchad soit un pays pétrolier, le gaz domestique est peu utilisé : 8,8% par les non pauvres contre 1,1% par les pauvres. Ceci traduit les difficultés qu'ont les ménages pauvres pour accéder au gaz butane pour la cuisson.

Tableau 8.03b : Répartition des ménages par source d'énergie de cuisson selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Principal combustible	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Bois ramassé	16,4	85,7	65,0	44,1	93,3	88,1	20,7	88,8	72,9
Bois acheté	34,2	10,8	17,8	33,8	4,5	7,6	34,1	8,3	14,3
Charbon de bois	17,3	2,2	6,8	9,3	1,4	2,2	16,1	1,9	5,2
Gaz	28,8	0,2	8,8	9,0	0,1	1,1	25,7	0,2	6,1
Électricité	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Pétrole/Huile	0,2	0,0	0,1	0,4	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Déchets d'animaux	0,2	0,2	0,2	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Autre	2,8	0,8	1,4	2,8	0,3	0,5	2,8	0,6	1,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.3.3 Lieu d'aisance

Dans l'ensemble, la nature constitue le principal lieu d'aisance des ménages (66,5%), suivie de latrines dallées simplement (13,7%) et fosse rudimentaire/trou (13,4%).

Si l'on procède à des regroupements, on constate que dans l'ensemble, les latrines sommaires constituent le principal lieu d'aisance des ménages (27,1%). Les ménages faisant usage des latrines aménagées ne représentent que 4,9%. Les données montrent que près de 2 ménages tchadiens sur 3 (66,5%) ne disposent pas de WC. L'absence des WC est plus prononcée en milieu rural (81,3%) qu'en milieu urbain (17,5%). Les latrines sommaires et les latrines aménagées quant à elles sont principalement utilisées en milieu urbain.

En 2018, 1,3% de ménages utilisent de WC avec chasse d'eau comme lieu d'aisance (4,6% en milieu urbain contre 0,3% en milieu rural et 1,8% dans les ménages non pauvres contre 0,3% dans les ménages pauvres).

En ce qui concerne le niveau de vie, huit ménages pauvres sur dix (84,9%) vivant en milieu rural n'ont pas de WC. Cette proportion n'est que de 13,1% pour les ménages non pauvres du milieu urbain. Cela suggère la nécessité de mettre en place des politiques d'assainissement priorisant les ménages pauvres vivant en campagne.

Tableau 8.03c : Répartition des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Type de lieu d'aisance	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemb le non pauvre	Urbain	Rural	Ensemb le	Urbain	Rural	Ensemb le
W.C. intérieur avec chasse d'eau	1,6	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,3
W.C. extérieur avec chasse d'eau	1,6	0,2	0,6	0,8	0,2	0,3	1,4	0,2	0,5
W.C. intérieur chasse d'eau manuelle	0,8	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,7	0,0	0,2
W.C. extérieur chasse d'eau manuelle	1,4	0,1	0,5	0,0	0,1	0,1	1,2	0,1	0,3
Latrines VIP (dallées, ventilées)	0,4	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,1
Latrines ECOSAN (dallées, couvertes)	9,0	0,7	3,2	3,4	0,2	0,5	8,1	0,5	2,3
Latrines SANPLAT (dallées, non couverte)	5,7	0,4	2,0	3,3	0,8	1,1	5,3	0,6	1,7
Latrines dallées simplement	43,0	7,3	18,0	28,9	2,9	5,6	40,8	5,5	13,7
Fosse rudimentaire/trou ouvert	21,3	11,4	14,4	21,7	10,4	11,6	21,3	11,0	13,4
Toilettes publiques	2,0	0,6	1,0	0,3	0,4	0,4	1,7	0,5	0,8
Aucune toilette (dans la nature)	13,1	79,0	59,2	41,0	84,9	80,3	17,5	81,3	66,5
Autre	0,3	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

8.1.3.4 Mode d'évacuation des ordures

La qualité de l'environnement immédiat des ménages dépend de la bonne gestion des déchets ménagers. Dans l'ensemble, un peu plus de sept ménages sur dix (71,4%) utilisent le dépotoir sauvage comme principal mode d'évacuation des ordures ménagères. Le dépotoir public et le ramassage représentent 8,6% des cas.

Par ailleurs, l'utilisation du dépotoir public et du ramassage est relativement plus élevée en milieu urbain (24,4%) qu'en milieu rural (3,8%).

Le tableau 8.03d met en exergue une faible utilisation du dépotoir public et du ramassage aussi bien chez les pauvres (respectivement 2,1% et 1,5%) que chez les non pauvres (respectivement 5,1% et 6,0%).

Tableau 8.03d : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Mode d'évacuation des ordures	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Dépotoir public	11,0	2,5	5,1	4,5	1,9	2,1	10,0	2,3	4,1
Ramassage	16,5	1,5	6,0	2,7	1,4	1,5	14,4	1,5	4,5
Brûlées par le ménage	21,3	14,2	16,3	20,6	13,1	13,9	21,2	13,8	15,5
Enterrées	3,2	3,8	3,6	3,6	3,2	3,3	3,3	3,6	3,5
Dépotoir sauvage	47,4	76,9	68,0	67,0	79,2	77,9	50,4	77,8	71,4
Autre	0,5	1,1	0,9	1,6	1,2	1,2	0,7	1,1	1,0
Ensemble	11,0	2,5	5,1	4,5	1,9	2,1	100	100	100

8.1.3.5 Mode d'évacuation des eaux usées

Au Tchad en 2018, environ neuf ménages sur dix (89,0%) évacuent les eaux usées dans la rue ou dans la nature. Par contre, les modes d'évacuation les plus recommandés tels que, le puisard/fosse moderne (1,9%) et l'égout (1,6%) sont moins utilisés. Par ailleurs, 7,1% des ménages utilisent le trou dans la parcelle (cour) comme principal mode d'évacuation des eaux usées. De plus, ce mode d'évacuation est principalement utilisé en milieu urbain (17,9% contre 3,8% en milieu rural).

L'analyse suivant le niveau de vie indique que, quel que soit le statut de pauvreté, près de neuf ménages sur dix évacuent les eaux usées dans la nature ou la rue (95,2% pour les pauvres contre 85,8% pour les non pauvres). Le puisard n'est utilisé comme mode d'évacuation des eaux usées qu'en milieu urbain (7,7% contre 0,1% en milieu rural).

Tableau 8.03e : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Mode d'évacuation des eaux usées	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Puisard (fosse moderne)	9,0	0,1	2,8	0,7	0,0	0,1	7,7	0,1	1,9
Egout	6,3	0,5	2,2	3,1	0,2	0,5	5,8	0,3	1,6
Trou dans la parcelle	18,2	4,7	8,8	15,8	2,4	3,8	17,9	3,8	7,1
Dans la rue/nature	66,1	94,2	85,8	80,4	97,0	95,2	68,3	95,3	89,0
Autre	0,4	0,5	0,5	0,0	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.2 Occupation du logement

On s'intéresse dans cette section à la promiscuité et au statut d'occupation du logement par les ménages. Ainsi, on examinera tour à tour le nombre de personnes par pièce et le statut d'occupation.

8.2.1 Nombre de personnes par pièce

Dans cette section, est considérée comme pièce, une chambre à coucher. Le nombre moyen de personnes par pièce est obtenu en rapportant le nombre total d'occupants de l'unité d'habitation au nombre total de chambres à coucher. Cet indicateur permet d'appréhender la densité d'occupation du logement par le ménage et de mesurer la promiscuité ou l'entassement des membres du ménage.

Dans l'ensemble, on dénombre plus de deux et au plus quatre personnes par pièce dans 40,5% des ménages. Aussi, dans 32,3% des ménages, on enregistre plus d'une personne et au plus deux personnes par pièce. Seulement dans 13,6% de ménages où il y a au plus une personne par pièce. Il convient de noter qu'au niveau national, 13,6% des ménages comptent plus de quatre personnes par pièce. Selon le milieu de résidence, il y a une faible différence entre le milieu rural et le milieu urbain. Néanmoins, le phénomène de la promiscuité semble plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par contre, la disparité entre ménages pauvres et non pauvres est plus accentuée que celle entre ménages ruraux et urbains. En effet, les données mettent en exergue un relatif entassement de la population pauvre comparée à la population non pauvre. La proportion des ménages pauvres logeant plus de quatre personnes par pièce est deux fois plus élevée (21,2%) que celle des ménages non pauvres (9,7%).

Tableau 8.04 : Répartition des ménages par nombre de personnes par pièce selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%)

Nombre de personnes par pièces	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Au plus une personne	17,5	20,0	19,3	1,5	2,9	2,8	15,0	13,2	13,6
Plus d'une personne et au plus deux	34,5	37,3	36,4	16,4	25,2	24,3	31,6	32,4	32,3
Plus de deux personnes et au plus quatre	35,4	34,3	34,6	52,8	51,7	51,8	38,1	41,2	40,5
Plus de quatre personnes et au plus six	9,8	7,0	7,9	21,0	13,9	14,7	11,6	9,8	10,2
Plus de six personnes	2,9	1,4	1,8	8,3	6,3	6,5	3,7	3,4	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

8.2.2 Statut d'occupation du logement

Le logement est une réserve de valeur d'un ménage qui peut être transformée en liquidité en cas de besoin. En plus de cela, être propriétaire d'un logement exempté du paiement du loyer qui peut représenter une part non négligeable dans le budget des ménages.

Globalement, environ 4 ménages tchadiens sur 5 (79,3%) sont propriétaires de leur logement parmi lesquels la plupart ne disposent pas d'un titre ou d'un acte de propriété (69,5%). En ajoutant les copropriétaires, on a 83,0 % de ménages propriétaires de leur logement. Il convient de signaler que 10,8% des ménages occupent gratuitement leur logement.

La disparité entre les ménages ruraux et les ménages urbains est très élevée (51,6% en milieu urbain contre 87,6% en milieu rural) en ce qui concerne le statut de propriétaire avec ou sans titre de propriété. En effet, il y a 3 fois moins de propriétaires sans titre ou acte de propriété dans le premier cas (27,2%) que dans le second (82,3%). Par contre, la détention de titre ou acte de propriété chez les propriétaires est environ 5 fois plus élevée chez les ménages urbains (24,4%) que chez les ruraux (5,3%). Aussi, la proportion des locataires en milieu urbain (22,6%) est plus élevée qu'en milieu rural (0,8%).

L'analyse selon le niveau de vie indique que les ménages pauvres et non pauvres occupent majoritairement des logements où ils sont propriétaires sans un titre ou acte de propriété. La proportion des ménages qui sont détenteurs d'un titre ou acte de propriété est 2 fois plus élevée chez les ménages non pauvres (11,7%) que chez les ménages pauvres (6,0%).

Tableau 8.05 : Statut d'occupation selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Statut d'occupation	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire avec titre ou acte de propriété	26,2	5,5	11,7	15,0	5,0	6,0	24,4	5,3	9,8
Propriétaire sans titre ou acte de propriété	23,6	80,5	63,5	46,9	85,0	81,0	27,2	82,3	69,5
Copropriétaire avec titre ou acte de propriété	0,9	0,5	0,6	0,5	0,1	0,1	0,8	0,3	0,4
Copropriétaire sans titre ni acte de propriété	1,1	4,0	3,1	2,7	3,7	3,6	1,4	3,9	3,3
Locataire	24,2	1,2	8,1	14,9	0,3	1,8	22,7	0,8	5,9
Logé par l'employeur	0,6	0,1	0,2	0,4	0,0	0,0	0,5	0,0	0,2
Logé gratuitement (parents, amis, ONG,	22,7	7,7	12,2	19,5	5,6	7,0	22,2	6,9	10,4
Héritage	0,7	0,5	0,6	0,1	0,4	0,3	0,6	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.3 Source d'approvisionnement en eau de boisson

L'accès à l'eau de boisson potable, à l'hygiène et à l'assainissement (WASH) est reconnu comme un droit humain par l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'Homme en 2010 et en 2015. Les 2 Objectifs de Développement Durable relatifs à l'eau potable visent à atteindre l'accès universel aux services de base (ODD 1.4) et l'accès universel aux

services gérés en toute sécurité (ODD 6.1) d'ici à 2030. La source d'eau de boisson, le temps d'accès et son traitement sont essentiels à la santé, au bien-être et à la productivité. C'est pourquoi cette partie est consacrée à ces 3 aspects.

8.3.1 Source d'eau de boisson en saison sèche

La connaissance de la source d'approvisionnement en eau de boisson est très importante car l'eau potable est cruciale pour la santé humaine. A contrario, l'eau insalubre peut être un vecteur de maladies comme le trachome, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la poliomyélite, le choléra, la typhoïde et la schistosomiase.

L'objectif de la question relative à la provenance de l'eau de consommation du ménage est d'évaluer la qualité de l'eau de boisson utilisée par le ménage. Si l'eau provient de plusieurs sources, on vérifie pour déterminer de quelle source provient principalement l'eau que le ménage utilise pour boire. En saison sèche, d'après le tableau 8.06a, le forage ailleurs (hors de la concession) est le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (31,8%) suivi du puits ouvert ailleurs (27%), du puits couvert ailleurs (8,1%) et de borne fontaine/robinet public (7,3%). Une proportion non négligeable des ménages non pauvres du milieu urbain ont pour source d'approvisionnement en eau de boisson le vendeur ambulant ou porteur d'eau (16,6%).

La majorité des ménages non pauvres (51,4%) utilisent la source d'eau forage/robinet alors que ce sont 42,6% des ménages pauvres qui consomment l'eau provenant de cette source. Deux ménages pauvres sur cinq du milieu rural ont pour source d'approvisionnement en eau de boisson le forage/robinet (40,9 %).

Tableau 8.06a : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence

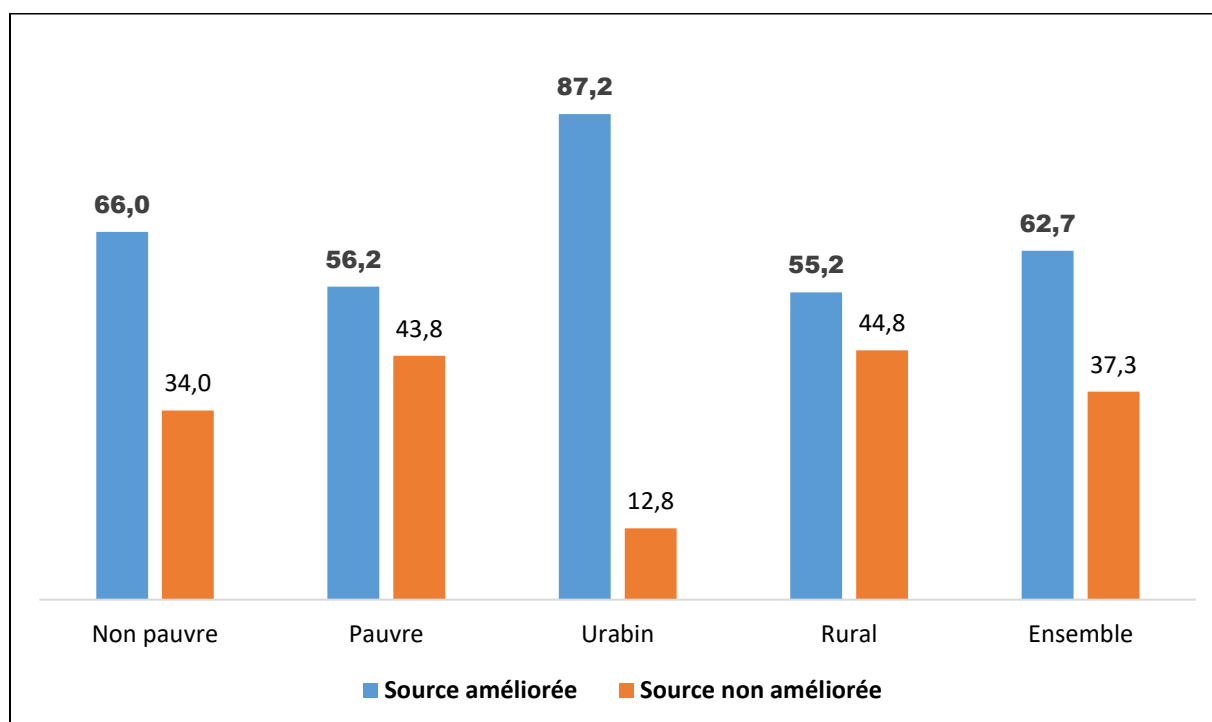
Source d'approvisionnement en eau	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Robinet dans le logement	5,4	0,1	1,7	1,2	0,1	0,2	4,8	0,1	1,2
Robinet dans la cour/Concession	18,0	0,8	5,9	2,2	0,3	0,5	15,6	0,6	4,1
Robinet du voisin	7,7	0,5	2,6	8,6	0,2	1,1	7,8	0,4	2,1
Borne fontaine/Robinet public	7,8	7,4	7,5	7,6	6,9	7,0	7,8	7,2	7,3
Puits ouvert dans la cour/Concession	3,1	2,7	2,8	4,6	2,8	3,0	3,4	2,8	2,9
Puits ouvert ailleurs	7,5	31,8	24,5	16,2	33,7	31,8	8,8	32,5	27,0
Puits couvert dans la cour/Concession	1,5	1,7	1,6	3,0	1,3	1,5	1,7	1,5	1,6
Puits couvert ailleurs	2,6	8,7	6,9	9,1	10,6	10,4	3,6	9,4	8,1
Forage dans la concession	7,1	0,7	2,6	3,9	0,2	0,6	6,6	0,5	1,9
Forage ailleurs	22,0	34,8	31,0	34,0	33,2	33,3	23,9	34,1	31,8
Source aménagée	0,2	0,4	0,3	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2
Source non aménagée	0,0	3,0	2,1	0,2	3,0	2,7	0,0	3,0	2,3
Fleuve/Rivière/Lac/Barrage	0,3	5,5	4,0	1,0	6,7	6,1	0,4	6,0	4,7
Eau en bouteille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Eau de pluie	0,0	0,2	0,1	0,0	0,5	0,5	0,0	0,3	0,2
Vendeur ambulant	16,5	1,1	5,7	8,1	0,4	1,2	15,2	0,8	4,2
Autre	0,2	0,7	0,6	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les sources adéquates d’approvisionnement en eau de boisson proposées par l’OMS et l’UNICEF et classées sous la rubrique source améliorée sont : robinet dans le logement ; robinet dans la cour/parcelle/concession ; robinet du voisin ; borne fontaine/robinet public ; forage dans la concession ; forage ailleurs ; puits couvert dans la cour/concession ; puits couvert ailleurs ; source aménagée ; eau en bouteille ; eau de pluie et vendeur ambulancier. Les autres sources sont listées dans la rubrique source non améliorée.

Globalement, en saison sèche, d’après le graphique 8.1, environ 3 ménages tchadiens sur 5 (62,7%) utilisent une source d’eau améliorée ou potable en 2018. Il convient de souligner que cette proportion était de 43,7% en 2011(ECOSIT3). Le Tchad est à 37,3 points en pourcentage de l’atteinte de l’ODD 1.4.

La proportion des ménages ruraux ayant accès à une source d’eau améliorée est moins élevée que celle des ménages urbains (55,2% contre 87,2%). Le statut de pauvreté influence l’accès aux sources d’eau potable : plus le niveau de vie augmente, plus cet accès est facilité. Ainsi, 56,2% des ménages pauvres ont accès à une source améliorée contre 66,0% des ménages non pauvres.

Graphique 8.1 : Pourcentage des ménages par source d’approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence



8.3.2 Source d’eau de boisson en saison des pluies

En saison des pluies, d’après le tableau 8.06b, le forage ailleurs (hors de la concession) est le principal mode d’approvisionnement en eau de boisson des ménages (30,4%) suivi du puits ouvert ailleurs (22,8%), du fleuve/rivière/lac/barrage (9,3%) et de borne fontaine/robinet public (6,9%). Une proportion non négligeable des ménages non pauvres du milieu urbain ont pour source d’approvisionnement en eau de boisson le vendeur ambulancier ou porteur d’eau (15,9%). Cela s’observe au niveau de l’ensemble du milieu urbain (14,6%). Les ménages s’approvisionnant à partir de forage/robinet représentent 48,4% en saison sèche et 46,6% en

saison des pluies en 2018. Cela est dû au fait qu'en saison de pluies, les ménages s'approvisionnent plus dans les fleuves, les rivières, les lacs et barrages.

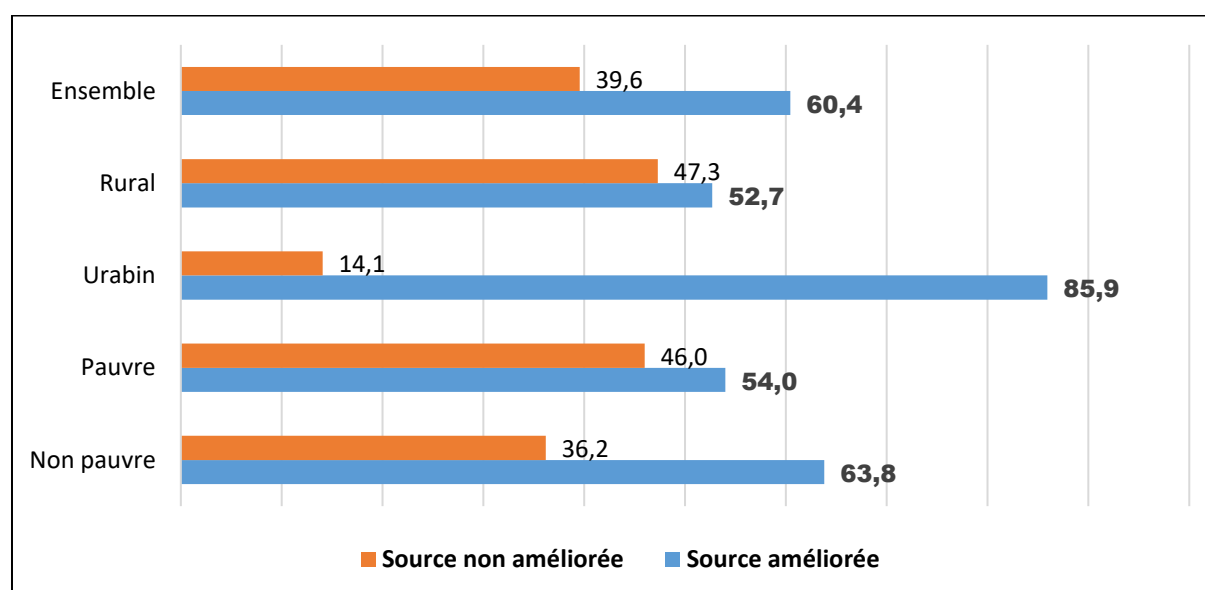
Selon le niveau de vie, la moitié des ménages non pauvres (49,8%) utilisent la source d'eau forage/robinet en saison des pluies alors que ce sont 40,4% des ménages pauvres qui consomment l'eau provenant de la source forage/robinet. Environ deux ménages pauvres sur cinq du milieu rural ont pour source d'approvisionnement en eau de boisson forage/robinet (38,6%).

Tableau 8.06b : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence

Source d'approvisionnement en eau	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Robinet dans le logement	5,6	0,1	1,8	1,2	0,1	0,2	4,9	0,1	1,2
Robinet dans la cour/Concession	18,2	0,8	6,0	2,4	0,3	0,5	15,8	0,6	4,1
Robinet du voisin	7,8	0,5	2,7	8,6	0,2	1,1	7,9	0,4	2,1
Borne fontaine/Robinet public	7,5	6,9	7,1	7,6	6,3	6,5	7,5	6,7	6,9
Puits ouvert dans la cour/Concession	3,5	2,9	3,1	5,2	2,7	3,0	3,8	2,8	3,0
Puits ouvert ailleurs	7,1	27,2	21,2	15,6	27,2	26,0	8,4	27,2	22,8
Puits couvert dans la cour/Concession	1,3	1,7	1,6	2,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
Puits couvert ailleurs	2,7	5,5	4,6	7,9	8,5	8,5	3,5	6,7	6,0
Forage dans la concession	7,1	0,6	2,5	3,9	0,2	0,6	6,6	0,4	1,9
Forage ailleurs	21,6	33,2	29,7	32,5	31,4	31,5	23,3	32,5	30,4
Source aménagée	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Source non aménagée	0,3	4,5	3,3	1,9	5,7	5,3	0,6	5,0	4,0
Fleuve/Rivière/Lac/Barrage	0,9	11,1	8,1	2,7	12,6	11,5	1,2	11,7	9,3
Eau de pluie	0,3	2,8	2,1	0,0	2,8	2,5	0,2	2,8	2,2
Vendeur ambulant	15,8	1,0	5,4	7,9	0,0	0,8	14,6	0,6	3,9
Autre	0,1	0,8	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Globalement, en saison des pluies, d'après le graphique 8.2, environ 3 ménages tchadiens sur 5 (60,4%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 contre 40,1% en 2011. Le pays est à 39,6 points de pourcentage de l'atteinte de l'ODD 1.4.

La proportion des ménages ruraux (52,7%) ayant accès à une source d'eau améliorée en saison des pluies est moins élevée que celle des ménages urbains (85,9%). L'indice de richesse influence l'accès aux sources d'eau potable : plus le niveau de vie augmente et plus cet accès est facilité. Ainsi, 54,0% des ménages pauvres ont accès à une source améliorée contre 63,8% des ménages non pauvres.

Graphique 8.2 : Pourcentage des ménages par source d’approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence

D’après le tableau 8.07, l’eau potable est plus consommée dans la province de N’Djaména (99,7% des ménages en saison sèche contre 100% en saison de pluies) et de Barh El Gazal (97,6% en saison sèche contre 94,5% en saison de pluies). Peu de ménages consomment de l’eau potable dans la province du Ouaddaï (22,5% en saison de pluies contre 28,0% en saison sèche).

Tableau 8.07 : Pourcentage des ménages par province de résidence selon la source d’approvisionnement en eau de boisson et la saison

Province de résidence	Saison sèche			Saison des pluies		
	Source améliorée	Source non améliorée	Ensemble	Source améliorée	Source non améliorée	Ensemble
Batha	60,7	39,3	100,0	52,3	47,7	100,0
Borkou/Tibesti	34,7	65,3	100,0	34,0	66,0	100,0
Chari Baguirmi	93,7	6,3	100,0	89,3	10,7	100,0
Guéra	62,4	37,6	100,0	50,5	49,5	100,0
Hadjer-Lamis	89,5	10,5	100,0	85,7	14,3	100,0
Kanem	77,7	22,3	100,0	77,4	22,6	100,0
Lac	73,2	26,8	100,0	73,0	27,0	100,0
Logone Occidental	49,9	50,1	100,0	45,1	54,9	100,0
Logone Oriental	38,3	61,7	100,0	32,6	67,4	100,0
Mandoul	64,8	35,2	100,0	64,3	35,7	100,0
Mayo Kebbi Est	62,4	37,6	100,0	63,4	36,6	100,0
Mayo Kebbi Ouest	48,6	51,4	100,0	43,5	56,5	100,0
Moyen Chari	76,4	23,6	100,0	78,3	21,7	100,0
Ouaddaï	28,0	72,0	100,0	22,5	77,5	100,0
Salamat	75,9	24,1	100,0	67,6	32,4	100,0
Tandjilé	63,4	36,6	100,0	58,7	41,3	100,0
Wadi Fira	40,2	59,8	100,0	26,0	74,0	100,0
N’Djaména	99,7	0,3	100,0	100,0	0,0	100,0
Barh El Gazal	97,6	2,4	100,0	94,5	5,5	100,0
Ennedi Ouest/Ennedi Est	28,8	71,2	100,0	25,7	74,3	100,0
Sila	48,9	51,1	100,0	39,5	60,5	100,0
Tchad	62,7	37,3	100,0	60,4	39,6	100,0

8.3.3 Traitement d'eau de boisson

La plupart des ménages tchadiens ne traitent pas l'eau de boisson (90,0%). L'eau est plus traitée par les ménages non pauvres (11,3%) que les ménages pauvres (7,5%) et plus en milieu urbain (16,9%) qu'en milieu rural (7,9%).

Tableau 8.08 : Pourcentage des ménages par traitement de l'eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Traitement de l'eau	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble non pauvre	Urbain	Rural	Ensemble pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Traite l'eau	17,4	8,8	11,3	14,3	6,7	7,5	16,9	7,9	10,0
Ne traite pas l'eau	82,6	91,2	88,7	85,7	93,3	92,5	83,1	92,1	90,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'eau potable peut être contaminée par des excréta des humains ou des animaux contenant des agents pathogènes, ou par des contaminants chimiques et physiques ayant des effets nocifs sur la santé et le développement de l'enfant. Le tableau 8.09 présente les principales méthodes de traitement de l'eau dans les ménages.

Il ressort de ce tableau que les ménages ruraux pauvres utilisent beaucoup plus 3 méthodes : faire bouillir de l'eau (57,7%), utiliser un filtre à eau à travers un linge (50,6%) et laisser l'eau se reposer (38,3%) alors que la désinfection solaire n'est utilisée exclusivement que par les ménages urbains non pauvres (100%).

Tableau 8.09 : Pourcentage des ménages par mode de traitement de l'eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Mode de traitement de l'eau	Urbain			Rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
La faire bouillir	74,1	25,9	100,0	42,3	57,7	100,0	47,1	52,9	100,0
Y ajouter de l'eau de Javel/chlore, comprimé	90,2	9,8	100,0	72,6	27,4	100,0	81,5	18,5	100,0
La filtrer à travers un linge	76,6	23,4	100,0	49,4	50,6	100,0	54,3	45,7	100,0
Utiliser un filtre (céramique, sable composite, etc.)	100,0	0,0	100,0	68,4	31,6	100,0	81,7	18,3	100,0
Désinfection solaire	100,0	0,0	100,0	-	-	-	100,0	0,0	100,0
La laisser reposer	75,2	24,8	100,0	61,7	38,3	100,0	62,6	37,4	100,0
Autre	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0

8.3.4 Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson

Le tableau 8.10 montre que la durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies est d'environ 13 minutes (27 mn en 2011). Elle est légèrement plus élevée pendant la saison sèche (15,3 mn contre 37 minutes en 2011). Il convient de noter qu'on ne tient pas compte ici de la qualité de l'eau (eau potable ou non potable). Ce temps est plus élevé dans les ménages pauvres (13,4 mn en saison des pluies et 15,7 minutes en saison sèche) que dans ceux qui sont non pauvres (12,8 mn en saison des pluies et 15,0 minutes en saison sèche).

Tableau 8.10 : Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par saison selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson (en minutes)	Milieu Urbain	Milieu rural	Niveau de vie		Ensemble
			Non Pauvre	Pauvre	
En saison sèche	10,1	16,2	15,0	15,7	15,3
En saison des pluies	9,9	13,6	12,8	13,4	13,0

La durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies varie selon les provinces entre 6,2 minutes (temps moyen de Borkou/Tibesti) et 27,8 minutes (temps moyen de Wadi Fira). Comme attendu ce temps est plus long en saison sèche où il y a une certaine carence en eau le plus souvent. La durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison sèche varie entre 6,1 minutes (temps moyen de Borkou/Tibesti) et 44,2 minutes (temps moyen de Wadi Fira).

Tableau 8.11 : Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par province selon la saison et le niveau de vie (minute)

Province de résidence	Saison sèche			Saison des pluies		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
Batha	32,9	35,3	33,9	13,9	14,7	14,4
Borkou/Tibesti	5,8	6,8	6,1	5,2	7,9	6,2
Chari Baguirmi	10,0	10,5	10,1	14,2	12,4	13,9
Guéra	17,4	14,5	15,9	12,8	9,6	11,1
Hadjer Lamis	6,5	4,5	5,9	7,2	7,1	7,2
Kanem	15,0	10,1	13,8	13,3	10,5	12,6
Lac	10,1	7,5	9,0	11,1	8,4	10,0
Logone Occidental	11,8	18,5	14,0	10,0	20,7	13,3
Logone Oriental	11,3	14,0	12,3	10,7	15,3	12,4
Mandoul	6,6	7,1	6,8	8,3	8,3	8,3
Mayo Kebbi Est	13,6	14,8	14,2	14,4	14,0	14,2
Mayo Kebbi Ouest	12,6	15,8	14,2	11,3	14,2	12,8
Moyen Chari	6,9	6,2	6,7	7,4	5,9	6,8
Ouaddaï	30,0	27,7	29,2	25,6	20,4	23,8
Salamat	5,1	6,0	5,4	6,1	7,5	6,6
Tandjilé	8,3	15,5	12,3	7,8	15,8	12,3
Wadi Fira	45,2	42,2	44,2	29,3	25,1	27,8
N'Djaména	10,2	5,9	9,5	9,7	8,2	9,4
Barh El Gazal	7,3	6,9	7,2	6,6	7,8	7,0
Ennedi Ouest /Ennedi Est	27,0	43,9	30,5	15,9	21,9	17,1
Sila	13,5	13,1	13,3	11,4	10,6	11,1
Tchad	15,0	15,7	15,3	12,8	13,4	13,0

CHAPITRE 9 : PAUVRETE SUBJECTIVE

La pauvreté est un concept multidimensionnel. Dans ce chapitre, on s'intéresse à la pauvreté subjective. On place la pauvreté subjective dans le sens évoqué par Martin Ravallion dans ses travaux de 1996, « Comparaisons de la Pauvreté ». Ce dernier définit la pauvreté dans une société « lorsque le bien-être d'une ou de plusieurs personnes n'atteint pas un niveau considéré comme un minimum raisonnable selon les critères de cette même société ». La plupart des gens qui témoignent de difficultés pour atteindre ce qui leur semble être un degré minimum d'aisance se considèrent comme pauvres ; de même se classent dans cette catégorie les individus qui n'ont pas assez de moyens financiers pour vivre décentement ou encore ceux qui sont effectivement privés de biens d'usage ordinaire et de consommation. L'analyse de la pauvreté subjective se fonde sur la perception des ménages. Il sera présenté successivement les indicateurs de la pauvreté et les taux de pauvreté subjective selon les caractéristiques du chef de ménage.

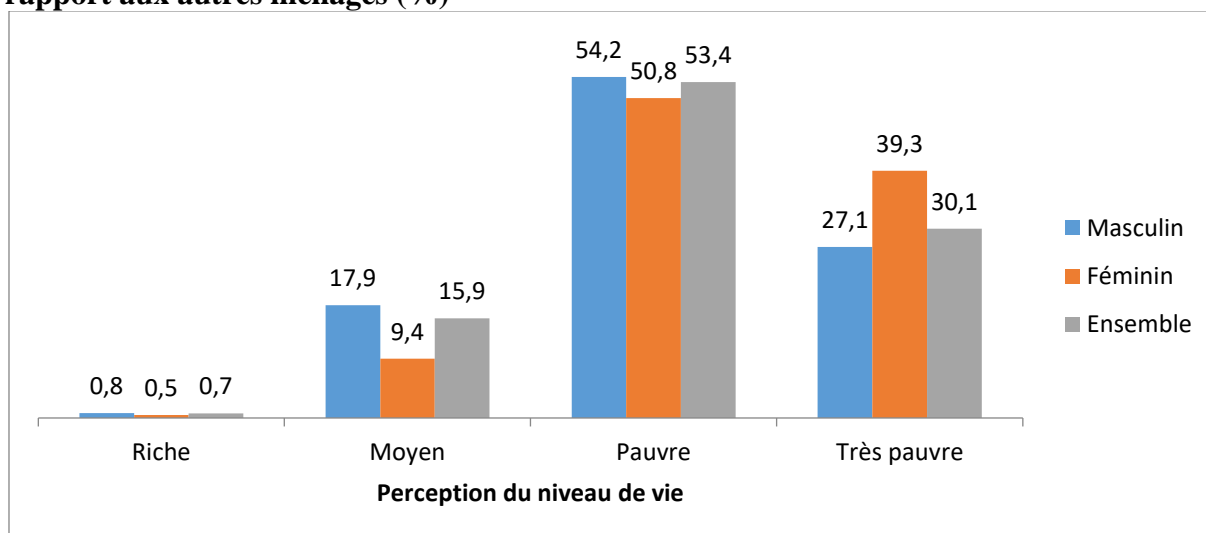
9.1 Niveau des indicateurs de la pauvreté subjective en 2018

9.1.1 Incidence de la pauvreté subjective

L'analyse de la pauvreté subjective consiste à évaluer l'appréciation par les ménages de leur propre situation en rapport avec la pauvreté. La question suivante a été posée au répondant de chaque ménage : « Si on vous demande de classer votre propre ménage sur une échelle de bien-être allant de pauvre à riche, comment le classeriez-vous ? ».

De façon générale, 30,1% des ménages se considèrent très pauvres, 53,4% pauvres, 15,9% moyens et 0,7% riches (voir graphique 9.1).

Graphique 9.1 : Répartition des ménages selon la perception de leur niveau de vie par rapport aux autres ménages (%)



D'après le tableau 9.01, le taux de pauvreté subjective au Tchad est estimé à 27,9%. Ce taux présente des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, il est moins élevé chez les hommes (25,9%) que chez les femmes (37,2%) et est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (30,6% contre 19,6%). A N'Djaména, la capitale, un individu sur six (17,2%) vit dans un ménage qui se déclare subjectivement pauvre. Le taux de pauvreté subjective est plus élevé chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu de résidence. Il passe de 28,3%

chez les hommes à 41,7% chez les femmes en milieu rural et de 18,0% chez les hommes à 25,6% chez les femmes en milieu urbain.

Tableau 9.01 : Taux de pauvreté subjective par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	16,3	21,8	17,2
Ensemble Urbain	18,0	25,6	19,6
Rural	28,3	41,7	30,6
Tchad	25,9	37,2	27,9

9.1.2 Perception de la situation de pauvreté du Tchad par les ménages enquêtés

A la question de savoir si le Tchad est un pays pauvre, 67,5% des ménages ont répondu oui (57,4% des ménages urbains contre 70,6% des ménages ruraux).

Les résultats de l'enquête montrent que 73,8% des ménages dirigés par les femmes considèrent que le Tchad est un pays pauvre. Au niveau de ces ménages considérant le pays comme pauvre, 40,9% vivent à N'Djaména et 64,4% en milieu rural.

Si l'on s'intéresse seulement aux ménages dirigés par les hommes, l'analyse selon le milieu de résidence (voir tableau 9.02a) révèle que cette catégorie de population réside majoritairement en milieu rural (68,7%) et dans l'ensemble urbain (54,9% dont 42,7% dans la ville de N'Djaména).

En milieu urbain, 5 ménages sur 10 dirigés par les hommes et 6 ménages sur 10 dirigés par les femmes considèrent que le Tchad est un pays pauvre alors qu'en milieu rural, ce sont 7 ménages sur 10 dirigés par les hommes et 8 ménages sur 10 dirigés par les femmes qui l'affirment.

Globalement, la majorité des ménages dirigés par les femmes résidant en campagne (77,1%) et une frange non négligeable de ceux dirigés par les hommes vivant à N'Djaména (42,7%) ont affirmé en 2018 que le Tchad est un pays pauvre.

Tableau 9.02a : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	42,7	40,9	42,4
Ensemble Urbain	54,9	64,4	57,4
Rural	68,7	77,1	70,6
Tchad	65,5	73,8	67,5

Pour mieux appréhender la situation des ménages qui classent le Tchad parmi les pays pauvres, il a été procédé à la répartition selon leur perception de la pauvreté et le sexe des chefs des ménages. Il ressort de cet exercice que parmi les ménages qui considèrent le Tchad comme pauvre, huit ménages sur dix (77,5%), sept ménages sur dix (67,3%), cinq ménages sur dix (49,5%) et trois ménages sur cinq (64,1%) se considèrent respectivement comme très pauvres, pauvres, moyens et riches.

Globalement, la totalité des ménages se considérant riches et dirigés par les femmes vivant en milieu rural (100%) et une frange minoritaire de ceux se considérant comme riches et dirigés par les hommes vivant en milieu urbain (37,0%) ont affirmé en 2018 que le Tchad est un pays pauvre.

Tableau 9.02b : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe et le statut de pauvreté subjective du chef de ménage (%)

Milieu de résidence	Sexe et statut du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Très pauvre			
N'Djaména	49,2	44,6	48,0
Ensemble Urbain	66,2	76,7	69,6
Rural	78,2	81,3	79,1
Ensemble	76,2	80,5	77,5
Pauvre			
N'Djaména	42,4	41,0	42,1
Ensemble Urbain	56,5	63,3	58,3
Rural	68,1	76,3	69,9
Ensemble	65,6	72,9	67,3
Moyen			
N'Djaména	42,4	41,0	42,1
Ensemble Urbain	44,6	50,7	45,7
Rural	51,7	54,0	52,0
Ensemble	49,1	52,3	49,5
Riche			
N'Djaména	41,3	45,4	42,2
Ensemble Urbain	37,0	61,2	43,2
Rural	67,2	100,0	71,3
Ensemble	60,4	84,1	64,1

9.1.3 Perception de la cause de la pauvreté par les ménages tchadiens

Quant à la principale cause de la pauvreté, les réponses des chefs de ménages sont commentées dans les paragraphes qui suivent. Selon les résultats consignés dans le tableau 9.03, le manque d'emplois (31,8%) apparaît comme la première cause de la pauvreté au Tchad dont 33,6% pour les hommes et 26,3% pour les femmes.

La deuxième et la troisième causes évoquées sont la cherté de la vie (11,8%) et le manque de troupeaux (11,4%). La spéculation des prix par les commerçants et la multiplication des prélèvements spécifiques sur les produits agricoles ajoutées à l'insuffisance de revenus et la cherté de vie ne peuvent que plonger les ménages vulnérables dans la pauvreté. En cas de réserve de troupeaux, certains ménages peuvent juguler la situation avec des ventes de bétail et achats de denrées de première nécessité.

Après ces raisons, suivent par ordre décroissant, la corruption et la mauvaise gestion (9,0%), les inondations, le manque d'instruction (6,8%) et les fréquentes sécheresses (6,7%) etc. Ce constat semble normal puisque la corruption accentue la pauvreté et cause de préjudices aux individus et ménages les plus méritants.

Les autres causes citées étaient entre autres : le manque d'eau/de pâturages (5,7%), le manque de terre (4,5%), le manque de route (3,3%) et la paresse (2,5%). Il est à noter que 1,9% des chefs de ménages a évoqué la mévente de produits agricoles comme cause de la pauvreté. Les produits agricoles profitent aux pauvres qui peuvent vendre une partie pour se nourrir, se soigner et éduquer leurs enfants ; la désolation survient dans ces ménages en cas de mévente.

Les 3 premières causes évoquées dans les ménages dirigés par les hommes sont le manque d'emplois (33,6%), le manque de troupeaux (11%) et la cherté de la vie (10,8%). De même, le manque d'emplois (26,3%), le manque de troupeaux (12,6%) et la cherté de la vie (15,0%) sont considérées comme les causes les plus importantes pour les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 9.03 : Répartition des ménages par principale cause de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage (%)

Principale cause de la pauvreté	Masculin	Féminin	Ensemble
Manque d'emplois	33,6	26,3	31,8
Pas d'instruction	7,0	6,4	6,8
Manque de terres	4,5	4,4	4,5
Manque de troupeaux	11,0	12,6	11,4
Manque de routes	3,3	3,4	3,3
Manque d'eau/de pâturages	5,4	6,7	5,7
Sécheresses fréquentes/Inondations	6,1	8,5	6,7
Mauvaise gestion/corruption	9,5	7,4	9,0
Cherté de la vie	10,8	15,0	11,8
Mévente de produits agricoles	2,0	1,8	1,9
Paresse	2,5	2,2	2,5
Autre	4,3	5,3	4,5
Ensemble	100	100	100

Le tableau 9.04 montre que parmi les premières causes de la pauvreté évoquées par les ménages : le manque d'emplois (31,8%), la cherté de la vie (11,8%), le manque de troupeaux (11,4%) et la corruption et la mauvaise gestion (9,0%). De même, parmi les deuxièmes causes on a la cherté de la vie (20,0%), le manque d'emplois (11,4%), la corruption et la mauvaise gestion (11,0%) et le manque de troupeaux (10,1%). Parmi les troisièmes causes évoquées par les ménages sont : la cherté de la vie (21,3%), la corruption et la mauvaise gestion (13,3%), le manque d'emplois (9,5%) et le manque de troupeaux (8,1%). De ces trois premières causes, le manque d'emplois, le manque de troupeaux ; la cherté de la vie et la mauvaise gestion/la corruption peuvent être considérés comme causes fondamentales puisqu'elles sont citées toutes parmi les trois premières causes de la pauvreté.

Tableau 9.04 : Répartition des ménages selon les trois premières causes de la pauvreté (%)

Cause de la pauvreté	Première cause	Deuxième cause	Troisième cause
Manque d'emplois	31,8	11,4	9,5
Pas d'instruction	6,9	7,5	7,2
Manque de terres	4,5	6,3	3,9
Manque de troupeaux	11,4	10,1	8,1
Manque de routes	3,3	6,5	7,6
Manque d'eau/de pâturages	5,7	7,4	7,0
Sécheresses fréquentes/Inondations	6,7	8,9	7,0
Mauvaise gestion/corruption	9,0	11,0	13,3
Cherté de la vie	11,8	20,0	21,3
Mévente de produits agricoles	2,0	2,9	4,5
Paresse	2,5	3,6	5,8
Autre	4,5	4,3	4,9
Ensemble	100	100	100

9.1.4 Perception de la situation économique par les ménages tchadiens

En considérant le revenu actuel de leur ménage, 1,8% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont satisfaisantes (le ménage arrive à satisfaire presque tous ses besoins) et 7,5% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont assez satisfaisantes (le ménage n'arrive qu'à satisfaire qu'une partie de ses besoins mais vit globalement bien). Un chef de ménage sur trois (31,2%) considère qu'il vit passablement : le ménage ne satisfait qu'une toute petite partie de ses besoins et vit en dessous de la moyenne.

Par ailleurs, 59,2% des ménages vivent difficilement (de manière précaire) et cette catégorie de ménages est plus fréquente en milieu rural (61,5%) qu'en milieu urbain (51,7%). Il convient de noter que 0,3% de chefs de ménage n'a aucune idée sur l'appréciation de leurs conditions de vie avec le revenu actuel du ménage.

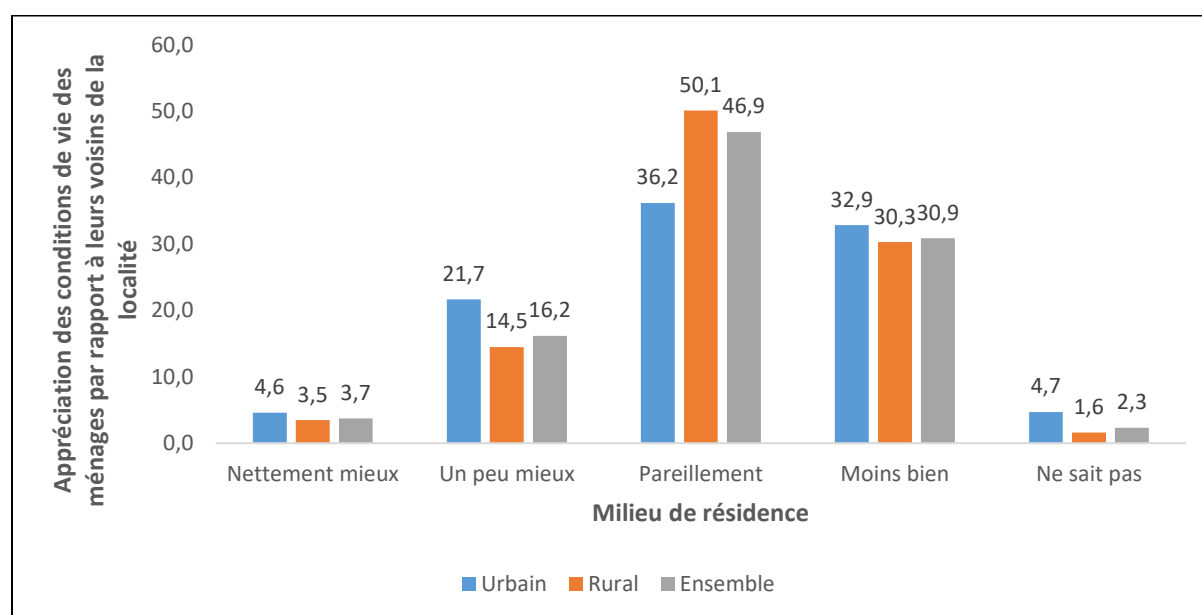
En milieu urbain, 2,7% de ménages considèrent qu'ils vivent bien avec leur revenu actuel alors qu'en milieu rural, ce sont 1,6% de ménages qui l'affirment. La majorité des chefs de ménage considèrent que leur ménage vit difficilement et de manière précaire quel que soit le milieu de résidence (51,7% en milieu urbain contre 61,5% en milieu rural).

Tableau 9.05 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie avec le revenu actuel selon le milieu de résidence (%)

Appréciation des conditions de vie avec le revenu actuel	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Bien	2,7	1,6	1,8
Assez bien	9,7	6,8	7,5
Passablement	35,7	29,8	31,2
Difficilement	51,7	61,5	59,2
Ne sait pas	0,3	0,3	0,3
Ensemble	100	100	100

A la question de savoir comment ils vivent par rapport à leurs voisins dans la localité, 3,7% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont nettement mieux (le ménage pense qu'il est largement au-dessus de la moyenne de la localité) et 16,2% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont un peu mieux : le répondant pense qu'il est légèrement au-dessus du niveau de vie de la localité (voir graphique 9.2). Environ 47% des chefs des ménages considèrent qu'ils vivent pareillement à savoir que le niveau de vie du ménage considéré est semblable à celui du ménage moyen de la localité. Par ailleurs, 30,9% des ménages vivent moins bien (le répondant pense qu'il est en dessous du niveau de vie général de la localité) et 2,3% de chefs de ménage n'ont aucune idée sur l'appréciation de leurs conditions de vie par rapport à leurs voisins dans la localité.

En milieu urbain, 4,6% de ménages considèrent qu'ils vivent nettement mieux par rapport à leurs voisins dans la localité alors qu'en milieu rural, ce sont 3,5% de ménages qui l'affirment. La majorité des chefs de ménage considèrent que leur ménage vit soit pareillement (36,2% en milieu urbain contre 50,1% en milieu rural) soit moins bien (32,9% en milieu urbain contre 30,3% en milieu rural).

Graphique 9.2 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport à leurs voisins dans la localité selon le milieu de résidence (%)

Le tableau 9.06a donne la répartition des ménages selon l'appréciation de leur condition de vie par rapport aux gens de la capitale. Il ressort que 4,5% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont nettement mieux (le ménage pense qu'il est largement au-dessus de la moyenne des gens de la capitale) et 9,3% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont un peu mieux (le répondant pense qu'il est légèrement au-dessus du niveau de vie de la capitale N'Djaména).

Par ailleurs, 6,6% des ménages considèrent qu'ils vivent pareillement à savoir que le niveau de vie du ménage considéré est semblable à celui du ménage moyen de la capitale. Presque sept ménages sur dix (64,0%) vivent moins bien (le répondant pense qu'il est en dessous du niveau de vie générale de la capitale) et 10,1% de chefs de ménage n'ont aucune idée sur l'appréciation de leurs conditions de vie par rapport aux gens de la capitale.

En milieu urbain, 5,4% de ménages considèrent qu'ils vivent nettement mieux par rapport aux gens de la capitale alors qu'en milieu rural, ce sont 4,2% de ménages qui l'affirment. La majorité des autres chefs de ménage considèrent que leur ménage vit soit pareillement (7,9% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural) soit moins bien (46,7% en milieu urbain contre 69,2% en milieu rural) par rapport aux gens de la capitale.

Tableau 9.06a : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport aux gens de la capitale selon le milieu de résidence (%)

Appréciation des conditions de vie	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Nettement mieux	5,4	4,2	4,5
Un peu mieux	12,2	8,4	9,3
Pareillement	7,9	6,1	6,6
Moins bien	46,7	69,2	64,0
Ne sait pas	7,3	11,0	10,1
Ensemble	100	100	100

Au Tchad, les ménages estiment qu'avec un montant minimum de 313 888 FCFA par mois, ils peuvent assurer tous les besoins fondamentaux quotidiens (nourriture, logement, santé, éducation, etc.). Ce montant varie de 463 605 FCFA à N'Djaména à 293 440 FCFA en milieu rural et quel que soit le lieu de résidence, ce montant est plus élevé dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

Tableau 9.06b : Montant minimum mensuel nécessaire (FCFA) au ménage pour avoir un niveau de vie décent par lieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Lieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	479 601	401 197	463 605
Autres centres urbains	367 892	256 780	335 327
Rural	326 429	193 090	293 440
Ensemble	345 840	218 326	313 888

Les données du tableau 9.07 nous indiquent que :

- ✓ 23,1% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face au loyer. Cette proportion ne varie pas significativement selon le sexe de chef de ménages.
- ✓ 66,0% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses pour l'éclairage de la maison (électricité, pétrole lampant, piles pour les lampes, etc.). Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (70,8%) que dans ceux dirigés par les hommes (64,5%).
- ✓ 69,6% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face à un épisode de maladie d'un membre du ménage. Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (74,7%) que dans ceux dirigés par les hommes (67,9%).
- ✓ 61,5% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses de transport. Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (63,2%) que dans ceux dirigés par les hommes (61,0%).
- ✓ 55,9% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux frais de scolarité des enfants. De même, une disparité est constatée en défaveur de ménages dirigés par les femmes (58,9% contre 54,9%).
- ✓ 55,9% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux achats de livres et fournitures scolaires au cours des 12 derniers mois. On observe de disparité selon le sexe de chef de ménage par rapport à cette catégorie de dépense (58,2% pour les ménages dirigés par les femmes contre 55,1% pour ceux dirigé par les hommes).

Tableau 9.07 : Proportion des ménages par type de difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe du chef de ménage (%)

Type de difficultés	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Difficulté pour régler le loyer	23,1	23,1	23,1
Difficultés pour régler les dépenses pour l'éclairage de la maison	64,5	70,8	66,0
Difficultés pour faire face à un épisode de maladie d'un membre du ménage	67,9	74,7	69,6
Difficultés pour faire face aux dépenses de transport	61,0	63,2	61,5
Difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux frais de scolarité des enfants	54,9	58,9	55,9
Difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux livres et fournitures scolaires	55,1	58,2	55,9

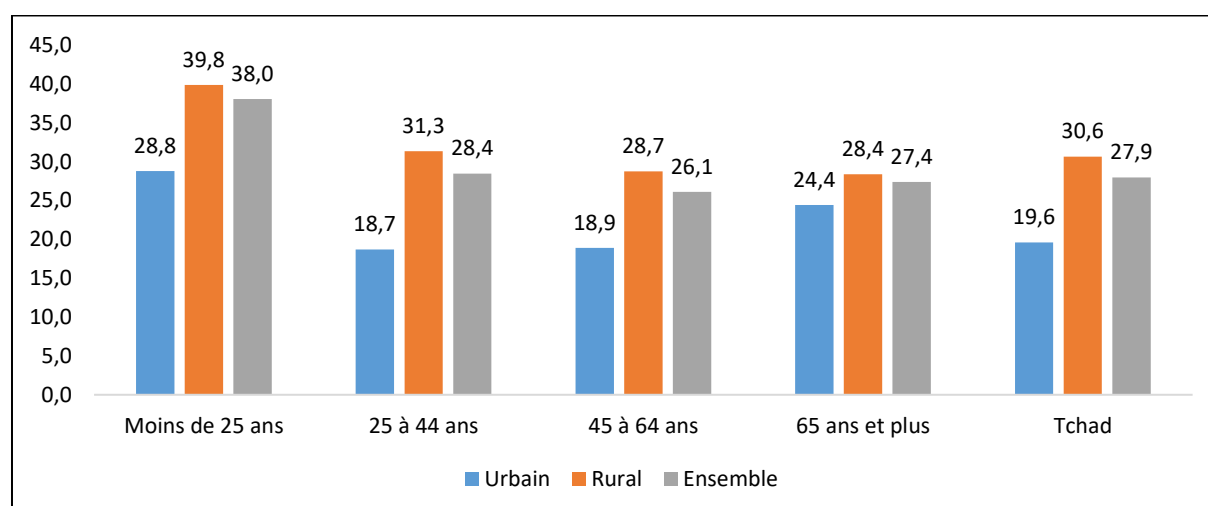
9.2 Pauvreté subjective et caractéristiques du chef de ménage

La précédente section a permis de décrire la perception qu'ont les ménages tchadiens de leur situation de pauvreté. Cette présente a pour objectif d'examiner cette question (perception de pauvreté) suivant les caractéristiques sociodémographique et économiques du chef de ménage.

9.2.1 Pauvreté subjective selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Selon le graphique 9.3 au niveau national, l'analyse montre que les ménages dont les chefs sont âgés de moins de 25 ans sont subjectivement plus pauvres (38,0%) et sont suivis de ceux dirigés par des individus âgés entre 25 et 44 ans (28,4%) et de ceux ayant à leur tête des personnes âgées de 65 ans et plus (27,4%). Les ménages dont les chefs sont âgés entre 45 et 64 ans ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (26,1%).

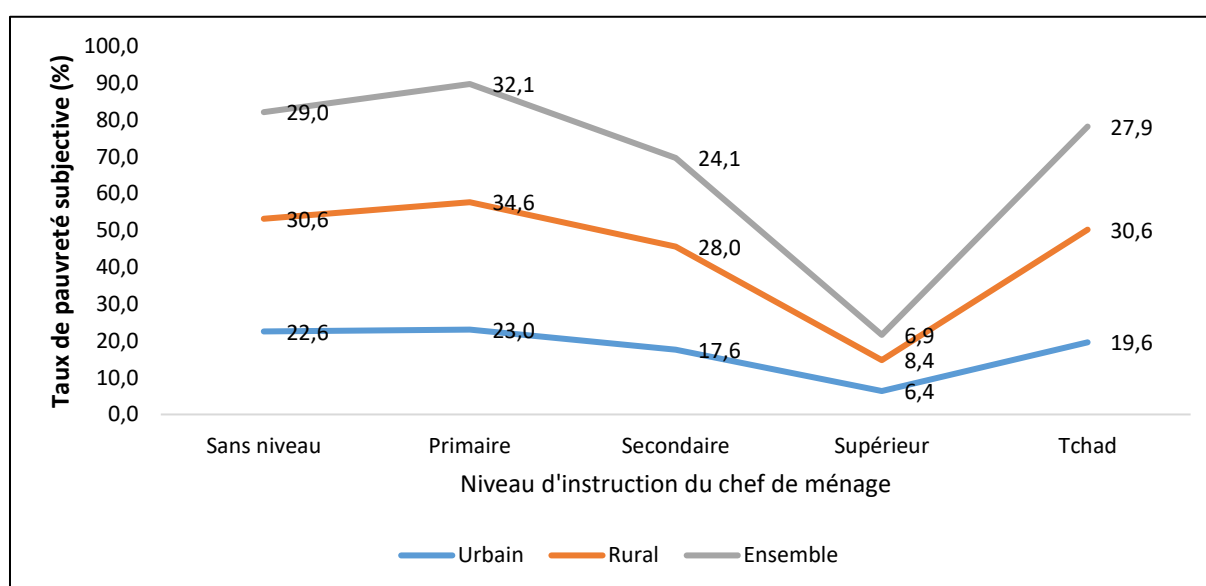
En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 28,4% dans les ménages dirigés par des chefs âgés de 65 ans et plus à 39,8% dans ceux ayant à leur tête des personnes âgées de moins de 25 ans alors qu'en milieu urbain, il oscille de 18,7% dans les ménages dirigés par des chefs âgés de 25 à 44 ans à 28,8% dans ceux ayant à leur tête des personnes âgées de moins de 25 ans.

Graphique 9.3 : Taux de pauvreté subjective par grand groupes d'âges du chef de ménage selon le milieu de résidence (%)

Au niveau national, l'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage montre que les ménages dont les chefs ont pour niveau d'instruction primaire sont subjectivement plus pauvres (32,1%) que les autres et sont suivis de ceux dirigés par des individus sans niveau (29,0%) et secondaire (24,1%). Comme attendu, les ménages dont les chefs ont fréquenté jusqu'au niveau supérieur ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (6,9%).

En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 8,4% dans les ménages dirigés par des chefs ayant le niveau supérieur à 34,6% dans les ménages dont les chefs ont comme niveau d'instruction le primaire alors qu'en milieu urbain, il oscille de 6,4% chez les ménages dirigés par des chefs ayant le niveau supérieur à 23,0% dans ceux dont les chefs ont fréquenté l'école primaire.

Graphique 9.4 : Taux de pauvreté subjective selon le niveau d'instruction du CM (%)

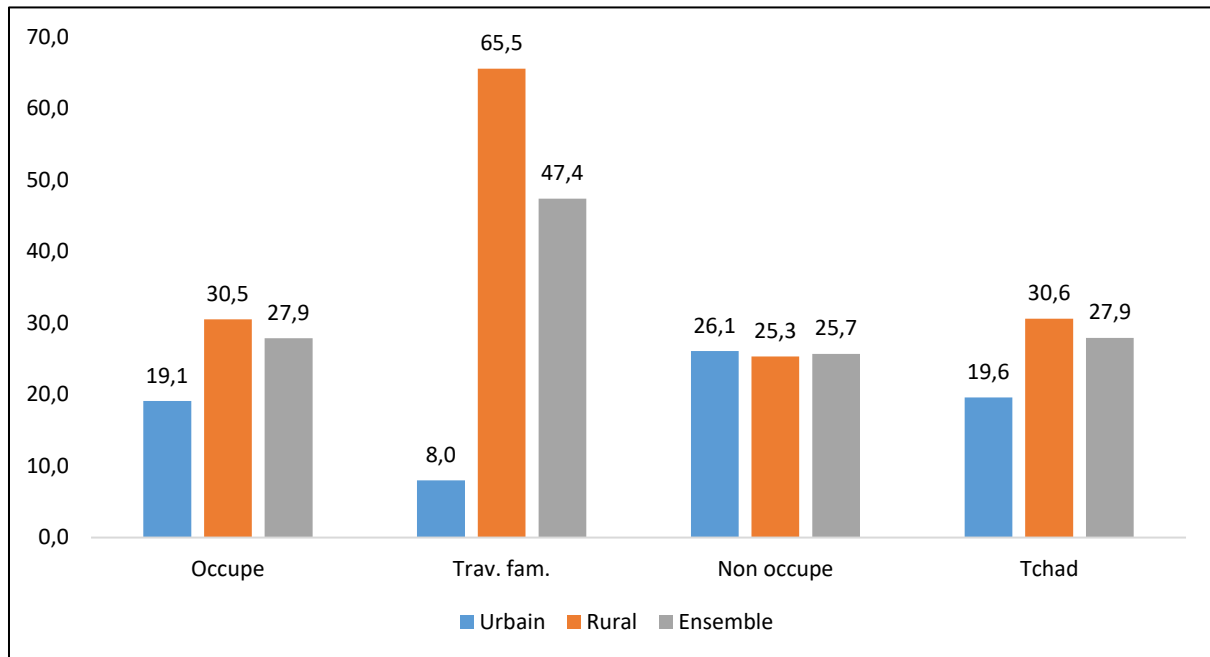


9.2.2 Pauvreté subjective selon les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Au niveau national, d'après le graphique 9.5, les ménages dont les chefs sont des travailleurs familiaux sont subjectivement plus pauvres (47,4%) et sont suivis des ménages ayant des responsables occupés (27,9%). Les ménages dont les chefs sont non occupés ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (25,7%).

En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 25,3% dans les ménages dont les chefs sont non occupés à 65,5% dans ceux dont les chefs sont des travailleurs familiaux alors qu'en milieu urbain, il oscille de 8,0% dans les ménages dirigés par des chefs travailleurs familiaux à 26,1% dans ceux ayant à leur tête des personnes non occupées.

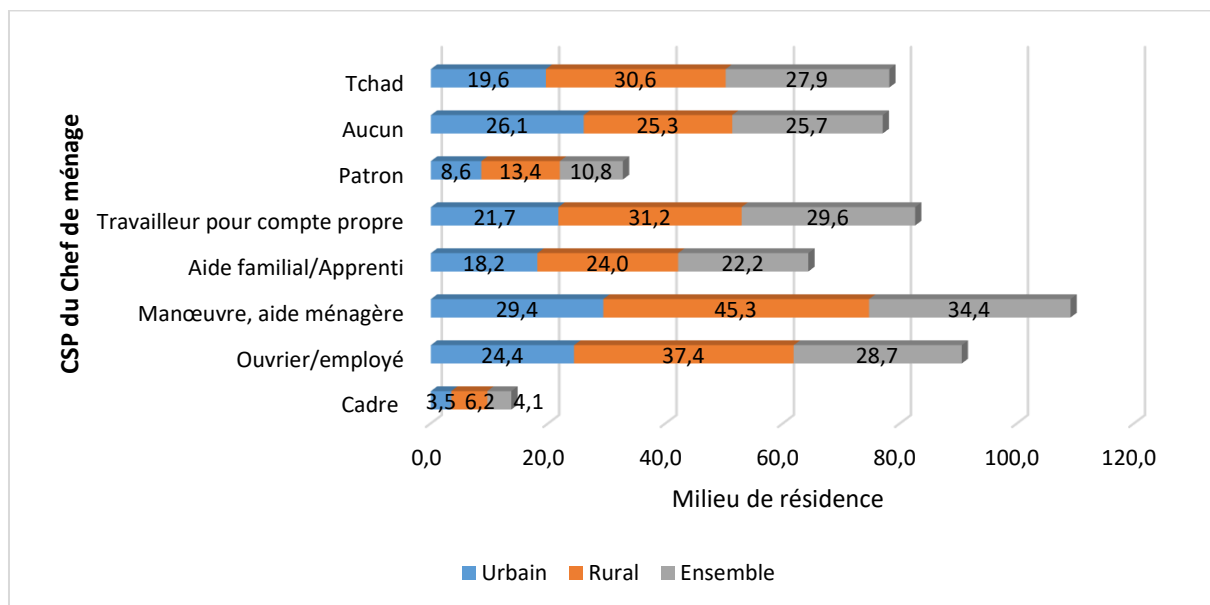
Graphique 9.5 : Taux de pauvreté subjective selon la situation d'activité du CM (%)



Au niveau national, l'analyse selon la CSP du chef de ménage montre que les ménages dont les chefs sont des manœuvres sont subjectivement plus pauvres (34,4%) et sont suivis de ceux qui sont dirigés par des travailleurs indépendants (29,6%) et employés/ouvriers (28,7%). Les ménages dont les chefs sont des cadres ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (4,1%).

En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 6,6% dans les ménages dirigés par des chefs cadres à 50,6% dans ceux dont les chefs sont des manœuvres alors qu'en milieu urbain, il oscille de 3,3% dans les ménages ayant à leur tête des cadres à 28,2% dans ceux dirigés par les chefs manœuvres (graphique 9.6).

Graphique 9.6 : Taux de pauvreté subjective selon la catégorie socioprofessionnelle du CM (%)



CHAPITRE 10 : CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE

Le présent chapitre traite de la consommation des ménages et des individus. Cette consommation englobe les dépenses monétaires et la consommation non monétaire (autoconsommation des biens et services, transferts en nature, etc.). De même, la valeur d'usage du logement (valeur de location du logement occupé par les propriétaires) a été incorporée dans la consommation. Les dépenses liées au logement notamment les achats de briques, des tôles, etc. sont considérées comme des dépenses d'investissement et ne sont pas comptabilisées en dépenses de consommation. Le chapitre analyse dans un premier temps, les dépenses moyennes de consommation des ménages et en deuxième lieu, la structure de ces dépenses.

10.1 Dépenses moyennes

La dépense totale moyenne des consommations par ménage et par an est estimée à partir des données de l'ECOSIT4 à 1 815 212 F CFA, soit près de 151 268 F CFA par mois et par ménage. La dépense moyenne par tête et par an est estimée à 343 259 F CFA, soit 28 605 F CFA par mois et par tête. À l'ECOSIT3 de 2011, la dépense moyenne par ménage et par an était estimée à 1 490 510 F CFA, soit près de 124 209 F CFA par mois et la dépense par tête était de 231 190 F CFA par an, soit 19 266 F CFA par mois.

10.1.1 Dépenses moyennes par quintile de bien-être

Globalement, les dépenses croissent régulièrement du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche. En effet, d'un niveau moyen annuel de 915 333 F CFA par ménage le plus pauvre, la dépense moyenne par ménage atteint 3 118 199 FCFA au niveau des ménages les plus riches (tableau 10.01a).

Par milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage est 2,3 fois plus importante en milieu urbain (3 188 125 FCFA) qu'en milieu rural (1 398 393 F CFA). Quel que soit le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage croît régulièrement lorsqu'on va des ménages les plus pauvres aux plus riches.

L'analyse selon le lieu de résidence révèle que la dépense moyenne annuelle est plus élevée à N'Djaména (4 661 950 FCFA) que dans les autres centres urbains (2 355 119 FCFA) ou en milieu rural (1 398 393 FCFA). Quel que soit le quintile de bien-être, les ménages de N'Djaména ont une dépense moyenne supérieure à ceux des autres lieux de résidence.

Les inégalités, mesurées par le rapport Q5/Q1 (Quintile plus riche/Quintile plus pauvre) sont fortes au sein de chaque milieu ou chaque lieu de résidence. En effet, pour l'ensemble, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 3,4 fois plus élevée que celle des plus pauvres.

Pour les ménages qui résident en milieu urbain, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 4,1 fois supérieure à celle des plus pauvres. En milieu rural, cette dépense moyenne par ménage des plus riches est 2,2 fois plus importante que celle des plus pauvres.

Par lieu de résidence, pour les ménages qui résident dans les autres centres urbains, la dépense moyenne par ménage des plus riches est le triple (3,2) de celle des plus pauvres. À N'Djaména, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 4 fois plus importante que celle des plus pauvres.

Tableau 10.01a : Dépense totale moyenne annuelle par ménage, par milieu et lieu de résidence selon le quintile de bien-être (en FCFA)

Milieu et lieu de résidence	Quintile de bien-être						Q5/Q1
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total	
Milieu de résidence							
Urbain	1 097 687	1 761 775	2 383 807	3 066 308	4 487 573	3 188 125	4,1
Rural	896 460	1 230 192	1 459 592	1 700 239	2 010 974	1 398 393	2,2
Total	915 333	1 298 238	1 651 325	2 094 186	3 118 199	1 815 212	3,4
Lieu de résidence							
Autres urbains	1 010 014	1 376 359	1 882 698	2 453 786	3 274 766	2 355 119	3,2
Rural	896 460	1 230 192	1 459 592	1 700 239	2 010 974	1 398 393	2,2
N'Djamena	1 488 421	2 767 222	3 289 310	4 107 808	6 170 531	4 661 950	4,1
Total	915 333	1 298 238	1 651 325	2 094 186	3 118 199	1 815 212	3,4

Selon le tableau 10.01b, globalement, les provinces où les dépenses moyennes sont plus faibles par rapport à la moyenne nationale (1 815 212 FCFA) sont la Tandjilé, le Mandoul, le Mayo Kebbi Ouest, le Logone Occidental, le Mayo-Kebbi Est, le Guéra, le Logone Oriental, le Sila, le Lac, le Batha, le Moyen Chari, le Kanem, le Wadi Fira, le Barh El Gazal et le Ouaddaï. Les dépenses supérieures à la moyenne nationale sont observées, au Salamat, au Hadjer-Lamis, au Chari-Baguirmi, au Borkou/Tibesti, à l'Ennedi Est/Ouest et la ville de N'Djamena. Les dépenses moyennes les plus élevées parmi les plus riches sont observées à N'Djamena (6 170 531 FCFA) et à l'Ennedi Est/Ouest (4 017 874 FCFA).

Parmi les ménages les plus pauvres, ceux des provinces de la Tandjilé (770 422 FCFA), du Sila (796 045 FCFA) et du Logone Occidental (835 179 FCFA) ont les dépenses moyennes par ménage les plus faibles.

Les inégalités mesurées par le rapport Q5/Q1, sont très fortes à N'Djaména (4,1) où les dépenses moyennes des plus riches sont plus de quatre fois supérieures à celles des plus pauvres. S'en suivent les provinces du Hadjer-Lamis (3,4), du Borkou/Tibesti (3,2), du Sila (3,1), du Kanem (3,1), du Wadi-Fira (3,1), du Salamat (3) et du Batha (3) où les dépenses moyennes des plus riches sont trois fois plus élevées que celles des plus pauvres. Les autres provinces sont relativement moins inégalitaires notamment le Mandoul (1,6), le Mayo-Kebbi Ouest (2) et le Logone Oriental (2,1) où les dépenses moyennes des plus riches sont près du double des dépenses moyennes des plus pauvres.

Tableau 10.01b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence

Province de résidence	Plus pauvre			Moyen pauvre			Médian			Moyen riche			Plus riche			Total			Q5/Q1 Pour total
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Batha	1355795	829767	841643	2066459	1285868	1344912	2331671	1642810	1707187	2373936	1567994	1682929	3353601	1993378	2492075	2721948	1364145	1529972	3,0
Borkou/Tibesti	1285747	865235	901915	2131632	1207192	1399032	2402019	1377890	1778122	2762669	1724558	2239393	3362659	2375805	2867869	2816626	1568847	2043598	3,2
Chari-Baguirmi	999825	1028693	1027744	1395706	1454530	1453917	2029856	1740293	1757537	2291282	2466379	2450063	2515490	2283383	2314525	2280468	1968188	1993101	2,3
Guéra	1015825	910769	923639	1385208	1161970	1188431	1631848	1254331	1329369	2723946	1835994	2025333	4301105	1901521	2686543	2080506	1225896	1366068	2,9
Hadjer-Lamis	620813	892894	874951	1513201	1532757	1531506	2186772	1800143	1846296	2896487	2324805	2383953	3580498	2723141	2970916	2670909	1860560	1961712	3,4
Kanem	725585	842178	837031	1484159	1026029	1069776	1536549	1382121	1389714	2337084	1732680	1835393	4285430	2006851	2585130	2862705	1435956	1614786	3,1
Lac	935230	980008	978554	1349029	1241539	1250568	2026948	1438849	1483198	2233768	1921583	1973619	3360315	2068260	2428652	2280089	1428581	1521882	2,5
Logone Occidental	720661	845696	835179	877701	1114805	1052264	1705367	1108189	1291791	2093209	1155237	1399218	2431842	1643038	1998127	1874721	1141803	1343493	2,4
Logone Oriental	1043245	854343	882111	1621142	1139509	1201284	1816788	1358209	1463144	2095618	1406169	1502510	2272012	1788624	1884259	1782566	1292982	1375199	2,1
Mandoul	980733	846734	854667	951644	1090926	1076180	1734925	1498533	1539857	1596218	1695269	1680863	1601596	1342031	1398080	1421503	1197500	1225984	1,6
Mayo-Kebbi Est	1051056	861290	875435	1152619	1113349	1116092	1744799	1258589	1306780	2440997	1446684	1593808	3717567	1826324	2480719	2472941	1198601	1364938	2,8
Mayo-Kebbi Ouest	1300940	1063135	1077496	1356361	1306881	1312536	1359424	1284489	1290455	2406970	1242218	1505311	2797231	1509404	2121494	2054060	1220595	1336919	2,0
Moyen-Chari	943432	876353	882716	1302650	1071180	1092228	1757113	1537898	1573612	2404204	1526943	1883759	3254780	1829486	2384239	2416055	1330088	1592254	2,7
Ouaddaï	871508	986674	985598	1698834	1307146	1321810	2238914	1440020	1512139	3036605	1527104	1969590	3993765	2086392	2863503	3395299	1457290	1808957	2,9
Salamat	1399660	1097418	1135946	1547811	1337575	1367739	2060655	1694617	1779086	2528511	1941622	2121538	4327365	2740151	3392937	2748984	1656826	1917724	3,0
Tandjilé	838962	764772	770422	1463099	1202347	1218571	1700722	1297849	1366918	2001963	1538550	1626113	2877448	1566704	1925003	1788491	1138961	1217990	2,5
Wadi Fira	1472471	1022150	1031237	1632942	1312647	1334370	1969330	1523625	1587687	2765086	1801570	1977823	4676381	2593925	3171632	3025255	1596557	1796438	3,1
Ville de N'Djamena	1488421		1488421	2767222		2767222	3289310		3289310	4107808		4107808	6170531		6170531	4661950		4661950	4,1
Barh-El-Gazal	1165288	1102039	1106319	1387907	1332722	1336837	2312603	1394694	1507334	3107317	1765530	2009314	3830017	2032518	2638712	3082017	1544364	1807952	2,4
Ennedi Ouest/Ennedi Est	1655723	1463466	1479314	2050352	2063729	2062400	2610667	2186316	2254788	3078238	2295854	2421903	4258033	3949134	4017874	3180377	2514302	2620568	2,7
Sila	1025939	764329	796045	1708571	1147553	1205737	1685701	1380828	1409895	2570850	1651392	1796288	3419794	1783850	2490274	2273322	1270294	1419541	3,1
Total	1097687	896460	915333	1761775	1230192	1298238	2383807	1459592	1651325	3066308	1700239	2094186	4487573	2010974	3118199	3188125	1398393	1815212	3,4

10.1.2 Dépenses moyennes par niveau de vie

Quel que soit le niveau de vie, les ménages de N'Djaména ont une dépense moyenne supérieure à ceux des autres milieux de résidence.

Les inégalités, mesurées par le rapport des dépenses des non pauvres et des dépenses des pauvres (NP/P), sont fortes au sein de chaque milieu ou chaque lieu de résidence. En effet, pour l'ensemble, la dépense moyenne par ménage non pauvre est le double (2,1 fois) de celle des ménages pauvres.

Par milieu de résidence, pour les ménages qui résident en milieu urbain, la dépense moyenne par ménage non pauvre est 2,5 fois supérieure à celle des ménages pauvres. En milieu rural, cette dépense moyenne par ménage des non pauvres est 1,6 fois plus importante que celle des pauvres.

Par lieu de résidence, pour les ménages qui résident dans les autres centres urbains, la dépense moyenne par ménage non pauvre est le double (2,3 fois) de celle des pauvres. À N'Djaména, la dépense moyenne par ménage des non pauvres est 2,2 fois plus importante que celle des pauvres.

Tableau 10.02a : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par milieu et lieu de résidence selon le niveau de vie (F CFA)

Milieu et lieu de résidence	Niveau de vie			NP/P
	Non pauvre (NP)	Pauvre (P)	Total	
Milieu de résidence				
Urbain	3 517 165	1 406 380	3 188 125	2,5
Rural	1 653 687	1 016 288	1 398 393	1,6
Total	2 211 750	1 057 511	1 815 212	2,1
Lieu de résidence				
Autres urbains	2 629 767	1 154 131	2 355 119	2,3
Rural	1 653 687	1 016 288	1 398 393	1,6
N'Djaména	4 940 758	2 217 678	4 661 950	2,2
Total	2 211 750	1 057 511	1 815 212	2,1

Le tableau 10.02b présente les dépenses totales moyennes annuelles de consommation des ménages par province de résidence selon le niveau de vie.

Parmi les ménages non pauvres, ceux des provinces du Mandoul (1 497 382 FCFA), du Mayo-Kebbi Ouest (1 510 137 FCFA), de la Tandjilé (1 549 740 FCFA), du Logone Occidental (1 551 032 FCFA), du Logone Oriental (1 622 642 FCFA) et du Sila (1 609 990 FCFA) ont les dépenses moyennes par ménage les plus faibles par rapport à la moyenne nationale (2 211 750 FCFA), et ceux de N'Djaména (4 940 758 FCFA), de l'Ennedi Est/Ouest (2 785 908 FCFA), du Salamat (2 292 102 FCFA) et du Borkou/Tibesti (2 583 947 FCFA) ont les dépenses les plus élevées.

La dépense moyenne annuelle par ménage au niveau national chez les pauvres est estimée à 1 057 511 FCFA. Au niveau des provinces, les dépenses moyennes par ménage les plus faibles sont observées au Logone Occidental (889 388 FCFA), dans la Tandjilé (915 185) et au Mandoul (916 322 FCFA). Celles les plus élevées sont observées à N'Djaména (2 217 678 FCFA) et à l'Ennedi Est/Ouest (1 767 029 FCFA).

La comparaison des dépenses moyennes annuelles des ménages non pauvres à celles des ménages pauvres (NP/P) montre que les non pauvres dépensent deux fois plus que les pauvres (2,1). Au niveau provincial, les inégalités sont relativement fortes, à N'Djaména (2,2) et au Moyen Chari (2,0). Elles sont moins accentuées au Mayo-Kebbi Ouest (1,3), à l'Ennedi Est/Ouest (1,6) et au Mandoul (1,6).

Tableau 10.02b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le niveau de vie

Province de résidence	Niveau de vie			NP/P
	Non pauvre (NP)	Pauvre (P)	Total	
Batha	1 884 908	1 024 061	1 529 972	1,8
Borkou-Tibesti	2 281 989	1 207 695	2 043 598	1,9
Chari-Baguirmi	2 171 809	1 153 021	1 993 101	1,9
Guéra	1 797 746	982 112	1 366 068	1,8
Hadjer-Lamis	2 220 282	1 241 287	1 961 712	1,8
Kanem	1 796 719	1 016 551	1 614 786	1,8
Lac	1 845 112	1 025 830	1 521 882	1,8
Logone Occidental	1 551 032	889 388	1 343 493	1,7
Logone Oriental	1 622 642	980 984	1 375 199	1,7
Mandoul	1 497 382	916 322	1 225 984	1,6
Mayo-Kebbi Est	1 685 420	991 471	1 364 938	1,7
Mayo-Kebbi Ouest	1 510 137	1 155 032	1 336 919	1,3
Moyen-Chari	1 912 563	965 281	1 592 254	2,0
Ouaddaï	2 081 796	1 174 544	1 808 957	1,8
Salamat	2 292 102	1 204 809	1 917 724	1,9
Tandjilé	1 549 740	915 185	1 217 990	1,7
Wadi-Fira	2 079 149	1 143 353	1 796 438	1,8
Ville de N'Djaména	4 940 758	2 217 678	4 661 950	2,2
Barh-El-Gazal	2 016 843	1 224 840	1 807 952	1,6
Ennedi Ouest /Ennedi Est	2 785 908	1 767 029	2 620 568	1,6
Sila	1 677 229	959 273	1 419 541	1,7
Total	2 211 750	1 057 511	1 815 212	2,1

10.2 Structure des dépenses

Dans cette section, la structure des dépenses est analysée par poste ou fonction de consommation selon le milieu et la province de résidence et les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage en fonction du quintile de bien-être et du niveau de vie.

10.2.1 Structures des dépenses par poste selon les quintiles de bien-être

Les dépenses alimentaires englobent les dépenses d'alimentation (aliments et boissons non alcoolisées), celles de boissons alcoolisées et tabac, et les dépenses d'hôtels et de restauration. Elles constituent le poste de dépenses le plus important dans les dépenses totales annuelles, soit 57,5% (68,1% en 2011, soit une baisse de 10,6 points de pourcentage entre 2011 et 2018). Les dépenses d'alimentation et boissons non alcoolisées à elles seules totalisent 46,3% (64,2% en 2011, soit une baisse de 17,9 points entre 2011 et 2018). L'ensemble des dépenses non alimentaires représente 42,5% des dépenses totales (31,9% en 2011, soit une hausse de 10,6 points entre 2011 et 2018). Les plus importantes d'entre elles sont les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (14,7% contre 5,5% en 2011, soit une hausse de 9,2 points entre 2011 et 2018), les dépenses d'hôtels et restaurants (10,0% contre en 0,6% en 2011 soit une hausse de 9,4%) et les dépenses d'habillement et chaussures (6,0% contre 9,2% en 2011, soit une baisse de 3,2 points entre 2011 et 2018).

Les dépenses varient légèrement selon les quintiles de bien-être (tableau 10.03), mais la différence est plus prononcée dans les quintiles extrêmes. En effet, les plus riches consacrent 42,0% de leurs dépenses totales à l'alimentation et boissons non alcoolisées tandis que les plus pauvres en consacrent 48,9%. En ce qui concerne les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, elles représentent respectivement 12,8% et 20,3% chez les plus riches et les plus pauvres. Il convient aussi de relever que les parts des dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles et d'alimentation et boissons non alcoolisées décroissent graduellement lorsqu'on va du quintile le plus pauvre au plus riche. A l'inverse, les parts des dépenses de transport et déplacement, d'ameublement, articles de ménage et entretien courant, d'hôtels et restaurants, de communication et télécommunication et de biens et services divers, croissent lorsqu'on va du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche.

Globalement, les dépenses alimentaires représentent 58,5% des dépenses totales des ménages plus pauvres ; 60,1% de celles des ménages médians et 53,3% des dépenses totales des plus riches.

Tableau 10.03 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le quintile de bien-être (%)

Postes de dépenses	Quintile de bien-être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Alimentation et boissons non alcoolisées	48,9	50,3	49,0	46,9	42,0	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,2	1,1	1,1	1,1	1,4	1,2
Habillement et chaussures	6,0	6,3	6,6	6,3	5,4	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	20,3	16,1	14,8	13,9	12,8	14,7
Ameublement, articles de ménage et entretien courant	3,6	3,8	3,9	4,0	4,7	4,2
Santé et hygiène	3,8	3,6	3,8	3,6	3,3	3,6
Transport et déplacement	1,3	2,0	3,1	4,3	9,6	5,3
Communication et télécommunication	2,1	3,2	3,6	4,4	5,3	4,1
Loisirs et sports	0,7	0,5	0,7	0,9	1,6	1,0
Enseignement	0,7	0,4	0,5	0,7	1,1	0,8
Hôtels et restaurants	8,4	9,4	10,0	11,1	10,0	10,0
Biens et services divers	3,1	3,1	2,9	2,9	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

10.2.2 Structures des dépenses par poste selon le niveau de vie des ménages

L'analyse de la structure des dépenses par poste selon le niveau de vie (tableau 10.04), montre que la part des dépenses *d'alimentation et boissons non alcoolisées* des non pauvres est de 4,3 points de pourcentage plus faible que celle des pauvres (45,4% contre 49,7%).

En outre, les parts des dépenses chez les pauvres sont plus élevées que chez les non pauvres au niveau des dépenses *d'habillement et chaussures* (6,2% contre 5,9%), *logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* (18,4% contre 13,7%) et *santé et hygiène* (3,7% contre 3,5%). À l'inverse, pour les autres postes de dépenses, ce sont les parts de dépenses chez les non pauvres qui sont plus élevées.

Dans l'ensemble, les dépenses alimentaires représentent 56,9% des dépenses totales des ménages non pauvres et 59,7% de celles des ménages pauvres.

Tableau 10.04 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le niveau de vie (%)

Postes de dépenses	Niveau de vie		Ensemble
	Non Pauvre	Pauvre	
Alimentation et boissons non alcoolisées	45,4	49,7	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,2	1,2	1,2
Habillement et chaussures	5,9	6,2	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	13,7	18,4	14,7
Ameublement, articles de ménage et entretien courant	4,3	3,7	4,2
Santé et hygiène	3,5	3,7	3,6
Transport et déplacement	6,2	1,6	5,3
Communication et télécommunication	4,5	2,6	4,1
Loisirs et sports	1,1	0,6	1,0
Enseignement	0,8	0,6	0,8
Hôtels et restaurants	10,3	8,8	10,0
Biens et services divers	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

10.2.3 Structures des dépenses par poste selon le milieu de résidence

La structure des dépenses varie selon le milieu de résidence des ménages. Le poste « *alimentation et boisson non alcoolisées* » constitue le plus important poste des dépenses des ménages quel que soit le milieu de résidence. La part allouée à ce poste est moins importante pour les ménages résidant en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce poste représente respectivement 38,3%, 43,8% et 40,9% des consommations totales des ménages pour la ville de N'Djamena, les autres centres urbains (hors N'Djamena) et l'ensemble des centres urbains contre 50,0% en milieu rural et 46,3% pour l'ensemble des ménages au niveau national.

S'en suivent dans l'ordre décroissant les postes des dépenses de « *logement, eau, électricité, gaz* » et « *hôtels et restaurants* » selon que le ménage soit en milieu urbain ou rural. Ils représentent respectivement 14,4% et 10,3% de l'ensemble des consommations des ménages en milieu rural contre 15,7% et 8,4% pour la ville de N'Djamena, 14,3% et 10,6% pour les autres centres urbaines (hors N'Djamena) et 15,1% et 9,5% pour l'ensemble des centres urbains.

Les dépenses de « *transport et déplacement* » effectuées par les ménages résidant dans la ville de N'Djamena sont relativement plus importantes (9,8%) que celles des autres ménages en milieu urbain (5,4%) et rural (3,6%).

Les dépenses des « *ameublement, articles des ménages et entretien courant* » et « *santé et hygiène* » représentent une part faible dans la consommation des ménages selon les lieux de résidence. En milieu rural, ces postes de dépenses représentent chacun 3,6% de la consommation des ménages, contre 5,3% et 3,3% respectivement pour les dépenses « *ameublement, articles des ménages et entretien courant* » et « *santé et hygiène* » pour la ville de N'Djamena, 4,4% et 3,7% pour les ménages en zone urbaine (hors N'Djamena), 4,9% et 3,5% pour l'ensemble des ménages vivant en zone urbaine.

Les dépenses de « *loisirs et sports* » et de « *enseignement* » ont une part marginale dans la consommation des ménages. Pour les ménages résidant en milieu rural, elles représentent moins de 1% de l'ensemble de leur consommation. En revanche, les ménages consacrent pour la ville de N'Djamena respectivement 2,2% et 2,0% aux dépenses de « *loisirs et sports* » et de « *enseignement* » et respectivement 1,8% et 1,5% pour l'ensemble des ménages vivant dans les centres urbains.

Tableau 10.05 : Structure des dépenses par poste selon le milieu de résidence (%)

Postes de dépenses	Lieu de résidence				Ensemble
	Autres urbains	N'Djamena	Ensemble urbain	Rural	
Alimentation et boissons non alcoolisée	43,8	38,3	40,9	50,0	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,3	0,7	1,0	1,4	1,2
Habillement et chaussures	6,1	5,0	5,5	6,3	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	14,3	15,7	15,1	14,4	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,4	5,3	4,9	3,6	4,2
Santé et hygiène	3,7	3,3	3,5	3,6	3,6
Transport et déplacement	5,4	9,8	7,7	3,6	5,3
Communication et télécommunication	4,9	6,4	5,7	3,0	4,1
Loisirs et sports	1,3	2,2	1,8	0,5	1,0
Enseignement	0,8	2,0	1,5	0,2	0,8
Hôtels et restaurants	10,6	8,4	9,5	10,3	10,0
Biens et services divers	3,2	2,8	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

10.2.4. Structures des dépenses par poste selon la province de résidence

Globalement tous les ménages résidant dans les différentes provinces ont la même structure de dépenses. En effet, l'essentiel de leurs dépenses est consacré par ordre d'importance aux postes *alimentation et boissons non alcoolisées, logement, eau, électricité, gaz et hôtels et restaurants*. En revanche, les ménages vivant dans certaines provinces (la ville de N'Djamena et les deux Logones) consacrent moins de 40,0% de leurs dépenses totales au poste *alimentation et boissons non alcoolisées*. A l'opposé, les ménages de quatre provinces (Batha, Kanem, Lac et Hadjer-Lamis) consacrent plus de la moitié de leurs budgets au poste *alimentation et boissons non alcoolisées*.

Tableau 10.06 : Structure des dépenses par poste selon la province de résidence (%)

Poste de dépenses	Province																				Ensemble	
	Batha	Borkou/Tibesti	Chari-Baguirmi	Guéra	Hadjer-Lamis	Kanem	Lac	Logone Occidental	Logone Oriental	Mandoul	Mayo-Kebbi Est	Mayo-Kebbi Ouest	Moyen-Chari	Ouadaï	Salamat	Tandjilé	Wadi Fira	Ville de N' Djamena	Barh-El-Gazal	Ennedi Ouest/Est		Sila
Alimentation et boisson non alcoolisées	51,2	46,2	46,8	51,3	54,3	53,4	53,0	42,0	41,4	47,6	53,6	50,5	50,2	44,1	51,0	50,0	50,3	38,3	51,1	43,4	46,0	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	0,4	0,9	1,2	0,2	0,4	0,2	0,7	3,6	2,9	3,1	1,7	1,9	2,0	0,5	0,1	2,5	0,1	0,7	0,1	0,4	0,3	1,2
Habillement et chaussures	7,1	11,4	6,1	6,6	6,1	7,3	8,3	5,2	5,1	4,6	4,4	5,2	4,0	8,4	5,3	5,6	7,7	5,0	7,5	9,0	6,5	6,0
Logement, eau, électricité, gaz	14,5	13,9	11,2	15,7	12,8	14,2	12,7	16,4	14,4	16,8	16,0	16,1	12,6	14,7	12,7	13,5	13,2	15,7	14,4	14,5	17,1	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,2	6,3	4,4	3,6	3,9	4,6	3,2	3,8	3,2	2,7	3,4	3,5	3,3	4,1	4,7	3,4	4,1	5,3	4,4	4,4	4,4	4,2
Santé et hygiène	4,1	2,0	3,4	2,8	3,0	1,6	3,5	5,4	5,0	5,8	4,0	3,1	2,9	3,8	2,7	3,3	4,1	3,3	3,0	2,6	1,7	3,6
Transport et déplacement	4,4	2,9	5,4	3,9	3,3	1,3	2,7	2,9	3,5	3,7	3,2	2,7	4,8	4,9	4,6	2,7	6,1	9,8	1,6	13,1	3,7	5,3
Communication et télécommunication	2,9	6,2	4,3	3,4	5,7	4,5	3,5	2,1	2,4	2,4	3,6	2,9	2,9	3,6	3,5	3,4	3,3	6,4	6,4	4,0	3,2	4,1
Loisirs et sports	0,3	0,6	0,3	0,4	0,5	0,2	0,3	2,4	1,0	0,6	0,9	1,0	0,9	0,7	0,4	0,6	0,4	2,2	0,3	0,3	0,3	1,0
Enseignement	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,8	0,7	0,5	0,6	0,8	0,7	0,5	0,2	0,5	0,3	2,0	0,1	0,1	0,1	0,8
Hôtels et restaurants	7,1	6,9	14,1	8,7	7,2	9,9	8,5	12,5	17,4	8,4	7,1	10,2	12,1	11,4	10,4	11,6	7,7	8,4	9,2	5,0	12,1	10,0
Biens et services divers	3,6	2,7	2,8	3,1	2,6	2,9	3,3	2,9	3,1	3,8	1,7	2,1	3,6	3,3	4,2	3,0	2,6	2,8	1,9	3,2	4,6	3,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

10.2.5 Structures des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage

De manière générale, la structure des dépenses des ménages présente une similarité selon les différents niveaux d'éducation du chef de ménage. Toutefois, l'on observe que plus le niveau d'éducation du chef de ménage est « élevé », moins est la part des dépenses consacrées au poste « *alimentation et boisson non alcoolisées* ». Il en est de même des dépenses des produits de « *habillement et chaussures* » et des services de « *santé et hygiène* », et dans une certaine mesure les dépenses des services « *hôtels et restaurants* ».

En effet, les ménages dont leur chef ayant déclaré être « sans niveau d'éducation » consacrent pour la consommation des produits « *alimentation et boisson non alcoolisées* » 48,2% de leur consommation contre 46,3% pour l'ensemble des ménages et 37,8% pour les ménages dont le chef ayant déclaré avoir suivi l'enseignement supérieur. De même, il ressort que la part consacrée aux dépenses de « *habillement et chaussures* » et aux services de « *santé et hygiène* » et de « *hôtels et restaurants* » sont respectivement de 6,4%, 3,5% et 9,9% pour les ménages dont le chef est « *sans niveau d'éducation* » contre 4,7%, 2,9% et 7,7% pour les ménages dont le chef ayant suivi l'enseignement supérieur et 6,0%, 3,6% et 10,0% pour l'ensemble des ménages.

En revanche, les parts allouées aux dépenses de « *transport et déplacement* », de « *communication et télécommunication* », de « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », et des « *loisirs et sports* » augmentent avec le niveau d'éducation. En effet, les ménages ayant un chef avec un niveau d'éducation « *supérieur* » y consacrent respectivement 9,7% ; 6,8% ; 5,9% et 2,9% (contre 5,3% ; 4,1% ; 4,2% et 1,0% pour l'ensemble des ménages).

Tableau 10.07 : Structure des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage (%)

Postes de dépenses	Niveau d'éducation du chef de ménage					Ensemble
	Aucun	Primaire	Secondaire1	Secondaire2	Supérieur	
Alimentation et boissons non alcoolisée	48,2	45,5	44,2	43,0	37,8	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	0,9	2,4	1,8	1,4	1,3	1,2
Habillement et chaussures	6,4	5,4	5,4	5,3	4,7	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	14,5	15,3	14,7	14,7	14,4	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,0	3,8	3,9	4,3	5,9	4,2
Santé et hygiène	3,5	4,2	4,0	3,6	2,9	3,6
Transport et déplacement	4,8	4,1	5,3	6,4	9,7	5,3
Communication et télécommunication	3,8	3,2	4,4	5,8	6,8	4,1
Loisirs et sports	0,6	1,5	1,1	1,5	2,9	1,0
Enseignement	0,4	0,7	0,8	1,2	2,8	0,8
Hôtels et restaurants	9,9	11,0	11,5	9,6	7,7	10,0
Biens et services divers	3,0	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

10.2.6 Structures des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage

L'analyse de la structure des dépenses selon le secteur institutionnel du chef de ménage permet de catégoriser les ménages en deux groupes : ceux dont le chef de ménage travaille dans le secteur public et les organismes internationaux, et les autres qui comprennent les ménages dont leur chef travaille dans les entreprises privées, entreprise associative et les ménages employeurs de personnel domestique. Pour le premier groupe, ils consacrent comparativement au second groupe une part relativement moindre de leurs dépenses au poste *alimentation et boissons non alcoolisées*.

En effet, les ménages dont les chefs travaillent dans l'administration centrale et les collectivités locales, dans les entreprises publiques et parapubliques et dans les organismes internationaux consacrent respectivement 38,3% ; 39,3% et 36,2% de leurs dépenses de consommation au poste *alimentation et boissons non alcoolisées* contre 46,3% pour l'ensemble des ménages toutes catégories confondues.

En revanche, ce premier groupe des ménages alloue comparativement au second, une part relativement importante de ses dépenses de consommation aux postes *ameublement, articles de ménages et entretien courant, transport et déplacements, communication et télécommunication, loisirs et sports et enseignement*. En effet, pour les ménages dont les chefs travaillent dans l'administration centrale et les collectivités locales, les postes d'*ameublement, articles de ménages et entretien courant, de transport et déplacements, de communication et télécommunication, des loisirs et sports et enseignement* représentent respectivement 5,6%, 12,2%, 6,5%, 2,2% et 1,8% de leurs dépenses totales.

S'agissant des ménages dont les chefs travaillent dans les entreprises publiques et parapubliques les postes « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », « *transport et déplacements* », « *communication* », « *loisirs et sports* », et « *enseignement* » représentent respectivement 5,3%, 7,9%, 6,5%, 2,2% et 2,4% de leurs dépenses de consommation totales.

Enfin, dans les ménages dont les chefs exercent dans les organismes internationaux, les postes « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », « *transport et déplacements* », « *communication* », « *loisirs et sports* », et « *enseignement* » représentent respectivement 5,6%, 16,5%, 6,3%, 1,9% et 1,4% de leurs dépenses totales.

Tableau 10.08 : Structure des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage (%)

Postes de dépenses	Secteur institutionnel							Ensemble
	État/Collectivités locales	Entreprise publique/parapublique	Entreprise Privée	Entreprise associative	Ménage comme employeur de personnel domestique	Organisme international/Ambassade	Autres	
Alimentation et boissons non alcoolisée	38,3	39,3	47,6	41,6	47,8	36,2	43,7	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,1	1,2	1,3	0,8	0,9	1,5	0,8	1,2
Habillement et chaussures	5,3	5,3	6,2	4,8	5,3	3,8	5,1	6,0

Postes de dépenses	Secteur institutionnel							Ensemble
	État/Collectivités locales	Entreprise publique/parapublique	Entreprise Privée	Entreprise associative	Ménage comme employeur de personnel domestique	Organisme international/Ambassade	Autres	
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	13,2	13,7	14,7	15,8	13,7	13,4	16,8	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	5,6	5,3	4,0	4,0	3,3	5,6	4,6	4,2
Santé et hygiène	3,2	2,4	3,6	3,1	2,9	2,0	4,7	3,6
Transport et déplacement	12,2	7,9	4,4	4,7	2,3	16,5	4,7	5,3
Communication et télécommunication	6,5	7,3	3,7	8,1	4,3	6,3	4,9	4,1
Loisirs et sports	2,2	2,0	0,9	1,3	0,7	1,9	1,2	1,0
Enseignement	1,8	2,4	0,5	1,9	0,6	1,4	1,7	0,8
Hôtels et restaurants	7,3	9,9	10,3	10,8	15,9	7,9	9,2	10,0
Biens et services divers	3,3	3,3	3,0	3,1	2,1	3,5	2,6	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport est un extrait du rapport général réalisé à partir des données de la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4). Il constitue le rapport sur le profil de pauvreté des ménages tchadiens selon la répartition spatiale en prenant en compte les caractéristiques socio-économiques et sociodémographiques des ménages.

La collecte des données de l'ECOSIT4 s'est faite sur support électronique (méthode CAPI). Une application mobile (Survey Solutions) a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait essentiellement avec le logiciel STATA.

La population tchadienne est majoritairement jeune caractérisée car 53,3% de celle-ci a moins de 15 ans. Le minimum vital est atteint par une dépense d'environ 672 FCFA par jour et par tête correspondant à une dépense annuelle par tête d'individu de 241 970 FCFA. Le taux de pauvreté observé au niveau national est de 42,3%.

Il ressort de cette enquête que, l'évolution du niveau de possession des biens d'équipement par les ménages entre 2009 (RGPH2) et 2018 (ECOSIT4), à part le poste radio, a beaucoup augmenté.

Les malades évoquent le plus souvent l'automédication comme raison principale de non consultation dans une structure sanitaire. Le manque d'argent constitue la deuxième raison de non consultation dans ces structures.

Pour ce qui est du chômage de la population active de 15 à 64 ans, il est estimé à 2% au sens du BIT contre 5,7% en 2011 soit une baisse de 3,7 points de pourcentage. Alors que le taux de chômage élargi est estimé à 18,5%.

Près d'un ménage sur dix évacuent les eaux usées dans la rue ou dans la nature contre respectivement 1,6% et 1,9% qui utilisent les égouts et les puisards (fosses modernes). En milieu urbain, cette proportion est de 68,3% pour les ménages évacuant les eaux usées dans la rue ou dans la nature contre respectivement 5,8% et 7,7% pour ceux utilisant les égouts et les puisards.

Au Tchad, la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement parmi lesquels très peu disposent d'un titre ou d'un acte de propriété. La proportion des ménages qui utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 a augmenté comparativement à l'ECOSIT3 de 2011.

Globalement, en saison sèche, environ 3 ménages tchadiens sur 5 (62,7%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 alors que ce sont 60,4% de ménages qui ont accès à l'eau potable en saison de pluies.

Le présent rapport contient des informations clés qui serviront de base de planification au gouvernement et aux partenaires techniques et financiers à mieux canaliser leurs interventions en matières des politiques publiques et de lutte contre la pauvreté.

Au vu des résultats ainsi obtenus, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Le taux d'activité chez les 15 ans et plus entre 2011 et 2018 a baissé passant de 61,8% en 2011 à 60% en 2018. Des efforts allant dans le sens d'amélioration de cet indicateur doivent être envisagés par le Gouvernement et les partenaires au développement ;

2. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a baissé (74,9% contre 72,5%) entre 2011 et 2018 et le taux net de scolarisation dans le primaire n'a pas connu une augmentation substantielle (45,0% contre 46,0%). Ces statistiques montrent que l'on est loin d'atteindre l'objectif d'enseignement obligatoire pour le primaire, le Gouvernement doit faire des gros efforts pour atteindre l'objectif de 100% ;
3. Plus de huit ménages pauvres sur dix (85,2%) vivant en milieu rural n'ont pas de WC. Cette proportion est de 40,9% pour les ménages pauvres du milieu urbain. Cela suggère la nécessité de mettre en place des politiques d'assainissement priorisant les ménages pauvres vivant en milieu rural ;
4. Les chefs de ménages considèrent que le manque d'emplois (31,8%) est la première cause de la pauvreté au Tchad. Comme on sait qu'au Tchad, les opportunités pour les femmes et les jeunes sur le marché du travail sont très limitées et la plupart des emplois sont précaires. Eu égard à ce résultat, pour être efficaces, les politiques de réduction de la pauvreté devraient être conçues et coordonnées de telle sorte que les pauvres puissent profiter des offres d'emploi induites par la croissance économique ;
5. Moins d'un ménage sur dix (8,0%) utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage. Cette proportion est seulement de 1,1% en milieu rural contre 30,4% en milieu urbain. Compte tenu de l'importance de l'électricité dans le processus de développement du pays, le Gouvernement doit s'atteler à la promotion de l'électrification du monde rural ;
6. Bien que le Tchad soit un pays pétrolier, le gaz domestique est peu utilisé : 0,9% seulement des ménages pauvres utilisent le gaz butane comme principale source d'énergie de cuisson contre 6,5% des non pauvres. Afin de préserver l'environnement, le gouvernement doit continuer à inciter les populations à l'utilisation croissante du gaz tout en assurant sa disponibilité ;
7. Près d'un ménage sur sept (71,4%) utilise le dépotoir sauvage comme mode d'évacuation des ordures contre respectivement 4,1% et 4,5% qui utilisent le dépotoir public et le service de ramassage. Cette proportion, en milieu urbain, est de 50,4% pour les ménages qui utilisent le dépotoir sauvage contre respectivement 10,0% et 14,4% pour ceux qui utilisent le dépotoir public et le service de ramassage. Les mairies des grandes villes et les différents comités d'assainissement locaux du pays sont appelés à mener des campagnes de sensibilisation dans le but d'amener les ménages à utiliser prioritairement les dépotoirs publics et les services de ramassage ;

Il faut en outre :

8. Augmenter les services publics pour réduire le coût de la vie des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- **ACDI (2001)**, "Edition spéciale sur l'éducation", citoyens du monde à l'œuvre, 14 p. (<http://www.acdi-cida.gc.ca>).
- 2- **AFRISTAT (1999)**, « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », Série Méthodes n°2, Décembre 1999.
- 3- **AFRISTAT, DIAL (2001)**, « Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA », Juin 2001.
- 4- **Alkire et Foster (2009)**, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Working Paper, 2009.
- 5- **Alkire et Santos (2010)**, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Working Paper, 2010.
- 6- **BIT (2000)**, « Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail », Genève, 2000 .
- 7- **Banque Mondiale (2018)**, Comprendre la pauvreté, « Emploi et Développement », (<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/jobsanddevelopment>), Banque Mondiale, BIRD-IDA, Septembre 2018.
- 8- **Banque Mondiale-UEMOA (2018)**, **Mesure de la Pauvreté**, EHCVMP, BM-UEMOA, Document de travail numéro 4, Décembre 2018.
- 9- **Defeyt (2006)**, Pauvreté et logement : quelques données et réflexions, Pensée plurielle 2, 2006.
- 10- **INSEED (2011)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples au Tchad 2010, Rapport final. République du Tchad : Ministère de l'Économie et du Plan, UNICEF, UNFPA, N'Djaména, Mai 2016, 364 p.
- 11- **INSEED (2012a)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique », Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Août 2012, 92 p.
- 12- **INSEED (2012b)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Résultats globaux définitifs », Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Mars 2012, 199 p.
- 13- **INSEED(2006)**, Ministère des Finances, de l'Économie et du Plan, Profil de Pauvreté, ECOSIT2, Novembre 2006, 99 P.
- 14- **INSEED, MSP et ICF (2016)**, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014-2015). Rockville, Maryland, USA : INSEED, MSP et ICF International, Mai 2016, 655 p.
- 15- **INSEED (2014a)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 4, Natalité et fécondité, N'Djaména, Juillet 2014, 146 p.
- 16- **INSEED (2014b)**, **Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009**, rapport d'analyse, thème 5, Mortalité, N'Djaména, Juillet 2014, 140 p.
- 17- **INSEED (2014c)**, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, Rapport Secteur Informel, ECOSIT3, Août 2014, 70 P.

- 18- INSEED(2014d)**, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, Profil de Pauvreté, ECOSIT3, Août 2014, 143 P.
- 19- INSEED (2014e)**, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, Rapport Emploi, ECOSIT3, Août 2014, 102 P.
- 20- INSEED (2014f)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 2, Etat et structures de la population, N'Djaména, Juillet 2014, 189 p.
- 21- INSEED (2014g)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 18, Projections démographiques 2009-2050, N'Djaména, Juillet 2014, 90p.
- 22- INSEED (2014h)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 7, Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction, N'Djaména, , Juillet 2014, 137p.
- 23- INSEED (2018)**, Les Comptes Nationaux 2017.
- 24- Martin Ravallion (1996)**, « *Comparaison de la pauvreté: concepts et méthodes*», Document travail n°122, Février 1996.
- 25- MBAIDOH Evariste (1997)**, *Les déterminants socio-économiques et démographiques de la scolarisation au Tchad*, mémoire de DESS en Démographie, IFORD, Yaoundé, 60 p.
- 26- MENPC (2015)**, Direction des Etudes, des Statistiques et de la Carte Scolaire (DESCS), Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, « *Annuaire Statistique de l'Education, Année scolaire 2013/2015*», N'Djaména : MENPC, UNESCO, AFD et UNICEF, Décembre 2015, 204 p.
- 27- MEPD (2017)**, Direction Générale du Plan et des Etudes (DGPE), Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, « *Plan National de Développement, PND 2017-2021*», N'Djaména, 2017, 134 p.
- 28- MSP (2016)**, Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaires (DSIS), Ministère de la Santé Publique, « *Annuaire des Statistiques Sanitaires, Tome A, 29^{ème} Edition, Année 2015*», N'Djaména, Novembre 2016, 222 p.
- 29- OMS (1999)**, Cent cinquième Session du Conseil Exécutif, Rapport du Directeur Général, « *Pauvreté et Santé*», Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Décembre 1999, 7 p.
- 30- République du Tchad (2016)**. *Rapport sur la mesure du Dividende Démographique du Tchad*. Etude du projet SWEDD, 74p.
- 31- République du Tchad (2017)**. « *La Vision 2030, le Tchad que nous voulons* ».

ANNEXES

A .1 Plan de sondage

La quatrième génération des Enquêtes sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad a utilisé la même méthodologie que l'ECOSIT2 et l'ECOSIT3 qui ont été réalisées au moyen d'un sondage probabiliste afin de rendre possible l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé à l'ensemble de la population du Tchad.

Selon la nouvelle configuration administrative, le Tchad est subdivisé en 23 provinces. Dans le souci de disposer des indicateurs fiables, désagrégés et représentatifs au niveau des provinces, les 4 provinces du Borkou, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest et du Tibesti constituent 2 domaines d'étude (Borkou-Tibesti et Ennedi Est-Ennedi Ouest) et les 19 autres provinces constituent chacune un domaine d'étude, ce qui conduit à 21 domaines d'étude. De plus, chaque domaine est subdivisé en strate urbaine et strate rurale hormis la ville de N'Djaména qui constitue une seule strate urbaine. On a au total 41 strates. Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate. Ainsi, l'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 625 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes ont été sélectionnées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de l'UPS étant le nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes ou UPS a fourni une liste exhaustive des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale.

Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés.

Tableau A.1.1 : Couverture de l'échantillon

Résultats	Urbain	Rural	Tchad
Nombre de ménages sélectionnés	3 540	3 960	7 500
Nombre de ménages enquêtés	3 538	3 955	7 493
Taux de réponse ménage (%)	99,9	99,9	99,9

A .2 Difficultés rencontrées

La Quatrième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT4) s'est réalisée globalement dans de bonnes conditions. Néanmoins quelques difficultés inhérentes à toute enquête sont rencontrées au cours de sa mise œuvre. Entre autres :

- ✓ Difficile collaboration de certains ménages pour cause de la multiplicité des enquêtes dont ils estiment ne pas voir les retombées ;
- ✓ Absence permanente de certaines personnes adultes dans les ménages pour répondre à des questions les concernant ;

- ✓ Refus de collaboration de certaines épouses en l'absence de leurs époux alors qu'elles sont les mieux indiquées pour répondre efficacement aux questions portant sur la consommation alimentaire ;
- ✓ L'inaccessibilité de certaines localités faute de voie de communication et de sécurité requise ;
- ✓ Certains produits alimentaires sont rares dans certaines provinces, ce qui ne permet pas de renseigner toutes les unités non standard ;
- ✓ Les données cartographiques, datées de plus de 10 ans sont, pour la plupart en déphasage avec les données réelles du terrain, ce qui a nécessité une mise à jour partielle de certaines Zones de Dénombrement urbains avant la deuxième vague ;
- ✓ La base de données de camps de réfugiés est obsolète comme en témoigne la présence massive de ménages programmés pour la collecte mais absents au passage des agents enquêteurs occasionnant de temps de temps de moment d'arrêt dans la collecte ;
- ✓ La couverture nationale en téléphonie mobile reste un défi pour la fourniture de connexion internet. Les données de certaines localités étaient gardées pendant longtemps sans être envoyées au Quartier Général pour le traitement, faute de connexion internet. Ce qui a impacté sur le rythme d'avancement de suivi des données.

A.3 Liste du personnel ayant participé à l'enquête

Tableau A.3.1 : Liste des membres du Comité Technique de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATIONS	FONCTION
BARADINE ZAKARIA MOURSAL	STATISTICIEN	DG DE L'INSEED
ADAMA MOUSSA KHADAM	STATISTICIENNE- DEMOGRAPHE	DGA DE L'INSEED
AHMAT ABDERAHIM ABBO	STATISTICIEN- ECONOMISTE	COORDONNATEUR TECHNIQUE
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	STATISTICIEN	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
ATTOM IBRAHIM	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
MANTOBYE MOUNDIGBAYE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Tableau A.3.2 : Liste des superviseurs de pool de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATIONS	FONCTION
NOUR GOUKOUNI NOUR	ECONOMISTE	ANCIEN DG DE L'INSEED
AHMAT ABDERAHIM ABBO	STATISTICIEN	COORDONNATEUR TECHNIQUE
MOBE HAROU	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	CHEF DE SERVICE (SSCVMP)
ABAKAR KODREY	ECONOMISTE	CADRE DE LA DSDS
TCHOUA PHILEMON	STATISTICIEN	CHEF DE SERVICE (ESS)
AHMAT YOUSOUF	INFORMATICIEN	CHEF DE SERVICE DE LA DMII
KOUMAYOGOTO NAHARI	GEOGRAPHE	AGENT DE LA DSDS

YOUSSEF IBN ALI	STATISTICIEN- ECONOMISTE	ANCIEN CHEF DE DSSE
MALIK NDOUNGOUS	STATISTICIEN- ECONOMISTE	ANCIEN CHEF DE SERVICE COMPTES NATIONAUX
YAMEOGO ALPHONSE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
SAVADOGO ABOUDRAHYME	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
SOMTINDA SONDO ELOI	INFORMATICIEN	CONSULTANT BANQUE MONDIALE/BAD
NGA THI MIN	ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
HASSAN IZZO ABAKAR	STATISTICIEN- ECONOMISTE	EX DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE AGRICOLE
ARNAUD GOTORAYE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
OUMAROU HABI	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSEILLER RESIDENT ECOSIT4 (BANQUE MONDIALE)
ALY SANOH	ECONOMISTE	CHEF DE PROJET PDST
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	STATISTICIEN	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
ATTOM IBRAHIM	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
MBAIOGOM TINRO RAOUL	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	ANCIEN MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
ATOKARE ALEXIS	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	ANCIEN MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Tableau A.3.3 : Liste du personnel de l'enquête des marchés sur les unités non standards (NSU)

Pool N° 1		
Région Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Tibesti, Lac, Kanem, Ouaddaï, Sila et Wadi Fira		
Superviseurs	NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	
	ATOKARE ALEXIS	
Enquêteurs	<i>MOBE HAROU</i>	JOEL AODOU
	<i>AWAT DAOUD TCHARI</i>	AHMED DOUMARA CHOUA
	<i>MAHAMAT AB-ACHE</i>	ALI AHMAT SALEH
Pool N° 2		
Région N'Djaména, Chari-Baguirmi, Hadjer-Lamis, Barh El Gazal, Batha, Guéra, Salamat, Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest		

Superviseurs	AHMAT ABDERAHIM ABBO	
	YOUSOUF IBN ALI	
	MAHAMAT MALIK DOUNGOUS	
Enquêteurs	<i>ABAKAR MAHAMAT ABAKAR</i>	ABDELSALAM CHARFADINE
	<i>MOUTAWAKIL HAMID ABDALLAH</i>	ADAM ABDERAHIM
	<i>ADEI HISSEIN MALIK</i>	ISSYAKOU AOUDOU
	<i>ABDELSALAM ACHEIKH SEID</i>	KOUMDE MOUGAO
Pool N° 3		
Région Tandjilé, Logone Occidental, Logone oriental, Mandoul, Moyen-Chari		
Superviseurs	MBAÏOGOUM TINRO RAOUL	
	CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	
Enquêteurs	ADOUM AHMED ADOUM	SOBKIKA SOBERBE
	IMRANE AHMADAYE	KLADOUM-MADJI NONDIBAYE

Tableau A.3.4 : Liste des superviseurs du quartier général de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	PROVINCES AFFECTEES
BONKERI BOBDINGAM	N'DJAMENA/MOYEN-CHARI
ADAM ABDERAHIM	OUADDAI/SILA
ADEI HISSENE MALIK	WADI FIRA/LAC
ADOUM AHMED ADOUM	SALAMAT/BATHA
AHMAT BOGUI HAGGAR	ENNEDI EST/ENNEDI OUEST//BORKOU
AMADOU ISSA KEOUL	GUERA/KANEM
ABAKAR KODREI	GUERA/ HADJER-LAMIS
ATTOM IBRAHIM	OUADDAI/WADI FIRA
BENDIMAN NAMADJI	LOGONE OCCIDENTAL
DAMKITNA ZINA	WADI FIRA/MAYO-KEBBI EST
JOEL AOUDOU	LOGONE ORIENTAL/MAYO-KEBBI EST/ MAYO-KEBBI OUEST
KOUMAYOGOTO NAHARI	TANDJILE/BARH EL GAZAL
MOBE HAROU	CHARI-BAGUIRMI/MANDOUL/N'DJAMENA
NDOUNGAMADJI MASMIAN AMOS	LOGONE OCCIDENTAL/LOGONE OCCIDENTAL
OUANGBARA CHRISTIAN	WADI FIRA/BORKOU

Tableau A.3.5 : Liste des analystes du rapport principal sur la pauvreté de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	THEMES
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	INTRODUCTION/ MESURES DE LA PAUVRETE
ABAKAR KODREY	APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	MESURES DE LA PAUVRETE
ATOKARE ALEXIS	INTRODUCTION/ SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE

FATA ROUANE	EDUCATION ET SANTE/ SITUATION DE L'EMPLOI
LAWÉ NGAI DANDJI PROSPER	REMERCIEMENTS
MOBE HAROU	SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE
AHMAT ABDE RAHIM ABBO	AVANT PROPOS/ REMERCIEMENTS/ MESURES DE LA PAUVRETE
GOGNIN GOMNDIGUE	SITUATION DE L'EMPLOI/ LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE
YOUNOUS ABDOULAYE	RESUME EXECUTIF
HERVE ROGANGOUM KODINDOUMA	EDUCATION ET SANTE/ SITUATION DE L'EMPLOI
BADY EBE	APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE/ CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE
YAYA MAMADOU	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES
DJANMON WAISSALA	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES
ATTOM IBRAHIM ABDALLAH	MESURES DE LA PAUVRETE/ PAUVRETE SUBJECTIVE
RIRADJIM MADNODJI	RESUME EXECUTIF/ CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES/ CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE/ EDUCATION ET SANTE/ LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE/ PAUVRETE SUBJECTIVE
DJILDAS YANNICK	RESUME EXECUTIF
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	POSSESSION DE BIENS DURABLES
MABALI ARISTIDE	POSSESSION DE BIENS DURABLES/ LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE
TCHOUA PHILEMON	POSSESSION DE BIENS DURABLES

Tableau A.3.6 : Liste des membres de l'équipe de revue et finalisation du rapport de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	INSTITUTION
BARADINE ZAKARIA MOURSAL	INSEED
ADAMA MOUSSA KADAM	INSEED
ABAKAR KODREI NOUR	INSEED
AHMAT ABDE RAHIM ABBO	INSEED
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	INSEED
ATTOM IBRAHIM ABDALLAH	INSEED
ATOKARE ALEXIS	INSEED
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	INSEED
DAMKITNA ZINA	INSEED
DJANMON WAISSALA	INSEED
DJILDAS YANNICK	INSEED
GOGNIN GOMNDIGUE	INSEED
LAWÉ NGAI DANDJI PROSPER	INSEED
MOBE HAROU	INSEED

MOYALBAYE GOTOMON	INSEED
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	INSEED
RIRADJIM MADNODJI	INSEED
TCHOUA PHILEMON	INSEED
YAYA MAMADOU	INSEED
KODINDOUMA RONGANGOUM HERVE	DGI/MFP
YOUNOUS ABDOULAYE	UNIVERSITE DE N'DJAMENA
DOUZOUNET MALLAYE	DGSE/MEPD
HASSAN IZZO ABAKAR	MIN AGRICULTURE
BADY EBE	DEP/MFB
ABDELKHANI ABDELCHAKOUR	MENPC
KILMA SAULTIGUE	MENPC
GANDJEI GALI	MFPPM
MODJIBEYE ALLADOUMADJI	MEPD
NGOMINA BRAMINGAR	MEPD
ABDERAMANE ABDOULAYE	MCIPSP

Tableau A.3.6 : Liste des membres du Comité de lecture du rapport principal de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATIONS (TITRE)
ABDOU ABDALLAH	CONSEILLER TECHNIQUE DU DG DE L'INSEED
OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR	ANCIEN DG DE L'INSEED
TABO SYMPHORIEN NDANG	ANCIEN CHEF DE SERVICE DES COMPTES NATIONAUX DU TCHAD
NINGAM NGAKOUTOU	ANCIEN CHARGE DE PROGRAMME POPULATION ET DEVELOPPEMENT DE L'UNFPA

Tableau A.3.7 : Liste des membres de l'équipe d'édition finale du rapport principal sur la pauvreté de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	THEMES
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	MESURES DE LA PAUVRETE
ABAKAR KODREY	APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
MOBE HAROU	PAUVRETE SUBJECTIVE
AHMAT ABDERAHIM ABBO	RESUME EXECUTIF/CONCLUSION
DJILDAS YANNICK	SITUATION DE L'EMPLOI
YAYA MAMADOU	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES
GOGNIN GOMDIGUE	POSSESSION DE BIENS DURABLES
ATTOM IBRAHIM	SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE
RIRADJIM MADNODJI	CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	EDUCATION ET SANTE
TCHOUA PHILEMON	LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

A .4 Tableaux additifs

Tableau A.4.01: Répartition de l'échantillon par province selon le milieu de résidence

Province de résidence	Allocation des ZD			Allocation des Ménages		
	Urbaines	Rurales	Total	Urbains	Ruraux	Total
Batha	8	15	23	96	180	276
Borkou/Tibesti	8	8	16	96	96	192
Chari Baguirmi	8	20	28	96	240	336
Guéra	8	16	24	96	192	288
Hadjer Lamis	8	20	28	96	240	336
Kanem	8	15	23	96	180	276
Lac	8	14	22	96	168	264
Logone Occidental	9	21	30	108	252	360
Logone Oriental	9	24	33	108	288	396
Mandoul	8	20	28	96	240	336
Mayo-Kebbi Est	9	21	30	108	252	360
Mayo-Kebbi Ouest	8	16	24	96	192	288
Moyen-Chari	8	15	23	96	180	276
Ouaddai	9	23	32	108	276	384
Salamat	8	11	19	96	132	228
Tandjilé	8	17	25	96	204	300
Wadi Fira	8	17	25	96	204	300
N'Djaména	125	0	125	1 500	0	1 500
Barh El Gazal	11	16	27	132	192	324
Ennedi Est/Ouest	11	10	21	132	120	252
Sila	8	11	19	96	132	228
Tchad	295	330	625	3 540	3 960	7 500

Tableau A.4.02 : Population des ménages par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges (années)	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
0 - 4	324 846	326 378	651 224	1 320 588	1 221 997	2 542 585	1 645 434	1 548 375	3 193 809
5-9	328 334	334 748	663 082	1 180 430	1 223 090	2 403 520	1 508 764	1 557 838	3 066 602
10-14	254 246	267 530	521 776	778 911	724 424	1 503 335	1 033 157	991 954	2 025 111
15 - 19	210 009	204 195	414 204	433 898	540 135	974 033	643 907	744 330	1 388 237
20 - 24	146 130	174 404	320 534	275 705	478 671	754 377	421 835	653 076	1 074 911
25 - 29	100 977	148 440	249 417	256 910	431 831	688 741	357 886	580 272	938 158
30 - 34	99 195	122 652	221 847	278 598	355 378	633 976	377 793	478 030	855 823
35 - 39	85 510	86 397	171 907	237 205	294 225	531 430	322 716	380 622	703 337
40 - 44	72 747	73 706	146 453	201 972	225 681	427 653	274 719	299 387	574 106

Groupe d'âges (années)	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
45 - 49	56 588	51 995	108 582	170 675	158 238	328 913	227 263	210 233	437 496
50 - 54	47 960	52 010	99 970	122 212	143 489	265 701	170 172	195 499	365 671
55 - 59	33 369	26 967	60 337	110 629	85 658	196 286	143 998	112 625	256 623
60 - 64	31 015	33 953	64 968	107 793	71 943	179 736	138 808	105 896	244 703
65 - 69	21 156	17 849	39 005	64 206	56 915	121 122	85 362	74 764	160 126
70 - 74	15 948	12 798	28 746	52 421	42 822	95 243	68 368	55 620	123 988
75 - 79	4 254	7 148	11 402	22 139	16 785	38 924	26 393	23 933	50 326
80+	4 682	3 265	7 947	18 093	18 110	36 204	22 776	21 375	44 151
Total	1 836 965	1 944 435	3 781 401	5 632 386	6 089 393	11 721 778	7 469 351	8 033 828	15 503 179

Tableau A.4.03 : Taux d'activité et taux de chômage (au sens du BIT et élargi) par tranche d'âges conventionnelle et sexe

Tranche d'âges et sexe	Taux d'activité			Taux de chômage au sens du BIT			Taux de chômage élargi		
	Milieu de résidence		Ens	Milieu de résidence		Ens	Milieu de résidence		Ens
	Urbain	Rural		Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Masculin									
5-17 ans	7,7	18,6	16,0	7,4	3,5	4,0	47,9	47,9	47,9
12-19 ans	16,1	34,4	29,0	10,4	4,7	5,7	45,5	39,8	44,6
15-19 ans	20,7	38,3	32,6	12,4	4,5	6,1	43,8	35,7	42,4
15-24 ans	29,7	49,2	42,7	8,9	3,9	5,1	33,5	26,4	32,1
15-34 ans	47,5	65,3	59,8	8,2	2,7	4,0	19,7	17,1	19,1
15-49 ans	60,2	74,3	70,2	5,7	1,7	2,7	12,9	11,6	12,6
15-64 ans	63,7	76,7	73,0	5,1	1,4	2,3	11,0	10,2	10,7
15-59 ans	63,1	76,2	72,4	5,3	1,5	2,5	11,5	10,5	11,3
60 ans et plus	64,0	80,1	76,4	0,6	0,0	0,1	1,5	3,1	1,8
65 ans et plus	54,8	76,5	71,5	1,2	0,0	0,2	1,7	3,8	2,1
Ensemble (15 ans et plus)	63,2	76,7	72,9	4,9	1,2	2,1	10,4	9,9	10,3
Féminin									
5-17 ans	5,4	15,4	13,0	4,1	1,7	1,9	53,4	57,1	53,8
12-19 ans	11,5	30,4	25,2	4,7	2,1	2,4	47,8	48,0	47,9
15-19 ans	13,5	35,2	29,3	5,9	2,7	3,1	45,0	43,9	44,9
15-24 ans	19,1	41,6	35,5	5,0	1,9	2,3	39,1	35,5	38,6
15-34 ans	29,9	48,1	43,3	6,3	1,3	2,2	33,9	25,5	32,6
15-49 ans	36,5	52,1	48,1	5,1	1,1	1,9	31,0	21,6	29,4
15-59 ans	38,7	53,5	49,7	4,4	1,0	1,7	29,1	19,8	27,4
15-64 ans	38,4	53,2	49,4	4,4	1,0	1,7	29,1	19,8	27,2
60 ans et plus	37,2	52,4	48,4	0,0	0,3	0,3	8,5	7,0	8,2
65 ans et plus	31,3	45,6	42,2	0,0	0,0	0,0	7,8	1,8	6,8
Ensemble (15 ans et plus)	38,3	53,1	49,3	4,2	1,0	1,7	28,4	19,2	26,8

Tranche d'âges et sexe	Taux d'activité			Taux de chômage au sens du BIT			Taux de chômage élargi		
	Milieu de résidence		Ens	Milieu de résidence		Ens	Milieu de résidence		Ens
	Urbain	Rural		Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Les deux sexes									
5-17 ans	6,6	17,0	14,5	6,0	2,7	3,1	50,6	52,2	50,8
12-19 ans	13,9	32,3	27,0	8,0	3,5	4,1	46,7	43,6	46,2
15-19 ans	17,2	36,6	30,8	9,9	3,6	4,6	44,5	39,3	43,7
15-24 ans	24,2	44,7	38,6	7,3	2,8	3,6	36,7	30,5	35,7
15-34 ans	38,0	55,1	50,3	7,4	2,0	3,1	27,8	20,9	26,5
15-49 ans	47,7	61,6	57,8	5,4	1,4	2,3	22,7	16,0	21,4
15-59 ans	50,5	63,8	60,2	4,8	1,2	2,0	20,5	14,3	19,2
15-64 ans	50,2	63,2	59,7	4,8	1,2	2,0	20,5	14,3	19,1
60 ans et plus	50,8	67,9	63,7	0,4	0,1	0,2	4,0	4,6	4,1
65 ans et plus	43,6	62,2	57,9	0,8	0,0	0,1	3,8	3,1	3,7
Ensemble (15 ans et plus)	50,2	63,7	60,0	4,6	1,1	2,0	19,7	13,9	18,5

Tableau A.4.04 : Taux net de scolarisation au secondaire par province de résidence selon le milieu de résidence (%)

Province de résidence	1er du secondaire (12-15 ans)			2ème cycle du secondaire (16-18 ans)		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Batha	22,4	0,0	4,0	7,1	0,0	1,6
Borkou/Tibesti	19,9	8,9	14,4	3,1	0,0	1,5
Chari Baguirmi	8,1	6,5	6,6	2,4	1,9	2,0
Guéra	21,6	5,5	8,4	9,0	2,8	4,2
Hadjer Lamis	10,4	3,7	4,5	2,9	0,0	0,5
Kanem	14,9	0,7	2,8	2,0	0,0	0,5
Lac	9,1	3,5	4,3	0,0	0,0	0,0
Logone Occidentale	20,9	11,1	14,3	21,1	1,3	6,4
Logone Orientale	21,6	8,6	11,9	11,7	4,7	6,6
Mandoul	37,7	7,5	11,0	19,0	0,0	2,5
Mayo Kebbi Est	27,6	13,0	14,8	17,9	1,8	5,8
Mayo Kebbi Ouest	30,7	16,4	18,3	4,8	7,5	7,1
Moyen Chari	24,5	4,2	9,7	11,0	2,1	4,6
Ouaddaï	37,0	0,0	7,0	17,2	0,0	4,0
Salamat	16,5	0,0	3,6	4,7	0,0	0,9
Tandjilé	11,1	12,1	11,9	5,6	0,0	1,1
Wadi Fira	17,6	2,2	4,5	0,0	2,0	1,8
N'Djaména	32,6	-	32,6	20,4	-	20,4
Barh El Gazal	5,3	3,7	4,1	6,9	0,0	1,9
Ennedi Est/Ennedi Ouest	2,1	11,9	10,2	1,4	0,0	0,3
Sila	9,4	0,0	1,9	12,6	0,0	4,4
Total	25,5	6,7	11,8	14,5	1,7	5,6

Tableau A.4.05 : Répartition de la population masculine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	6,3	6,2	4,7	3,3	3,2	4,9
Borkou/Tibesti	0,4	1,8	1,1	1,1	2,4	1,3
Chari Baguirmi	3,8	4,3	7,5	10,7	6,8	6,4
Guéra	7,3	4,2	2,4	3,5	1,4	4
Hadjer Lamis	3,4	7,2	7,7	7,5	4,3	6
Kanem	1,7	3,0	4,8	3,9	4,2	3,4
Lac	5,6	4,8	4,3	3,5	2,4	4,3
Logone Occidental	6,3	3,4	4,4	5,6	6,4	5,2
Logone Oriental	8,3	4,9	4,1	4,2	7,2	5,7
Mandoul	7,8	5,1	4,6	3,6	3,5	5,1
Mayo Kebbi Est	8,2	6,5	2,9	4,5	3,8	5,4
Mayo Kebbi Ouest	5,9	4,5	3,5	2,1	1,9	3,8
Moyen Chari	4,6	4,0	4,2	5,6	5,5	4,7
Ouaddaï	6,1	11,5	8,8	7,3	9,1	8,5
Salamat	3,6	2,3	3,5	2,9	3,1	3,1
Tandjilé	7,2	6,0	4,3	3,6	2,9	5
Wadi Fira	5,0	5,6	6,2	5,9	4,0	5,4
N'Djaména	1,6	4,4	9,5	12,3	20,7	8,6
Barh El Gazal	2,0	3,0	3,2	3,0	3,0	2,8
Ennedi Oust/Ennedi Est	0,4	1,9	2,0	2,3	2,1	1,7
Sila	4,6	5,5	6,4	3,8	2,2	4,7
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau A.4.06 : Indices de Gini par province et milieu de résidence

Milieu de résidence et Province	Indice de Gini
Milieu de résidence	
Urbain	0.36
Rural	0.30
Province	
Batha	0,31
Borkou/Tibesti	0,29
Chari-Baguirmi	0,28
Guéra	0,30
Hadjer-Lamis	0,27
Kanem	0,28
Lac	0,28
Logone Occidental	0,35
Logone Oriental	0,36
Mandoul	0,32
Mayo-Kebbi Est	0,35
Mayo-Kebbi Ouest	0,29
Moyen-Chari	0,32
Ouaddaï	0,32
Salamat	0,31
Tandjilé	0,29
Wadi Fira	0,32
Ville de N'Djaména	0,34
Barh-El-Gazal	0,29

Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,28
Sila	0,28
Tchad	0,34

Tableau A.4.07 : Indices de Gini par groupe socioéconomique

Caractéristique du Chef de ménage	Indice de Gini
Niveau d'instruction	
Aucun	0,32
Primaire	0,34
Secondaire 1	0,35
Secondaire 2	0,36
Supérieur	0,34
Situation d'activité	
Occupé	0,34
Non occupé	0,35
Inactif	0,34
Catégorie Socio-professionnelle	
Cadre supérieur	0,31
Cadre moyen/agent de maîtrise	0,33
Ouvrier ou employé qualifié	0,32
Ouvrier ou employé non qualifié	0,35
Manœuvre, aide-ménagère	0,34
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,33
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,23
Aide familial	0,36
Travailleur pour compte propre	0,32
Patron	0,27
Maitre communautaire	0,27
Non concerné	0,32
Branche d'activité	
Agriculture	0,30
Elevage/pêche	0,26
Industrie extractive	0,36
Autres industries	0,31
BTP	0,37
Commerce	0,31
Restaurant/Hôtel	0,30
Transport/Communication	0,33
Education/Sante	0,32
Services perso.	0,32
Autres services	0,33
Non concerné	0,32
Tchad	0,34

A.5 Méthode de calage

Le gouvernement du Tchad avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a réalisé en 2018, la Quatrième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT4) ayant pour principal objectif de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans le pays.

Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate. Ainsi, l'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié et tiré à deux degrés. Au premier degré, 625 grappes ont été tirées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2009 par INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de la grappe étant le nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale.

Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés.

L'ECOSIT4 vise à estimer des paramètres descriptifs de la population et des paramètres d'analyse de la pauvreté. Un poids de sondage est associé à chaque unité échantillonnée. Il est considéré comme le nombre d'unités typiques dans la population d'enquête que chaque unité échantillonnée représente. Ainsi des estimations peuvent être calculées à partir de ces poids ou des poids d'estimation obtenus en rajustant les poids de sondage. Comme vous le savez, l'utilisation des données auxiliaires dans le processus d'estimation des coefficients d'extrapolation ou calage permet d'améliorer la précision des indicateurs calculés. Le calage consiste à rajuster les poids, afin que les estimations de la ou des variables auxiliaires correspondent à des totaux connus (aussi appelés totaux de contrôle).

Pour cette enquête, on a fait appel à la pondération par calage sur des totaux de population par province et milieu de résidence ou strate pour éliminer le biais de non-réponse. Cet ajustement tient compte de la non-réponse et intègre des données auxiliaires. Nous avons procédé comme suit :

- Remplissage du fichier Calculpondérations de l'UEMOA ;
- Estimation du nombre de ménages dénombrés ajusté de chaque grappe segmentée ;
- Repérage des grappes par strate ;
- Calcul de la population de chaque strate ;
- Calage des poids.

A. Fichier Calculpondérations

Nous avons rempli la fiche Calculpondérations de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) des Etats membres de l'UEMOA. Cela nous a permis de voir les premières tendances de la pauvreté et la structure de la population. Cette fiche contient entre autres :

1. Colonne A : numéro de la grappe ;
2. Colonne B : nombre de ZD tirées dans la strate ;
3. Colonne C : nombre de ménages au RGPH dans la ZD ;
4. Colonne D : nombre de ménages au RGPH dans la strate ;
5. Colonne E : nombre de ménages tirés ;
6. Colonne F : nombre de ménages dénombrés ;
7. Colonne G : nombre de ménages enquêtés ;
8. Colonne H : probabilité de tirer la grappe p1 ;
9. Colonne I : probabilité de tirer un ménage de la grappe p2 ;
10. Colonne J : probabilité p1*p2 ;
11. Colonne K : coefficient de couverture ménage c ;
12. Colonne L : pondération spatiale initiale ;
13. Colonne M : probabilité corrigée p1*p2*c ;
14. Colonne N : poids.

B. ZD segmentée

Un certain nombre de ZD tirées pour l'échantillon de l'ECOSIT4 sont de grande taille en termes de nombre de structures et de ménages et ont été subdivisées en plusieurs segments parmi lesquels un seul a été retenu dans l'échantillon. Après le traitement des données des 2 vagues de l'enquête, on a procédé à l'estimation du nombre de ménages dénombrés ajusté de chaque grappe segmentée.

C. Repérage des grappes par strate

Certaines équipes n'avaient pas bien renseigné les informations sur le milieu de résidence. Nous avons donc procédé à l'affectation du bon code de milieu de résidence de chaque grappe. On a obtenu ainsi la liste des grappes par province selon le milieu de résidence (41 strates).

D. Calcul de la population de chaque strate

Sur la base du poids de sondage et de la taille moyenne des ménages de l'échantillon, nous avons calculé la population de chaque grappe de l'échantillon. Grâce au cumul, nous avons la population de chaque strate et la structure de sa population (poids démographique de chaque grappe dans la strate).

E. Calage des poids de sondage

On a fait appel ensuite à la pondération par calage sur des totaux de population par province et milieu de résidence ou strate. Nous avons fait nos calculs sur la base de 1 992 983 ménages dénombrés en 2009. En combinant les poids de sondage et les tailles moyennes des ménages de l'échantillon, nous avons obtenu une population totale de 12 870 287 en 2018.

Les projections de l'INSEED publiés en 2014 prévoient 15 230 831 habitants au premier juillet 2018. L'utilisation de la répartition par province et milieu de résidence des effectifs des projections et le poids démographique de chaque grappe dans la strate nous a permis d'avoir de nouveaux poids de sondage. Pour chaque strate, nous avons calculé le coefficient d'ajustement :

$$\text{Cast} = \text{POPproj} / \text{POPstr}$$

Le nouveau poids de chaque grappe :

Poids = Cast*Poids_ancien.

Le déficit ou le surplus est estimé à travers la formule suivante :

Pourcentage_Ecart = $100 * (POP_{proj} - POP_{str}) / POP_{proj}$

Pour les strates où Pourcentage_Ecart est inférieur ou égal à 8%, les anciens poids sont maintenus (5 cas sur 41). Les nouveaux poids ont été utilisés pour 36 strates.

Nous avons au finish fait un calage des coefficients d'extrapolation, pour chaque vague, par province et par milieu de résidence en se basant sur les chiffres de projection de la population. La population totale obtenue après ajustement : 15 503 179 habitants en 2018.